This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 164 802

43
78

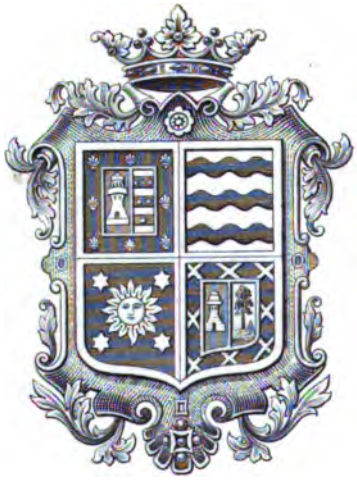

ROME

ET

NAPOLÉON III

COULOMMIERS
Imprimerie PAUL BRODARD.

ÉMILE BOURGEOIS
Professeur à l'Université de Paris.

É. CLERMONT
Ancien élève de l'École normale supérieure.

73/78

ROME
ET
NAPOLÉON III

(1849-1870)

ÉTUDE SUR LES ORIGINES
ET LA CHUTE DU SECOND EMPIRE

Avec une Préface de Gabriel Monod, membre de l'Institut.

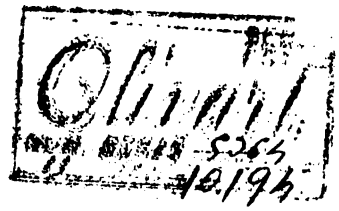

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5
1907

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Published February 2, nineteen hundred and seven.

Privilege of copyright in the United States reserved,
under the Act approved March, 3. 1905,
by Max Leclerc and H. Bourrelier, proprietors of Librairie Armand Colin.

12/31/11

PRÉFACE

Ce livre ne plaira point à ceux — et ils sont nombreux — qui craignent de voir, de dire et d'entendre la vérité lorsqu'elle est amère. L'amertume, au contraire, en paraîtra salubre à ceux qui aiment virilement la vérité et pensent qu'elle est toujours bonne à entendre et à dire. Certes, il est dur de voir se dérouler, sous la lumière implacable des documents contemporains, les deux drames diplomatiques et militaires qui ouvrent et ferment l'aventure brillante et néfaste du Second Empire, l'expédition de Rome en 1849 et les essais de triple alliance de 1869 et 1870; de constater la duplicité et la brutalité de la politique française à l'égard de la République Romaine en 1849, son aveuglement et son incohérence en 1869 et 1870, quand elle se lança sans alliés dans une guerre formidable, après avoir, pendant deux ans, fait de l'alliance austro-italienne la base même de ses combinaisons militaires; mais il est utile, nécessaire, de rechercher sincèrement les causes de nos fautes et de nos erreurs, comme l'ont fait MM. Bourgeois et Clermont dans le présent volume. Une étude scrupuleuse et complète des documents originaux leur a permis de faire ressortir les deux causes principales de la catastrophe qui a mis fin au Second Empire; la plus grave a été le défaut de lucidité dans les vues et

les plans de Napoléon III, le fatalisme passif qui dirigeait sa conduite; mais une cause secondaire est venue aggraver ce manque de lucidité et de fermeté dans la politique impériale, le conflit entre les intérêts de l'Église et ceux de la France. La défense du pouvoir temporel de la Papauté, après avoir préparé l'établissement de l'Empire, a précipité sa ruine. Or c'est une chose singulière et pénible, en 1849 comme en 1870, de ne pouvoir saisir la pensée personnelle et la volonté du chef de l'État au moment où toute l'orientation de notre politique et l'avenir même du pays dépendent de ses résolutions. Il subit ces résolutions plus qu'il ne les décide. En 1849, il était impossible que l'ancien insurgé des Romagnes, le futur libérateur de la Lombardie vît avec plaisir la domination pontificale rétablie, sans garanties ni conditions, sur les ruines de la République romaine. Il y a cependant prêté les mains; il a laissé agir ses ministres, dont aucun ne possédait sa confiance, parce qu'il avait besoin de l'armée et du clergé pour établir sa domination à lui sur les ruines de la République française. En 1870, Napoléon III était certainement, plus qu'aucun des membres de son entourage, désireux de rétablir le prestige de la France et de l'Empire et de contenir la puissance grandissante de la Prusse sans courir les chances d'une guerre. Il avait le pressentiment vague et tragique des dangers qu'allaient courir le pays et la dynastie. Et cependant il se laissa entraîner à entreprendre sans alliances, et en soulevant contre la France l'opinion du monde civilisé par les apparences d'une agression injustifiée, une lutte dont il était aisé de prévoir la funeste issue. Je retrouve dans mon journal, à la date du 17 juillet 1870, ces mots : « La guerre est déclarée. Je suis convaincu pour ma part que cette guerre est destinée à nous faire perdre définitivement notre prépondérance en Europe. » L'Empereur le

voyait, et il laissait faire. Il n'est pas moins singulier de penser que l'homme qui présida à l'expédition de Rome comme premier ministre, fut Odilon Barrot, que rien dans son passé ni ses idées ne désignait pour être le restaurateur du pouvoir temporel du Pape; et que le chef du cabinet en 1870, M. Émile Ollivier, était tout aussi désireux que l'Empereur lui-même d'éviter la guerre contre la Prusse. De sorte que la politique de la France, dans ces deux crises si graves, a été déterminée par des hasards, par des poussées irresponsables d'opinion, ou par des influences subalternes.

M. Émile Bourgeois a pu, aidé de son élève, M. Émile Clermont, apporter, sur ces deux épisodes de notre histoire, des lumières décisives, grâce aux documents de nos archives diplomatiques. Chose curieuse! les faits nouveaux et inconnus que lui ont révélés ces documents, sont en petit nombre; tous les faits vraiment graves, tous ceux dont la divulgation aurait pu passer pour la violation d'un secret diplomatique, avaient déjà été publiés, pour 1869 et 1870 par M. de Gramont, par M. de Beust, par M. de Vitzthum, par le prince Napoléon, — pour 1849 par Léopold de Gaillard, par M. de Falloux, par M. de Lesseps, par Bittard des Portes, par Odilon Barrot, par Rusconi. Mais l'étude des documents originaux et complets a permis de rectifier les assertions erronées, de donner à chaque document sa date et sa valeur exactes, de combler les lacunes, enfin de reconstituer toute la chaîne des événements, de façon à ne laisser place à aucune obscurité, à aucune incertitude.

L'expédition de Rome pouvait se justifier par des raisons très sérieuses. Du moment où la France n'avait pas cru pouvoir venir en aide au Piémont dans la campagne de Lombardie, et l'avait laissé écraser à Novare, il était certain que les jours de la République romaine étaient

comptés, et que Pie IX serait ramené au Vatican par les armes de l'étranger. Toute la question était de savoir si ce seraient les armes des Bourbon, des Habsbourg ou de la France. L'exemple de l'expédition d'Ancône, en 1832, où le gouvernement de Louis-Philippe avait prévenu une intervention autrichienne en intervenant lui-même, malgré les protestations du Pape, pouvait persuader Louis-Napoléon d'intervenir de la même manière pour mettre fin, sans effusion de sang, grâce à l'importance des forces déployées, à un état de choses destiné à disparaître, et pour ramener le Pape à Rome, mais en lui imposant une amnistie complète pour le passé et l'établissement d'un gouvernement légal et libéral. Il n'est pas douteux que ce fut à l'origine la pensée du Prince-Président et d'Odilon Barrot. Oudinot, après être débarqué à Civita-Vecchia, se présenta aux Romains en protecteur et non en agresseur. Mais on se heurtait à l'obstination de Pie IX, qui se refusait à accorder aux Romains aucune garantie ni de pardon ni d'institutions libres, comme à celle des triumvirs de Rome, avec Mazzini à leur tête, qui déclaraient leur république intangible; de plus, les chefs de l'expédition française comptaient bien avoir à faire la guerre, non une simple démonstration militaire. On aurait peut-être pu cependant les retenir et exécuter le plan pacifique primitivement conçu, si les influences réactionnaires et ultramontaines qui étaient représentées au sein du ministère par M. de Falloux et, à un moindre degré, par M. Drouyn de Lhuys, et qui, en Italie, s'exerçaient activement par nos diplomates, M. d'Harcourt, ambassadeur auprès du pape, M. de Rayneval, ministre à Naples, M. de Forbin-Janson, secrétaire d'ambassade à Rome, n'avaient encouragé Oudinot à ouvrir les hostilités de sa propre initiative. Sans ordres de son gouvernement, sans déclaration de guerre au gouvernement romain, il marche sur

Rome, le 30 avril, et est repoussé. Ce guet-apens soulève l'indignation de la majorité de l'Assemblée Constituante; car la bizarre Constitution de 1848 permettait au Président d'avoir un ministère d'une opinion différente de celle de la majorité parlementaire et de poursuivre une politique personnelle contre la majorité. On charge M. Ferdinand de Lesseps d'aller comme plénipotentiaire négocier à Rome pour obtenir pacifiquement de l'Assemblée romaine qu'elle acceptât la médiation de la France. Lesseps s'acquitta de cette tâche difficile avec un dévouement, une loyauté, un courage et une habileté qu'on ne saurait trop admirer. Mais il était visible que, pour le général Oudinot et ceux qui le dirigeaient, la mission de Lesseps n'avait d'autre objet que de gagner du temps pour permettre de renforcer l'armée et de faire venir un matériel de siège, et que l'on comptait sur l'orgueil et l'obstination des triumvirs pour rendre vaines toutes les négociations et permettre l'ouverture des opérations militaires. Aussi, au moment même où Lesseps, à force de persévérance et d'ingéniosité, avait fini, le 30 mai, par obtenir une convention qui aurait permis à la France d'accomplir sa mission sans verser une goutte de sang, il apprenait qu'il était relevé de ses fonctions. Oudinot recevait l'ordre d'ouvrir les hostilités et il occupait le Monte Mario, alors que le gouvernement romain croyait la paix assurée. Quelles étaient les influences qui agissaient autour du général Oudinot et sur lui? C'étaient le représentant du tzar à Rome, un général prussien, l'abbé de Brimont, enfin un jésuite, le P. Vaure, qui tenait journellement MM. d'Harcourt et de Rayneval et la cour du pape, à Gaëte, au courant de ce qui se passait au quartier général, qui travaillait, d'accord avec eux, « à la cause de Dieu et de son Église ». La violation de la convention du 30 mai devait avoir pour conséquence un siège d'un

mois, beaucoup de sang versé, le rétablissement du Pape dans les conditions les moins honorables pour la France, et l'obligation pour elle de continuer pendant tout le Second Empire à monter la garde autour du Vatican, sans obtenir une seule réforme, en dépit de la lettre fameuse de Louis-Napoléon à Edgar Ney. Mais Louis-Napoléon, qui avait besoin de l'armée, lui avait donné le plaisir d'opérations militaires aisément triomphales, et il avait scellé avec le parti catholique, victorieux aux élections du 13 mai pour l'Assemblée Législative, une alliance qui devait l'aider à se présenter en 1851 comme le sauveur de l'ordre et de la religion. L'expédition de Rome avait été, en même temps, comme on l'a dit, une campagne de Rome à l'intérieur.

L'occupation de Rome devait rester pendant vingt ans le signe de cette alliance entre l'Empire et l'Église, conclue dans le sang des patriotes italiens. Elle fut, il est vrai, ébranlée au moment où Napoléon III, revenant aux traditions de sa jeunesse et à ses instincts naturels, aida le Piémont à chasser les Autrichiens de la Lombardie, et lui permit de s'emparer de presque toute la Péninsule, même des États pontificaux, sauf Rome, avec la seule recommandation : « Faites vite ». On put même croire, lors de la Convention de septembre 1864, que Napoléon III se préparait à abandonner Rome à la destinée fatale qui en faisait la capitale nécessaire de l'Italie reconstituée. Par malheur pour la France, l'impatience de Garibaldi et l'inertie des Romains qui n'osèrent pas se soulever pour lui tendre la main, obligèrent Napoléon à se faire de nouveau le gardien du Saint-Siège (1867), au moment même où la France avait le besoin absolu, après l'échec qu'elle avait subi dans la question du Luxembourg, de concentrer toutes ses forces, de garder ses mains libres et de se ménager l'amitié de l'Italie. On verra dans le volume de

MM. Bourgeois et Clermont, comment l'occupation de Rome rendit impossible tous les projets d'action commune de la France avec l'Autriche et l'Italie; comment l'Empereur, après avoir fait reposer toute sa politique sur cette alliance, repoussa les combinaisons offertes par l'Autriche, qui prenait sur elle toute la responsabilité de l'abandon de Rome; comment, même après la déclaration de guerre, il refusa l'aide que lui offrait l'Italie en échange de cet abandon, et affronta seul la guerre, privé des appuis qui pouvaient lui faire espérer la victoire. Certes il y eut dans ce refus de Napoléon d'abandonner Pie IX, après avoir par deux fois sauvé son trône, un sentiment de devoir et d'honneur très respectable, mais il y eut aussi la pression d'influences catholiques qui mettaient les intérêts du pouvoir temporel du Pape au-dessus des intérêts de la France. D'ailleurs, cet acte déshonorant qu'on ne voulut pas accomplir au moment où il sauvait peut-être la patrie, on l'accomplit vingt jours plus tard quand il ne servait plus à rien.

Les historiens qui avaient su lire les documents épars livrés au public par M. de Beust, M. de Gramont, M. de Vitzthum, le général Lebrun, le prince Napoléon et d'autres encore, s'étaient bien rendu compte de l'importance des négociations de 1869 et 1870 en vue d'une triple alliance. Ils avaient bien aperçu que la question romaine en avait été le centre et que c'était elle qui avait rendu vaines toutes ces tentatives. Mais personne jusqu'ici n'avait retracé le tableau complet de ces négociations, montré avec quelle légèreté le gouvernement français, entraîné par M. de Gramont, s'était lancé dans les aventures en escomptant des appuis subordonnés à une condition essentielle qu'il refusait d'accorder, comment enfin le pouvoir temporel du Pape a pesé d'un poids funeste et irréparable sur les destinées de la France.

Ce que nous reprochons d'ailleurs à Napoléon, ce n'est pas d'avoir refusé d'abandonner le Pape qu'il venait de sauver. Nous comprenons sa répugnance, si vraiment c'est le seul sentiment de l'honneur qui a dicté ses refus. Ce que nous lui reprochons, c'est de n'avoir pas un seul instant su et voulu regarder la réalité en face, d'avoir perpétuellement suivi une politique double, visé plusieurs buts à la fois, et refusé de voir et d'accepter les conséquences de ses actes. Quand, en 1866, il a laissé à Bismarck les mains libres contre l'Autriche, il devait comprendre que la victoire de la Prusse, c'était l'unité allemande accomplie et qu'il n'y avait plus qu'une politique à suivre, favoriser le mouvement unitaire en se faisant payer son appui. Au lieu de cela, Napoléon III a escompté, sinon la défaite des Prussiens, du moins des succès balancés qui lui auraient permis de surgir en arbitre. Puis il a voulu se faire arbitre à Prague, dans une querelle où il n'avait pas su prendre parti ; il a blessé la Prusse en faisant inscrire dans le traité de Prague la clause relative au Slesvig du Nord, il a blessé l'Italie en se posant en courtier entre l'Autriche et elle pour la Vénétie ; puis il est venu demander des compensations à la Prusse, tout en prétendant lui dicter sa politique dans l'Allemagne du Sud. Quand la Prusse lui fit l'affront de faire échouer le projet d'annexion du Luxembourg, il s'aliéna définitivement les patriotes italiens par l'expédition de Mentana. Et pourtant Victor-Emmanuel lui restait attaché par un lien fidèle de reconnaissance, l'Autriche se tournait vers la France dans l'espoir d'une revanche en Allemagne. Le bon sens le plus élémentaire indiquait, et d'ailleurs les Italiens et M. de Beust ne cessaient de le dire, que, pour l'Italie, Rome était la première des nécessités morales. On ne pouvait rien obtenir des Italiens sans leur laisser libre le chemin de Rome, et on ne pouvait rien conclure avec

l'Autriche si l'on n'avait pas l'Italie avec soi. Et pendant deux ans on négocie sans rien décider, parce qu'on refuse la condition préalable nécessaire de tout accord. Qu'on ne voulût pas abandonner Rome, on le conçoit, mais alors il ne fallait pas un seul instant songer à la triple alliance; il fallait renoncer à se mettre en travers des progrès de la Prusse; il fallait s'unir à elle. L'on devait prévoir que la Prusse serait vite prévenue de ces négociations dirigées contre elle, et qu'elle saurait susciter aux négociateurs des difficultés de tout genre. Bismarck inquiéta en effet la Russie; il provoqua la candidature Hohenzollern en Espagne. Et c'est au moment où l'on a perdu tout espoir de faire réussir les projets de triple alliance, au moment où, l'Espagne ne voulant plus du Hohenzollern, le roi Guillaume décide le retrait de sa candidature, au moment où l'Allemagne du Sud subit encore avec peine la prépondérance prussienne, au moment où l'Angleterre se dispose à nous prêter ses bons offices, au moment où nous remportons, grâce à la modération du roi de Prusse, et aux imprudences de son premier ministre, un éclatant succès diplomatique qui va peut-être mettre fin à la carrière de Bismarck, c'est à ce moment que l'Empereur laisse M. de Gramont nous jeter volontairement, avec toutes les chances contre nous, dans une guerre où la victoire même ne nous eût probablement rien rapporté.

Voilà ce qu'on peut, ce qu'on doit reprocher à la politique impériale, mal dirigée autant que mal servie : c'est de n'avoir jamais vu avec sang-froid la réalité des choses, d'avoir varié dans ses desseins et de n'avoir pas su accepter les conditions nécessaires de son action. « Qui veut la fin, veut les moyens » est un vieil adage que les Cavour et les Bismarck n'ont jamais méconnu. Napoléon III voulait la fin sans les moyens, et encore ne savait-il pas bien exactement quelle fin il poursuivait. Lui,

tout-puissant, avec des intentions droites et des aspirations élevées, il se laissait conduire dans des chemins qu'il savait mauvais par des conseillers qui sacrifiaient la France à leurs satisfactions d'amour-propre, qui le trompaient sur nos ressources et celles de nos ennemis, qui subordonnaient les intérêts du pays à leurs préjugés religieux; et il s'en allait, comme en rêve, à l'abîme, entraînant la France après lui.

GABRIEL MONOD.

INTRODUCTION

La composition et le dessein de ce livre appellent quelques explications. C'est un ouvrage en deux parties, qui a eu deux auteurs.

La première partie est toute entière de la main de M. Clermont, mon élève à l'École Normale Supérieure. Elle contient une histoire de l'intervention française à Rome en 1849, depuis le moment où, sous la Présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, l'Assemblée Constituante décida le départ du corps expéditionnaire du général Oudinot pour Civita-Vecchia, jusqu'à l'époque où l'Assemblée Législative élue dans l'intervalle approuva l'emploi des troupes de la République française contre la République romaine, au profit de la Papauté désormais protégée à Rome par la France.

La seconde partie, dont je suis l'auteur, forme un récit des tentatives diplomatiques que fit le Second Empire, depuis 1868 jusqu'au mois d'août 1870, pour rapprocher, après Sadowa et Custozza, l'Italie de l'Autriche pour s'assurer leur concours commun dans l'éventualité ou en face de la guerre avec la Prusse. Il n'y a plus de doute aujourd'hui que le règlement de la question romaine, le rappel des troupes françaises de Civita-Vecchia, et le désir des

Italiens d'achever à Rome leur unité furent les écueils où se perdirent la diplomatie, et peut-être la fortune de Napoléon III.

L'occupation de l'État romain en 1849 par les Français et son évacuation en 1870, la restauration de Pie IX par le Prince-Président et son abandon par l'Empereur représentent les deux actes essentiels, les deux temps principaux d'une même histoire. L'intervalle qui les sépare a été rempli par un acte transitoire et temporaire, la Convention du 15 septembre 1864, dont les papiers de Thouvenel, révélant le *Secret de l'Empereur*, nous ont appris les origines et les conditions et qui ne survécut pas à Mentana. Pour ne pas laisser de lacune dans cette histoire de *Rome et de Napoléon III*, comme suite à notre première partie, comme préface nécessaire à la seconde, nous avons signalé et rappelé dans une étude consacrée à cette Convention du 15 septembre les embarras et les contradictions de la politique napoléonienne incapable de se décider entre la protection de la Papauté et les vœux de l'Italie libre et unie.

Ce que nous avons voulu, M. Clermont et moi, réunissant ici nos recherches et nos travaux, c'a été de restituer à l'histoire contemporaine de la France deux chapitres essentiels qui lui manquaient. Leur rapprochement fait comprendre comment Louis-Napoléon acquit la France, en chassant les Italiens de Rome, comment il la perdit, en se refusant obstinément à les y laisser rentrer. Les destinées de la France, au déclin de la seconde République, à la veille de la troisième, ont été étroitement liées à la question du domaine temporel des Papes. Notre récit de ces deux épisodes changera en certitude les doutes de ceux qui, à travers les polémiques des partis, avaient entrevu la réalité. Peut-être qu'il provoquera chez d'autres, moins préparés à la vérité, quelque surprise.

Ce livre cependant, dont j'ai dit la raison et l'unité, est une œuvre d'histoire et non de polémique.

Le maître et l'étudiant y ont apporté un même esprit, et sûrement une même méthode, le souci exclusif et la recherche directe de la vérité à ses sources. Les sources auxquelles nous avons puisé, dépêches officielles, ordres, confidences et lettres privées des souverains, diplomates, généraux et hommes d'État, écrites à l'heure même, télégrammes échangés sous la pression de l'événement, sortent ici, beaucoup pour la première fois, des Dépôts d'État, *Archives de la guerre* ou *des Affaires étrangères*. Ceux de ces textes qui, au hasard des polémiques, avaient déjà paru dans des livres, plaidoyers, apologies ou Mémoires que leur origine rendait suspects, contrôlés, précisés d'après les originaux, restitués à leur date et rapprochés des autres documents du dossier, ont ainsi acquis un caractère certain d'authenticité et une portée nouvelle. Le commentaire enfin et les récits qui les accompagnent et les encadrent, uniquement destinés à préciser les dates, les actes, doivent s'effacer devant la vérité, au lieu de l'obscurcir : les pièces, pour la plupart citées ici dans leur intégrité, dans leur ensemble, parlent assez.

En publiant sa correspondance d'Italie, Rothan écrivait, en 1884, de la vallée de Munster occupée par les Allemands : « L'histoire contemporaine a ses écueils : elle exige le culte de la vérité, le respect des personnes. Car elle se heurte à des amours-propres. Elle froisse des convictions et des intérêts. » Elle a du moins, sur les récits du passé, cet avantage que le temps n'a pu tarir l'abondance, troubler la clarté, détourner le courant des sources auxquelles elle va puiser les enseignements nécessaires.

ÉMILE BOURGEOIS.

Villerville, 30 septembre 1906.

LIVRE I

L'EXPÉDITION DE ROME (1849)

CHAPITRE I

OBJET DE L'EXPÉDITION DE ROME

Dès son élection à la Présidence de la République, Louis-Napoléon Bonaparte se trouva aux prises avec le problème qui devait au cours de tout son règne lui causer les embarras les plus grands : concilier les aspirations de l'Italie vers l'unité et la liberté avec l'existence du pouvoir temporel des Papes. Un moment l'Europe et les patriotes italiens avaient cru trouver dans la papauté libérale la solution de cette difficulté; mais c'était un rêve auquel il avait fallu bien vite renoncer : depuis le mois de novembre 1848, le Pape, effrayé des progrès d'une révolution qu'il paraissait avoir lui-même provoquée, s'était réfugié à Gaëte sur le territoire du royaume des Deux-Siciles. Il ne se sentait plus d'inclination maintenant pour les réformes, ni pour la liberté de l'Italie. Depuis son départ le pouvoir dans Rome était passé de plus en plus aux partis extrêmes et violents. Lui, protestait avec véhémence contre les « attentats abominables » du nouveau régime.

Il était clair que la situation ne se prolongerait pas indéfiniment ainsi, car tout le monde catholique s'était ému : les puissances absolutistes, l'Autriche, l'Espagne, Naples, étaient toutes prêtes à rétablir dans son intégrité la domination pontificale. Le roi de Naples, au début de 1849, avait trop à faire dans ses propres États pour venir au secours du Saint-Siège; mais il avait bien l'intention de mettre ses troupes

au service du Pape dès qu'elles auraient étouffé l'insurrection de Sicile. L'Autriche surtout était décidée à résoudre la question par une exécution simple et brutale de la République romaine; au sortir de la grande crise où l'empire avait failli sombrer, son triomphe était hautain. Schwarzenberg repoussait avec dédain les revendications des sujets de son maître, et le Pape, qui dès février 1849 s'était rapproché de lui, surtout par l'intermédiaire du roi de Naples, parut lui emprunter ses doctrines absolutistes et son intransigeance. Une restauration de son pouvoir opérée par l'Autriche devint l'objet de ses vœux.

Ceux-ci parurent, dans ces premiers mois de l'année 1849, bien près de se réaliser. Après que l'armée piémontaise de Charles-Albert eut été détruite à Novare le 22 mars, l'Autriche poursuivit dans la péninsule les conséquences de sa victoire : les villes italiennes en rébellion, et Rome plus que toutes les autres, semblèrent destinées à succomber bientôt sous les coups des armées impériales.

Toutefois il fallait compter avec la France, car les desseins du cabinet de Vienne étaient en conflit avec des traditions constantes de la politique nationale que la République de 1848 n'avait pas l'intention d'abandonner : depuis longtemps la France veillait à ne point laisser l'Autriche maîtresse de l'Italie, et depuis longtemps aussi elle insistait auprès des Papes pour obtenir quelques réformes nécessaires dans leur gouvernement arriéré. Allait-elle donc consentir à une restauration du Pape faite par l'Autriche, et faite sans conditions ?

Une opinion paraissait alors s'être bien établie parmi les Français et ne trouvait que peu de contradicteurs : c'était que le pouvoir temporel du Saint-Siège s'imposait comme une nécessité, que sans lui le pouvoir spirituel ne pourrait s'exercer dans sa pleine indépendance, qu'il constituait une garantie véritable pour l'Église comme pour les États. D'une manière générale on désirait en France le retour de la papauté dans la capitale du monde chrétien.

Seulement, en face de ce principe de la nécessité du pouvoir temporel pour l'indépendance de l'Église, un autre principe se posait, que la France républicaine venait d'affirmer par sa révolution, de consacrer par sa constitution : c'était le principe de la souveraineté nationale. Or, à Rome, un peuple avait chassé son maître; il s'était donné librement une organisation nouvelle : son droit à se gouverner lui-même n'était-il pas aussi absolu que celui du Pape à le gouverner? Lequel des deux droits allait céder devant l'autre? Était-il admissible que, pour assurer les destinées de l'Église dans le monde, un peuple sur la terre fût condamné à une sujétion éternelle? Le problème se posait ainsi d'une façon pénible pour beaucoup de consciences pieuses, dans un temps où le divorce entre les sentiments catholiques et les idées libérales n'était point encore un fait accompli.

Les divers partis politiques, suivant qu'ils étaient plus soucieux des intérêts de l'Église, ou qu'ils tenaient davantage aux doctrines de la révolution, avaient plus ou moins d'inclination pour l'un ou l'autre des deux principes; mais il n'y avait que les partis extrêmes qui fussent nettement résolus à sacrifier l'un à l'autre. A droite, toute restriction apportée à l'absolutisme pontifical semblait une violation des droits intangibles du Saint-Siège; les Montagnards, à gauche, réclamaient la reconnaissance de la République romaine aussi légitime que la République française. Mais l'immense majorité eût voulu un accommodement, elle souhaitait que le pouvoir temporel fût rétabli avec des garanties de liberté pour les populations romaines; par suite, ce centre de l'Assemblée nationale, mal fixé, entre les deux groupes résolus oscillait suivant les circonstances et les discours.

L'Assemblée avait eu jusque-là une politique extérieure modérée et ferme; elle était demeurée pacifique, surtout par crainte des aventures qui tournent mal. Cependant le désir d'exercer une influence en Europe et d'y occuper une place prépondérante était commun à tous les partis. La Montagne surtout aurait souhaité faire de la propagande républicaine;

pendant que tant de révolutions bouleversaient l'Europe, elle aurait volontiers déclaré la guerre aux puissances absolutistes et surtout à l'Autriche.

Le goût des expéditions militaires et l'aversion pour l'Autriche se retrouvaient au même degré chez le chef du gouvernement, le prince Louis Bonaparte, détesté du reste des Montagnards. Le goût de l'autorité absolue s'unissait en lui d'une façon assez bizarre à des sentiments libéraux; sa foi catholique, d'autre part, n'était pas très vive : c'était un croyant sans conviction. Jadis, en 1831, tout jeune encore, il avait embrassé ardemment contre le pouvoir temporel la cause des libertés italiennes; il avait lutté dans les rangs de l'insurrection contre la papauté, et avait vu, au cours même du soulèvement, mourir son frère aîné à ses côtés. L'empereur, son oncle, était passionnément admiré dans la Péninsule; on lui prêtait le dessein d'avoir voulu la faire une et indépendante.

Les sympathies du Prince-Président s'en allaient donc naturellement vers les patriotes italiens; mais ses ambitions personnelles et les nécessités de sa politique intérieure l'amenaient à s'appuyer sur la droite et le centre de l'Assemblée, de sorte qu'il remettait à des jours où il serait plus puissant ses rêves belliqueux et ses projets sur l'Italie.

Car il devait compter avec le sentiment catholique qui était alors en France, ainsi que l'amour de l'ordre, le lien commun de tous les partis modérés. Le clergé, surtout le bas clergé, ne s'était pas montré hostile envers les pouvoirs issus de la révolution de février : il fallait veiller à ne pas le rejeter définitivement vers les partis monarchiques en rompant avec la papauté.

Odilon Barrot écrit dans ses Mémoires[1] :

« Le Président de la République n'était pas insensible à l'honneur de rendre à la catholicité son chef aimé et révéré. Il ne manquait pas d'ailleurs de conseillers qui faisaient ressortir à ses yeux combien ce rôle de protecteur de la foi catholique pouvait profiter à son ambition et à ses vues d'avenir... »

1. Od. Barrot, *Mémoires*, III, p. 143-145.

Le ministère que le Prince-Président s'était choisi reflétait les sentiments de la majorité de l'Assemblée. Le président du Conseil, Odilon Barrot, était l'ancien chef de l'opposition dynastique sous la monarchie de juillet; il s'était fait comme tel une grande réputation de libéralisme; mais, en passant de l'opposition à la direction des affaires, il avait quelque peu modifié sa manière. Il marquait maintenant plus de sympathie aux partis et aux doctrines d'autorité. Les excès qui avaient suivi la révolution de février en avaient fait un ami résolu de l'ordre.

Comme pour beaucoup d'hommes d'État de la monarchie de juillet, la vie politique pour lui se résumait essentiellement dans un mécanisme parlementaire, et il dédaignait ou n'apercevait point ce qui se passait en dehors. Il n'avait pas vu venir février, il ne voyait pas davantage l'empire et le coup d'état menaçants. Le Président de la République lui paraissait un personnage trop insignifiant pour que ses ambitions pussent constituer un danger : « Cet excellent jeune homme, disait-il un jour à ses collègues, est autant à plaindre qu'à blâmer. Son éducation ne l'a point préparé aux devoirs parlementaires[1]. » C'était en résumé un parlementaire faible et éloquent qui ne pouvait se passer des sympathies de son entourage et excellait à en exprimer les opinions : aussi, gouvernant avec la droite de l'Assemblée, se laissait-il aller peu à peu à prendre les idées de la majorité qui le soutenait.

Sans doute Odilon Barrot demeurait toujours très attaché aux principes de 1789, seulement il n'apportait plus la même ardeur à les défendre. Lorsqu'en 1831 la Romagne s'était soulevée contre le pouvoir pontifical il avait franchement pris parti pour les révoltés[2] :

« Que dans notre voisinage, disait-il alors, une puissance s'arroge le droit de défendre à toute population que peuvent atteindre ses armées de se créer un ordre social nouveau; que cette puissance intervienne à l'instant même avec ses armées

1. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, I, p. 416.
2. Paroles rappelées par Ledru-Rollin dans la séance du 8 mars 1849. *Moniteur*, 9 mars.

et mette le poids de cette force matérielle et brutale pour arrêter les efforts d'une civilisation naissante, et qu'elle condamne la Péninsule à rester sous le bon plaisir de quelques potentats ou dans les liens de je ne sais quel gouvernement moitié théocratique, et moitié despotique : c'est ce que nous ne pouvons permettre sous peine de nous déshonorer...

« Notre doctrine est que sans précipiter ou encourager les peuples à faire des révolutions prématurées, à cueillir, comme le disait Guizot, le fruit avant qu'il soit mûr, du moins lorsque le fruit est mûr, nous ne permettrons pas qu'une puissance étrangère empêche ce peuple de le cueillir. »

Tel était son langage en 1831; mais maintenant que, placé à la tête du gouvernement, il était chargé de résoudre les difficultés, elles lui apparaissaient comme plus complexes. Il craignait de se brouiller avec les catholiques de France s'il soutenait la révolution à Rome, et il tenait à maintenir l'indépendance de la papauté en lui assurant son domaine. « Il entrait franchement dans le mouvement d'admiration pour Pie IX », a écrit M. de Falloux dans ses Mémoires [1], « et professait volontiers le respect du culte catholique ». Enfin, en présence d'intérêts si divers, il ne cherchait plus qu'un moyen de les concilier.

Le ministre de l'Intérieur, Faucher, était d'un caractère tout différent de celui d'Odilon Barrot, raide, autoritaire, cassant. Et cependant ses idées, en présence des mêmes circontances, avaient subi la même évolution. Bien qu'il eût durant toute la monarchie de juillet mené campagne comme journaliste, puis comme député, contre les partis de la résistance, les troubles et les violences de l'année 1848 lui firent considérer la protection de l'ordre social comme la première des nécessités. Il faisait partie d'un ministère aussi obstiné dans la résistance que ceux qu'il avait combattus et il voyait favorablement toutes les mesures susceptibles d'assurer la stabilité de la France et de l'Europe.

Le ministre des Affaires étrangères était M. Drouyn de

1. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, I, p. 441.

Lhuys, appelé pour la première fois à un poste où il se signala à plusieurs reprises pendant le second Empire. Sous la monarchie de juillet il avait été secrétaire d'ambassade, puis directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères; mais, député en même temps que fonctionnaire, il se permit de voter contre l'indemnité Pritchard, et il fut destitué pour ce motif. Cette disgrâce le mit en vue; en 1848, il fut élu à l'Assemblée nationale, et devint président du comité diplomatique. — Il n'avait point le goût des révolutions et respectait les puissances établies. « Il considérait le Pape comme la clef de voûte de l'édifice européen, écrit M. de Falloux, et désirait conserver son trône comme celui de tout autre souverain. Il répétait souvent : « J'aime mieux un bon pape qu'un mauvais pape, mais j'aime mieux encore un mauvais pape que pas de pape du tout. » M. Faucher applaudissait à cette formule[1]. »

Un seul des ministres était hostile à l'Église romaine, c'était Passy, le ministre des Finances. Le ministre de la Marine et des Colonies, M. de Tracy, vieil ami d'Odilon Barrot, « par élévation de nature inclinait vers la cause de Pie IX[2] ». M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique, MM. Rulhières et Faucher étaient ouvertement dévoués au Pape; ils formaient un groupe uni, et travaillaient à persuader leurs collègues avec l'autorité que donnent les convictions fortes. M. de Falloux était de tous les ministres celui qui entretenait les relations les plus amicales et les plus confiantes avec le Président de la République. Mais, dit M. de Tocqueville, « il ne représentait, là comme ailleurs, que l'Église[3] ». Il profitait de son intimité avec Louis Bonaparte pour le pousser sans cesse à une intervention militaire en faveur du Saint-Père[4].

1. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, I, p. 441.
2. *Ibid.*
3. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 309.
4. « Celui des ministres qui avait le plus sa confiance était de Falloux; j'ai toujours cru que celui-ci l'avait gagnée par quelque chose de plus substantiel que ce qu'aucun de nous pouvait ou voulait lui offrir. » (De Tocqueville, *Souvenirs*, p. 353.)

Quelques jours après Novare, le prince dit à M. de Falloux : « Vous avez

En résumé le gouvernement français déplorait les événements de Rome et souhaitait le retour du Pape dans ses États. Il prétendait surtout empêcher l'Autriche de s'installer à Rome et d'y faire à son gré la police de la Péninsule. Mais, d'autre part, la majorité du Conseil ne pouvait consentir à sacrifier les Romains à l'absolutisme pontifical et voulait pour eux des réformes et des garanties.

*
* *

Pour trancher ces difficultés complexes, le procédé que le gouvernement français jugea d'abord le plus efficace fut de recourir à un congrès européen. Un premier projet fut combiné en ce sens avec Palmerston; mais, dès janvier 1849, il y fallut renoncer par suite de l'intransigeance du chancelier autrichien Schwarzenberg. Malgré cette déception, le gouvernement français, durant les mois de février et de mars, n'abandonna point encore l'espoir de régler la question par un accord des puissances. Mais cette intention même, lorsque les ministres l'exposèrent devant l'Assemblée, fut très mal accueillie par la gauche; elle fit naître des débats violents, où se manifestèrent nettement les principes opposés qui se trouvaient en présence.

Le 20 février 1849, Drouyn de Lhuys affirma à la tribune la nécessité de réunir dans la personne du Pape l'autorité temporelle à l'autorité spirituelle. Ledru-Rollin répliqua avec indignation :

« Il n'y a pas à s'y tromper, c'est la guerre qu'on veut laisser faire; le ministère a décidé qu'il entrerait dans cette intervention par un moyen détourné, indirect, honteux. »

Le député Bac demanda :

« De quel droit? en vertu de quel principe? où avez-vous puisé l'autorité suffisante pour condamner un peuple qui s'in-

raison, la France ne peut pas rester spectatrice impassible.... » A partir de ce moment, le président souhaita et pressa le départ de nos troupes, etc. (*Mémoires d'un royaliste*, I, p. 445.)

surge contre son souverain? vous qui avez renversé vos rois, ce droit ne vous appartient pas. »

Le 8 mars, Ledru-Rollin protesta à la tribune contre la politique du ministère auquel il reprochait d'avoir éconduit les envoyés de la République romaine :

« Comment! vous avez vu un peuple passant devant vous pour chasser un roi, et vous ne voulez pas qu'on fasse là-bas ce que nous avons fait ici! Nier à Rome le droit de chasser son prince temporel, c'est refuser à la France le droit de chasser Louis-Philippe. M. Guizot ne dirait pas autrement. Faites place à M. Guizot. »

Dans la séance du 30 mars, Drouyn de Lhuys exposa dans leur ensemble ses projets de médiation : « Il y a trois moyens, disait-il, de résoudre les questions dans le monde; la première, c'est de les laisser cheminer toutes seules; la deuxième est de prétendre les décider par l'usage solitaire d'une force individuelle; la troisième, c'est de les résoudre par un accord commun. Toutes les fois que je le pourrai, c'est la troisième que je préférerai. »

Appliquant ces principes à la question romaine, il disait :

« La France tâchera de concilier les intérêts divers dans la mesure du possible; elle s'entendra pour cela avec le plus grand nombre de puissances, parce que plus le nombre des puissances qui prendra part au règlement de cette affaire sera considérable, et plus vous serez assuré que le résultat obtenu représentera la moyenne de toutes les intentions. Mais, je le répète, il y a des intérêts dont nous ne déserterons pas la défense. » A quoi le député Dupont de Bussac répondit :

« Si vous appelez onze rois à côté d'une république, je sais parfaitement quelle sera la moyenne des idées. Veuillez donc expliquer comment vous serez assez habile pour faire résulter une moyenne républicaine ou démocratique d'un ensemble de royautés! »

Ainsi, même en France et dans l'Assemblée nationale, ce projet d'une solution moyenne et le désir de régler la question par un accord des puissances européennes soulevait bien

des protestations. Mais l'opposition qu'y faisaient en même temps les puissances intéressées lui fut encore plus fatale.

Après que Schwarzenberg eut fait échouer le premier projet d'un congrès européen, le Pape, d'accord avec lui, demanda qu'un congrès des puissances catholiques fût tenu à sa cour même, à Gaëte. L'Espagne, les Deux-Siciles étaient aussi disposées que l'Autriche à y prendre part. Le gouvernement français isolé était exposé, s'il adhérait au congrès, à confondre son action avec celle des autres puissances catholiques, et, s'il refusait d'y déléguer, à blesser gravement les catholiques de France. Voyant le danger, Drouyn de Lhuys se hâta d'y parer par des négociations. Puisque le congrès européen n'avait pas abouti, puisque le congrès catholique ne pouvait convenir à la France, il proposa un troisième congrès, celui des princes italiens, qui se réunirait sous la présidence de Charles-Albert : ainsi serait respecté dans une large mesure le principe de non-intervention, cher aux hommes d'État de la monarchie de juillet : les questions italiennes seraient réglées par les États italiens.

Mais Schwarzenberg et le Pape refusèrent : Charles-Albert fut amèrement déçu. Ce fut alors que, malgré les conseils de la France, il reprit les armes contre l'Autriche, et se fit complètement écraser à Novare le 22 et 23 mars. Le Piémont se trouva ouvert aux armées autrichiennes. Toute la France s'émut : l'intégrité du Piémont était depuis longtemps considérée comme nécessaire à notre propre sécurité. En conséquence l'Assemblée nationale, le 30 mars, vota l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais, et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le Pouvoir exécutif croyait devoir appuyer ses négociations par l'occupation partielle et temporaire d'un point quelconque de l'Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours. »

Le ministère français appuyé par le pays était assez fort pour se faire craindre de l'Autriche; le territoire piémontais

demeura intact, et le nouveau roi Victor-Emmanuel put, malgré l'Autriche et selon le vœu de la France, assurer à son peuple des institutions libérales.

De plus en plus se manifestait la difficulté pour le gouvernement de la République de s'entendre avec l'Autriche dans la question romaine : alors Drouyn de Lhuys et ses collègues imaginèrent que la France pouvait agir à Rome comme elle venait de le faire avec succès dans le Piémont, c'est-à-dire d'une façon indépendante et personnelle. Pourquoi ne protégerait-elle pas aussi les patriotes des États romains contre les baïonnettes autrichiennes, et pourquoi ne rendrait-elle pas son pouvoir au Pape en l'invitant à imiter Victor-Emmanuel et à donner une constitution à ses sujets?

Déjà dans les premiers jours de mars, Drouyn de Lhuys avait reçu à Paris les délégués de la République romaine, MM. Pescantini et Beltrami qui s'étaient montrés favorables à une action directe de la France. Dès le 7 mars, le ministre envoya à Rome un agent, M. Mercier, qui devait préparer les voies à un accommodement des Romains avec le Pape[1]. Peu après, un autre agent, M. Micard, fut envoyé à cette même fin.

Le gouvernement français consentit pourtant à nommer des représentants à la conférence que le Pape réunissait à Gaëte; ce furent MM. de Rayneval et d'Harcourt, le premier, ambassadeur de la France auprès du roi des Deux-Siciles, le second, ambassadeur auprès du Saint-Siège. La conférence s'ouvrit le 30 mars. Les représentants des puissances catholiques et autocratiques y étaient fort mal disposés pour la France qui leur apparaissait comme le principal obstacle à une solution rapide. Déjà le 12 mars le gouvernement français avait été informé par Schwarzenberg que le Pape, las d'attendre, avait prié l'Autriche de venir immédiatement à son secours; la France s'y était nettement opposée. D'un commun accord et sans tenir compte de cette opposition, les délégués de l'Autriche, de l'Espagne,

1. Lettre de Drouyn de Lhuys à M. de Rayneval, 26 mars 1849. Note remise par MM. Pescantini et Beltrami le 28 mars 1849 à Drouyn de Lhuys.

des Deux-Siciles, préparaient, sous la direction du cardinal Antonelli, pro-secrétaire d'État et président de la conférence, une croisade contre la République romaine.

A Rome, d'autre part, on sentait approcher la crise décisive; un Triumvirat exécutif venait d'être élu, dont Mazzini était le chef; le pouvoir passait aux plus violents. Les troupes autrichiennes approchaient.

Le temps était venu pour la France de prendre une décision.

Celle qui fut adoptée fut inspirée principalement par les rapports que M. de Forbin-Janson, secrétaire de l'ambassade de France à Rome, et M. Mercier adressèrent à Paris. Le 4 avril M. de Forbin-Janson écrivait que le découragement produit par la défaite de Novare assurait le succès d'une politique d'accommodement entre le Pape et ses sujets, du côté des sujets tout au moins[1].

On se convainquit donc à Paris qu'une armée française paraissant dans les États du Pape rendrait courage aux modérés de Rome, et jouerait dans les négociations avec le Pape et l'Autriche un rôle analogue à celui de l'armée des Alpes au lendemain de Novare. Quand les armées de toutes les puissances

1. M. de Forbin-Janson à Drouyn de Lhuys, 4 avril 1849. « Le parti républicain avec lequel on aurait à traiter, et le parti constitutionnel sur lequel le gouvernement devrait s'appuyer s'il voulait intervenir comme médiateur, comprennent l'un et l'autre que le temps des déclamations est passé et que la guerre de l'indépendance est finie. Ils redoutent une réaction qui confondrait républicains et constitutionnels avancés, Mazzini et Mamiani, dans une même proscription. Ils reconnaissent qu'une médiation française peut seule sauver Rome d'une brutale représaille de l'Autriche et de la honte d'une occupation napolitaine. Cette opinion reconnue des chefs existe à l'état de sentiments et d'instincts dans toutes les classes du peuple.

« Il suffirait à la France de paraître et de parler.

« Le gouvernement appartient aux Triumvirs, Mazzini, Armellini et Saffi, le premier connu par l'excitation de ses idées, les deux autres aussi modérés et conservateurs que leur position officielle le leur permet. J'ai fait sonder ces Messieurs par une personne qui ne voit elle-même de salut que dans la médiation française, et voici ce que Mazzini a répondu mot à mot : « De toute autre « puissance nous ne pouvons pas entendre parler de médiation; nous l'accep- « tons de la France, à condition d'en fixer les termes avec l'Assemblée consti- « tuante ». M. Armellini a dit la même chose à M. Mercier. M. Mamiani a remis une note à MM. d'Harcourt et Mercier par laquelle il demande l'envoi de 3 ou 4 000 hommes pour permettre au parti constitutionnel d'agir et de se montrer. Le peuple est las de la domination d'une faction impuissante. »

catholiques se réunissaient en Italie, le drapeau de la France pouvait-il n'y pas paraître? Et cependant était-il admissible que nos armées républicaines allassent aider Schwarzenberg et Ferdinand II à détruire la République romaine? Non, on irait à Rome avant l'Autriche, avant le roi de Naples, avant l'Espagne; la France ferait seule avec ses principes ce que les souverains coalisés eussent fait selon des maximes qu'elle réprouvait.

Il fallait deux conditions pour que ce plan fût réalisable; mais le ministère français ne douta pas qu'elles fussent remplies. On se persuadait encore que Pie IX qui, deux ans auparavant, était entré tout seul et délibérément dans la voie des réformes, serait disposé à accorder à ses sujets des garanties et des libertés. On se figura également que l'immense majorité des Romains se soumettrait volontiers de nouveau au gouvernement du Pape, opprimée qu'elle était par des révolutionnaires et des soldats étrangers. Il ne faut pas s'étonner de la facilité avec laquelle cette dernière opinion fut admise : elle était trop commode pour qu'on la voulût discuter; la France républicaine pouvait traiter avec moins d'égards la République romaine et même la supprimer complètement, si elle la tenait pour une institution despotique et un gouvernement arbitraire.

Pour le moment ce projet d'expédition avait en France l'avantage qu'il pouvait dans une certaine mesure contenter tout le monde, les catholiques, puisqu'on restaurait la papauté, les républicains, puisqu'on ne restaurait pas ses abus. Afin de faire admettre son plan plus aisément, Odilon Barrot décida de faire ressortir davantage en France un de ses aspects, tandis qu'il montrerait surtout l'autre à Gaëte. Aux Montagnards de l'Assemblée, il présenta l'expédition comme destinée principalement à protéger les Romains contre l'Autriche. Auprès du Pape, au contraire, le ministère fit valoir le grand service que lui rendait la France en lui restituant Rome, et il lui demanda la promesse solennelle de réformes sérieuses en échange de ses États reconquis.

*
* *

Le 16 avril 1849[1] l'Assemblée nationale fut avertie par son président que le président du Conseil des ministres avait une communication à lui faire. Au milieu d'un profond silence, Odilon Barrot exposa les raisons qui lui faisaient demander un crédit de 1 200 000 francs pour envoyer une expédition à Civita-Vecchia. Il rattacha très habilement son projet à la résolution votée le 30 mars qui autorisait le gouvernement à occuper un point de l'Italie, et qui était nettement dirigée contre l'Autriche. Il montra la République romaine destinée à périr accablée par toutes les armées qui la menaçaient : « Le soin de maintenir notre légitime influence en Italie, le désir de contribuer à faire obtenir aux populations romaines un gouvernement fondé sur des institutions libérales, tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée... » Il promettait que de l'intervention résulteraient d'efficaces garanties pour la cause de « la vraie liberté ».

Une commission fut élue aussitôt; elle se montra méfiante; Barrot et Drouyn de Lhuys allèrent défendre devant elle leur projet.

Barrot développa ce point que l'action de la France était individuelle, isolée, indépendante de celle de l'Autriche; pressé de s'expliquer d'une façon plus précise, il déclara que la pensée du gouvernement n'était pas d'attaquer la République romaine, ni du reste de la défendre; que l'expédition française ne pouvait avoir pour objet de protéger une forme de gouvernement qui serait repoussée par la population de Rome. La commission prit acte de ces déclarations et les résuma dans cette phrase du rapport, qui fut soumise au président du Conseil et qu'il accepta expressément :

« Des explications du ministère, il est résulté que la pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au

1. *Moniteur* du 17 avril 1849.

renversement de la République qui subsiste actuellement à Rome. »

Phrase ambiguë, qui n'avait pas le même sens pour Odilon Barrot et pour les démocrates de la commission. Alors J. Favre posa à Barrot deux questions :

« Si l'expédition française rencontrait de la résistance à Civita-Vecchia, que feriez-vous? »

La commission jugea que cette résistance était tout à fait improbable, mais que, si elle se produisait, il faudrait passer outre.

Alors une autre question se posait, inévitable :

« Si l'expédition française rencontrait de la résistance à Rome, que feriez-vous? »

Odilon Barrot répondit d'une manière confuse : cette hypothèse était invraisemblable. Il finit par dire que les Français n'iraient à Rome que « comme arbitres demandés ».

A vrai dire, cela ne signifiait rien : demandés par qui? par ce gouvernement qui n'était même pas reconnu? par une fraction de la population? Sur le sens des paroles d'Odilon Barrot, la commission ne réussit pas à s'entendre. La majorité disait qu'il n'attaquerait pas la République romaine; mais la minorité affirmait qu'il avait déclaré qu'il l'attaquerait. L'urgence fut votée et J. Favre revint lire à l'Assemblée un rapport favorable.

L'autorité de J. Favre n'entraîna pas cependant l'adhésion de la gauche. Elle réclamait un langage plus ferme, plus clair, attestant que le ministère allait défendre le principe de la souveraineté nationale. Barrot se vit contraint de monter une seconde fois à la tribune; il eut alors un mot malheureux, qui révéla le fond de sa pensée et souleva un orage :

« La politique du gouvernement français, dit-il, est de ne pas permettre que dans les États romains une restauration se fasse en dehors de ses principes. »

Des exclamations, des rires éclatèrent à gauche; on criait : « Ainsi, c'est une restauration que vous allez faire! »

Engagé dans cette voie, Barrot dut poursuivre : « Nous le

déclarons nettement, dit-il, nous n'emploierons pas nos forces à sauver la République romaine; nous ne voulons pas établir de solidarité entre les deux Républiques. Mais nous ne voulons pas que l'abstention de la France porte préjudice à des garanties et à des libertés qui ont toutes nos vieilles sympathies. »

Ledru-Rollin prit la parole.

« Un mot m'a frappé... Ce mot fatal, c'est la restauration du Pape.

« D'un côté les prétentions papales, de l'autre les droits de la souveraineté du peuple; la question se trouve ainsi nettement posée.

« La restauration du Pape est la conséquence forcée de l'intervention que vous allez faire. »

Les ministres de leurs bancs protestèrent : « Non, non. »

« Ou, si ce n'est pas cela, alors c'est la guerre, répliqua Ledru-Rollin; car, vous le savez, ce que l'Autriche veut, c'est la restauration du Pape. »

L'agitation fut à son comble lorsque Lamoricière monta à la tribune; il expliqua que ce qui avait décidé la commission, c'était la conviction que, si la République romaine ne devait courir d'autres dangers « que ceux qui résulteraient de l'occupation de Civita-Vecchia par une division française, elle n'aurait rien à craindre, vous le savez bien », ajouta-t-il.

Toute la gauche cria :

« Nous n'en savons rien! »

Alors reparut l'inévitable question qui avait déjà troublé la commission :

« Si l'on ne veut pas de vous à Rome, que ferez-vous? »

Le député Schœlcher, qui avait fait partie de la commission, voulut presser le gouvernement de donner à l'Assemblée une réponse ferme sur ce point. Les ministres restèrent tous silencieux. Alors Schœlcher renouvela sa question :

« Je crois que les troupes françaises, voulant restaurer le Pape à Rome, rencontreront de la résistance, une grande résistance. » Des réclamations et des rires venant de droite 'interrompirent.

« Vous me permettrez bien de poser une hypothèse, continua-t-il. J'admets, vous n'admettez pas, mais je l'admets, que la République romaine ne veuille pas recevoir le Pape des mains des troupes françaises, que feront les troupes françaises? » Aucun des ministres ne bougea.

« Il reste constant, reprit Schœlcher, que, cette question posée, le ministère refuse d'y répondre. L'Assemblée peut juger quelles sont les intentions du ministère. »

Ce furent les derniers mots. Le gouvernement ne répondait rien, non parce qu'il avait en vue de cette occurrence des plans inavouables, mais bien plutôt parce qu'il n'en avait aucun; il se trouvait pris au dépourvu devant cette question, comme il allait l'être devant les événements qu'elle faisait prévoir.

On procéda au vote. Les gauches, bien entendu, n'avaient pas été gagnées. Sur leurs bancs, on répétait le mot d'ordre de ne pas voter; il fallait cinq cents voix pour qu'un vote fût valable : on n'arriva pas ce soir-là à les réunir. On dut compléter le scrutin le lendemain. Néanmoins la majorité était assurée au gouvernement, qui se trouva en mesure d'exécuter ses desseins.

Le 16 au soir, le colonel Frapoli, représentant de la République romaine à Paris, adressa à Drouyn de Lhuys une protestation :

« ... Je vous ai conjuré, écrivait-il, d'éviter une guerre fratricide; je me suis montré disposé à toute honorable transaction, pourvu que vous consentiez à entrer comme ami sur le territoire de la République romaine. J'obtins de vous pour toute réponse que vous ne pouviez négocier avec ce qui n'existait pas, que Rome, pour vous, c'était le Pape et son droit[1]... »

1. Amigues, *L'État romain de 1815 à nos jours*, p. 386.

CHAPITRE II

DE CIVITA-VECCHIA A ROME

Dans les jours qui précédèrent le vote de l'Assemblée, des troupes et des vaisseaux avaient été réunis à Toulon et à Marseille. L'expédition comprenait seulement trois brigades d'infanterie, un demi-escadron de cavalerie, quelques pièces de grosse artillerie pour bombarder Civita-Vecchia en cas de résistance, un petit nombre de canons de campagne. L'embarquement se fit vite; le 21 au soir, les 17 navires qui transportaient le corps expéditionnaire étaient prêts à appareiller[1]. Le gouvernement voulait agir promptement, comptant que la surprise et le désarroi des Romains aideraient au succès de l'expédition.

Le général Oudinot avait été chargé du commandement; c'était le fils aîné du célèbre maréchal de l'Empire. Il avait servi brillamment sous Napoléon ; la Restauration, qui le trouva fidèle pendant les Cent Jours, le fit maréchal de camp en 1822, puis lui confia la direction de l'École de cavalerie de Saumur. Sous la monarchie de juillet, il n'avait pas été en service actif, si l'on excepte un mois de campagne en Algérie pendant l'année 1835. En 1842, il fut élu député et siégea dans les rangs de l'opposition modérée; en 1848 le commandement de l'armée des Alpes lui fut confié, puis brusque-

1. Bittard des Portes, *L'Expédition française de Rome*, p. 14, 15 et sq. — Généraux Vaillant et Thiry, *Journal des opérations de l'artillerie et du génie.*

ment retiré. On pensa, lorsqu'il eut été nommé général en chef du corps expéditionnaire d'Italie, que ses relations personnelles avec M. de Falloux en étaient la raison principale. On s'étonna même qu'un officier de cavalerie se trouvât chargé de diriger des troupes des trois armes. Les ministres qui l'avaient choisi furent plus tard durs pour lui. Odilon Barrot dans ses Mémoires, tout en lui reconnaissant toutes sortes de mérites comme militaire, entre autres beaucoup de sollicitude pour ses soldats, lui reproche de n'avoir pas eu « quelques-unes des qualités que sa mission, autant diplomatique que militaire, aurait exigées... ; il manquait de coup d'œil et de décision [1] ». Le Prince-Président, en 1851, alla jusqu'à lui refuser officiellement le mérite d'avoir pris Rome [2].

En fait, on pouvait surtout lui reprocher d'avoir cru que l'honneur des troupes placées sous ses ordres exigeait qu'il les fît combattre. Il avait en tous cas une conception sévère et haute du devoir militaire; et le gouvernement de la République n'eût sans doute pas eu à se plaindre de lui, s'il lui avait donné toujours des directions précises.

Il reçut des instructions à la fois du ministre de la Guerre et du ministre des Affaires étrangères. Celles que lui remit le premier avaient été discutées au Conseil; elles lui ordonnaient simplement d'occuper Civita-Vecchia et d'attendre là des ordres nouveaux. Mais cette dernière disposition ne plut pas à certains membres du cabinet, qui la firent remplacer par un renvoi aux instructions de Drouyn de Lhuys. Or celles-ci n'avaient pas été délibérées en Conseil et n'étaient pas connues de tous les ministres, en particulier ne l'étaient pas du président du Conseil.

Odilon Barrot raconte en effet que, le 16 avril au soir, après le

1. Od. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 200.

2. Tandis que le général Oudinot était mené au mont Valérien, le 2 décembre 1851, le général Vaillant, dont les opinions politiques étaient plus souples, était nommé maréchal de France (11 décembre). Le décret portait qu'il avait dirigé notoirement, à partir du 19 mai, non seulement le siège, mais toutes les opérations de l'armée.

Le général Oudinot protesta contre ces considérants.

vote des crédits, rentrant chez lui très tard, il se souvint qu'il n'avait point lu les instructions que Drouyn de Lhuys avait rédigées pour le général Oudinot; pris « d'un remords ou d'un pressentiment », il se rendit au ministère des Affaires étrangères ; mais le ministre s'était déjà retiré, et le président du Conseil ne rencontra là qu'un veilleur de nuit[1]. Les instructions partirent donc sans qu'il en ait eu connaissance[2]. Par la suite il regretta sa négligence. « Drouyn de Lhuys, écrit-il en effet dans ses Mémoires[3], avait plutôt traduit sa pensée et celle de la partie du Conseil qui faisait du rétablissement du Pape le principal objet de l'expédition, que celle que j'avais exprimée dans l'Assemblée... » et ailleurs[4], «... ces instructions étaient plutôt de nature à égarer Oudinot qu'à le diriger... ; elles trahissaient une grande impatience d'en finir de la République romaine... »

Ce dernier jugement surtout est fort exact. Non que Drouyn de Lhuys fût disposé à restaurer le Pape sans conditions; mais il avait de l'irritation contre ces révolutionnaires romains dont les allures intransigeantes menaçaient de déranger les combinaisons de sa diplomatie. A plusieurs reprises il rappelait au général Oudinot que le gouvernement français n'avait pas reconnu la République romaine. L'objet de l'expédition y était défini ainsi : « ménager dans les États romains le rétablissement d'un ordre de choses régulier sur des bases conformes aux intérêts et aux droits légitimes des populations[5] ».

Oudinot était autorisé à conclure des arrangements avec les autorités romaines, mais à la condition formelle d'éviter « tout ce qu'on pourrait interpréter comme la reconnaissance du pouvoir d'où sortent ces autorités ». Cependant le pou-

1. Od. Barrot, *Mémoires*, p. 213.
2. Elles furent portées le lendemain par le prince de La Tour d'Auvergne, secrétaire de légation, qui fut attaché à Oudinot pour le temps de l'expédition.
3. *Mémoires*, III, p. 213.
4. *Id.*, p. 200.
5. Le texte de ses instructions se trouve dans le *Moniteur* du 8 mai. Drouyn de Lhuys en donna lecture dans la séance du 7 mai à l'Assemblée nationale.

voir, « d'où sortaient ces autorités, » était le suffrage universel.

La commission du 16 avril avait décidé que, si Civita-Vecchia opposait de la résistance au corps expéditionnaire, il faudrait passer outre; mais les motifs de sa résolution n'étaient certainement pas ceux que Drouyn de Lhuys exposait à Oudinot :

> Vous ne devriez pas vous arrêter à la résistance qu'on vous opposerait au nom d'un gouvernement que personne en Europe n'a reconnu, et qui ne se maintient à Rome que contre le vœu de l'immense majorité des populations.

Du moment qu'on présentait les choses ainsi, il était clair qu'il n'y avait pas plus de raisons de tenir compte de la résistance de Rome même que de celle de Civita-Vecchia.

Aussi Drouyn de Lhuys écrivait-il :

> Votre marche sur Rome à la tête de vos troupes faciliterait sans doute le dénouement de la crise terrible dont le pays est menacé, en donnant courage aux honnêtes gens. Vous jugerez si les circonstances sont telles que vous puissiez vous y rendre avec la certitude, non seulement de n'y pas rencontrer de résistance sérieuse, mais d'y être assez bien accueilli pour qu'il soit évident qu'en y entrant vous répondez à un appel de la population.
>
> Partout où vous vous trouverez, jusqu'au moment où un gouvernement régulier aura remplacé celui qui pèse actuellement sur les États de l'Église, vous pourrez, selon que vous le jugerez nécessaire ou convenable, soit maintenir les autorités civiles, en tant qu'elles consentiront à se restreindre à une action municipale et de police, et ne vous susciteront aucun péril ni embarras réels; soit favoriser le rétablissement de celles qui étaient en fonctions; soit même en établir de nouvelles, en évitant, autant que possible, d'intervenir directement dans ces changements, et en vous bornant à les provoquer, à encourager l'expression des vœux de la partie honnête de la population...

Ainsi, on disait bien clairement au général Oudinot que la partie honnête de la population n'était pas celle qui détenait le pouvoir, que la majorité était opprimée, enfin qu'il avait le droit de remanier à sa guise le gouvernement et l'administra-

tion de Rome. Tout cela était loin des déclarations d'Odilon Barrot à l'Assemblée. Et cependant, si l'on voulait admettre l'opinion que le peuple romain était terrorisé par une bande de révolutionnaires, la pensée de Drouyn de Lhuys redevenait conforme au plan général du ministère. Il avait été décidé qu'on opérerait une médiation entre le Pape et ses sujets : rien de plus naturel que de se débarrasser à l'occasion d'un certain nombre de gêneurs.

Dans la nuit du 21 avril et dans la matinée du 22, tous les vaisseaux de l'escadrille quittèrent Marseille et Toulon. Le 24, à neuf heures du matin, devançant le reste de l'expédition, le *Panama* arriva devant Civita-Vecchia, portant M. Espivent de la Villeboisnet, aide de camp du général en chef, et le prince de La Tour d'Auvergne, secrétaire de légation. Ils étaient chargés de rassurer la population sur les intentions de la France et de préparer le débarquement. Le préfet, M. Manucci les reçut à l'hôtel de ville. Le commandant Espivent lui remit une lettre du général Oudinot, qui, en réalité, avait été rédigée au ministère des Affaires étrangères, et qui était ainsi conçue :

Monsieur le gouverneur

Le gouvernement de la République française, désirant, dans sa sincère bienveillance pour les populations romaines, mettre un terme à la situation dans laquelle elles gémissent depuis plusieurs mois et faciliter l'établissement d'un ordre de choses également éloigné de l'anarchie de ces derniers temps et des abus invétérés qui, avant l'avènement de Pie IX, désolaient les États de l'Église, a résolu d'envoyer à cet effet à Civita-Vecchia un corps de troupes dont il m'a confié le commandement.

Je vous prie de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que les troupes, en mettant pied à terre, au moment même de leur arrivée, ainsi que cela m'a été prescrit, soient reçues et installées comme il convient à des alliés, appelés dans votre pays par des intentions aussi amicales. — OUDINOT DE REGGIO.

Manucci était dévoué à la République romaine; mais sans instructions de son gouvernement, surpris, incertain, il ne sut

que consulter la municipalité : comme il arrive toujours, celle-ci se montra beaucoup plus disposée que le représentant du gouvernement central, à écarter les chances de lutte et de bombardement. Pour la gagner, le commandant Espivent rédigea une seconde déclaration beaucoup plus nette que celle du général Oudinot[1] :

> Le gouvernement de la République française, toujours animé d'un esprit très libéral, déclare vouloir respecter le vœu de la majorité des populations romaines, et vient sur leur territoire, amicalement, dans le but de maintenir sa légitime influence. Il est de plus bien décidé à ne pas vouloir imposer à ces populations aucune forme de gouvernement qui ne serait pas choisie par elles.
>
> Pour ce qui concerne le gouvernement de Civita-Vecchia, il sera conservé dans toutes ses attributions, et le gouvernement français pourvoira à l'augmentation des dépenses occasionnées par le corps expéditionnaire.
>
> Toutes les denrées et toutes les réquisitions qui seront faites pour les besoins des troupes françaises seront payées en argent comptant. — ESPIVENT.

Ces promesses positives achevèrent de gagner la municipalité. Le préfet dut renoncer à tout projet de résistance; une proclamation fut rédigée par le conseil municipal qui déclara se fier à la loyauté de la France[2]. Cette proclamation se terminait ainsi :

> Notre population vous bénira, vous et votre armée, si vous êtes pour nous des frères qui nous secourront aux jours de l'adversité... Recevez l'affectueuse bienvenue que, par notre bouche, vous offre cette population confiante dans la noblesse et l'honneur de la nation française. Vive la République française, et Dieu sauve la République romaine!

Le lendemain 25 avril, vers midi, les troupes françaises débarquèrent au milieu d'une population curieuse et sympathique.

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 5.
2. Id., *ibid.*, p. 6.

Le 26, le général Oudinot publia une proclamation qui lui avait été remise toute rédigée par le ministre des Affaires étrangères[1]; et il s'empressa de télégraphier à Paris :

« Nous sommes maîtres de Civita-Vecchia sans coup férir. Les autorités n'ont fait aucune résistance. Les habitants et la garde nationale nous ont accueillis avec acclamations[2]. »

Tandis que le général Oudinot s'efforçait ainsi de rassurer par ses proclamations les populations romaines, le soir même du débarquement, le 25, il envoyait à Gaëte sur un des avisos de la division, le commandant Espivent, pour y porter l'hommage du corps expéditionnaire. Le commandant fut introduit auprès du Pape par M. d'Harcourt[3], et lui annonça l'arrivée de l'expédition. Pie IX s'écria :

« Je l'avais bien dit. Malgré ses utopies, la France était prête à défendre le Saint-Siège, à dépenser pour lui son sang et ses millions. »

Le commandant Espivent évita les questions du corps diplomatique et se rembarqua en toute hâte pour Civita-Vecchia.

1. Cette proclamation était ainsi conçue :

Habitants des états romains.

« Un corps d'armée français est débarqué sur votre territoire. Son but n'est point d'y exercer une influence oppressive ni de vous imposer un gouvernement qui serait opposé à vos vœux. Il vient vous préserver au contruire des plus grands malheurs.

« Les événements politiques de l'Europe rendent inévitable l'apparition d'un drapeau étranger dans la capitale du monde chrétien. La République française, en apportant le sien avant tout autre, donne un éclatant témoignage de sa sympathie envers la nation romaine.

« Accueillez-nous en frères, nous justifierons ce titre, nous respecterons vos personnes et vos biens, nous paierons en argent toutes nos dépenses, nous nous concerterons avec les autorités existantes pour que notre occupation momentanée ne vous impose aucune gêne; nous sauvegarderons l'honneur militaire de vos troupes, en les associant partout aux nôtres, pour assurer le maintien de l'ordre et de la liberté.

« Romains, mon dévouement personnel vous est acquis si vous écoutez ma voix. Si vous avez confiance dans mes paroles, je me consacrerai sans réserves aux intérêts de votre belle patrie. OUDINOT. »

2. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 448.

3. Bittard des Portes, *l'Expédition française de Rome*, p. 59. M. Bittard des Portes tient ce récit de M. Espivent lui-même.

*
* *

On attendait beaucoup à Paris de cette expédition dirigée sur Civita-Vecchia; les troupes françaises devaient tout à la fois et presque par leur seule présence inspirer à la population romaine des sentiments modérés et ramener le Pape à des idées libérales. Pour que l'entreprise réussît, il était de toute nécessité que le Pape s'engageât publiquement à donner aux populations de ses États un gouvernement débarrassé des abus qui l'avaient rendu insupportable : une fois le manifeste publié, le ministère français ne doutait pas que les Romains ouvrissent leurs portes à l'expédition et confiassent à la France leurs destinées.

C'est pourquoi, le 16 avril au soir, Drouyn de Lhuys écrivit à M. d'Harcourt pour le presser de faire concorder les déclarations du Pape avec l'arrivée de nos troupes dans ses États[1].

> Son autorité temporelle, écrivait-il, lui a été donnée précisément pour lui permettre d'exercer son autorité spirituelle avec cette haute indépendance, cette dignité qui peuvent seules la rendre efficace; renverser cette base, c'est porter une atteinte sérieuse à une institution dout toutes les nations catholiques ont le droit de revendiquer l'intégrité.
>
> Nous ne prétendons pas que le peuple des États de l'Église ait le devoir de se sacrifier à l'intérêt des autres peuples. Ce que nous disons, c'est qu'il faut concilier ces intérêts également respectables, ce qui ne permet pas d'abandonner aux passions d'une seule des parties intéressées la solution des questions qui y sont engagées.
>
> Il faut que le Pape soit rétabli dans l'indépendance et le degré de liberté qui lui sont absolument nécessaires pour le libre accomplissement de ses devoirs spirituels. Il faut en

1. Cette lettre, jusqu'à « le cardinal comprendra », se trouve dans les *Mémoires* d'Od. Barrot, t. III, p. 201, 201. Après ces mots, la fin de la lettre est prise dans Amigues, *l'État romain de 1815 à nos jours*, p. 343; elle ne se trouve, semble-t-il, que là; mais ce n'est pas une raison pour la suspecter, l'auteur étant très digne de confiance. De plus, Odilon Barrot ne donne le texte qu'il cite que comme un fragment, et il semble éviter de parler des négociations relatives au manifeste, qui eurent si peu de succès.

même temps que les populations des États de l'Église soient mises à l'abri du retour du détestable régime qui a été la cause première de toutes les calamités de ces derniers temps...

Le cardinal (Antonelli) comprendra que pour se mettre en mesure de tirer parti de l'expédition, le Pape devra se hâter de publier un manifeste qui, en garantissant au peuple des institutions libérales, pût rendre impossible toute résistance. Ce manifeste sera le signal d'une réconciliation dont un petit nombre de mécontents seront seuls exclus.

Vous ne sauriez trop insister sur l'utilité et même la nécessité d'un tel document. Ce que nous voulons, c'est que le Pape, en rentrant dans Rome, puisse se trouver dans une condition acceptable pour lui comme pour son peuple, qui rassure l'Europe comme l'Italie contre de nouvelles commotions [1].

Les espérances exprimées dans cette lettre prouvent que le ministère français se rendait très inexactement compte de l'état de la cour de Gaëte, ainsi que des dispositions véritables de nos représentants à cette cour. En réalité, le cardinal Antonelli, qui gouvernait l'esprit du Pape, était absolument opposé à toute concession, à toute réforme, et il n'avait pas de peine à entretenir l'irritation de Pie IX qu'exaspéraient les actes de la République romaine, et qui comparait avec amertume la politique hésitante de la France aux offres de croisade que lui faisaient les souverains catholiques. Représentants de la seule

1. Le 18 avril, Drouyn de Lhuys écrivait encore :

« La pensée du gouvernement de la République, en se décidant à cette mesure, n'a été ni d'imposer aux populations romaines un régime que leur volonté libre aurait repoussé, ni de contraindre le Pape à adopter, lorsqu'il sera rappelé à l'exercice de la puissance temporelle, tel ou tel système de gouvernement.

« Nous avons cru, nous croyons plus que jamais, que par la force des choses, par suite de la disposition naturelle des esprits, le régime qu'a fondé à Rome la révolution du mois de novembre dernier est destiné à succomber bientôt, que le peuple romain avec empressement se replacera sous l'autorité du Souverain Pontife, et que Pie IX en rentrant dans ses Etats y rapportera la politique éclairée, libérale dont il s'est montré animé. Faciliter un rapprochement qui s'opérerait dans un pareil esprit, donner au Saint-Père et à tous ceux qui, à Gaëte comme à Rome, sont disposés à y coopérer, l'appui dont ils pourront avoir besoin pour surmonter les obstacles suscités dans l'un et l'autre cas par des influences étrangères ou de mauvaises passions, tel est le but que nous avons assigné à notre expédition.

« Il faut que M. de Rayneval prie le Pape de publier, au moment de l'arrivée de nos troupes, un manifeste garantissant des institutions libérales, qui fasse tomber les résistances et soit le signal d'une conciliation générale. »

puissance qui fût en même temps libérale et catholique, très catholiques eux-mêmes, MM. d'Harcourt et de Rayneval avaient à Gaëte une situation difficile et pénible. Tous deux avaient ce respect des pouvoirs établis et ce dédain des changements qui avaient caractérisé le personnel de la monarchie de juillet dans ses dernières années[1]. Ils voyaient avec tristesse l'influence française baisser dans les conseils du Saint-Père, tandis que grandissait celle de l'Autriche; et ils se trouvaient ainsi portés à sacrifier les tendances propres de la France au désir de la faveur du Pape.

Dans une lettre du 13 avril[2], M. d'Harcourt rend ainsi compte à Drouyn de Lhuys d'une conversation qu'il a eue avec Pie IX :

« C'est une grave difficulté, lui ai-je dit, pour nous républicains nés d'une révolution, d'aller détruire ailleurs une république : c'était pour échapper à ce que cette situation avait de difficile que nous l'avions prié de venir en France. — Si là, le Pape avait déclaré qu'il tenait d'elle le patrimoine de Saint-Pierre et la sollicitait de lui en maintenir la possession, il n'y a pas un gouvernement français qui n'eût pensé que l'honneur national était engagé à répondre à un semblable appel.

« La religion y aurait gagné en associant son sort et sa fortune à celle de 34 millions de catholiques qui se seraient trouvés engagés d'honneur à rétablir leur chef dans sa dignité et ses droits.

« Après une telle démarche, on n'aurait rien pu refuser au Pape en France. Mais mes offres avaient toujours été déclinées. »

Le Pape ne veut pas, ou veut être restauré sans conditions. Vous déciderez dans votre sagesse. Venir pour notre compte serait, semble-t-il, le parti le plus net. J'ai lieu de

1. M. d'Harcourt avait manifesté, au cours de sa carrière déjà longue, des sentiments toujours assez libéraux; député en 1827, il avait voté l'adresse des 221. Il s'était rallié à la royauté de Louis-Philippe qui le fit ambassadeur à Madrid, puis à Constantinople. En 1848, le gouvernement provisoire le chargea de représenter la République française à Rome; là il s'efforça de pousser le Pape dans la voie des réformes, et, lorsqu'il s'enfuit de Rome, de l'emmener en France, afin de le soustraire aux influences réactionnaires qui l'attendaient à Gaëte.

2. M. d'Harcourt à M. Drouyn de Lhuys, le 13 avril 1849.

croire qu'il n'y aurait à Rome aucune résistance. Mais restaurer le Pape malgré lui serait assez difficile.

La papauté voudrait nous faire intervenir avec l'Autriche. Au reste, tous les inconvénients de ce parti existent principalement chez nous, et si on croit pouvoir faire avaler cette couleuvre à la France et aux Chambres sans leur donner des hauts de cœur, les difficultés qu'on trouve ici seront faciles à surmonter.

Il faut pourtant défendre les couvents et les prêtres à Rome.

Ce document met bien en lumière l'état d'esprit de nos représentants à Gaëte : ils regrettaient à coup sûr la tournure qu'avaient prise les événements, mais ils aimaient mieux rétablir le Pape de concert avec l'Autriche que ne pas le rétablir du tout.

Il est difficile de savoir si avant le 20 avril ils avaient déjà demandé au Pape le manifeste libéral que désirait vivement le gouvernement français. Quoi qu'il en soit, à cette date du 20 avril, Pie IX prononça dans un consistoire une allocution qui devait laisser à nos ambassadeurs bien peu d'espoir de réussir.

C'est un texte fort long[1], où s'entremêlent les bénédictions et les menaces, diluées en phrases ternes et confuses. On y voyait cependant d'une façon fort claire que la foi du Christ par elle seule « pourvoit admirablement au bien public et à l'ordre de la société civile ».

Venant à parler des puissances qui lui avaient offert leur appui, le Saint-Père citait l'Autriche en première ligne comme proche voisine de ses États, et surtout parce qu'elle a toujours maudit « certaines maximes réprouvées par le Saint-Siège... et qu'elle rétablira l'Église dans sa liberté ».

Quant aux avantages que les Romains pouvaient attendre du retour du Saint-Père, ils se réduisaient à peu de chose :

« Notre premier soin une fois rentrés à Rome sera de jeter la lumière de l'éternelle vérité sur les erreurs, les ruses et les fraudes des impies, afin que les hommes connaissent les fruits funestes des erreurs et des vices. » Rien de plus : de liberté et de réformes il n'était point question.

1. Rusconi, *La Republica romana del 1849*, t. II, p. 275 et suiv.

« La ville de Rome était devenue une forêt pleine de monstres frémissants » auxquels le Pape ne pouvait promettre que ses prières.

Enfin la France était citée entre l'Autriche et l'Espagne parmi les nations sur lesquelles le Saint-Père comptait pour le ramener dans ses États.

Ainsi, au lieu du manifeste qui devait ouvrir Rome à Oudinot, Pie IX faisait, quatre jours avant l'arrivée de l'expédition, des déclarations directement contraires à celles que le gouvernement français attendait de lui. Il condamnait par avance à un échec cette médiation dont il ne voulait pas.

Mais il fit plus encore. Le roi Ferdinand II de Naples avait mis à la disposition du Saint Siège l'armée qui venait d'étouffer la révolte de Sicile, et il attendait l'instant propice pour marcher sur Rome. Peut-être Antonelli, prévenu qu'une expédition française approchait, pensa-t-il à ce moment qu'il n'y avait aucune raison de retenir davantage les troupes napolitaines. Mais il est plus vraisemblable qu'il chercha à contrecarrer les plans du gouvernement français, et que, pour le brouiller avec la population de Rome, il fit en sorte que ses troupes parussent agir de concert avec les armées de la croisade. C'est pourquoi le roi de Naples, réunissant ses troupes depuis longtemps répandues le long de la frontière des États de la République, en prit lui-même le commandement, et se mit en marche sur Rome dans les journées des 23 et 24 avril.

En même temps les Autrichiens s'avançaient par Ferrare et Modène, ayant avec eux Monsignor Badini, délégué de la cour pontificale.

Pendant ce temps MM. d'Harcourt et de Rayneval faisaient de nouveaux et vains efforts pour obtenir le manifeste si nécessaire. Le Saint-Père se contentait de répondre, avec sa bienveillance ordinaire : « Pie IX sera Pie IX; mais ma vieille expérience ne doit-elle servir de rien[1] ? »

1. Léopold de Gaillard, *L'expédition de Rome en 1849*, p. 227.

*
* *

Le gouvernement de la République romaine fut averti le 24 au soir de l'arrivée de l'expédition française devant Civita-Vecchia; déjà il avait été instruit des intentions de la France, mais il ne les croyait pas si près de se réaliser, et il se préoccupait beaucoup plus de la marche des Autrichiens. On apprit peu après que, à Civita-Vecchia les troupes avaient été autorisées à débarquer. L'émotion fut grande. L'Assemblée convoquée aussitôt se réunit vers minuit. Elle résolut de protester contre cette violation de territoire que rien ne justifiait et qui n'avait été précédée d'aucune notification officielle. Elle chargea le ministre des Affaires étrangères, Rusconi, d'aller se renseigner auprès du général Oudinot sur ses intentions et de lui porter la note suivante, qui fut rédigée dans la séance du lendemain matin :

> L'Assemblée romaine émue de la menace d'invasion du territoire de la République, convaincue que cette invasion, que n'a pas provoquée sa conduite à l'égard de l'étranger, que n'a précédée aucune communication du gouvernement français, excite à l'anarchie un pays qui, tranquille et bien organisé, se repose sur la conscience de ses droits et sur la concorde de ses concitoyens, qu'elle viole en même temps le droit des gens, les engagements contractés par la nation française dans sa constitution et les rapports de fraternité qui devraient naturellement lier les deux Républiques, proteste, au nom de Dieu et du peuple, contre cette invasion inattendue, proclame sa ferme résolution de résister et rend la France responsable de toutes les conséquences.
>
> Rome 25 avril 1849.
>
> Fait en séance publique à onze heures du matin.

Les sentiments de l'Assemblée étaient nettement belliqueux; elle était déterminée à défendre la République, et la majeure partie de la population approuvait son attitude [1]. Il y avait tou-

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 7.

jours eu à Rome deux peuples différents, l'un qui vivait du gouvernement pontifical et lui était dévoué; l'autre, tenu complètement en dehors de la vie politique et administrative de la cité, race plus rude, fruste, qui, malgré les siècles, était mal habituée à la domination ecclésiastique. Seule, cette dernière faction était alors agissante à Rome, l'autre s'étant enfuie ou terrée. Au premier abord elle s'était montrée assez indifférente à la République, et l'avait acceptée plutôt que faite, ayant coutume d'être passive; mais plusieurs mois d'agitation politique, le bonheur d'être délivrée de l'administration des prêtres, les menaces de l'Autriche et de Naples, les colères de la cour de Gaëte et enfin les paroles enflammées de Mazzini lui avaient donné le goût de l'indépendance. Sans doute il y avait des désordres à Rome; mais c'étaient des méfaits isolés et on ne pouvait en somme reprocher au gouvernement que de n'être pas assez fort pour les prévenir et quelquefois pour les réprimer. La liberté était réelle; la population s'y attachait d'autant plus qu'elle la voyait en plus grand danger, et l'imminence même de ce danger portait au pouvoir les révolutionnaires ardents.

Parmi eux, le plus célèbre et le plus remarquable était Mazzini. Dès sa première jeunesse, Mazzini avait conspiré; forcé de quitter son pays, il avait continué à l'agiter de loin. Depuis que la Péninsule était en révolution, on l'avait vu successivement à Gênes, à Milan, à Florence; au début de mars 1849 il était arrivé à Rome où il avait été reçu avec des acclamations.

Ce que Mazzini voulait par-dessus tout, c'était la grandeur de l'Italie. Après avoir été l'Italie de la République et des Césars, ensuite l'Italie des Papes, elle était maintenant impuissante et morcelée; tandis que s'ouvrait pour le monde une ère de liberté et de justice, l'Italie arriérée demeurait le refuge de tous les absolutismes; il fallait aujourd'hui la mettre à même de remplir une troisième destinée.

Hostile au catholicisme, Mazzini trouvait qu'il était grand temps de le remplacer par une religion plus moderne, vague

mélange de déisme et d'amour de l'humanité; son séjour à Londres surtout l'avait habitué à souhaiter une religion qui laissât plus de place aux sentiments individuels.

Personne ne pouvait être moins disposé que lui à se plier aux desseins du gouvernement français; celui-ci avait espéré gagner les Romains par les avantages d'ordre matériel et d'ordre politique que leur assurerait l'intervention. Mais Mazzini ne pouvait consentir à sacrifier pour si peu un principe d'ordre général. Il le déclare dans le bref récit qu'il écrivit plus tard de ces événements[1] :

« J'avais plusieurs raisons, dit-il, de préférer la guerre; parmi elles, il en était une qui se liait pour moi intimement à ce qui avait été le but de toute ma vie, la fondation de l'unité nationale. A Rome était le centre naturel de l'Italie; or les Italiens avaient perdu la religion de Rome. Il était nécessaire d'y remédier, et de la replacer très haut, de façon que les Italiens la considérassent comme le temple de la patrie commune... »

On le voit, toute conciliation était impossible, car Mazzini tenait à combattre, non pour sauver Rome, mais pour l'illustrer. Il se rendait bien compte qu'il fallait qu'elle succombât, mais il aimait mieux lui ménager une chute glorieuse qu'un sort acceptable. De là cette diplomatie arrogante, cette allure intraitable dont il ne se départira pas.

« La lutte fut donc choisie par l'Assemblée, ajoute-t-il, par générosité de sentiments et par respect pour l'honneur de l'Italie (*per generoso sentire e riverenza all' onore d'Italia*); et elle fut choisie par moi comme conséquence logique d'un dessein que j'avais identifié avec moi-même. »

L'attitude prise le 24 au soir et le 25 par l'Assemblée était ainsi un succès pour Mazzini. Toutefois elle n'engageait point définitivement l'avenir. Un arrangement était encore possible, et l'envoi du ministre des Affaires étrangères au général Oudinot en était la preuve. D'ailleurs, si le crédit de Mazzini

1. Mazzini, *Scritti*, t. VII, p. 193.

était considérable, à côté de lui Saffi et Armellini, les deux autres triumvirs, Mamiani et tout un groupe modéré qu'il ralliait autour de lui, et peut-être d'une manière générale le personnel proprement romain du gouvernement, étaient moins intransigeants sur les principes, ayant plus à perdre en fait. Seulement les événements des jours suivants annihilèrent complètement ce petit parti, et ruinèrent ses espérances.

*
* *

Le jour même du débarquement à Civita-Vecchia, le 25 avril, le général Oudinot envoya à Rome un de ses officiers, le lieutenant-colonel Leblanc. Les instructions qu'il avait reçues de Drouyn de Lhuys le lui prescrivaient en effet :

> Vous enverrez à Rome un de vos officiers avec l'ordre de déclarer aux chefs du gouvernement la nature de la mission qui vous est confiée, de leur faire entendre bien nettement que vous n'êtes nullement autorisé à soutenir l'ordre de choses dont ils sont les représentants, et de les presser de prêter les mains à des arrangements qui puissent préserver le pays de la crise terrible dont il est menacé.

Le colonel Leblanc arriva à Rome le même jour, à 11 heures du soir. Il alla d'abord chez M. de Forbin-Janson. Celui-ci avait hâte de voir les troupes françaises arriver à Rome pour mettre fin à la situation difficile où il se trouvait; il était tracassé par les plaintes de nos nationaux, particulièrement des couvents, et se fatiguait de travailler à constituer ce parti modéré sur lequel on comptait à Paris; il s'était persuadé que l'action vigoureuse d'un corps de troupes vaudrait mieux que tous les raisonnements, et ramènerait au Pape bien des sympathies[1]. Il fit aisément partager son opinion par le colonel Leblanc.

1. Léopold de Gaillard, *L'Expédition de Rome en 1849*. Pièces justificatives; lettres de M. de Forbin-Janson au général Oudinot.

Vers minuit, tous deux allèrent trouver les triumvirs; ils ne rencontrèrent que Saffi et Mazzini. Sans doute le colonel se souvint surtout de la partie de ses instructions qui lui recommandait de faire bien entendre que la France ne venait point soutenir la République romaine. Il laissa trop voir aux triumvirs le peu de cas qu'il faisait d'eux. Mazzini lui ayant demandé quelles étaient les intentions du gouvernement français, il répondit tout net qu'il voulait rétablir le Pape[1]. Là-dessus tout fut rompu. Ce fut un moment décisif. Le colonel Leblanc écrivit sur le champ à Oudinot. Mazzini était prêt à la résistance, mais M. de Forbin-Janson, qui était lié avec le triumvir Armellini, garantissait que cette résistance serait nulle[2].

Ce fut précisément ce même matin[3] qu'arriva à Rome la nouvelle de l'approche des troupes napolitaines; on se répétait qu'elles venaient de quitter Rieti sous la conduite de Ferdinand en personne et qu'elles se dirigeaient vers Civita-Castellana. L'effroi et la colère se répandirent dans la ville. Les triumvirs réunirent l'Assemblée. La foule se massa autour de la salle des séances.

Mazzini commença par rendre compte aux députés de son entretien avec le colonel Leblanc et les engagea à la résistance. L'Assemblée se réunit en comité secret, et elle confia aux triumvirs le soin de défendre la République et de « repousser la force par la force ». La population, qui attendait aux portes, accueillit la nouvelle avec enthousiasme.

A la même heure, le 26 avril, le général Oudinot s'entretenait pour la seconde fois avec les deux délégués que lui avaient envoyés l'Assemblée romaine, MM. Pescantini et Rusconi. Tous deux étaient favorables à l'intervention française. Le général leur dit qu'il n'était pas venu pour détruire les insti-

1. Rusconi, *op. cit.*, t. II, p. 10.
2. L. de Gaillard, *L'Expédition de Rome en 1849*. Pièces justificatives, p. 434 et suiv.
3. *L'Univers*, 5 mai 1849.

tutions et la liberté des Romains, mais bien pour les aider et comme ami; il était surpris d'avoir été reçu avec froideur. « Il répéta et jura par trois fois qu'il n'était pas venu avec des intentions hostiles. » Il ne dissimula pas d'ailleurs qu'il était résolu à entrer à Rome même de force[1].

Rusconi s'en alla plutôt satisfait. Le général Oudinot fit partir avec lui pour Rome un officier, le capitaine Fabar; il écrivit en même temps à Paris :

> L'Assemblée romaine m'a envoyé hier soir le ministre des Affaires étrangères avec une protestation contre ce qu'elle appelle une invasion; l'espèce de menace dont ce document est empreint n'a pas lieu de m'effrayer. Je fais au contraire partir pour Rome le capitaine Fabar; il déclarera à l'Assemblée que je suis résolu à entrer dans Rome, en ami ou en ennemi.

Le soir même Fabar eut une conférence avec les triumvirs; bien qu'autorisé par Oudinot à parler en maître, il sut prendre avec eux le ton persuasif qui convenait; il les engagea vivement à faire des concessions à la papauté. Il conclut ainsi :

« La République romaine a deux voies à suivre, celle des protocoles ou celle des armes; peut-elle hésiter dans son choix? »

Ces paroles firent une impression profonde. Rusconi, qui assistait à l'entretien, n'hésita pas à préférer le système des protocoles, « qui pouvaient se poursuivre d'année en année, comme il était arrivé pour la Belgique et la Hollande[2] ».

Saffi et Armellini furent fortement ébranlés; Mazzini lui-même demeura longtemps pensif; il finit par dire que le gouvernement français avait peut-être des desseins cachés et qu'il fallait s'en remettre à la décision de l'Assemblée souveraine.

Celle-ci fut donc réunie en hâte vers minuit; Mazzini avait été si troublé par ce dernier entretien qu'il ne voulut point y

1. Rusconi, *La Republica romana del 1849*, t. II, p. 7 et suiv. — *Moniteur romain*, compte rendu de la séance du 26 au soir. — *Moniteur français*, 8 mai
2. Od. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 203.
3. Rusconi, *La Republica romana del 1849*, t. II, p. 13.

paraître, de crainte de l'influencer par sa présence. Toute sa politique cependant était en jeu; on put croire à ce moment-là qu'elle allait être condamnée[1].

La séance s'ouvrit. Le triumvir Saffi annonça aux députés que la question avait pris au cours de la journée un tout autre aspect, et que les Français n'étaient venus que pour empêcher l'invasion. Mais des rumeurs s'élevèrent; on avait affaire à une Assemblée prise de vertige, et qui ne rêvait plus que batailles.

Selon Rusconi, aucune concession du général Oudinot n'aurait pu à ce moment-là ôter à la majorité le désir de le combattre.

Un député déclara :

« On est venu tâter le pouls à notre république et on l'a trouvée sans fièvre. Persistons dans la résolution prise. »

Le ministre des Affaires étrangères vint rendre compte de l'entretien qu'il avait eu avec le général; on l'écouta froidement. Le triumvir Armellini dit qu' « il obéissait à sa conscience en conseillant de traiter avec la France la question pontificale ».

Des exclamations et tous les signes d'une vive désapprobation l'interrompirent. La résolution du matin fut maintenue; on se sépara au cri de : Vive la République! et dans une exaltation patriotique.

Le lendemain 27, Garibaldi entrait dans Rome avec 1 200 soldats; le 28 une revue des troupes était passée au milieu de l'enthousiasme général. Des proclamations violentes furent affichées par ordre du gouvernement. L'État cessa de reconnaître les vœux monastiques, dans l'espoir de donner des combattants à la République; il réquisitionna l'argenterie, les

1. Forbin-Janson, cette même nuit, écrivait au général Oudinot : « MM. Rusconi et Pescantini font tout ce qu'ils peuvent pour ramener les représentants à des dispositions plus raisonnables. La chute du triumvirat ou tout au moins la retraite de Mazzini suivraient de près ce revirement de l'Assemblée. Une commission municipale prendrait sa place. Je travaille à assurer ce résultat, mais sans avoir jusqu'ici beaucoup d'éléments de succès. » — Léopold de Gaillard, *L'Expédition de Rome en 1849*. Pièces justificatives.

chevaux. On créa une commission des barricades. Le 29 arriva une légion de volontaires lombards, quoiqu'elle eût promis au général Oudinot de ne pas paraître à Rome avant le 4 mai[1].

Ainsi les Romains se préparaient à combattre; le général Oudinot, d'autre part, était circonvenu de tous côtés et excité à marcher contre eux.

Le 26, M. d'Harcourt avait tenté un grand effort auprès d'Antonelli afin d'obtenir la promesse d'un meilleur traitement pour les sujets du Pape. Antonelli répondit simplement qu'il serait temps pour Pie IX de faire connaître ses intentions quand son pouvoir aurait été restauré[2].

Bien vite toute la cour de Gaëte se sentit fort irritée contre le général Oudinot; ce n'était point au nom du Pape, mais en ami et comme défenseur des libertés romaines qu'il s'était présenté à Civita-Vecchia. Des droits du Pape il n'avait rien dit; le drapeau romain flottait encore à côté du drapeau français sur les tours de la forteresse. Cependant l'expédition n'avait pas été annoncée ainsi par MM. d'Harcourt et Rayneval; ceux-ci durent lire le mécontentement sur tous les visages; ils sentirent leur crédit baisser. Alors ils préférèrent leur influence personnelle auprès du Saint-Père au soin de la politique qu'ils étaient chargés de faire réussir; ils firent passer leurs sentiments religieux et politiques particuliers avant les ordres de leur gouvernement, et, se tournant directement vers le général Oudinot, ils le pressèrent d'écraser la République romaine.

M. d'Harcourt écrivait le 30 avril à Drouyn de Lhuys :

> J'ai dit qu'il y avait lieu de hâter la marche sur Rome pour profiter de l'étonnement qu'avait causé notre arrivée et éloigner toute pensée de résistance.

1. Ils étaient arrivés à Civita-Vecchia quelques heures après Oudinot, venant au secours de Rome. Le général ne leur rendit la liberté qu'à condition qu'ils n'iraient pas à Rome avant le 4 mai; il pensait qu'à cette date tout serait réglé.

2. Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, VI, p. 230.

M. de Rayneval, le 27 avril, répondit au général Oudinot qui lui avait fait part de son projet de marcher sur Rome :

> Je trouve excellente l'idée de marcher sur Rome. Le plus tôt sera le mieux. L'occupation de Rome donnera à la France une attitude digne d'elle.
>
> Notre gouvernement parle beaucoup du vœu de la majorité à consulter. Au lieu de cela, vous trancheriez immédiatement la question. Je n'y verrais pas grand mal. Il nous semble qu'un gouvernement militaire serait la meilleure des combinaisons. Autrement, quels hommes choisir ?
>
> Seulement votre présence à Rome nous semble exiger une attitude très nette en ce qui concerne le Pape. Pie IX est à nos yeux le souverain légitime des États romains, c'est au nom de Pie IX, c'est pour lui que nous entrons à Rome. Nous y entrons aussi pour protéger contre une réaction possible la partie saine, modérée, de la population. Il est probable que votre présence à Rome, surtout si les intentions de la France à l'égard du Pape sont nettement exprimées, déterminera une réaction.
>
> *P.-S.* — Je viens de lire la séance de la Chambre. Il me semble que je parle dans ma lettre beaucoup plus de Pie IX que ne l'a fait M. Odilon Barrot. *Cela ne m'empêche pas de maintenir mon dire.* Nous n'allons à Rome ni en conquérants, ni en soutiens de la République romaine. Nous ne pouvons donc y entrer qu'au nom du Pape. Cela dit avec tous les ménagements que vous savez bien mieux que moi[1].

D'autre part M. de Forbin-Janson lui envoyait de Rome lettre sur lettre pour le presser de se mettre en route[2]. Il écrivait le 26 avril :

> La résistance de Mazzini ne s'appuie que sur trois ou quatre cents étrangers et les énergumènes du cercle populaire. La population ne les secondera pas ; mais, timide par nature, elle ne se livrera aux manifestations que nous essayons de provoquer que lorsqu'elle apprendra que vous marchez sur Rome. La sécurité de nos nationaux et des établissements français est fort intéressée à votre prompte arrivée.

1. Le comte d'Harcourt à M. Drouyn de Lhuys, 30 avril 1849.
2. Léopold de Gaillard, *L'Expédition de Rome en 1849*. Pièces justificatives.

Le même jour il insistait pour que les troupes vinssent au moins jusqu'à Palo dès le 27, avec une avant-garde à 4 lieues de Rome. « Le Père Ventura, prêtre libéral et influent, est de cet avis. Si on promet une amnistie, les troupes romaines fraterniseront et occuperont les postes conjointement avec les troupes françaises[1]. »

A 2 heures de l'après-midi il écrivit : « La garde nationale maintiendra l'ordre et ne se battra pas. Les carabiniers désirent nous et le Pape. »

En même temps, tout se gâtait à Civita-Vecchia. La population se montrait hostile; l'état de siège fut décrété, le fort occupé par les troupes françaises; la garnison désarmée, le préfet mis en prison. C'était la guerre.

Le 28 le général Oudinot se décida à marcher sur Rome; il fit lire à ses troupes une proclamation toute belliqueuse[2].

En même temps il prévint le ministère de sa résolution :

Les hommes qui sont parvenus à s'emparer du gouvernement de Rome paraissent décidés à ne pas résigner leurs pou-

1. M. de Forbin-Janson au général Oudinot, 26 avril 1849.

2. Cette proclamation était ainsi rédigée :

« Soldats, vous connaissez les événements qui vous ont amenés dans les États romains.

« A peine élevé sur le trône pontifical, le généreux Pie IX avait conquis l'amour de ses peuples en prenant près d'eux l'initiative des réformes libérales. Mais un parti factieux, qui a promené le malheur sur toute l'Italie, s'armait dans Rome à l'ombre de la liberté.

« Le Souverain Pontife dut s'exiler à la suite d'une émeute inaugurée par l'assassinat impuni et glorifié de son premier ministre.

« Ce fut sous ces auspices, et sans le concours de la majeure partie des électeurs, que fut fondée la République romaine, dont aucun gouvernement d'Europe n'a reconnu l'existence.

« Néanmoins, dès mon arrivée, je fis appel aux hommes de tous les partis, espérant les réunir dans une soumission commune au vœu national.

« Le fantôme de gouvernement qui siège à Rome répond par des bravades réitérées à mes paroles conciliantes.

« Soldats! acceptons le défi, marchons sur Rome.

« Nous ne trouverons pour ennemis ni les populations, ni les troupes romaines; les uns et les autres nous considèrent comme des libérateurs. Nous n'avons à combattre que des réfugiés de toutes les nations, qui oppriment ce pays après avoir compromis dans le leur la cause de la liberté. Sous le drapeau français, au contraire, les institutions libérales recevront tous les développements compatibles avec les intérêts et les mœurs de la nation romaine. »

voirs. Leur amour-propre comme leur intérêt semblent s'unir pour les faire persister. Ils nous jettent une sorte de défi; nous l'acceptons et nous marchons sur Rome [1].

Il y avait loin de ces actes aux paroles d'Odilon Barrot dans la séance du 16 avril.

Dans la journée du 28, le général apprit de M. de Forbin-Janson que 6 800 hommes seulement se battraient sur 12 000. Des 10 000 hommes de la garde nationale, 1000 seulement combattraient.

Encouragé par ces nouvelles, le général Oudinot conduisit ses troupes, le 29 avril, jusque dans les environs de Rome; il n'avait avec lui qu'une partie de ses forces. Quelques coups de fusil que tirèrent des cavaliers isolés auraient dû, dès ce moment, l'avertir qu'il faudrait livrer bataille.

Le lendemain, il fit avancer ses troupes en plusieurs colonnes, très à découvert; sur le chemin les soldats voyaient de grands placards sur lesquels était écrit l'article V de la Constitution de la République française :

« La France respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne; elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploie jamais ses armes contre la liberté d'aucun peuple. »

Les Romains ouvrirent le feu sur nos troupes à une petite distance; ils combattirent avec acharnement; les défections espérées ne se produisirent pas. Le général Oudinot, qui n'avait cessé de compter sur un autre accueil, n'avait pas même de plan d'attaque. Les différents corps donnèrent successivement et un peu au hasard. Après avoir perdu beaucoup de monde le général finit par se décider à la retraite. Il reprit la route de Civita-Vecchia. Le soir même il télégraphia en France la nouvelle de son échec; pendant plus de deux semaines, il demeura malade de chagrin et en proie à une forte fièvre.

Il comprenait sans aucun doute la gravité de l'événement

1. Le général Oudinot au ministre des Affaires étrangères (27 avril 1849).
2. *Moniteur français* du 8 mai 1849.

et qu'il serait abandonné par tous. « Telle était la persistance de ses illusions, dit assez méchamment Odilon Barrot dans ses Mémoires, qu'il prit d'abord le tocsin qui, à la vue de nos soldats, appelait la population romaine aux armes, comme un signe de réjouissance en notre honneur. »

CHAPITRE III

M. DE LESSEPS EST ENVOYÉ A ROME

Le 3 et le 4 mai 1849, les journaux annonçaient à Paris que le général Oudinot s'était mis en marche sur Rome. Les feuilles catholiques et réactionnaires ne doutaient pas, par conséquent, qu'il y fût entré.

L'*Univers* écrivait le 6 mai : « Nous demandons au *National* ce qu'il faut penser d'un gouvernement qui commande à peu près à trois millions d'hommes, et auquel il suffit de montrer dans le lointain 5 à 6000 baïonnettes pour qu'on puisse dire : Il fut ».

La dépêche du général Oudinot était cependant arrivée à Paris le 3 mai. Elle était ainsi conçue :

> Nos troupes ont éprouvé de la résistance sous les murs de Rome, et se sont retirées à Castel-Guido. Le général Oudinot attend renforts et pièces de siège [1].

Le 3 mai donc, comme M. de Falloux entrait à l'Élysée pour assister au Conseil [2], il vit venir vers lui le Président de la République qui lui dit avec bienveillance : « Vous allez être très malheureux et je le suis aussi ; mais je crois que M. Barrot prend ce mécompte trop à cœur ». Puis il l'emmena auprès

1. Le général Oudinot au ministre des Affaires étrangères, 30 avril 1849 (*télégramme*).
2. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, I, p. 449.

d'Odilon Barrot qui, en lisant la dépêche du général Oudinot, s'était laissé choir sur un fauteuil, presque évanoui. Drouyn de Lhuys arriva sur ces entrefaites; tous s'empressèrent autour du président du Conseil, afin de le tirer « de ce profond désespoir ». On lui expliqua que ce n'étaient là que « de stériles gémissements », et qu'il n'y avait plus qu'à se préoccuper de la conduite à tenir devant l'Assemblée. On lui chercha un sujet de discours : c'était, paraît-il, le meilleur moyen de le consoler. M. de Falloux lui exposa qu' « une humiliation de nos armes qui ne serait pas immédiatement réparée serait la double défaite de l'influence française et de l'esprit libéral en Italie ». Le bon accueil que M. de Falloux avait reçu du Président de la République lui prouvait qu'ils étaient tacitement d'accord et que les catholiques pouvaient compter sur lui. Il fut décidé sur-le-champ qu'on enverrait des renforts au général Oudinot. Pendant la délibération, le Prince-Président se montra très attentif, ce qui ne lui arrivait pas toujours, « et particulièrement sensible à tout ce qui concernait l'honneur militaire ».

Mais ce qui préoccupait par-dessus tout Odilon Barrot, c'était l'Assemblée : qu'allaient dire les Montagnards? les conservateurs eux-mêmes seraient affligés et humiliés; où le ministère trouverait-il un appui? « Nous devions nous attendre à voir se soulever contre nous les passions qui agissent le plus énergiquement sur les assemblées : le fanatisme et l'orgueil blessé », écrit-il dans ses Mémoires[1].

Pour être en mesure de se défendre contre les attaques qu'il prévoyait, le gouvernement résolut de tenir la nouvelle secrète jusqu'à ce qu'il eût reçu le rapport détaillé du général Oudinot. Mais, ni le lendemain, ni le surlendemain on ne vit arriver ce rapport indispensable; dans l'après-midi du 5 il y avait séance à l'Assemblée; le bruit commençait à courir qu'Oudinot avait été battu devant Rome; on s'inquiétait. Le lendemain était un dimanche, le ministère pouvait compter

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 203, 208 et suiv.

sur vingt-quatre heures de répit. Odilon Barrot dut maudire le général Oudinot de tout son cœur pendant ces cruelles journées. D'après la dépêche reçue fut rédigée une note aussi anodine que possible pour la *Patrie*, journal semi-officiel du gouvernement :

« D'après une dépêche télégraphique parvenue au gouvernement, le général Oudinot se serait mis en marche sur Rome où, suivant tous les renseignements, il était appelé par le vœu des populations; mais ayant rencontré de la part des étrangers qui occupent Rome une résistance plus sérieuse qu'il ne s'y attendait, il a pris position à quelque distance de la ville où il attend le reste du corps expéditionnaire. » La note communiquée au journal le 6, à 5 heures du soir, parut le 7 au matin. Le *Moniteur* la reproduisit le même jour, sous la rubrique : « On lit dans *la Patrie*... »

L'émotion fut immense dans Paris, des correspondances particulières étaient venues en foule, et comme, c'étaient les Montagnards surtout qui entretenaient des relations avec Rome, les lettres qu'ils recevaient et qui couraient dans la capitale, exagéraient l'importance de la lutte et insistaient sur *l'infamie* du général Oudinot. Le gouvernement seul ne recevait rien; il ne connaissait ni les pertes subies, ni les causes, ni les circonstances du combat. C'est dans ces conditions qu'il dut affronter l'Assemblée le lundi après-midi.

*
* *

Cette séance du 7 mai fut l'une des plus imposantes et des plus tumultueuses que vit l'Assemblée nationale[1]. Elle se termina par un échec marqué du ministère. Les circonstances étaient sans doute difficiles pour lui, mais une des raisons principales de sa défaite fut la triste attitude d'Odilon Barrot. D'ordinaire c'était lui qui défendait ses collègues, et tous ses collègues comptaient sur lui. Son éloquence était souple,

1. *Moniteur* du 8 mai 1849.

abondante, persuasive et il savait fort bien développer des idées générales quand les faits lui faisaient défaut. Mais, ce jour-là, il fut au-dessous de lui-même : le manque de nouvelles précises du général Oudinot en fut certainement la cause. Il est bien vrai que, s'il eût possédé ce rapport tant désiré, il ne se fût pas trouvé dans une moins fâcheuse posture vis-à-vis de l'Assemblée; mais, convaincu que la clef des événements lui manquait, il sembla s'être abandonné tout à fait.

Jules Favre prit le premier la parole, et la garda très longtemps; son rôle de rapporteur dans la séance du 16 avril lui donnait des droits et de l'autorité. Son discours très violent était coupé à chaque instant par des approbations bruyantes ou des protestations; il donna le ton aux sentiments de la gauche et ce fut, en définitive, le plus important des discours de la journée.

Rappelant le vote du 16 avril, il disait : « Puisque telle a été l'issue d'une résolution sur laquelle je me suis trompé; j'en demande pardon à Dieu et à mon pays ».

Il disait aussi : « N'a-t-il pas été entendu expressément, par tout ce que la langue française a de plus clair, qu'on ne ferait pas couler le sang des Italiens, qu'on n'allait pas à Rome pour rétablir une forme de gouvernement quelconque, mais pour donner une protection et prendre le rôle d'une grande puissance qui ne veut pas qu'une petite soit étouffée sous les pas d'une armée triomphante venant du nord ou du midi?...

« Le sang français, le sang italien ont coulé, que la responsabilité en retombe sur les imprudents qui nous ont joués. »

Et de fait, comme Barrot n'avait guère parlé à l'Assemblée que de cette partie de son programme qui consistait à protéger les Romains contre l'Autriche, il paraissait avoir joué l'Assemblée. Jules Favre ajoutait :

« Le sang de nos officiers et de nos généreux soldats a coulé pour le Pape, il a coulé pour l'absolutisme. »

Les ministres nièrent. Jules Favre répondit :

« Vous dites : non. Vous justifierez votre conduite, je pense, et l'Assemblée appréciera. L'Assemblée, j'espère, prendra en

main cette déplorable affaire, et ne vous continuera pas sa confiance; car elle sait ce que vous avez fait, par impéritie ou par trahison, je ne sais. »

La gauche cria : « C'est par trahison ! »

L'orateur demanda cependant qu'on envoyât des renforts pour la sécurité de nos troupes vaincues. La fin de son discours surtout est à remarquer :

« Il faut qu'une personne soit envoyée... Un représentant ou plusieurs représentants ne seraient pas déplacés dans cette mission. Il importe que la pensée de la France soit clairement séparée de celle des hommes qui ont si désastreusement conduit cette expédition; il faut que l'Assemblée intervienne pour imposer sa volonté et son autorité. Et, puisque cette pensée a été si malheureusement exécutée par le ministère, l'Assemblée ne doit plus avoir de confiance qu'en elle-même.

« Prenez un parti, de grâce, prenez-en un; que ce parti émane de vous, ne le laissez pas accomplir par d'autres. »

Ainsi la conclusion de ce discours était que l'Assemblée devait prendre en mains l'affaire de Rome. C'était là un effet de cette singulière Constitution de 1848. Dans un régime vraiment parlementaire, la conclusion eût été : il faut renverser le ministère. Mais l'Assemblée n'en avait pas le pouvoir : pour imposer sa volonté elle se trouvait tout de suite jetée dans des mesures révolutionnaires, et portée à s'emparer elle-même de la direction de l'exécutif.

Barrot vint à la tribune; le discours de Jules Favre lui avait fortement déplu. « Jamais, dit-il dans ses Mémoires, sa parole n'avait eu plus de fiel. » Il ne sut que rappeler l'objet de l'expédition, et affirmer sa bonne foi; il se plaignit amèrement de ce qu'on voulait juger les événements avant de les connaître. « Nos adversaires, écrit-il dans ses Mémoires, ne manquaient pas de répandre le bruit que nous avions reçu ce rapport, mais que nous n'osions le produire; l'orage grossissait d'instant en instant. Je doute que jamais ministre ait passé par de telles angoisses[1] ».

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 209.

Une commission fut nommée pour prendre connaissance des instructions données au général Oudinot et de sa correspondance. Drouyn de Lhuys alla se défendre devant elle. Les débats y furent très longs. La commission revint seulement vers onze heures du soir.

Le député Senard, qui appartenait à la gauche très modérée, avait été chargé du rapport.

Il rappela nettement les raisons qui avaient motivé l'envoi d'une expédition : la chute prochaine et inévitable de la République romaine, le désir de conserver aux États du Pape tout au moins des institutions libérales.

« Cependant, disait-il, sans aucune des causes indiquées par le gouvernement et acceptées par l'Assemblée, sans contre-révolution opérée à Rome, dans un moment où des dépêches précises constataient que tout se préparait pour une résistance sérieuse, nos troupes se sont mises en marche sur Rome.

« La République Romaine, qui ne devait être ni attaquée, ni défendue, est attaquée directement aujourd'hui. »

En conséquence, il proposait à l'Assemblée de voter la motion suivante :

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai des mesures pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. »

Ce texte s'inspirait, dans une certaine mesure, des propositions de Jules Favre; l'Assemblée rappelait nettement sa volonté; toutefois elle s'arrêtait là, et abandonnait au ministère le soin de l'exécuter.

Drouyn de Lhuys vint combattre les conclusions de la commission. Il commença par lire les instructions qu'il avait rédigées pour le général Oudinot. Rien ne l'y obligeait : il donnait ainsi la meilleure preuve de son entière bonne foi. Mais, cette lecture, sans qu'il s'y attendît, souleva contre lui la plus grande partie de l'Assemblée. Des interruptions furieuses l'arrêtèrent à chaque phrase.

« En vérité, disait-il; je ne comprends pas le sens de ces interruptions.

— Allons donc! répondait-on. Vous avez donc perdu le sens moral? »

La phrase qui invitait Oudinot à marcher sur Rome pour donner courage aux honnêtes gens mit particulièrement la gauche en fureur. Drouyn de Lhuys demandait pourtant avec conviction :

« Trouvez-vous dans les instructions que je viens de lire l'ordre de tuer la République romaine? »

Odilon Barrot, pendant ce temps, achevait de perdre ce qui lui restait de courage et de sang-froid. Pour la première fois il avait connaissance des instructions données au général Oudinot et il était stupéfié de les voir si peu conformes au langage qu'il avait tenu lui-même le 16 avril. Il ne savait plus s'il devait désavouer son collègue pour mettre à l'abri sa bonne foi, ou s'il allait tout simplement rester sans rien dire. « C'est ce dernier parti que je pris, » déclare-t-il ingénument dans ses Mémoires.

Drouyn de Lhuys achevait son discours au milieu du vacarme. Le président de l'Assemblée, Marrast, faisait des efforts inutiles et malheureux pour rétablir le silence.

« Quand il pèse, dit-il, une accusation aussi grave que celle-ci sur un ministre, il faut au moins le laisser se défendre.

— Point du tout, il ne pèse aucune accusation sur le ministre, » protestèrent avec indignation les membres du cabinet.

En terminant, Drouyn de Lhuys affirma avoir l'intime conviction que l'expédition n'avait jamais été détournée de son but. « Nous n'avons rien à changer à notre conduite, rien à rétracter dans nos paroles. »

D'autre part, il demanda que la volonté de l'Assemblée fût exprimée d'une manière plus nette et plus précise :

« Il n'y a à prendre qu'un de ces deux partis : il faut que vous déclariez que l'Assemblée nationale entend soutenir la République romaine contre ses ennemis intérieurs et extérieurs, ou bien on veut que le gouvernement envoie à l'expédition l'ordre de rétrograder. »

Senard reparut à la tribune; mais, au lieu de préciser le sens de sa proposition, il se contenta d'exposer les raisons pour lesquelles elle était vague; il ne voulut se prononcer pour aucune des deux résolutions que proposait Drouyn de Lhuys.

« ... Nous ne souffrirons pas, dit-il, que vous équivoquiez sur la question de savoir si vous défendrez la République romaine.

« ... Nous ne voulons pas formuler une demande qui aurait pour résultat de dicter au gouvernement une résolution difficile, impossible peut-être à exécuter dans un état des faits qui ne nous est pas connu.

« Ce sont les instructions qui se sont écartées des déclarations sur la foi desquelles nous avons voté l'expédition... Nous proposons une formule qui vous ramènera à ce que l'Assemblée nationale a voulu, et qui vous laisse cependant la liberté dont vous avez besoin pour ménager dans tous les cas ce que la dignité de nos armes, ce que l'honneur de la France exigeront pour faire face à des éventualités qui ne sont pas encore connues... »

Odilon Barrot tenta un dernier effort; il avait été effrayé des propositions révolutionnaires de Jules Favre : un agent envoyé à Rome pour représenter l'Assemblée, le pouvoir législatif s'emparant des attributions de l'exécutif.

« Ce qui me préoccupe, dit-il, bien plus que la décision qui émanera de cette assemblée, c'est une question autrement importante, la question constitutionnelle. »

Cette déclaration fut saluée par des rires. « Le motif fondamental, continua-t-il, pour lequel cet amendement doit être repoussé, c'est qu'il engage l'Assemblée dans un détail d'expédition, de campagne. »

On procéda au vote; les conclusions de la commission furent adoptées par une majorité de près de cent voix. Les députés de la gauche, enthousiasmés, quittèrent la salle des séances aux cris répétés de : « Vive la République! »

M. Ferdinand de Lesseps, qui allait être chargé par le gouvernement français d'exécuter les volontés de l'Assemblée nationale, avait, dans une tribune, assisté à la séance. Il y avait

pris le plus vif intérêt; peut-être aurait-il, le lendemain, hésité plus qu'il ne le fit à accepter la mission conciliatrice qui lui fut offerte s'il avait bien saisi que le vote de l'Assemblée était un véritable échec pour le ministère, et que l'impression faite par les débats sur Odilon Barrot et Drouyn de Lhuys ne pouvait être semblable à celle qu'il avait lui-même éprouvée.

*
* *

On lit dans les Mémoires d'Odilon Barrot[1] : « Nous aurions pu sans doute bien embarrasser M. Senard et ses amis en donnant notre démission et en rejetant sur eux la responsabilité de l'exécution du programme qu'ils nous imposaient. Placés entre l'honneur du drapeau français qui, ils le reconnaissaient eux-mêmes, défendait de rétrograder, et la Constitution qui, d'après eux, également, interdisait d'avancer contre Rome, qu'auraient-ils pu faire? dans des temps ordinaires nous nous serions donné le plaisir de cette facile vengeance... » A vrai dire, M. Senard n'avait pas exclu la possibilité d'un retour à Civita-Vecchia, et si Odilon Barrot eut un moment envie de se venger agréablement de la gauche en donnant sa démission, ce désir ne dut pas lutter bien longtemps avec celui de garder la direction des affaires.

Après la séance, et bien que la nuit fût avancée, les ministres se rendirent à l'Élysée; mis en minorité dans l'Assemblée, ils offrirent leur démission au Président de la République. Mais lui, avait des raisons de premier ordre pour ne point l'accepter. Un nouveau cabinet, qui se serait appuyé sur la gauche, aurait sans doute renoncé à venger l'affront fait à nos armes le 30 avril : le neveu de Napoléon n'y pouvait consentir. De plus, les élections législatives qui allaient avoir lieu quelques jours plus tard s'annonçaient comme devant être favorables aux partis de la droite; le Président n'était point disposé à sacrifier leur amitié si précieuse aux décisions condamnées d'une

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 215.

Assemblée finissante. Le *Moniteur* du lendemain annonça donc à la France que le Président de la République maintenait son ministère et lui gardait sa confiance.

A vrai dire l'embarras dans lequel la démission du cabinet aurait, suivant Odilon Barrot, mis M. Senard et ses amis, n'était pas moins grand pour Odilon Barrot lui-même.

Le Prince-Président prenait les intérêts de l'armée et du parti catholique ; d'autre part on ne pouvait combattre ouvertement l'Assemblée pendant les vingt jours qui lui restaient à vivre : avancer et se retirer étaient donc deux partis également impraticables. Il ne restait guère pour le moment qu'à négocier. Telle fut l'origine de la mission que le gouvernement confia le lendemain à M. de Lesseps.

Jules Favre avait réclamé l'envoi de représentants en mission; faire partir un agent diplomatique extraordinaire, c'était éluder cette demande en paraissant y satisfaire.

De plus, négocier, c'était, dans des conditions désespérées il est vrai, poursuivre l'exécution du programme tracé d'avance, tenter une dernière fois cette œuvre de médiation entre le Pape et ses sujets qui jusque-là n'avait pas réussi. Odilon Barrot, dans ses Mémoires[1], définit ainsi ses intentions : « Gagner du temps afin d'atteindre ce terme (les élections) qui devait bientôt mettre fin à la lutte en faisant disparaître l'un des combattants, éloigner tout prétexte à des mesures extrêmes et désespérées de la part de l'Assemblée...

« Nous résolûmes de faire un nouvel essai de conciliation à Rome. Mais, tout en donnant cette preuve de déférence à l'Assemblée, nous profitâmes de la suspension d'armes qu'allait entraîner la reprise des négociations pour envoyer au général Oudinot tous les renforts en hommes et en artillerie dont il avait besoin. La nouvelle négociation que nous allions entamer était hérissée de difficultés... »

Pour les volontés diverses qui se heurtaient, on trouva ainsi un terrain d'entente.

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 216 et suiv.

Le nom de M. de Lesseps fut mis en avant et accepté par le Conseil à l'unanimité.

M. Ferdinand de Lesseps[1] se trouvait depuis quelques jours à Paris, sans poste. Il était alors âgé de quarante-trois ans. Il avait fait toute sa carrière dans les consulats, à Alexandrie, au Caire, à Rotterdam, à Malaga; enfin, en 1842, il avait été désigné pour le consulat de Barcelone. Là il s'était signalé à l'attention du gouvernement de Louis-Philippe et des libéraux de France et d'Espagne, en protégeant la ville contre les violences d'Espartero. Dans des circonstances difficiles, il avait sauvé la vie à beaucoup de Français et d'Espagnols en s'entremettant avec un grand courage entre les belligérants.

Très en faveur auprès du gouvernement de la reine Isabelle après la chute d'Espartero, très estimé de Guizot, il s'était créé en Espagne une grande situation. « C'est peut-être le Français le plus connu et le plus estimé des Espagnols, » écrivaient deux Français qui visitaient la Péninsule en 1847[2].

Il s'était toujours tenu à l'écart de la politique, en Espagne comme en France; néanmoins il avait vu sans déplaisir l'installation de la République en février 1848, et il avait applaudi à la politique extérieure du gouvernement provisoire. Au début d'avril il fut mandé à Paris, et Lamartine lui apprit qu'il venait d'être nommé ministre plénipotentiaire à Madrid. Il devait à Lamartine son élévation qui lui causa une grande joie. Pendant son séjour à Paris il eut l'occasion de faire la connaissance de Blanc, d'Albert et sympathisa avec eux. « J'ai été, écrivait-il à Mme de Lesseps le 11 avril 1848, très satisfait de mes conversations avec la majorité des hommes du gouvernement. Leurs idées sages, éclairées et généreuses me donnent la confiance que l'on triomphera de la terrible crise par laquelle on passe et que l'Assemblée nationale asseoira la société française sur des bases solides. »

1. Bridier, *Une famille française : Les de Lesseps*, Paris, 1900.
2. Id., *ibid.*, p. 281.

Il demeura à Madrid jusqu'au mois de février 1849; à cette date le gouvernement donna l'ambassade d'Espagne à un prince de la famille Bonaparte qu'on désirait éloigner. Mais ce n'était point une disgrâce pour M. de Lesseps, car Drouyn de Lhuys lui promettait « immédiatement une position pareille à celle qu'il venait de quitter ».

Cette position nouvelle qu'on lui destinait était la légation de Berne. M. de Lesseps était à Paris au commencement de mai 1849, attendant le moment d'aller occuper ce poste.

Ce fut alors que le ministère songea à lui pour la difficile mission qu'il fallait remplir à Rome. Sa réputation de libéralisme et de courage garantissait qu'il serait bien vu par l'Assemblée. On se souvenait aussi qu'il avait l'habitude des révolutions et qu'il connaissait bien les peuples du midi. « De plus, écrit Odilon Barrot, il avait le grand mérite d'être sous notre main et de pouvoir être envoyé sans retard à Rome[1]. »

Le lendemain matin donc, 8 mai, Drouyn de Lhuys le fit appeler au ministère des Affaires étrangères[2]. Il lui demanda s'il était disposé à aller remplir une mission à laquelle il attachait la plus haute importance et lui apprit que le gouvernement réuni en conseil l'avait déjà désigné. Il ajouta beaucoup de compliments. L'offre dut plaire de suite à M. de Lesseps, naturellement actif et entreprenant; néanmoins, comme il avait assisté à la séance de la veille, il gardait des doutes sur la sincérité de la politique ministérielle; il essaya de les éclaircir :

« Si le gouvernement, dit-il, n'avait pas été inspiré par une politique franche et décidée, il eût été bien préférable de ne pas nous compromettre en faisant partir l'expédition de Civita-Vecchia. »

Drouyn de Lhuys protesta.

« Au surplus, ajouta M. de Lesseps, nous sommes engagés et maintenant il s'agit de réparer le mal fait par l'affaire du 30 avril. Je partirai dans deux heures, si vous voulez... »

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 217.
2. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 16 et suiv.

Drouyn de Lhuys le félicita sur ce grand empressement.

Par ce seul récit on voit que, tout de suite, M. de Lesseps se soucie moins de connaître par le détail les intentions du gouvernement que d'arranger les choses à Rome; il se contente de demander une fois au ministère des Affaires étrangères si sa politique est franche, et désormais la conduite à tenir lui paraît très claire et très nette : « Dès le premier jour de mon entrée en fonctions, écrit-il dans son Mémoire au Conseil d'État[1], je me suis posé vis-à-vis du général Oudinot comme l'exécuteur du vote du 7 mai. »

D'ailleurs tout semblait indiquer que, dans cette journée du 8, Drouyn de Lhuys était disposé à reprendre le cours des négociations comme si les fâcheux événements du 30 avril ne s'étaient pas produits. Il fit appeler le chef de la direction politique, M. de Vielcastel, et lui ordonna de rédiger des instructions qui laisseraient à l'action politique de M. de Lesseps la plus grande latitude. Il recommanda à ce dernier de prendre deux exemplaires du *Moniteur* du 8 mai, contenant le compte rendu de la séance de la veille, l'un pour le général Oudinot, l'autre pour lui : « C'est là surtout, dit-il, que vous devez puiser vos instructions et vos déterminations[2]. »

Drouyn de Lhuys l'engagea à revenir le trouver dans la journée, et à aller auparavant faire visite au Président de la République et au Président du Conseil.

Le Prince-Président, dans cette audience, ne donna à M. de Lesseps aucune instruction précise. Quant à Odilon Barrot, il se montra très soucieux des embarras que lui causait l'affaire du 30 avril, surtout relativement à l'Assemblée, « cette Assemblée qui, en définitive, dit-il, est souveraine ». Il fit à M. de Lesseps à peu près le discours qu'il avait l'intention de prononcer le lendemain, c'est-à-dire qu'il lui recommanda expressément de tenir le gouvernement jour par jour au courant des difficultés qui pourraient survenir; de porter sur le théâtre de l'expédition l'expression fidèle, exacte

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*. Mémoire présenté au Conseil d'État, p. 24.
2. Id., *ibid.*, p. 16.

de la pensée de l'Assemblée et du gouvernement; enfin d'employer toute son influence « à faire sortir de notre intervention des garanties sérieuses de liberté pour les États romains ».

Dans l'après-midi M. de Lesseps se rendit de nouveau auprès de Drouyn de Lhuys, qui lui donna lui-même lecture de ses instructions. Il est nécessaire d'indiquer les dispositions principales de ce texte si important.

Il était recommandé à M. de Lesseps de « se consacrer exclusivement aux négociations et aux rapports à établir avec les autorités romaines ». Drouyn de Lhuys insista sur ces mots et fit remarquer à M. de Lesseps qu'on lui faisait une part large et indépendante du général en chef.

L'objet de la mission, qui lui était confiée était indiqué d'une manière nette, quoique très générale :

> Le but que nous nous proposons, c'est tout à la fois de soustraire les États de l'Église à l'anarchie qui les désole et d'empêcher que le rétablissement d'un pouvoir régulier n'y soit attristé et même compromis dans l'avenir par une aveugle réaction. Tout ce qui, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres puissances animées de sentiments moins modérés, laissera plus de place à notre influence particulière et directe, aura pour effet naturel de rendre plus facile à atteindre le but que je viens de vous indiquer.

De plus, deux dangers lui étaient signalés, et c'est là que se révèlent les difficultés immenses de cette mission. En premier lieu :

> Il faut vous abstenir, disaient les instructions, de tout ce qui pourrait donner lieu aux hommes investis en ce moment dans les États romains de l'exercice du pouvoir de croire ou de faire croire que nous les considérons comme un gouvernement régulier, ce qui leur prêterait une force morale dont ils ont été dépourvus jusqu'à présent.

En second lieu :

> Il faut, dans les arrangements partiels, que vous pourrez avoir à conclure avec eux, éviter toute parole, toute stipulation

propres à éveiller les susceptibilités du Saint-Siège et de la conférence de Gaëte, trop portés à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la cour de Rome.

Le fait même que Drouyn de Lhuys a signé de telles instructions semble garantir sa sincérité; car, étant donné l'état de la Cour romaine et les dispositions du gouvernement de Mazzini, il était impossible de s'y conformer strictement. Pour qu'une médiation réussisse, il faut une certaine bonne volonté de part et d'autre; or, cette bonne volonté n'existait ni à Rome, ni à Gaëte, et si Drouyn de Lhuys s'en fût dès ce moment parfaitement rendu compte, il eût témoigné à l'égard de M. de Lesseps d'une duplicité et d'une fourberie que rien dans le reste de sa carrière ne permet de supposer.

En effet chacune des deux conditions mentionnées ci-dessus était contradictoire avec la mission même dont M. de Lesseps était chargé. Il n'était autorisé à faire aucune concession, aucune promesse formelle aux Romains, puisque toute promesse de ce genre devait nécessairement offenser la Cour pontificale. Il n'avait donc qu'une chance de succès, s'il prenait ses instructions à la lettre : c'était de persuader par son éloquence les Romains de se fier entièrement à la France.

Et pourtant, même dans ce cas, il eût irrité contre lui la cour de Gaëte : c'était sa mission, c'était le gouvernement français lui-même qui « éveillait les susceptibilités du Saint-Siège ».

Il est clair que ces instructions n'étaient pas suffisantes par elles seules; il fallait les interpréter : or, sur l'interprétation, il n'y eut point accord entre M. de Lesseps et le gouvernement français. M. de Lesseps se considéra toujours comme chargé d'exécuter la résolution du 7 mai; tandis que Drouyn de Lhuys devait incliner de plus en plus à résoudre le conflit par la force.

Pour vous donner des directions plus précises, continuaient les instructions, il faudrait avoir sur ce qui s'est passé depuis

quelques jours dans les États romains des informations qui nous manquent. Votre jugement droit et éclairé vous inspirera ce que vous avez à faire suivant les circonstances.

Drouyn de Lhuys insista sur ce paragraphe qui donnait au négociateur toute latitude en présence d'événements et de difficultés imprévus. Les dernières lignes lui recommandaient de se concerter avec MM. d'Harcourt et de Rayneval « sur tout ce qui aura quelque gravité; sur tout ce qui n'exigera pas une solution immédiate »; et « d'entretenir avec le général Oudinot des rapports intimes et confiants ».

M. de Lesseps demanda en quoi devaient consister au juste ses relations avec nos représentants à la conférence de Gaëte. Le ministre lui répondit : « Envoyez-leur des duplicata de vos dépêches ». La conversation durait encore lorsqu'arriva un message du Président de la République qui rappelait M. de Lesseps à l'Élysée. Drouyn de Lhuys lui recommanda de venir lui faire part de ce qui s'y serait passé.

Le Prince-Président lui laissa voir qu'il était mécontent du général Oudinot; il lui annonça le prochain départ pour Rome du général Vaillant, ayant pleins pouvoirs de remplacer le général Oudinot, s'il le jugeait nécessaire. Il lut les instructions remises à M. de Lesseps et les trouva peu explicites : il était difficile qu'il en fût autrement. Enfin il lui remit pour le général Oudinot une lettre qu'il avait écrite dans la matinée et dont il ne lui donna pas connaissance, mais dont voici le texte :

Mon cher général, la nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement; nos soldats ont été reçus en ennemis; notre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance. — Louis-Napoléon BONAPARTE.

En même temps qu'il confiait cette lettre à M. de Lesseps, le Prince-Président lui recommandait de rappeler aux Romains que lui-même, en 1831, avait pris les armes contre le pouvoir pontifical, et que son frère aîné était mort près de lui pendant l'insurrection. Il ajouta qu'il avait depuis le matin beaucoup réfléchi sur l'objet de la mission dont M. de Lesseps était chargé, et qu'il était extrêmement préoccupé de savoir quelle serait l'attitude de nos troupes en présence d'une intervention armée des Autrichiens et des Napolitains : « A tout prix, lui dit-il, nous devons éviter de laisser leur action se confondre avec la nôtre. »

Quand M. de Lesseps rendit compte de cet entretien à Drouyn de Lhuys, celui-ci lui demanda quel sens il donnait à ces mots : à tout prix.

« C'est à vous, répondit M. de Lesseps, à vous entendre avec M. le Président et à m'en écrire. Quant à moi, je les accepte dans le sens le plus large. »

Son langage eût été peut-être moins résolu s'il avait connu le contenu de la lettre qu'il portait. Car si le Président de la République eût voulu avant tout prendre la défense des Romains et les protéger, il n'aurait eu nullement à craindre, en ce cas, que l'action de la France se confondît avec celle des Autrichiens et des Napolitains.

C'était précisément le jour de réception de Drouyn de Lhuys dont le salon était plein de monde. Il mit M. de Lesseps en relation avec M. Accursi, membre de la Constituante romaine en mission à Paris et qui partait également pour Rome. Il engagea M. de Lesseps à faire route avec lui.

Une seconde lettre fut confiée à M. de Lesseps pour le général Oudinot, cette fois par le ministre des Affaires étrangères. Elle annonçait aussi l'envoi des renforts partis depuis plusieurs jours, mais elle n'avait point le caractère belliqueux de celle de Bonaparte[1] :

1. Le ministre des Affaires étrangères au général Oudinot, 8 mai 1849. « Général, j'ai reçu la dépêche télégraphique que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer à la date du 2 mai. Nous ne connaissons encore que par des

M. de Lesseps partit le soir même. Par dépêche on fit mettre à Toulon un navire à sa disposition. Il occupa les loisirs du voyage à lire les œuvres de Mazzini ou de ses disciples, pour se préparer aux difficultés qu'il s'attendait à rencontrer dans ses négociations avec le révolutionnaire italien.

informations particulières les détails du combat que vous avez livré à la porte de Rome. Tout en nous rendant compte des considérations qui vous ont engagé à porter votre marche sur cette capitale, nous regrettons vivement qu'une connaissance trop imparfaite des obstacles que vous deviez rencontrer vous ait fait penser que vous vous trouviez dans la nécessité indiquée dans vos instructions comme la condition d'un pareil mouvement. Quoi qu'il en soit, l'arrivée des renforts que vous attendiez et de ceux que nous nous sommes hâtés de vous envoyer en apprenant l'événement du 1er mai, vous aura promptement mis en situation de faire face à toutes les difficultés. Comme cependant ce qui s'est passé peut avoir compliqué la situation, moins encore sous le rapport militaire que sous les rapports politiques, le Président de la République a pensé qu'à côté du chef chargé de diriger les opérations de la force armée, il était à propos de placer un agent diplomatique qui pût se consacrer tout entier aux soins des négociations et des rapports à suivre avec les autorités et la population. Cette mission a été confiée à M. Ferdinand de Lesseps, dernièrement ministre de France à Madrid, qui vous remettra cette lettre. Il lui est recommandé d'entretenir avec vous les relations les plus intimes et les plus confiantes, et je vous prie de lui faciliter l'accomplissement de la tâche délicate qui lui est impartie.

« L'intervention armée des Napolitains dans la partie méridionale des États de l'Église, celle des Autrichiens dans le Nord, annoncée comme imminente et peut-être déjà commencée, nous causent quelque préoccupation parce que nous craignons que la question ne s'en trouve compliquée. Vous devez veiller soigneusement à ne pas confondre votre action avec celle des forces autrichiennes et napolitaines et à ne pas permettre qu'il s'établisse à cet égard la moindre confusion. Je n'ai pas besoin de vous indiquer les inconvénients graves et divers qui en résulteraient. »

CHAPITRE IV

LA LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU GÉNÉRAL OUDINOT

Le lendemain matin 9 mai, la lettre que M. de Lesseps avait été chargé par le Président de la République de remettre au général Oudinot parut dans la *Patrie*. Elle était accompagnée du commentaire suivant :

> Paris s'est réveillé ce matin la rougeur au front et la douleur dans l'âme, en apprenant les résultats de la tumultueuse séance de nuit qu'à tenue l'Assemblée nationale. Certes l'heure était bien choisie pour cette œuvre de ténèbres, le coup a été frappé dans l'ombre.
>
> Quel démon vous a donc poussés, violents tribuns de la Montagne ?
>
> Ainsi nos soldats sont pris entre les carabines des aventuriers de Rome qui les frappent en pleine poitrine et votre désaveu qui va leur arriver en place de renfort ! Ah ! du moins que ce ne soit pas par le télégraphe, le télégraphe est le chemin de la victoire...

L'embarras d'Odilon Barrot, lorsqu'il eut connaissance de la lettre du Président et de l'article de la *Patrie* dut être extrême. Sans doute le Conseil des ministres avait décidé d'envoyer des renforts au général Oudinot, mais Louis Bonaparte interprétait cette mesure d'une façon inattendue. Le ministère, dans l'ignorance où il était des événements, avait voulu empêcher un second et plus complet désastre ; tandis que le Président de la

République présentait ces renforts comme destinés à réparer par une victoire la défaite subie.

Mais l'importance de cette lettre venait surtout du fait de sa publication : le Président se posait ouvertement en champion de l'honneur de la France. C'était une politique toute personnelle et ambitieuse qui se révélait; Odilon Barrot n'eut point de doutes à ce sujet :

« Cette lettre, dit-il dans ses Mémoires[1], avait un triple but, qui était de capter la faveur de l'armée, de l'irriter contre l'Assemblée, et d'afficher le plus profond mépris pour les résolutions parlementaires. » L'Assemblée, en effet, était directement outragée; il faut ajouter que Bonaparte voulait donner un gage au parti catholique, dont il recherchait la sympathie.

Que devait donc faire Odilon Barrot si la lettre parue dans la *Patrie* était, comme il fallait s'y attendre, l'objet d'une discussion à l'Assemblée? Tiendrait-il compte davantage de la forme ou du fond? Sur le fond, en somme, il pouvait se considérer comme étant d'accord avec le Prince-Président; mais la forme, c'est-à-dire la publication du document, dans de pareilles circonstances, importait infiniment plus. Le ministère allait-il favoriser les projets d'un prétendant? Allait-il du même coup abandonner sa politique romaine? Odilon Barrot ne sut point prendre nettement parti : ce fut là de sa part une première défaillance qui devait être bientôt suivie de plusieurs autres.

Il espéra tout arranger grâce à un compromis : il louerait devant l'Assemblée les bons sentiments dont témoignait la lettre du Président, mais il en atténuerait l'importance politique en déclarant qu'elle n'avait été ni connue, ni approuvée par le ministère.

Au début de la séance du 9 mai[2], cette tactique réussit assez bien; interpellé par Grévy, il répondit :

« C'est une lettre de sympathie, d'encouragement, de recon-

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 226.
2. *Moniteur* du 10 mai 1849.

naissance envers les soldats. Je n'y aperçois rien qui engage la politique, qui établisse et même qui ait l'intention d'établir un conflit entre la résolution de l'Assemblée et l'exécution que doit donner le gouvernement à cette résolution...

« Cependant cette lettre n'est point un acte de cabinet et de conseil. »

Puis il se hâta de dévier vers la question de Rome; il annonça l'envoi de M. de Lesseps, le couvrit d'éloges, exposa l'objet de sa mission. Toutefois, dans ce discours même, se marquent déjà quelques tendances nouvelles. D'abord, il affirmait que toujours « la pensée de l'Assemblée sur le caractère de l'expédition avait été aussi celle du gouvernement; sur ce point il y a toujours eu identité entre les intentions manifestées à cette tribune et l'exécution ».

En effet, « il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de devancer à Rome les Napolitains et les Autrichiens, et, de là, faire des conditions au nom de la liberté et de l'humanité ».

Si tout ce qui s'était passé était conforme au véritable objet de l'expédition, il n'y avait donc qu'à continuer, et voilà comment, lorsque Odilon Barrot eut fini de parler, il ne restait plus grand'chose de la résolution prise l'avant-veille. Il félicita même la commission du 7 mai, déclarant qu'elle était composée « d'hommes trop éclairés, trop intelligents des affaires d'un grand pays pour enchaîner dans des conditions absolues l'action du gouvernement ».

Il devait bientôt la blâmer exactement de ce dont il la louait ce jour-là.

Il insinua que le général Oudinot pouvait bien avoir été trompé par les Romains, et termina par ces mots : « J'ai vu des nations qui, lorsqu'un échec avait été subi par leurs armes, déposaient à l'instant même toutes leurs passions, oubliaient toutes leurs vieilles querelles pour se porter en quelque sorte au devant du danger, et couvrir par leur force et leur union l'échec porté à la puissance de leur pays : ces nations étaient grandes! »

En tous cas, ces paroles étaient claires : désormais il s'agis-

sait plutôt de venger un échec que de faire prévaloir une politique. Grévy se tint pour satisfait, et Barrot put un moment se féliciter de son habileté.

Mais la gauche, vivement irritée, ne se contenta pas de si peu; Ledru-Rollin prit la parole et vint poser la question dans toute son étendue. Son éloquence, jadis déclamatoire, s'était faite plus sobre, et, s'il y eût joint plus de finesse, il eût été le premier orateur de l'Assemblée.

« Et d'abord, dit-il, qu'il me soit permis de m'étonner qu'on appelle une pareille dépêche quelque chose de privé et de confidentiel. Non, elle n'est pas confidentielle, ses termes mêmes le prouvent :

« Vous direz à vos soldats... » Or, comment un général communique-t-il avec ses soldats? par un ordre du jour à l'armée. Voici donc que le général en chef mettra à l'ordre du jour la lettre du Président de la République; et vous dites que c'est là un acte indifférent...!

« Oui, la lettre est officielle, car elle engage la politique malgré vous; vous avez pu ne pas la connaître, vous pouvez avoir la générosité de la couvrir; la question n'est pas là. Mais il est certain que cette lettre est un document public qui engage, quoi que vous fassiez, la politique du gouvernement. (Longue approbation à gauche.)

« Les soldats comprendront donc qu'on encourage l'armée à suivre la politique de son général, politique d'attaque et non de protection, politique qui a été blâmée par votre dernière résolution. »

Il demanda ensuite pourquoi le Président de la République avait, pour écrire cette lettre, attendu cinq jours et choisi précisément le lendemain du vote de l'Assemblée.

Puis il aborda la question de Rome :

« Ce que j'ai compris, dit-il, dans le discours d'Odilon Barrot, c'est que l'échec de l'armée française serait réparé. Président et ministres, sachez-le bien, l'échec des armes françaises en cette circonstance n'est pas honteux pour elles...

« Nous ne comprenons pas d'une façon étroite la gloire de

l'armée, nous; une bataille n'est pas gagnée parce qu'on a le terrain, elle n'est gagnée à nos yeux que parce qu'elle est juste et sainte dans la cause des peuples. »

Odilon Barrot était le seul membre de l'Assemblée à qui il fût interdit de se laisser convaincre par les arguments vigoureux de Ledru-Rollin; ayant commencé à prendre la défense du Prince-Président, il se trouva conduit à s'engager davantage. Alors apparaît une tactique nouvelle dont il usera désormais dans ses luttes avec la Montagne; comme il désertait déjà son ancienne politique en Italie, il se trouvait moins fort pour répondre aux accusations de ses adversaires, et il eut besoin d'exploiter la haine et le mépris que la droite avait pour eux.

« Il eût été vraiment dommage, commença-t-il, que ce débat conservât jusqu'au bout la gravité qu'il avait eue jusqu'au moment où l'orateur auquel je succède est monté à la tribune...

« Vous pouvez accuser, vous ne pouvez pas outrager. L'outrage, savez-vous ce que c'est? ce n'est que de la haine et de la conspiration! »

La droite approuva bruyamment.

« Le Président de la République, déclara-t-il, avait le droit et le devoir de faire entendre ces paroles au moment où une partie de notre armée est engagée dans une cause qui est celle de la France. »

Et comme le député Flocon demandait un moment après « s'il y avait sur le banc des ministres un membre du ministère qui voulût dans ce moment apposer sa signature à la lettre du Président » :

« Tous, tous », répondirent-ils.

Flocon déposa au bureau cette proposition :

« Vu l'article 67 de la Constitution ainsi conçu :

« Les actes du Président de la République, autres que ceux par lesquels il nomme et révoque les ministres, n'ont d'effet que s'ils sont contresignés par les ministres.

« L'Assemblée nationale déclare la lettre du citoyen Louis-

Napoléon, Président de la République, adressée à M. le général Oudinot le 8 mai 1849, nulle et de nul effet. »

La proposition fut accueillie par les rires de la droite et par de telles clameurs qu'il n'y fut point donné suite.

La discussion fut renvoyée au lendemain, le gouvernement ayant annoncé qu'il attendait d'heure en heure des dépêches d'Italie. On s'occupa du budget de la guerre. Mais les débats avaient été si violents et si passionnés, on savait Paris dans une telle agitation, que, au cours de la séance, Marrast, qui présidait l'Assemblée, crut nécessaire de la faire protéger par des troupes : usant de son droit de réquisition, il fit demander deux bataillons au général Forest qui commandait aux Invalides. Peut-être craignit-il surtout un coup de force de l'Élysée.

*
* *

Si le Président de la République avait souhaité brouiller l'armée et l'Assemblée en publiant la lettre qu'il avait écrite au général Oudinot, il n'eut qu'à se féliciter, car deux événements graves vinrent immédiatement réaliser ses vœux.

Quand le général Forest reçut la réquisition de Marrast, au lieu d'obéir immédiatement, comme c'était son devoir strict, il transmit l'ordre au général Changarnier, commandant en chef de l'armée et de la garde nationale de Paris; celui-ci n'envoya qu'un bataillon au lieu de deux qui étaient demandés, et seulement au bout de deux heures.

Marrast, mécontent et surpris, fit appeler le général Forest dans son cabinet. Forest déclara au président de l'Assemblée qu'il ne connaissait pas la loi, qu'il ne connaissait que son général en chef et n'obéirait qu'à lui. Un des questeurs de l'Assemblée lui dit :

« Cependant, si, par hasard, le président de l'Assemblée requérait une troupe passant devant l'Assemblée, cette troupe serait obligée d'obéir.

— « La troupe n'obéirait pas, » répondit le général. Il ajouta

qu'il avait l'ordre formel de ne pas tenir compte des décisions de l'Assemblée ou de son président qui lui seraient directement transmises.

Marrast fit alors mander Changarnier, qui ne se dérangea pas et qui se contenta d'envoyer le lendemain matin un aide de camp. Celui-ci exprima un regret, et demanda qu'à l'avenir les ordres donnés aux généraux passassent par l'intermédiaire du commandant en chef. Marrast prévint Odilon Barrot qu'il saisirait l'Assemblée; le président du Conseil fit répondre qu'il déplorait ce malentendu.

Il était clair que Changarnier violait la loi, qu'il était prêt à la violer toujours; il était clair aussi qu'il agissait de la sorte à l'instigation du Président de la République. Et pourtant Odilon Barrot capitula encore; il apporta à la tribune des explications confuses, fit des concessions à chacun et l'éloge de tout le monde, dit que le pouvoir du président de l'Assemblée était exorbitant et se rétracta aussitôt devant les protestations indignées de la gauche. Il fit remarquer que Changarnier ne contestait pas positivement le droit de l'Assemblée.

« C'est fort heureux, lui répondait-on, il faut lui en savoir gré! »

Odilon Barrot se trouvait entraîné à défendre une politique et des actes qu'au fond de son cœur il condamnait certainement.

L'Assemblée résolut de faire afficher dans les casernes le texte de la loi qui avait été violée, et se calma peu à peu sur l'assurance que de pareils faits ne se renouvelleraient pas.

Pendant ce temps Changarnier communiquait la lettre du Prince-Président aux généraux de la garnison de Paris. Il y avait ajouté ce commentaire :

> Faites que cette lettre soit connue de tous les rangs de la hiérarchie militaire. Elle doit fortifier l'attachement de l'armée au chef de l'État, elle contraste heureusement avec le langage de ces hommes qui, à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi, voudraient envoyer, pour tout encouragement, un désaveu.

« Il était impossible, dit Odilon Barrot[1] dans ses Mémoires, de signaler avec plus d'audace le triple but de la lettre du Président. » Il était impossible en effet de transgresser plus ouvertement la volonté et les droits de l'Assemblée. C'était une rupture éclatante entre le pouvoir militaire de Paris et le pouvoir législatif. Dans le conflit engagé entre l'Assemblée et le Prince-Président, l'armée prenait parti.

Le 11 mai Ledru-Rollin porta la question à la tribune.

Pour s'expliquer cette furieuse séance du 11, il est nécessaire de se représenter l'état de la France et de Paris : tout le pays profondément troublé par l'affaire de Rome; la surexcitation d'une grande Assemblée finissante, l'avant-veille des élections; les craintes de la gauche qui se jugeait perdue; ces différents pouvoirs disjoints et ennemis qui ne pouvaient s'atteindre; une émeute depuis longtemps annoncée et attendue, enfin le coup d'état menaçant. Pendant tout le discours de Ledru-Rollin, on entendait du côté de la Montagne un frémissement continu qui éclatait à chaque instant en applaudissements ou en vociférations passionnées.

« Comment! disait-il, on vous montre comme les ennemis de l'armée! on vous désigne à ses baïonnettes! et au profit de qui? au profit d'un prétendu chef d'État, d'un simulacre impérial ou royal! »

Il entraînait la plus grande partie de l'Assemblée. Barrot le crut près de triompher, et se sentit menacé par la Montagne[2].

Mais Ledru-Rollin osa trop, il alla jusqu'à réclamer la reconnaissance de la République romaine.

Odilon Barrot vit aussitôt la faute de Ledru-Rollin, et prit la parole. Il raconte dans ses Mémoires qu'il sentit que l'audace seule pouvait le sauver; il n'essaya point de défendre une cause qui à ses yeux mêmes n'était pas soutenable; il répondit en attaquant :

« Lorsqu'on vient nous proposer à la suite de ce qui s'est passé, du conflit malheureux engagé sous les murs de Rome,

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 226.
2. Id., *ibid.*, p. 229.

d'y répondre en reconnaissant le gouvernement romain, je ne discute pas une telle conclusion, il suffit de la présenter à une Assemblée comme celle-ci pour qu'il en soit fait justice à l'instant même. » On approuva, il alla plus loin :

« Il est bien facile de profiter d'un échec qu'on aggrave de toutes les manières, et qu'on aggrave avec une telle insistance qu'en vérité on révèle peut-être le sentiment qu'il y a au fond de tout ce débat. Oui, c'était en quelque sorte une bonne fortune politique... »

A ces mots, la gauche se leva. Les cris : A l'ordre ! à l'ordre ! éclatèrent avec violence. « Je demande formellement le rappel à l'ordre du ministre. C'est une lâcheté. C'est une infamie. »

Barrot se vit sauvé. Une discusssion désordonnée suivit. Comme Arago apostrophait Barrot en ces termes : « C'est comme accusé que vous parlez ! » Barrot répondit :

« Mon juge, c'est ce juge souverain dont la délibération commence, et qui dans quelques heures fera connaître sa volonté suprême. »

Alors, toute la droite acclama longuement ce suffrage universel duquel elle attendait la victoire.

Clément Thomas accusa le président du Conseil de préparer la guerre civile par sa politique, Odilon Barrot répondit :

« Oui, nous le savons, on n'attend qu'un prétexte et qu'un motif pour recourir à la violence...

« La responsabilité ! elle appartient à ceux qui, lorsque le peuple entier s'est assemblé pour désigner celui auquel il confierait le gouvernement de la République, ont traîné cet élu du peuple dans les infamies de la diffamation, et ont cherché à dégrader celui que le peuple a honoré. »

Il prenait nettement parti pour le Prince-Président.

« La Montagne, écrit-il dans ses Mémoires, était silencieuse, quoique frémissante. » Il déclara qu'il demanderait des explications à Changarnier pour sa conduite peu correcte. Il ajouta quelques phrases sur l'Italie, réclamant une décision précise de l'Assemblée sur la question de la reconnaissance de la République romaine.

Malheureusement pour l'opposition, Jules Favre vint lire une lettre du ministre de la Guerre de Rome, où il était dit que des prisonniers français s'étaient offerts à combattre l'Autriche dans les rangs des Romains. Un effroyable vacarme s'ensuivit, la droite se révolta contre un pareil outrage fait au drapeau français. Le ministre de la Marine affirmait avec une logique impitoyable :

« Car enfin ceux qui tirent sur nous sont nos ennemis, apparemment! »

On procéda au vote; le ministère ne l'emporta guère que de quarante voix.

Ledru-Rollin avait déposé un projet de mise en accusation des ministres et du Président de la République coupables d'avoir violé l'article V de la Constitution en attaquant Rome.

On vota pour savoir s'il y serait donné suite; mais la proposition ne réunit que 138 voix contre 388.

Le lendemain de la séance, à onze heures du matin, le ministre de l'Intérieur, L. Faucher, jadis si sévère pour le gouvement de Juillet et ses manœuvres électorales, adressa la dépêche suivante aux préfets de tous les départements :

« Après une discussion très animée sur les affaires d'Italie, l'Assemblée nationale a repoussé par l'ordre du jour pur et simple, à la majorité de 329 voix sur 621 votants, la proposition de Jules Favre de déclarer que le ministère avait perdu la confiance du pays.

« Ce vote consolide la paix publique; les agitateurs n'attendaient qu'un vote de l'Assemblée hostile au ministère pour courir aux armes et renouveler les journées de juin.

« Paris est tranquille.

« Parmi les représentants du département ont voté pour l'ordre du jour et pour le gouvernement MM... Se sont abstenus ou étaient absents MM [1]... »

Cette dépêche fut répandue le jour même des élections dans les villes et les campagnes; et, s'il faut en croire les

1. Cette dépêche fut blâmée par l'Assemblée dès qu'elle la connut, le 13 mai; ce blâme motiva la démission de Faucher.

affirmations apportées à la tribune dans les premiers jours de la Législative, elle produisit partout une impression profonde et modifia beaucoup de votes. Bien entendu, elle répandit l'effroi et non la tranquillité. L'annonce d'une émeute socialiste était entre les mains de la droite une arme commode. Le lendemain encore des bruits d'insurrection coururent; les journaux catholiques annoncèrent que les Montagnards se préparaient à brûler les études des notaires; les ministres seraient mis à Vincennes. De vives inquiétudes se manifestèrent à la Bourse.

Changarnier fit pour sa lettre des excuses insignifiantes. Le général Forest fut promu commandeur de la Légion d'honneur : c'était pour l'Assemblée un nouvel affront, auquel Odilon Barrot avait souscrit.

Le 10 mai, l'*Univers* écrivait au sujet de la séance de la veille : « Seul le Président de la République à su ce qu'il faisait et fait ce qu'il voulait. »

C'est l'impression qui se dégage de l'ensemble de ces débats : tout le ministère se trouvait compromis par la politique du Prince-président et entraîné à sa suite.

CHAPITRE V

LE GÉNÉRAL OUDINOT ET M. DE LESSEPS

Pendant que ces scènes tumultueuses se déroulaient à Paris, le général Oudinot, sous les murs de Rome, se ménageait une revanche. Après son échec, il avait reculé rapidement sur la route de Civita-Vecchia et s'était installé à Palo, au bord de la mer. Là, il s'occupa de toutes façons à réparer sa défaite.

D'abord il essaya de répandre l'opinion qu'il avait fait une opération remarquable :

> Ce n'était pas un siège que nous voulions faire, écrivit-il le 4 mai au ministre de la Guerre[1], mais une forte reconnaissance. Elle a été exécutée on ne peut plus glorieusement...
>
> Cette journée du 30 avril est l'une des plus brillantes auxquelles les troupes françaises aient pris part depuis les grandes guerres.

Du reste, l'Assemblée nationale, à qui ce document fut lu le jour même où il arriva à Paris, le 10 mai, ne parut pas convaincue par ces déclarations, qu'elle accueillit même par des rumeurs. Quant au ministère qui, le lendemain même, signa un décret confiant au général Vaillant le commandement éventuel de l'expédition, il ne fut pas plus crédule.

D'autre part, à Palo, le général Oudinot concentra ses troupes, recueillit les renforts qui arrivaient, attela ses pièces

1. Le général Oudinot au ministre de la Guerre. Palo, 4 mai 1849.

de siège, qui, étant destinées simplement à l'attaque de Civita-Vecchia, n'avaient pas les chevaux nécessaires à leur transport. Il fit exécuter différents travaux « de manière à faire de Palo une seconde base d'opérations »[1]. Mais il avait hâte d'en sortir; dès le 2 mai M. de La Tour d'Auvergne écrivait à M. de Rayneval :

> Le général Oudinot croyait, ainsi que tous les renseignements recueillis devaient l'autoriser à le croire, qu'à notre arrivée devant Rome la population ou au moins quelques corps se prononceraient pour nous et feraient diversion à l'ennemi dans l'intérieur de la ville. Les choses ne se sont pas passées de la sorte. Tout le monde a paru se défendre avec acharnement.
>
> Le général Oudinot attend des renforts, mais il voudrait être à Rome avant les Napolitains[2].

A Rome le parti modéré était complètement abattu depuis le 30 avril; l'exaltation de la populace se trouvait portée à son comble, elle n'avait plus que le désir de combattre. Le ministre des Affaires étrangères, Rusconi, et avec lui tout le parti favorable à l'intervention française, désespérèrent du salut de la République. Il leur parut que toute conciliation était désormais impossible entre la France qui ne pouvait rester sur cet échec et cette population exaspérée qui ne voulait plus entendre raison[3].

Les sentiments de Mazzini étaient tout différents. C'était précisément sur l'échec du général Oudinot qu'il comptait pour ramener la bonne entente avec la France. Il était convaincu que l'événement du 30 avril allait tout à coup éclairer les Français : ils verraient qu'ils avaient été abusés par leur gouvernement, que la République romaine était bien vivante et aimée des Romains; un revirement ne manquerait pas de se produire, et les deux Républiques, si elles ne faisaient alliance, cesseraient tout au moins de se combattre.

1. Le général Oudinot au ministre de la Guerre, villa Santucci, 18 mai 1849. Archives du ministère de la Guerre.
2. M. de La Tour d'Auvergne à M. de Rayneval, 2 mai 1849.
3. Rusconi, *La Republica romana del 1849*, II, p. 33 et suiv.

Comme le P. Ventura, prédicateur connu pour ses opinions libérales, quittait Rome à ce moment, Mazzini le chargea d'exprimer ses espérances au général Oudinot. L'entrevue fut assez cordiale, mais elle ne pouvait amener de résultat. Le 4 mai, le général en rendit compte ainsi au ministre des Affaires étrangères[1] :

> Le P. Ventura, effrayé de la situation de Rome, vient de quitter cette ville. En passant à Palo, il a demandé à me voir de la part des triumvirs ; Mazzini l'avait chargé de me dire que la journée du 30 avril ne pouvait être qu'un malentendu ; qu'il était peut-être encore possible de concilier les choses, si je consentais à faire une déclaration qui établirait d'une manière précise que la France n'imposerait aucun gouvernement aux États romains.

Le général interprétait probablement ces propositions à sa manière ; car, lorsque cette lettre fut connue à Rome par le *Moniteur* français, les journaux républicains s'indignèrent ; le P. Ventura publia une lettre[2] par laquelle il expliquait qu'il avait trouvé le général très souffrant, et que, pour ce motif, il l'excusait de l'inexactitude de son rapport. Quoi qu'il en soit, le général Oudinot répondit au P. Ventura au cours de cette entrevue « qu'il avait déjà fait connaître suffisamment la pensée de son gouvernement, pensée toute libérale ». Il ajouta que, « après ce qui avait eu lieu, il avait à coup sûr le droit de se montrer sévère ; que, néanmoins, il était encore prêt à entrer à Rome en ami ». Le général Oudinot, en effet, n'avait pas renoncé et ne renonça jamais au rôle de médiateur qui lui avait été primitivement assigné ; mais il l'entendait de telle façon que, pour le remplir, il n'hésitait pas à employer la force.

Au même moment la Cour de Gaëte faisait une tentative auprès de lui. Le Pape lui envoya Monsignor Valentini, muni de deux lettres, l'une de lui-même, l'autre du cardinal Antonelli ; ce prélat venait au nom du Saint-Siège prendre possession de Civita-Vecchia comme gouverneur. Le général Oudinot

1. *Moniteur* du 11 mai 1849.
2. *Ibid.*

entre Rome et Gaëte voulut tenir la balance égale et renvoya Monsignor Valentini. Il lui dit qu'il fallait le laisser juge de ce qui était possible et ne l'était pas : c'était là l'intérêt même du Saint-Siège; « l'envoyé de Gaëte a paru apprécier les considérations que je lui ai développées et est reparti », écrivit Oudinot à Drouyn de Lhuys le 4 mai[1].

Il engagea M. de Rayneval à faire ses efforts pour éviter à l'avenir de pareils faits. Il estimait qu'à Gaëte « on se faisait de grandes illusions sur les dispositions des populations. Je ne prétends pas, ajoutait-il, que ces dispositions soient favorables à l'état de choses actuel qui n'est que le despotisme à l'ombre du drapeau rouge; mais les sympathies pour l'ancien gouvernement sont loin d'être ardentes comme on le suppose. » Le 6 mai il écrivait encore à Rayneval[2] : « Je ne puis changer notre rôle en quelque sorte d'intermédiaire en celui de restaurateur absolu du Pape. »

Toutefois Oudinot n'était pas pour cela plus favorable aux Romains. Il était bien déterminé à reprendre la lutte au plus tôt et il annonça ses intentions à Paris[3] :

> Sous très peu de jours, soyez-en certain, les anarchistes qui répandent la terreur dans Rome seront énergiquement châtiés. N'ayez aucune inquiétude sur le résultat définitif.

Il estimait que la lutte à laquelle il prenait part était celle « de la civilisation contre la barbarie ».

Mazzini cependant, fidèle à sa politique, essayait de se gagner les sympathies de la France par un acte de générosité. Il résolut de renvoyer les prisonniers faits le 30 avril, et décréta le 7 mai qu'ils devaient être accompagnés jusqu'aux portes de Rome par des acclamations enthousiastes : ce qui fut fait. Le décret portait : « Le peuple romain ne rend pas responsable des fautes d'un gouvernement trompé des soldats qui n'ont fait

1. Le général Oudinot à Drouyn de Lhuys. Palo, 4 mai (*Moniteur* du 11 mai 1849).
2. Le général Oudinot à M. de Rayneval, Palo, 6 mai 1849.
3. Le général Oudinot au ministre de la Guerre, 4 mai 1849.

qu'obéir en combattant. » Le même jour Mazzini écrivit à l'Assemblée[1] : « Nous envoyons ainsi des apôtres dans le corps d'occupation et nous provoquons puissamment par cet acte le développement de l'opinion en notre faveur, nous gagnons les sympathies de la France d'où nous avons de bonnes nouvelles. » Mais Mazzini se faisait de singulières illusions, car le général Oudinot tout simplement se fit gloire en France de cette restitution des prisonniers comme d'un succès personnel[2] :

> A l'exception d'une trentaine de blessés, télégraphia-t-il à Paris le 8, le gouvernement romain n'a pas en sa possession un seul soldat français ni même un havre-sac.

Il ne donnait aucune explication, mais il ajoutait :

> Dès demain je me porte en avant pour prendre une position d'où je domineral la zone ouest de la ville.

Le même jour, il écrivait à Drouyn de Lhuys :

> Le statu quo, en se prolongeant, aurait l'inconvénient de ralentir l'élan de nos troupes et de faire supposer aux exaltés de Rome que notre réserve n'est pas exempte de crainte. Aussi dès demain je me porte en avant[3].

Chose singulière, le général Oudinot, en allant attaquer Rome, s'imaginait cette fois encore qu'il y serait reçu sans combattre; le même jour, il écrivit au ministre de la Guerre :

> La situation politique est très complexe sans doute; cependant il est facile de prévoir que le moment n'est pas très éloigné où la capitale et le gouvernement lui-même prendront la France comme arbitre[4].

Il mit donc ses troupes en mouvement et vint s'installer à Castel-Guido, au-dessus de Rome. L'émoi fut grand dans la ville qui se crut à la veille d'une seconde attaque. Depuis le

1. *Monitore romano*, 8 mai 1849.
2. *Télégramme* du général Oudinot, Palo, 8 mai 1849 (*Moniteur*, 14 mai 1849).
3. Le général Oudinot à Drouyn de Lhuys, Palo, 8 mai 1849.
4. Le général Oudinot au ministre de la Guerre, Palo, 8 mai 1849 (*Moniteur*, 16 mai 1849).

30 avril des désordres graves [1] se produisaient, des scènes de pillage, des vols; la population était dans un état d'effervescence extrême; Garibaldi était sorti à la rencontre des Napolitains : maintenant qu'Oudinot campait devant les portes, à la moindre alerte tout le monde courait aux armes. Mazzini lança des proclamations enflammées. Il essaya d'ouvrir des négociations nouvelles, non plus avec la France, mais avec l'Angleterre, sur l'appui de laquelle il se prit à compter.

A ce moment, prévoyant les malheurs que l'attaque imminente d'Oudinot allait produire, le consul de Wurtemberg à Rome, M. Kolb, eut l'idée de s'employer à une conciliation. Il offrit ses services à Mazzini qui lui répondit en ces termes [2] :

Mon cher Monsieur.

Vous allez voir le général Oudinot. Je vous remercie, de la part de mes collègues, pour les offres amicales que vous me faites, mais je suis forcé de vous dire bien à regret que nous ne pouvons en profiter.

Faibles ou forts, nous représentons trois millions d'hommes, et non seulement nous avons leur intérêt, mais leur dignité à sauvegarder. Or il commence à être évident que le général ne veut pas avoir de contact avec nous. Par notre ministre des Affaires étrangères, par le Père Ventura et d'autres encore, nous avons fait toutes les avances possibles sans en avoir obtenu le moindre résultat. Aujourd'hui nous ne pourrions prendre l'initiative d'un contact quelconque sans manquer à l'Assemblée, au peuple, à notre mandat.

On nous dit qu'on est venu pour nous protéger. Protège-t-on en nous prenant nos armes, en nous empêchant d'aller défendre notre sol contre les Autrichiens et les Napolitains; en disant : nous vous empêcherons de vous défendre, si vous ne nous laissez pas occuper Rome? Rome, vous le savez, est notre ville sacrée; vous connaissez notre peuple, vous savez ce qu'est pour lui l'occupation de la ville. Mais lors même que nous ne trouverions pas cette répugnance, pourrions-nous céder sur ce point? pourrions-nous dans cette résistance motivée voir autre chose qu'un projet politique?

Qu'Oudinot se rende sans son armée à Rome et qu'il vérifie

1. *Monitore romano*, 5 mai.
2. Mazzini à M. Kolb, Rome, 12 mai 1849.

par lui-même l'unanimité des opinions ; s'il veut suggérer un moyen légal de vérification, qu'il le propose avec des garanties pour la papauté... qu'il nous aide à combattre l'Autriche, qu'il nous rende nos armes séquestrées à Civita-Vecchia.

M. Kolb tint cependant à venir trouver le général Oudinot ; il se rendit auprès de lui dans la matinée du 13 mai, accompagné d'un officier supérieur romain. Évidemment il ne pouvait parler au nom du gouvernement de Rome qui n'approuvait guère sa démarche. Cependant le général Oudinot ne douta point que ce fût le prélude d'une capitulation et il en conçut beaucoup d'orgueil. Quoique le consul de Wurtemberg ne lui eût fait aucune proposition ferme, le général s'empressa, à l'issue de la conférence, de télégraphier à Paris que « les Romains se voyant cernés de toutes parts », le consul, accompagné d'un officier supérieur romain, était venu porter au camp « des paroles de paix et de soumission. — Nous touchons, annonçait-il, à un dénouement conforme aux intérêts de la France ».

En même temps, il écrivait au contre-amiral Tréhouart, qui se trouvait à Civita-Vecchia, ces mots plus significatifs encore[2] :

Déjà des propositions sérieuses de soumission me sont faites ; nous sommes pour les Romains l'ancre de salut.

Convaincu qu'il était le maître de la situation, il posa sans formes et sans diplomatie ses conditions à Mazzini :

La France, écrivit-il à M. Kolb le 13 mai, n'a pas reconnu la République romaine. En arborant son drapeau à Civita-Vecchia, elle a voulu conserver sa légitime influence dans l'Italie centrale, et de plus préserver les États romains des réactions dont ils sont infailliblement menacés. Tout en croyant à la nécessité du pouvoir temporel du Pape, elle est résolue à réclamer pour les États romains les libertés et les

1. *Télégramme* du général Oudinot, 13 mai (*Moniteur*, du 18 mai).
2. Le contre-amiral Tréhouart au ministre des Affaires étrangères (*Télégramme*). *Moniteur*, 17 mai. Il cite ce fragment de la lettre qu'il a reçue d'Oudinot.

institutions compatibles avec les mœurs et les intérêts légitimes de cette belle contrée. D'ailleurs, ajoutait-il, j'ai dû prescrire des opérations militaires qui dans peu de jours me rendront maître de Rome. *Mais la France ne cherche pas à prolonger la guerre par de nouveaux triomphes....* Je suis prêt à écouter toutes les propositions qui seraient conformes aux principes qui ont inspiré l'initiative de l'intervention [1].

Inutile de dire que Mazzini ne se laissa pas séduire par ces paroles. Mais le général ne perdit rien de son assurance, et le bruit courut que la solution était toute proche. Sur ces entrefaites il reçut une dépêche de Paris qui vint précisément l'encourager dans cette voie. Elle était datée du 10 mai, 10 heures du matin, et ainsi conçue [2] :

Faites dire aux Romains que nous ne voulons pas nous joindre aux Napolitains contre eux. Poursuivez des négociations dans le sens de vos déclarations. On vous envoie des renforts. Attendez-les. Tâchez d'entrer à Rome d'accord avec les habitants, ou, si vous êtes contraint d'attaquer, que ce soit avec les chances de succès les plus positives.

C'était la réponse aux lettres que le général Oudinot avait écrites le 4 mai et où il avait annoncé son intention de marcher à nouveau sur Rome. Elle marque d'une façon significative qu'un changement s'était opéré dans les vues du ministère après le départ de M. de Lesseps : le 8 mai il n'avait point été question d'entrer à Rome par force. Cette dépêche ne faisait aucune mention des événements du 7 et de l'envoi d'un négociateur ; le général Oudinot n'en avait encore aucune nouvelle. Heureux de se trouver d'accord avec le gouvernement, décidé à poursuivre comme il avait commencé, convaincu qu'il touchait au succès, il répondit sur-le-champ par dépêche [3] :

Camp de Castel-Guido, 14 mai — Les intentions exprimées dans votre dépêche télégraphique du 10 sont toutes réalisées.

1. Le général Oudinot à M. Kolb, 13 mai 1849.
2. Drouyn de Lhuys au général Oudinot (*Télégramme*). Paris, 10 avril 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 22.
3. Le général Oudinot au ministre des Affaires étrangères, camp de Castel-Guido, 14 mai 1849 (*Télégramme*).

J'ai conservé ma liberté d'action vis-à-vis de l'armée napolitaine. Mes relations avec elle sont convenables et modérées.

J'entrerai à Rome avec le concours des habitants et sans coup férir, du moins j'ai tout lieu d'y compter.

Nos opérations militaires se poursuivent avec méthode et régularité. La France aura tous les honneurs du rétablissement des affaires en ce pays.

La nuit suivante, à une heure du matin, étant couché et souffrant, il reçut la visite inattendue de M. de Lesseps qui arrivait à l'instant même de Paris. Celui-ci lui donna aussitôt lecture du Compte-rendu de la séance du 7 mai d'après le *Moniteur*, il lui communiqua ses instructions, lui fit part de ses projets : l'expédition de Rome ne devait pas être détournée plus longtemps du but qui lui était assigné. Le général Oudinot, sans aucun doute, éprouva une dure déception. Dès l'abord il dut considérer M. de Lesseps comme un intrus. Il donna aussitôt des ordres pour suspendre certaines de ces opérations militaires qui « devaient sous peu de jours le rendre maître de Rome ».

L'arrivée du ministre plénipotentiaire à Civita-Vecchia le 14 au soir avait fait grande impression. Le bruit de sa venue, les nouvelles de Paris bientôt répandues furent l'objet de tous les commentaires : on prétendait que le but de l'expédition était complètement changé, qu'on allait désormais marcher contre l'Autriche et que l'armée des Alpes descendait en Italie ; les officiers s'en montraient satisfaits. « Tous les mouvements de M. de Lesseps ont été épiés, surveillés avec attention par chacun. L'empereur Napoléon, le duc de Wellington lui-même n'auraient pas fait plus d'effet que le diplomate français arrivant dans de semblables circonstances. Monté dans une voiture à quatre chevaux, il a disparu comme l'éclair, laissant tout le monde dans l'ignorance et la stupéfaction[1]. »

M. de Lesseps demeura auprès d'Oudinot à Castel-Guido jusqu'à ce que le jour parût. Comme le général était trop souffrant pour tenir une plume, M. de Lesseps écrivit en son nom

1. Lettre du correspondant du *Times*, datée du 15 mai, Civita-Vecchia.

et sous ses yeux au comte Ludolf, ministre des Affaires étrangères du royaume de Naples, pour lui faire connaître les changements survenus dans la situation; il joignit à la lettre un exemplaire du *Moniteur* du 8 mai, contenant la séance du 7.

Après avoir télégraphié à Drouyn de Lhuys qu'il s'était mis d'accord avec le général Oudinot, M. de Lesseps monta en voiture pour aller à Rome, emmenant avec lui M. de La Tour d'Auvergne. En approchant de la ville, il vit que les portes étaient barricadées; sur le haut des remparts étaient placées des sentinelles qui le couchèrent en joue; il fallut qu'un domestique placé sur le siège agitât sans cesse un mouchoir blanc[1]. On pouvait lire encore sur des pancartes l'article V de la Constitution de la République française. M. de Lesseps finit par pénétrer dans la ville où il fut reçu d'une façon toute militaire; on le fit accompagner par un détachement de cavalerie jusqu'à l'hôtel d'Allemagne où il avait résolu de s'installer de préférence à l'ambassade de France.

Tout d'abord il chercha à se rendre compte des dispositions véritables de la population à l'égard de la France. Il fit et reçut beaucoup de visites, alla parler aux blessés français dans les hôpitaux, se renseigna de tous côtés. Très vite, il acquit cette conviction que ce n'étaient pas seulement des aventuriers étrangers, comme on le croyait ou le disait à Paris, mais que c'était le peuple entier qui était résolu à défendre la ville contre toute attaque. Dans la journée il écrivit au général Oudinot :

> Je vois une ville entière en armes; habitué à juger des cités en révolution, je trouve ici, au premier abord, l'aspect d'une population décidée à la résistance, et rejetant tous les calculs exagérés, on peut compter au moins sur vingt-cinq mille combattants sérieux. Si nous entrions de vive force dans Rome, non seulement nous passerions sur le corps des aventuriers étrangers, mais nous laisserions sur le carreau des bourgeois, des boutiquiers, des jeunes gens de famille, toutes les classes enfin qui défendent l'ordre et la société à Paris.

1. De Lesseps, *Souvenirs de quarante ans*, p. 64.

Il faut donc que nous tenions compte de cette situation, que nous ne précipitions rien, que nous n'engagions pas notre gouvernement contrairement au but qu'il a manifesté au commencement de l'expédition, dont il vient encore de renouveler la déclaration, et en définitive, contrairement au vœu de l'Assemblée nationale.

Ainsi je croirais engager très gravement ma responsabilité si je ne faisais pas tous mes efforts pour vous amener à suspendre tous actes d'hostilité et toutes démonstrations susceptibles d'en produire, jusqu'au moment où je vous aurai vu et où je vous aurai rendu compte de l'état des choses tel que je l'aurai constaté. Vous êtes d'ailleurs dans les mêmes sentiments que moi. Je déclarerai de toutes façons que nos soldats ne reculeront pas d'une semelle. Votre attitude, vos bonnes dispositions ne peuvent que favoriser une conciliation honorable. Nous sommes forts, attendons[1].

Dès que, de leur côté, les triumvirs connurent l'arrivée de M. de Lesseps, ils demandèrent à le voir. M. de Lesseps leur rendit visite; il leur annonça qu'il venait chercher la vérité sur l'état d'esprit des populations romaines et empêcher, par tous les moyens compatibles avec la dignité de la France et son honneur militaire, une lutte déplorable. Il leur offrit de demander à Oudinot une suspension d'armes. En conséquence, le lendemain matin, 16 mai, M. de La Tour d'Auvergne partit pour le quartier général et revint avec l'assurance d'une suspension des hostilités.

Désormais le gouvernement de la République romaine, libre du côté des Français, put se tourner contre les Napolitains, et le soir même, à cinq heures, une colonne de 12000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, sortit de la ville au milieu d'acclamations à la rencontre des troupes du roi Ferdinand.

Cette heureuse issue d'une crise, qui paraissait la veille encore devoir se dénouer tout autrement, fit aux yeux des Romains le plus grand honneur à Mazzini. Ses prévisions paraissaient se réaliser; il semblait que son attitude éner-

1. M. de Lesseps au général Oudinot. Rome, 15 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 101.

gique en face des prétentions françaises eût produit à Paris le meilleur effet. Les journaux du 15 et du 16 publièrent les discours prononcés dans la séance du 7 mai à l'Assemblée nationale de France; ils en concluaient que l'alliance et l'amitié de la France étaient désormais acquises à la République romaine. Le *Moniteur romain* déclara le 15 mai : « Nous n'aurons plus qu'à combattre nos éternels ennemis, l'Autriche et Naples. »

Aussi Mazzini, encouragé dans sa politique, fut décidé plus que jamais à ne céder sur rien : il mit fort longtemps à s'apercevoir de son erreur sur l'état de l'opinion en France. Mais M. de Lesseps se rendit compte aussitôt des véritables sentiments du triumvir; il pensa que les négociations ne pourraient aboutir tant que Mazzini en serait chargé et, dès le premier jour, il manœuvra contre lui.

Son plan fut alors de faire nommer par l'Assemblée et grâce au parti de l'opposition, c'est-à-dire au parti modéré, des délégués qui seraient munis des pouvoirs nécessaires pour traiter, et qui viendraient au quartier général débattre les clauses d'un arrangement. Le 16 au soir il écrivit à Drouyn de Lhuys :

> J'ai l'espoir que cette idée sera adoptée; j'ai déjà reconnu par moi-même les dispositions favorables des triumvirs, du président de l'Assemblée nationale, M. Galetti, de plusieurs députés, des clubs, élément avec lequel il est nécessaire de compter, et de quelques hommes influents de l'opposition. Ce résultat me paraît assuré et ne nous compromet pas, puisqu'il a pour but d'éviter de nous faire négocier de prime abord avec le pouvoir exécutif d'un gouvernement que nous n'avons pas reconnu ; il a été amené par des démarches qui ne m'ont pas laissé un moment de repos [1].

Ce même soir il rédigea un projet de traité qu'il comptait proposer aux délégués dès leur nomination.

Mais Mazzini, bien qu'il eût accepté en apparence les propositions de M. de Lesseps, cherchait à parer le coup dont il était

1. M. de Lesseps à Drouyn de Lhuys. Rome, 16 mai. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 101.

menacé et travaillait à se faire élire lui-même délégué. L'Assemblée devait prendre une décision et faire son choix dans la séance du 17 : le 16 au soir M. de Lesseps fut averti des projets de Mazzini. Il avait rencontré à Rome un révolutionnaire auquel il avait sauvé la vie quelques années plus tôt en Espagne; cet homme, qui lui était tout dévoué, lui enseigna par quel chemin il pourrait cette même nuit aller trouver Mazzini dans ses appartements particuliers. M. de Lesseps n'hésita point à se rendre auprès de lui; il pénétra jusqu'à sa chambre et lui fit des reproches de sa conduite.

Rassuré de ce côté, il alla le lendemain matin 17 au camp français, de manière à s'entendre avec le général Oudinot sur les propositions qui seraient faites aux délégués. Il y trouva M. d'Harcourt qui arrivait de Gaëte. Une conférence eut lieu aussitôt. M. d'Harcourt savait qu'il n'y avait aucune concession à attendre de la Cour pontificale [1], cependant il ne s'en montra pas moins intransigeant à l'égard des Romains et exigea que nos troupes entrassent à Rome. Le général Oudinot réclamait plus encore : la démission du pouvoir exécutif. M. de Lesseps estimait que cette exigence était contraire à tout ce qui avait été dit à l'Assemblée par le gouvernement français et à la proclamation qu'Oudinot avait publiée le 26 avril; cependant, désireux de se mettre d'accord avec le général, il céda sur ce point. Mais dès ce moment il constata que le désir de réparer un échec personnel, l'impatience des généraux, les influences de Gaëte lui susciteraient plus d'obstacles même que l'hostilité des Romains [2].

On s'entendit enfin sur les trois articles suivants :

1° Aucune entrave ne sera apportée par l'armée française à la liberté des communications de Rome avec le reste des États romains.

2° L'armée française sera accueillie comme une armée de frères.

3° Le pouvoir exécutif actuel cessera ses fonctions; il sera

1. M. d'Harcourt à Drouyn de Lhuys. Gaëte, 4 mai.
2. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 25.

> remplacé par un gouvernement provisoire composé de citoyens originaires des États romains et désigné par l'Assemblée nationale romaine, jusqu'au moment où les populations appelées à faire connaître librement leurs vœux se seront prononcées sur la forme de gouvernement qui devra les régir et sur les garanties à consacrer en faveur du catholicisme et de la papauté.

Dans la matinée du 17 mai des courriers romains furent arrêtés aux portes de la ville par les troupes françaises qui déclarèrent agir par ordre. Mazzini écrivit aussitôt à M. de Lesseps un billet d'un ton aigre et véhément :

> Que signifient les cessations des hostilités si nous continuons d'être cernés et entravés ? Quel effet cela doit-il produire sur nos populations, si ce n'est celui de croire que la trêve n'est pour nous qu'un mot vide de sens ? Cet état de choses ne peut durer. Voyez si vous pouvez porter remède à tout cela ; je connais le pays et je sais que toute négociation sera impossible si cet état de choses se prolonge.

M. de Lesseps, en rentrant à Rome, s'empressa de le rassurer.

Ce malentendu fut sans doute la cause d'un petit incident qui se produisit dans le salon de M. de Lesseps peu d'instants avant la séance de l'Assemblée[1] : là se trouvaient Lucien Bonaparte, prince de Canino, vice-président de l'Assemblée, et plusieurs personnages politiques de Rome; ils essayèrent d'établir une distinction entre les intentions du diplomate et celles du général. On prétendit que l'inquiétude était vive à Rome. M. de Lesseps répliqua en affirmant l'unité de vues de son gouvernement, et, pour en donner la preuve, il fit lire une lettre de Drouyn de Lhuys datée du 10 qu'il venait de recevoir et qui félicitait le général Oudinot d'avoir renvoyé à Gaëte l'agent de la Cour pontificale.

Les mêmes propos furent tenus peu d'instants après à l'Assemblée; en réponse, le prince de Canino donna lecture à son tour de la lettre de Drouyn de Lhuys, qui produisit le meilleur effet.

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 105-106.

Mais le lendemain matin 18 mai, M. de Lesseps crut devoir avertir Mazzini que, si des insinuations de ce genre se renouvelaient, les négociations seraient aussitôt rompues; il le soupçonnait de n'y être pas étranger[1].

Dans la séance du 17, Mazzini avait communiqué à l'Assemblée la proposition faite par M. de Lesseps d'élire une délégation de trois membres.

> Nous étions certains, ajouta-t-il, que la France, quand elle connaîtrait la vérité, serait avec nous et non contre nous. Toute notre conduite a été le commentaire de cette conviction, et, qu'il nous soit permis de le dire, nous en recueillons quelques fruits. Si la France aujourd'hui fait un premier pas vers nous, Rome ne peut mentir à son programme; personne de nous n'accepterait aucune condition attentatoire à la liberté nationale; mais l'offre de conférer et de s'entendre n'est qu'un hommage rendu à notre République.

C'était toujours le même langage arrogant; en négociant avec la France, Mazzini semblait faire une concession. On procéda au choix des commissaires : MM. Sturbinetti, Audinot et Cernuschi furent élus. Le dernier, qui était Milanais, n'accepta point et fut remplacé le lendemain par un Romain, M. Agostini. MM. Sturbinetti et Audinot étaient connus pour leurs opinions modérées, ayant appartenu au parti constitutionnel dont Mamiani avait été le chef.

M. de Lesseps, heureux de ce premier résultat, l'annonça le lendemain 18 à Drouyn de Lhuys par une lettre qu'il chargea M. de Forbin-Janson de porter à Paris avec celle qu'il avait écrite le 16. Il confia en outre à M. de Forbin-Janson la mission de renseigner de vive voix le gouvernement français sur les véritables dispositions du peuple romain et sur les forces militaires de la République.

Mais ce que M. de Lesseps ignorait encore à ce moment-là, c'était que Mazzini s'arrangeait alors de manière à ne laisser aucun pouvoir réel aux délégués et à demeurer maître de la

1. M. de Lesseps à Mazzini. Rome, 18 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 106.

négociation. M. de Lesseps ne l'apprit que le 19. Sur ce point donc sa diplomatie avait subi un échec.

Il ne connaissait pas non plus les différentes lettres que le général Oudinot confiait de son côté à M. de Forbin-Janson à l'adresse du gouvernement français. Elles l'auraient renseigné pourtant d'une façon utile sur la nature du concours que lui prêtait le général. Au ministre des Affaires étrangères Oudinot écrivait le 18 mai :

> M. de Lesseps m'a remis à Castel-di-Guido, au moment où j'allais partir pour me en porter en avant, vos dépêches du 9 mai.
>
> J'ai vu avec beaucoup de regret que nos négiociations politiques n'avaient pas été moins dénaturées à Paris que nos opérations militaires. Les unes et les autres étaient cependant empreintes, je le crois du moins, d'autant de prudence que de fermeté.
>
> Si on m'eût laissé poursuivre sous vos inspirations l'œuvre commencée, le gouvernement aurait obtenu sur tous les points satisfaction complète.
>
> Toutefois les dispositions militaires prises permettent malgré ces entraves d'arriver encore à un résultat satisfaisant.
>
> Je laisse à M. de Lesseps le soin d'en arrêter les bases, me réservant quelques stipulations réclamées pour l'honneur de l'armée.
>
> La situation au surplus est bonne dans son ensemble. Le gouvernement atteindra en définitive le but qu'il poursuit avec autant d'énergie que de générosité [1].

Ainsi la mission de M. de Lesseps n'était qu'une entrave pour le général Oudinot, et celui-ci comptait avant tout sur les dispositions militaires « prises » ou à prendre.

Le général Oudinot répondait en même temps à la lettre du Président de la République, que lui aussi avait interprétée dans un sens tout belliqueux [2] :

> Monsieur le Président.
>
> Je reçois à l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date de 8 courant. Je m'empresse de la

1. Le général Oudinot à Drouyn de Lhuys. Villa Santucci, 18 mai 1849.
2. Le général Oudinot au Président de la République. Camp de Castel-Guido, 15 mai. — Balleydier, *Histoire de la Révolution de Rome*, II, p. 79.

porter à la connaissance du corps expéditionnaire ; il y trouvera une précieuse et juste récompense de son dévouement, de sa discipline, de son courage.

L'armée française est aux portes de Rome. Quelque vaste que soit l'enceinte de cette place, elle est entièrement investie. Bientôt nos pièces de siège seront en batterie. Maîtres du haut et du bas Tibre, à cheval sur la route de Florence, nous avons intercepté toute communication, et nous avons une pleine liberté d'action.

Dès aujourd'hui la soumission absolue du parti qui domine Rome nous serait infailliblement assurée, si le *Moniteur* du 8 n'était de nature à ranimer de fatales espérances. Quoiqu'il puisse arriver au surplus, la France sera sous très peu de jours l'arbitre des destinées de l'Italie centrale. Bientôt votre gouvernement recueillera les fruits de la politique énergique et généreuse qu'il prétend suivre et que vous lui inspirez.

Au ministre de la Guerre enfin, le général écrivait le 18[1] :

Le moment est venu de fixer définitivement le point d'attaque ; diverses considérations conduisent à fixer l'attaque principale sur le saillant du sud-ouest. Dans très peu de jours, les pièces de l'artillerie de terre et celles de la marine pourront être en batterie.

Depuis quelque temps, des ouvertures qui font augurer une prochaine soumission sont faites par divers messagers. Elles ont pour conséquence une cessation momentanée des hostilités.

Notre forte situation sur plusieurs points ne peut laisser aux Romains aucun doute sur l'issue d'une lutte prolongée. Mais la France n'a pas besoin de nouveaux triomphes, elle ne veut pas d'effusion de sang inutile ; elle désire que la sympathie des populations pour elle puisse avoir son cours. Tout fait donc présager que nous touchons à un dénouement dont l'humanité aura à s'applaudir.

M. de Lesseps est à Rome depuis deux jours. Déjà il a reçu des propositions qui promettent de donner satisfaction à la dignité et aux intérêts de la France.

On voit dans quelle mesure le général Oudinot admettait les négociations de M. de Lesseps.

1. Oudinot au ministre de la Guerre. Villa Santucci, 18 mai 1849. Archives du ministère de la Guerre.

Emportant toutes ces lettres, M. de Forbin-Janson partit le 18 au soir sur l'*Infernal*. Ce navire avait amené le matin même à Civita-Vecchia les généraux Vaillant et Thirry, chargés de commander le génie et l'artillerie. Des renforts considérables arrivaient tous les jours, et dans ce moment même on embarquait à Toulon vingt pièces d'artillerie de siège, avec des bombes, des obus et mille barils de poudre [1].

Si le gouvernement français consentait à employer les moyens pacifiques, il ne dédaignait pas non plus les préparatifs de guerre.

1. *Journal des Débats*, 26 mai.

CHAPITRE VI

LA COUR DE GAËTE

Tandis que sous les murs de Rome, malgré les efforts de M. de Lesseps, le conflit s'acheminait ainsi vers une solution brutale, les représentants de la France à la Cour de Gaëte, loin de faire leurs efforts pour écarter la lutte dont l'Assemblée nationale ne voulait pas, cherchaient au contraire à la provoquer.

Lorsque la nouvelle de l'échec du 30 avril parvint à Gaëte, MM. de Rayneval et d'Harcourt en furent stupéfiés et effrayés. Ils sentirent leur responsabilité engagée et, pour couvrir leur faute, ils s'efforcèrent d'obtenir du Saint-Père ce manifeste qui aurait dû être publié avant que le général Oudinot commençât toute opération. Dès le 3 mai, ils présentèrent au cardinal Antonelli une note d'un ton pressant[1].

Ils y rappelaient tout d'abord l'objet de l'expédition, et combien le gouvernement français avait toujours eu confiance dans les sentiments généreux du Saint-Père :

> Il espérait que le gouvernement du Saint-Siège jugerait à propos de publier sans tarder un manifeste qui, en garantissant aux populations des institutions libérales, ferait tomber toute résistance.
>
> Parfaitement convaincus que la résistance du gouvernement pontifical et les intentions bien contraires au vœu de la France

1. Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea*, VI, p. 237, 495.

que cette résistance semblerait dénoter, préparent à la papauté des obstacles de toute nature, les soussignés croient remplir un devoir impérieux en faisant un nouvel effort.

Si le gouvernement du Saint-Siège persévérait malheureusement dans son refus, les soussignés pourraient se rendre au moins ce témoignage d'avoir fait complètement connaître au gouvernement du Saint-Siège leurs vœux, leur prévisions, leurs craintes, et de n'avoir rien épargné pour détourner le jour où il serait prouvé aux populations romaines que le gouvernement pontifical regarde les formes représentatives comme incompatibles avec l'exercice du pouvoir spirituel inhérent à la papauté.

Ce langage était ferme, mais tardif, et en réalité nos représentants se faisaient peu d'illusions sur le succès à attendre de leur démarche. Le 4 mai, en effet, M. d'Harcourt écrivait à Drouyn de Lhuys[1] :

Dans votre dépêche du 18, vous ne doutez pas que le peuple romain, si on le rassure contre le danger d'une réaction, se replacera avec empressement sous l'autorité du Souverain Pontife et que Pie IX rapportera une politique éclairée et généreuse.

C'est avec un profond sentiment de chagrin que je me crois obligé de vous dire que ces espérances fondées sur un rapprochement de Rome et de Gaëte sont de véritables illusions.

Votre système de ne pas imposer est parfaitement juste en théorie et en principe, mais il est parfaitement inapplicable. Il faut nous résigner à n'y faire autre chose que d'y dépenser notre honneur et notre argent.

Les populations veulent bien Pie IX, mais elles ne veulent pas du gouvernement des prêtres et des cardinaux. Le Pape non seulement ne veut pas de concessions, mais il ne veut même pas laisser entrevoir l'espérance d'institutions dans l'avenir. Toute sa camarilla est autrichienne jusqu'à la moelle des os.

S'il n'y avait pas l'Autriche, il faudrait nous retirer.

Bien entendu, la nouvelle de l'échec de l'armée française avait été loin de produire sur le Pape et son entourage la même impression que sur MM. de Rayneval et d'Harcourt. Elle

1. M. d'Harcourt au ministre des Affaires étrangères. Gaëte, 4 mai 1849.

avait fait naître à la Cour de Gaëte une vive satisfaction ; on s'y était persuadé que la guerre entre les deux Républiques devenait désormais inévitable, et que c'en était fini de ces promesses de liberté qu'on voulait extorquer au Saint-Siège.

Mais ce contentement tomba vite, lorsqu'on s'aperçut que le général Oudinot, loin de faire cause commune avec tous les ennemis de la République romaine, n'avait avec eux que des relations froides et réservées. Le renvoi de Monsignor Valentini de Civita-Vecchia fut un échec aigrement supporté. Et puis le général Oudinot réclamait aussi ce manifeste dont le Pape avait cru un moment qu'il ne serait plus question.

On apprit à Gaëte qu'il avait négocié avec le Père Ventura, envoyé par Mazzini; on s'en irrita. L'*Univers* publia, le 12 mai, une lettre de Gaëte qui témoignait de ce mécontentement :

> On ne comprend rien à la conduite incohérente des Français. La France prétendrait-elle violenter la conscience de Pie IX et lui imposer des conditions ?

La lettre était suivie des lignes suivantes, dues à la rédaction du journal :

> Si le gouvernement prétendait obliger Pie IX à donner à ses peuples telles ou telles institutions, l'intervention française ne serait qu'un attentat contre la liberté de l'Église. Pie IX prouvera qu'il n'est pas l'esclave de la République française et le monde saura une fois de plus qu'il n'est pas de puissance sur la terre assez forte pour forcer la conscience du Saint-Père.

Le 14 mai, c'est-à-dire seulement au bout de onze jours, le cardinal Antonelli donna réponse à la note de nos deux représentants. Il leur déclarait[1] : « Que le Saint-Père était bien décidé à ne jamais faire d'acte qui pourrait en aucune façon compromettre sa puissance temporelle. Si jamais, par les desseins insondables de Dieu, il venait à voir compromise en quelque manière, par des calculs mondains, sa liberté et son

1. Bianchi, *Storia documentata*, VI, p. 238.

indépendance spirituelles, il n'hésiterait pas à prendre le parti que sa conscience et son devoir lui inspireraient. »

Le parti que le Pape menaçait de prendre, c'était d'aller à Bologne se mettre sous la protection des Autrichiens. Ce projet fut sérieusement examiné par son entourage. La dédaigneuse fin de non-recevoir d'Antonelli était sans doute sa réponse aux résolutions prises par l'Assemblée nationale le 7 mai.

Une lettre envoyée le 20 mai de Gaëte par un personnage de la cour pontificale à un correspondant romain, indique bien quels étaient à cette date les sentiments de Pie IX et de ses conseillers :

> Avec beaucoup de chagrin on a vu ici que le général s'était mis en relations avec les révoltés, ce qui bouleverse les notions du droit des gens. Le cardinal Antonelli le signifia avec chaleur à Rayneval, insistant pour une prompte réparation. En une question de droit comme celle-ci, il faut définir nettement de quel côté se trouvent les droits et les torts. Les caresses ne servent qu'à augmenter les espérances, qu'il faut trancher dès leur naissance. L'irritation du Saint-Père est entretenue par les pratiques du général, qui continuent, on ne sait dans quel but, et qui ne peuvent avoir de résultats.
>
> L'escarmouche du 30 avril a produit ses effets et n'a pas été vue d'un mauvais œil ici. On dit que le général, ainsi que MM. d'Harcourt et Rayneval peuvent juger maintenant de la violence des passions de ces anarchistes.
>
> Relativement au nouvel envoyé de Paris, c'est une énigme pour tous[1].

Les événements qui se produisirent entre le 30 avril et le 30 mai ne furent que la répétition en plus grand de ce qui s'était passé entre le 24 et le 30 avril. C'est à Gaëte et à Rome la même obstination amenant les mêmes résultats. Le 25 et le 26 avril, nos représentants à la conférence, se heurtant au mécontentement du Pape, avaient préféré, au lieu de lui résister, agir sur le général Oudinot de manière à relever leur crédit à la Cour; ils se comportèrent de même dans le courant de mai, et, ayant échoué à Gaëte, cette fois encore ils se tournèrent

1. Rusconi, *La Republica romana del 1849*, II, p. 49.

vers le général Oudinot. Le 16 M. d'Harcourt se rendit au camp pour conférer avec M. de Lesseps et hâter l'entrée de nos troupes à Rome.

Cependant, ni à lui ni à M. de Rayneval les instructions n'avaient manqué de la part du ministère. Drouyn de Lhuys, le 9 mai, réclamait encore un manifeste libéral dans une lettre qu'il leur adressait [1].

> Comment comprendre qu'on se renferme dans un silence absolu, à moins qu'on n'ait la pensée secrète de revenir purement et simplement à tous les abus de l'ancien régime ?
>
> Croit-on qu'il soit indifférent de rassurer cette partie de la population dont la modération, tout en détestant le régime de l'anarchie, redoute presque également le retour de celui qui a marqué d'un si triste caractère le règne de Grégoire XVI. En se refusant à laisser le Saint-Père rassurer les esprits par des explications, par des promesses, on a très probablement contribué à fortifier la résistance inattendue qu'a rencontrée notre expédition. Retombera-t-on toujours dans les mêmes erreurs ?

Drouyn de Lhuys demandait à savoir au plus tôt la réponse qui serait faite « à ces avertissements pressants ».

Le 21 mai, comme la conférence se réunissait à Gaëte pour la sixième fois, M. de Rayneval se résolut à demander cette réponse [2]. Mais il était mal servi par les circonstances. Le comte Ludolf, ministre des Affaires étrangères du royaume de Naples, venait d'arriver fort irrité contre la France et contre le général Oudinot, auquel il attribuait le désastre de l'armée napolitaine écrasée à Velletri par Garibaldi. Il se plaignit avec amertume que le chef de l'expédition française eût laissé si longtemps le drapeau de la République romaine flotter à Civita-Vecchia. Au début de la séance, l'ambassadeur d'Autriche releva aigrement le contraste entre les paroles des ministres français à l'Assemblée nationale et l'existence même de la conférence de Gaëte :

1. Le ministre des Affaires étrangères à MM. de Rayneval et d'Harcourt. Paris, 9 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 97.
2. Bianchi, *Storia documentata*, VI, p. 243.

« Le ministre a déclaré que l'intervention de la France a pour objet d'empêcher celle des autres puissances. Peut-être, ajouta-t-il, la France prétendrait-elle se charger à elle seule de la restauration du Pape? »

M. de Rayneval jugea que le mieux était d'exposer avec franchise les plans de son gouvernement :

« Puisque, à tort ou à raison, dit-il, les Napolitains et les Autrichiens ne se montraient pas trop favorables à la liberté italienne, la France a cru de son devoir de la défendre avec son propre drapeau, sans que son intervention eût quelque chose d'hostile à l'intervention autrichienne, espagnole, napolitaine. »

L'ambassadeur d'Autriche n'en voulut pas entendre davantage; il déclara que les affaires purement politiques ne le concernaient pas, et que son gouvernemant l'avait uniquement chargé de coopérer à la restauration du Pape.

M. de Rayneval alors tint à donner communication de la dernière lettre qu'il avait reçue de Drouyn de Lhuys. Cette lecture fut suivie avec la plus grande attention, et lorsqu'elle fut achevée, tous les regards se tournèrent vers le cardinal Antonelli. Lui, dit simplement :

> Certainement, le retour au régime antérieur à 1846 est impossible. Au reste, il faut avoir pleine confiance dans les excellentes dispositions du Saint-Père. Mais maintenant est hors de propos toute discussion sur l'organisation future du pouvoir pontifical.
>
> Mon devoir est de vous rappeler qu'il convient de ramener la conférence à son véritable objet, qui est de déterminer les moyens d'intervention pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape. D'autant que les armées étant en marche, il pourrait en résulter les plus fâcheuses conséquences, si n'étaient pas réglées avec précision leurs façons d'agir réciproques.

Ce fut tout. M. de Rayneval avait échoué, il n'insista plus; suivant désormais ses préférences personnelles, il servit plutôt la politique du gouvernement près duquel il était accrédité que celle du gouvernement qu'il représentait. Du reste, il

est permis de croire que son échec à la conférence, le 21 mai, ne lui fut pas très pénible, car la veille il écrivait au général Oudinot[1] :

> Les plénipotentiaires et Antonelli sont très offusqués de la séance du 7 mai. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour les tranquilliser.
>
> Nous sommes entre trois ou quatre formidables écueils. Ménager les susceptibilités de l'Assemblée tant qu'elle continuera à vivre, *avoir l'air d'être ennemi de l'Autriche sans lui faire la guerre et rester ami du Pape sans en avoir l'air.* Éviter de nous engager à faire prévaloir des conditions que le Pape refuserait, ne fût-ce que pour ne pas paraître recevoir la loi. Promettre sans pouvoir tenir serait un triste rôle.
>
> Ne pas nous faire de la Cour de Rome je ne dis pas une ennemie, c'est déjà fait, mais une ennemie irréconciliable. Rome jouera son rôle chez nous tant qu'on y dira la messe.

Ainsi M. de Rayneval apprenait au général Oudinot qu'il n'était point nécessaire d'exécuter les volontés de l'Assemblée et du gouvernement, et qu'il suffisait de s'en donner l'apparence. Bientôt les nouvelles reçues de Paris, le résultat des élections du 13 mai allaient l'encourager à prendre auprès du général Oudinot les intérêts du Saint-Siège avec moins de réserve encore.

1. M. de Rayneval au général Oudinot. Gaëte, 20 mai.

CHAPITRE VII

LES ÉLECTIONS DU 13 MAI 1849

Les élections législatives eurent lieu en France le 13 et le 14 mai. Elles ne pouvaient manquer, suivant qu'elles feraient triompher les conservateurs ou les républicains, de modifier la solution des affaires romaines.

Leur premier effet fut, avant même le scrutin, d'amener une entente entre les conservateurs catholiques et Louis Bonaparte. Les partis de droite s'étaient puissamment constitués en vue des élections; leurs comités, celui de la rue de Poitiers et l'Union électorale, avaient fait la plus active propagande. Le parti bonapartiste, au contraire, n'était point organisé; ils se tendirent la main, l'un apporta l'éclat et la popularité de son nom, les autres leur force matérielle[1]. Quand ils se virent unis, la victoire leur parut assurée.

Toutefois l'échec subi par le général Oudinot le 30 avril eut en France un immense retentissement, et la lutte engagée avec la République romaine prêta partout à des déclamations passionnées contre l'Église. « Plus que tout le reste, dit M. de

1. L'Union électorale présenta sa liste comme destinée à rallier tous ceux qui voudraient se ranger « avec l'élu du 10 décembre, sous l'égide de la Constitution, autour du drapeau de l'ordre dans la République ». Le Comité, le 29 avril, écrivait à ses correspondants : « Le prince a su démêler la politique de paix intérieure qui pouvait seule promettre à son administration constitutionnelle une bonne et durable part dans la mémoire du pays. » Suivaient les signatures de de Broglie, de Rémusat, Thiers, Montalembert.

Tocqueville dans ses Souvenirs[1], le mauvais succès de l'expédition de Rome avait indisposé contre les conservateurs une partie des populations qui étaient disposées à les suivre. »

Malgré ce revirement, le comité de la rue de Poitiers remporta un grand succès. Sur 750 élus on comptait 500 conservateurs. La majorité était assurée à ceux-ci d'une façon définitive.

Seulement ils furent alors effrayés de trouver en face d'eux des adversaires qu'ils n'attendaient pas. Les républicains modérés, qui avaient fondé la République et avaient eu toute la popularité l'année précédente, recueillaient un nombre de voix infime, et disparaissaient pour faire place à la Montagne; deux cents socialistes déterminés entrèrent à l'Assemblée. Les conservateurs furent si abattus qu'ils allèrent jusqu'à oublier qu'ils étaient les maîtres de la situation. L'*Univers*, le 19 mai, déclara que la France était en irrémédiable décadence et que la seule attitude possible était le découragement : « c'est une société qui périt ». M. de Tocqueville, qui avait quitté Paris depuis quelques semaines, dit qu'en rentrant il trouva les partis de la droite « en proie à une terreur si profonde qu'il ne saurait la comparer qu'à celle qui suivit Février[2] ».

Bien entendu, rien ne pouvait accroître l'orgueil et les forces des Montagnards comme cet affollement de leurs ennemis. Paris en grande partie leur était favorable. L'armée, espoir de l'ordre, avait voté pour eux. Ils s'étaient crus perdus et voilà qu'ils semblaient les maîtres; « ils étaient aussi enivrés de joie et d'une folle audace que si les élections leur eussent assuré la majorité, » dit encore M. de Tocqueville. On eut donc cet étrange spectacle d'un parti vaincu qui proclamait sa toute-puissance, et d'un parti victorieux qui désespérait de lui-même. A travers toute l'Europe et à Rome en particulier, les amis des Montagnards crurent pendant quelque temps qu'ils avaient réellement triomphé.

Dès ce moment, ce fut une conviction unanime que les partis

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 193.
2. Id., *ibid.*, p. 291.

porteraient la lutte hors de l'Assemblée; les espérances et l'orgueil de la Montagne étaient trop surexcités pour qu'elle pût s'accommoder de la situation précaire qui lui était faite dans l'Assemblée même. D'ailleurs, depuis un mois déjà, une émeute républicaine était au programme de tous les partis; les socialistes n'avaient que ce moyen d'employer leurs forces d'une manière efficace et les conservateurs ne trouvaient pas de plus puissant auxiliaire que la peur de l'émeute; c'est avec le souvenir des journées de juin qu'ils avaient reconquis la nation, et, devant la menace de nouveaux troubles, leur importance, la grandeur et l'utilité de leur rôle se manifestaient bien plus clairement. Ils annoncèrent l'insurrection, ils s'en servirent même avant que la Montagne ne se fût décidée à la faire. « Une émeute, une émeute, écrivait la *Démocratie pacifique* le 6 mai, la politique de la République modérée se résume en ce vœu : une pauvre petite émeute les sauverait. » C'était en accusant les gauches de rébellion que le ministère avait réussi à se soutenir pendant les débats sur l'affaire de Rome; pour enlever toute autorité à la Montagne, il versait sur elle le soupçon. M. de Tocqueville dit dans ses Souvenirs [1] que des rapports arrivaient de tous les points de la France au ministère, annonçant qu'une insurrection formidable se préparait. Tous les agents de l'administration publique, en province comme à Paris, prévoyaient des dangers affreux. Mais M. de Tocqueville ne se laissa point abuser et jugea que c'était l'effet d'un zèle superflu, qui révélait moins d'effroi véritable que de désir de se signaler. Il suffit d'ailleurs de comparer ces craintes unanimes, ces accusations violentes, ces rapports de police innombrables, ces préparatifs soi-disant immenses, avec l'insignifiante émeute du 13 juin, pour se rendre compte qu'elle tira son principal éclat du décor que lui firent les partis de l'ordre.

Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, la question romaine que tous les partis mettaient en avant, apparut comme

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 319.

se compliquant d'une question plus grave; la lutte entre la papauté et la République romaine sembla se prolonger en France même comme la lutte entre l'ordre et la révolution.

Quand le résultat des élections fut connu, c'est-à-dire le 18 et le 19 mai, le ministère résolut d'offrir sa démission au Président de la République. On lit dans la *Patrie* du 20 mai cette note officieuse :

> Depuis plus de quinze jours, le ministère, divisé sur plusieurs questions importantes, avait résolu, on le sait, de se retirer. Les membres du cabinet se sont réunis hier chez M. Barrot, et, après une discussion fort animée qui s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit, il a été de nouveau reconnu qu'il était de la plus haute importance que le gouvernement se présentât devant l'Assemblée dans des conditions d'union et de parfaite conformité de vœux politiques.

Le dimanche 20 mai, le ministère au complet se rendit chez le Président de la République pour lui faire part de sa résolution.

S'il faut en croire ce que dit Odilon Barrot dans ses Mémoires[1], il désirait se retirer parce que, mal soutenu par ses collègues, il ne se sentait pas assez d'autorité pour retenir les partis monarchiques vainqueurs sur la pente où ils allaient être entraînés.

Probablement le Prince-Président ne fut pas sans suggérer aussi cette détermination à ses ministres, car il désirait s'entourer d'hommes ayant un crédit suffisant auprès de la droite. Il s'adressa donc au maréchal Bugeaud, qui pendant plusieurs jours fut considéré par toute la France comme le chef du nouveau ministère; MM. de Falloux, Piscatory, Mathieu de la Redorte et les hommes les plus en vue du parti réactionnaire devaient être ses collègues.

1. Od. Barrot, *Mémoires*, III, p. 273, 274. Peut-être ne faut-il pas les prendre au mot. M. de Tocqueville dit qu'il tenait beaucoup au ministère (*Souvenirs*, p. 304) et qu'il se serait volontiers montré très large sur le choix de ses collègues et même de ses amitiés. « Autrement associé, il fût peut-être devenu, bien qu'à regret, notre adversaire. En politique, il était incapable d'amitié, comme de haine... » (*Souvenirs*, p. 309.)

Ainsi, sur les trois pouvoirs qui constituaient le gouvernement, deux, l'Assemblée et le ministère, touchaient à leur terme. C'était pourtant au milieu de ce désordre et de cette incertitude qu'allait se décider cette grande affaire de Rome. Comme toute la politique s'orientait vers la droite, de plus en plus le cabinet démissionnaire se jugea autorisé à penser que le problème serait tranché en faveur du Pape; il inclina vers cette solution, la prépara, la rendit inévitable. Mais il devait patienter tout au moins jusqu'à ce que la turbulente Assemblée nationale eût achevé sa carrière, c'est-à-dire jusqu'au 27 mai au soir.

La situation de l'Assemblée était alors très singulière. On avait admis ce principe que les droits du suffrage universel étant absolus, leur exercice ne pouvait souffrir d'interruption; par suite l'Assemblée nationale devait vivre jusqu'au jour où se réunirait l'Assemblée nouvelle.

Elle se sentait impuissante puisqu'elle ne représentait plus la nation et puisqu'il était clair que le gouvernement se souciait peu de ses volontés. Et pourtant, au point de vue constitutionnel, tous ses droits vivaient encore : de là une irritation continue qui éclatait surtout lorsqu'on faisait quelque allusion à sa faiblesse réelle[1].

Les députés non réélus se montraient particulièrement agressifs; s'il arrivait à quelqu'un de dire : « Je ferai partie de l'Assemblée nouvelle.. » il était aussitôt interrompu par des clameurs. De futurs représentants, arrivés déjà à Paris, assistaient dans les tribunes aux discussions et manifestaient parfois leurs sentiments; on leur criait : « Vous êtes bien pressés! » Beaucoup d'entre eux avaient déjà reteuu leurs sièges et y avaient fait marquer leurs noms, au grand dépit des occupants. Comme il était impossible dans ces conditions d'aboutir à des résolutions sérieuses et respectées, on s'en prenait aux personnes, on s'injuriait à qui mieux mieux.

1. *Moniteur* du 20 ou 27 mai. — Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 265. « Le bureau lui-même, dit-il, se joignait aux interrupteurs et injuriait les orateurs à la tribune. »

L'inquiétude régnait dans Paris. Tous les soirs, à la même heure, un immense attroupement se formait entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin et dans les rues avoisinantes. C'était, paraît-il, le signe avant-coureur des émeutes; la police procédait à l'arrestation des personnes les plus bruyantes, qui étaient souvent des députés : de là bien des colères et des récriminations[1]. Le ministère importuné tâchait de ménager l'Assemblée, il écartait les motifs de mécontentement, il ajournait toute résolution grave, il attendait sa fin.

Le 22 mai, une importante discussion eut lieu sur la politique étrangère. Paris venait de recevoir la nouvelle que les armées russes entraient en Hongrie, et un manifeste du tsar, ainsi que le commentaire d'un journal officieux de Saint-Pétersbourg pouvaient passer pour des menaces faites aux peuples libres d'Occident. Le député Sarrans, qui interpellait le ministère, engloba dans la question générale des nationalités menacées la question romaine. Il lut une proclamation du général de Wimpfen aux habitants de Bologne qui annonçait la destruction infaillible de la République romaine : « Quatre grandes puissances en ont assumé la garantie. »

Sarrans disait :

« Rendez-vous compte de la situation actuelle de l'armée française, qui s'est incessamment accrue depuis le jour où vous avez décidé que l'expédition serait ramenée dans les voies que vous lui avez assignées. Dans quel but cet accroissement sans autorisation? Puisque vous n'avez demandé un subside que pour 14 000 hommes, vous ne pouviez en embarquer 20 000 sans demander un second subside.

« Par quels moyens pouvez-vous rentrer dans le système présenté par l'Assemblée? »

Drouyn de Lhuys répondit purement et simplement par une fin de non-recevoir. Il est vrai que la question était par trop embarrassante : la contradiction était manifeste entre les actes

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 247, 216.

du gouvernement et la volonté de l'Assemblée. « Le gouvernement, dit le ministre, a fait connaître le but de l'expédition. L'Assemblée a fait entendre sa voix; la question a été longuement traitée dans un débat spécial; je ne puis rentrer dans ce débat. »

Il ajouta simplement :

« Un agent a été immédiatement envoyé à Rome au quartier général; il a emporté pour instructions le compte-rendu du débat de cette assemblée, et il a été chargé d'y conformer ses actes. »

Plus tard, cependant, l'un des principaux griefs que l'on fera valoir contre M. de Lesseps, sera d'avoir réglé sa conduite d'après le compte-rendu de la séance du 7 mai. Le Conseil d'État, chargé de le juger, dira : « Ces débats, M. de Lesseps ne pouvait en aucun cas s'en prévaloir contre la lettre de ses instructions, seule base de l'examen de sa conduite; les instructions d'un agent du gouvernement ne peuvent jamais être atténuées, étendues, modifiées à l'aide de circonstances étrangères ou de commentaires extérieurs qui n'en font point partie. »

Le député Joly facilita du reste la tâche de Drouyn de Lhuys en réclamant la guerre contre la coalition des rois. Puis Cavaignac proposa un ordre du jour assez vague et obscur. L'ordre du jour pur et simple fut d'abord mis aux voix. Comme il avait peu de chance d'être adopté, la droite s'abstint en masse pour éviter un échec; il fallait en effet 500 votants pour qu'un scrutin fût valable. La Montagne, qui sentit le succès lui échapper par suite de cette manœuvre, fut exaspérée et décida que si le scrutin n'était pas complété à 7 heures, elle se constituerait en permanence. C'était commencer une révolution.

A l'Élysée on fut bientôt prévenu : on se mit en mesure de tout terminer par un coup de force Les troupes furent consignées. Changarnier commanda aux généraux de se tenir prêts et de n'obéir à aucun autre ordre qu'aux siens. Odilon Barrot, devant ce conflit imminent, fit inviter d'une manière pressante la droite à voter. Avant 7 heures le scrutin était achevé.

Mais l'agitation se prolongea les jours suivants. L'ordre donné par Changarnier aux généraux fut dénoncé à la tribune par Ledru-Rollin. Une demande d'enquête fut déposée, elle n'aboutit pas. La presse, chaque matin, révélait des complots tramés par Louis Bonaparte contre la République. Ces accusations portées ensuite devant l'Assemblée étaient l'objet de protestations violentes et de discussions passionnées. Ledru-Rollin marquait avec éloquence la contradiction entre la faiblesse présente d'Odilon Barrot et sa « vieille probité ».

« Vous me dites : Nous veillons. — Je vous réponds : Vous veillez, mais vous ne voyez pas! Votre rôle dans l'ancienne Chambre pendant dix-huit ans a été d'être trompé... Comment verriez-vous venir un coup d'état, vous, devant qui a passé une révolution sans être aperçue! [1] »

Pendant ce temps, le Prince-Président entrait de plus en plus dans les bonnes grâces de l'armée. Le 21 mai, au Champ de Mars, en uniforme de général, il passa la revue de la garnison de Paris; il excita un enthousiasme universel. La cavalerie se signala particulièrement; des rangs entiers de cuirassiers et de dragons criaient en défilant d'une voix : Vive Napoléon! et même : Vive l'Empereur!

*
* *

L'attitude du ministère dans la question romaine se ressentit de l'évolution qui imprimait à toute la politique française une direction catholique et réactionnaire. Après le départ de M. de Lesseps, Drouyn de Lhuys s'était d'abord montré très ferme à l'égard de la papauté. Il avait employé tous les moyens pour obtenir de la Cour de Gaëte ce manifeste qui devait être tout à la fois la garantie des Romains et la justification de la politique française.

Le 13 mai [2], le baron Antonini, ambassadeur du roi de Naples à Paris, prévenait son gouvernement que le ministère

1. *Moniteur*, 24 mai 1849.
2. Bianchi, *Storia documentata*, VI, p. 515-517.

français était très mécontent et qu'il rejetait sur Oudinot la faute des derniers événements. Oudinot, selon les propres paroles de Drouyn de Lhuys, « avait fort mal conduit l'expédition, non seulement au point de vue militaire, mais aussi au point de vue politique ». Mais Drouyn de Lhuys s'étant plaint vivement aussi de ce que le Pape n'avait pas voulu publier de manifeste, Antonini avait répliqué que le temps avait manqué au Saint-Père pour faire connaître ses intentions généreuses. Du reste « la conversation s'était terminée très amicalement ». Drouyn de Lhuys avait exprimé le regret qu'une entreprise commencée avec les meilleures intentions à l'égard du Pape fût sur le point d'amener la brouille entre les nations catholiques.

Cette dernière remarque était destinée évidemment à faire réfléchir le Saint-Père.

Le 15 mai[1] l'ambassadeur de Naples eut une nouvelle entrevue avec le ministre; cette fois la menace fut plus directe. « Drouyn de Lhuys, écrivit Antonini, persiste à réclamer le manifeste du Pape, sinon « *la Francia sara obligata di mettersi alla testa del movimento in Italia.* » Nous savons combien un pareil dessein était loin de la pensée du ministre; mais Antonini ne laissait pas de le prendre au sérieux.

Toutefois les réclamations de Drouyn de Lhuys n'avaient point de succès; la Cour de Gaëte invita le nonce à faire des représentations au gouvernement français. Le 24 mai une vive discussion eut lieu entre le représentant du Saint-Siège et le ministre des Affaires étrangères[2] : « La France, déclara celui-ci, attend la promesse d'institutions constitutionnelles et laïques; sinon 20 000 Français occuperont Rome, y créeront des institutions libérales, et attendront d'y être attaqués par quelque allié du Pape, qui n'aurait pas en le restaurant les mêmes intentions; nous laisserons à Pie IX et particulièrement à ses conseillers la responsabilité des complications qui peuvent résulter de cette *obstination cardinalesque* ». Ainsi c'était la menace de faire la guerre à l'Autriche,

1. Bianchi, *Storia documentata*, t. VI, p. 517, 518.
2. Id., *ibid.*, p. 519, 521.

plutôt que de laisser le Pape rentrer à Rome sans conditions.

Le 24 mai M. de Forbin-Janson arriva à Paris, apportant les dépêches de M. de Lesseps et du général Oudinot. L'armistice conclu avec les Romains par M. de Lesseps le 16 mai fut une arme nouvelle entre les mains de Drouyn de Lhuys pour effrayer le Saint-Siège.

Le 25, il confirma au baron Antonini la nouvelle qui courait déjà dans Paris qu'une suspension d'hostilités était intervenue entre les deux Républiques; il le prévint que le gouvernement délibérait sur les suites à donner à cet arrangement. « J'ai des renseignements certains, déclara-t-il, sur l'état des choses à Rome. » C'étaient précisément les détails apportés par M. de Forbin-Janson. « Il y a dans la ville 25 000 combattants, dont les deux tiers sont résolus à se défendre à tout prix; par suite, le gouvernement français, étant mal secondé à Gaëte, est décidé à ne pas risquer la vie de ses soldats. »

Drouyn de Lhuys continuait[1] : « La mauvaise direction donnée à l'expédition d'une part, de l'autre l'obstination de la Cour de Gaëte à ne pas vouloir faciliter la soumission de Rome, avaient mis le gouvernement français dans une situation fausse dont il fallait sortir. Deux issues se présentaient : le gouvernement français pouvait déclarer ouvertement ce qu'il en était, protester qu'il avait été trompé par de fausses espérances et de faux rapports, et retirer ses troupes à Civita-Vecchia pour qu'elles y attendissent la suite des événements.

« Mais il y avait pour la République française une autre issue : c'était tout simplement de s'entendre avec le gouvernement de Rome. Les troupes françaises ne pouvaient rester dans leurs campements insalubres; si les Romains leur en fournissaient de meilleurs dans l'intérieur de la ville, en compensation le gouvernement français promettrait à la République romaine de ne plus la contrarier.

« Vous savez, ajoutait Drouyn de Lhuys, l'irritation qui est née dans toute la France lorsqu'on a supposé que les forces

1. Bianchi, *Storia documentata*, p. 522, 523.

de la République coopéraient au rétablissement du pouvoir absolu des prêtres; aussi les Français, une fois dans Rome, pourraient bien s'opposer à toute entreprise contraire au premier objet de l'expédition. »

A ces mots le baron Antonini s'indigna; il rappela quel cri éclaterait à travers toute la chrétienté si les Français tournaient leurs armes contre le Pape et traitaient avec des brigands et des assassins.

Drouyn de Lhuys répliqua :

« Toutefois soyez bien persuadés que nous ne prendrons pas des engagemeuts qui puissent compromettre l'attitude ultérieure de la République. » Et il fit entrevoir que, si le Pape publiait un manifeste, il y aurait encore moyen de s'entendre et d'agir de concert avec Gaëte.

« Au cas où les troupes françaises se retireraient à Civita-Vecchia, le gouvernement de la République prétendrait-il interdire aux autres pays de forcer la résistance des Romains? » demanda Antonini.

Drouyn de Lhuys évita de répondre catégoriquement; mais, quoique évasive, sa réponse est fort remarquable :

« Dans l'état actuel des choses en Europe, dit-il, et dans la position violente où se trouve la République française, il serait sage et désirable que les Napolitains, les Autrichiens ne se trouvassent pas en contact avec les troupes françaises ; car ces troupes sont travaillées par des sentiments bien contraires aux principes que représentent les souverains alliés. »

Antonini ajoute dans le rapport où il résumait pour son souverain ce long et important entretien :

> Je ne voulus point laisser cela sans réplique; je lui rappelai les déclarations précédentes du gouvernement de la République, promettant qu'il ne serait point fait de propagande révolutionnaire ; et relativement aux princes accourus à l'appel du Saint-Père, je lui fis remarquer qu'ils étaient de principes libéraux — « di principi liberamente costituzionali. »

Voilà un éloge qu'on n'avait pas coutume de faire des souverains de Naples, d'Autriche et d'Espagne.

Ainsi Drouyn de Lhuys s'efforçait d'arracher à la Cour de Rome le manifeste tant désiré. Mais il ressortait clairement de cette conversation que, le manifeste une fois obtenu et le gouvernement français une fois mis à couvert par lui, Rome serait soumise même par la force. « Si le Pape publiait une proclamation, il y aurait encore moyen de s'entendre et d'agir de concert avec Gaëte. » C'était promettre nettement Rome à Pie IX en échange de ses concessions. On était donc bien éloigné des intentions primitives; le ministère savait qu'il y avait à Rome 20 000 combattants, et pourtant il acceptait maintenant de propos délibéré la guerre avec la République romaine. Le gouvernement français ne renonçait point à son rôle libéral en Italie; il n'y renonça jamais; mais, encouragé par les élections, il était décidé à en user désormais tout à fait librement avec les révolutionnaires de Rome. « Soyez bien persuadés que nous ne prendrons pas des engagements qui puissent compromettre l'attitude ultérieure de la République française. » En d'autres termes la France n'accorderait rien à la République romaine : par suite toutes les menaces devenaient vaines; ou, si elles ne l'étaient pas, pourquoi n'y fut-il pas donné suite, attendu qu'on eut tout lieu de le faire?

D'ailleurs, le lendemain même, Drouyn de Lhuys écrivit au général Oudinot et à M. de Lesseps deux lettres qui révèlent ses véritables sentiments et confirment notre manière de voir.

La lettre adressée au général Oudinot était ainsi conçue :

Paris 26 mai.

Général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois. Je vous envoie ci-joint copie d'une dépêche que j'écris à M. de Lesseps pour lui annoncer que le gouvernement de la République ne peut donner son assentiment aux bases de la convention qu'il négociait avec le gouvernement romain. Je n'ai pas besoin de vous recommander de ne faire usage de cette notification qu'avec les ménagements convenables pour ne pas affaiblir les moyens d'action de M. de Lesseps. Vous voudrez bien vous concerter avec lui sur les mesures à prendre par suite de la détermination que je

vous fais connaître, pour vous replacer l'un et l'autre sur le terrain indiqué par les instructions émanées de mon département[1].

La lettre[2] adressée d'autre part à M. de Lesseps blâmait le premier projet de convention qui introduisait les Français à Rome et exigeait la démission du gouvernement romain, mais en admettant le principe d'une consultation générale des sujets du Pape.

Je dois vous dire qu'il nous a paru impossible de concilier la pensée (de ce premier projet de convention) avec les instructions qui vous avaient été remises, avec celles qu'*avait reçues auparavant le général Oudinot et qui vous sont devenues communes*. Nous avons constamment déclaré que la France ne reconnaissait pas la République romaine, le gouvernement du Saint-Père n'a cessé d'être à nos yeux le gouvernement romain, et en vous autorisant à faire avec les hommes investis maintenant du pouvoir les « arrangements partiels » qui vous paraîtraient propres à faciliter le rétablissement de l'ordre sur des bases favorables aux intérêts des peuples, je vous avais expressément recommandé d'éviter non seulement « toute parole, toute stipulation » dont on pourrait induire que « nous les considérons comme constituant un gouvernement régulier » mais encore « tout ce qui pourrait éveiller les susceptibilités du Saint-Siège ».

Le troisième article du projet de convention que vous m'envoyez est en contradition évidente avec de telles prescriptions, puisqu'il tend à maintenir, à consacrer en quelque sorte, sauf une modification sans portée, le gouvernement actuellement existant à Rome pour qu'il puisse présider à l'établissement d'un gouvernement définitif dont la création aurait lieu en dehors de toute action du Saint-Père. Vous devez donc comprendre qu'il nous est absolument impossible de sanctionner un pareil arrangement, qui mettrait le gouvernement de la République en contradiction évidente avec la politique suivie jusqu'à présent par lui dans cette question.

1. Drouyn de Lhuys au général Oudinot, Paris, 26 mai 1849. La minute porte en plus ces mots raturés : « et dont le résultat est de replacer les choses où elles étaient avant les négociations ».

2. Drouyn de Lhuys à M. de Lesseps, Paris, 25 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 164.

Vous voudrez bien prendre, suivant les circonstances, les dispositions nécessaires pour vous replacer sur le terrain indiqué par vos instructions.

Dans son *Mémoire au Conseil d'État*[1], M. de Lesseps remarque au sujet de cette lettre que les dispositions du gouvernement commençaient dès lors à être moins favorables à une conciliation quelconque. Cette réflexion est fort juste; en particulier on s'étonne de voir réapparaître ici les instructions données à Oudinot, qui l'avaient mené sous les murs de Rome, et dont il n'avait plus été question depuis. Mais surtout la conduite du ministère était d'une singulière inconséquence. Dans les conditions où se présentait désormais l'affaire de Rome, il était clair que la mission de M. de Lesseps n'avait plus de chances d'aboutir. S'il y avait à Rome 20000 combattants déterminés, si les autorités étaient décidées à la lutte, M. de Lesseps, auquel on refusait le droit de faire la moindre concession, ne pouvait plus accomplir son œuvre de conciliation. Et surtout, si le ministère était persuadé qu'appeler les populations romaines à faire connaître leurs vœux, c'était « consacrer le gouvernement existant », si, en dépit de cette conviction, il voulait installer le Pape à Rome, que restait-il du vote du 7 mai, que restait-il du principe même de la mission confiée à M. de Lesseps?

Pourtant Drouyn de Lhuys recommandait au général Oudinot « de ne pas affaiblir les moyens d'action de M. de Lesseps ». Ce qui est plus singulier encore, c'est que l'on n'ait point songé à prévenir M. de Lesseps par télégramme qu'il se trompait; ses lettres, arrivées le 24, étaient parties le 18; la réponse ne pouvait guère parvenir à Rome avant le 1er ou le 2 juin. C'étaient donc treize jours au moins pendant lesquels le ministère le laissait sans direction, alors qu'il n'approuvait pas ses actes.

Sans aucun doute le gouvernement français ne voulut point prendre la responsabilité d'une décision grave avant la disso-

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 165.

lution de l'Assemblée Nationale; et, d'autre part, au moment où il faisait une tentative énergique auprès du nonce et de l'ambassadeur de Naples afin d'obtenir un manifeste libéral, au moment où il effrayait le Pape de l'armistice déjà conclu, il ne voulut pas émousser ses menaces par le rappel de M. de Lesseps : afin d'inspirer au Saint-Père des sentiments modérés, on maintenait le négociateur à Rome alors que sa mission se trouvait en fait déjà condamnée.

CHAPITRE VIII

DE LESSEPS ET MAZZINI

Si le premier projet de traité préparé par M. de Lesseps avait déplu au ministère français, il n'avait pas fait sur le gouvernement romain une moins désagréable impression. Dans la journée du 18 mai, le lendemain de l'élection des commissaires, M. de Lesseps le communiqua aux autorités romaines. Mazzini convoqua les trois délégués, et le 19, à 5 heures du matin, il écrivit à M. de Lesseps que ses propositions étaient inacceptables[1].

> Toute proposition, lui disait-il, qui tendrait à admettre les troupes françaises sans au moins que le gouvernement actuel fût reconnu comme étant l'expression libre du vœu des populations, non seulement serait déclarée inadmissible par l'Assemblée, mais nuirait au succès possible des négociations.

Mazzini déclarait en outre que ces trois articles valaient les proclamations du général Oudinot, et pas davantage. Il réclamait impérieusement l'éloignement des troupes, « cela seul pouvant faciliter les négociations ». Il annonçait une visite des délégués à l'hôtel d'Allemagne pour midi. En outre, le porteur du message, M. Accursi, invita M. de Lesseps de la part de Mazzini à aller trouver les triumvirs.

1. Mazzini à M. de Lesseps, Rome, 19 mai. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 117.

M. de Lesseps ne pouvait accepter que Mazzini continuât à garder la direction des négociations, alors que des commissaires avaient été nommés. Il fit répondre qu'il n'irait pas chez les triumvirs et qu'il attendait chez lui la visite des commissaires [1].

Néanmoins la lettre de Mazzini le fit réfléchir; il pensa que l'article relatif à la démission du pouvoir exécutif soulèverait des débats interminables; il résolut donc de modifier son projet et se rendit le matin même au quartier général, où une seconde conférence eut lieu. On renonça à l'article III; au lieu d'exiger la démission du pouvoir exécutif, on écrivit : « Les autorités romaines fonctionneront suivant leurs attributions légales. »

Le général Oudinot céda sur ce point; mais il exigea formellement l'entrée des troupes à Rome. M. de Lesseps exposa en vain les inconvénients qu'il voyait à cette occupation, l'irritation qu'elle provoquerait chez les Romains, le danger de mêler la France à une administration intérieure dont les comptes étaient déjà passablement embrouillés. Son plan était de tout disposer pour qu'un jour la population romaine, courant les plus grands périls tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, fît d'elle-même appel à notre armée. Néanmoins, sur les instances du général Oudinot, il consentit à inscrire dans le traité :

« Rome accueillera l'armée française comme une armée amie. Les troupes françaises et romaines feront conjointement le service de la ville. »

Enfin on supprima du premier projet tout ce qui avait trait au catholicisme et à la papauté. Mais M. de Lesseps inséra dans le traité un article II ainsi conçu :

« Les populations romaines ont le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement. »

En fait c'était accorder aux Romains le droit de repousser l'autorité du Pape : clause du reste parfaitement conforme à la pensée qui avait inspiré le vote du 7 mai [2].

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 26 et suiv.
2. Voici le texte complet du projet :
1° Les États romains réclament la protection fraternelle de la République française;

M. de Lesseps revint à Rome pour recevoir à midi la visite des commissaires. Là, une déception l'attendait. S'il avait demandé l'élection de commissaires, c'était avec le dessein d'enlever à Mazzini la conduite des négociations. Or les trois délégués lui apprirent qu'ils n'étaient munis d'aucun pouvoir.

Dès lors il ne jugea plus de sa dignité d'entrer en conférence avec eux, ni de les conduire auprès du général Oudinot comme il en avait eu l'intention. Il se contenta de leur remettre le texte des trois propositions nouvelles. Il exigea qu'elles fussent soumises immédiatement à l'Assemblée. En grand uniforme, un drapeau français à son balcon, un piquet d'honneur à sa porte, il attendrait la réponse définitive jusqu'à minuit.

L'Assemblée se réunit à quatre heures en séance secrète. La foule se pressait aux alentours. Le sentiment des députés, lorsqu'ils connurent le projet de convention, fut une désillusion amère. Sur la foi des journaux, et en particulier du *Moniteur romain*, sans doute aussi d'après des lettres reçues de Paris, chacun s'était imaginé à Rome que la politique de la France était radicalement changée, et que c'étaient des propositions d'alliance qu'on pouvait attendre de M. de Lesseps. A la lecture de ces propositions si différentes, il n'y eut plus que colère et méfiance.

Un incident fâcheux que l'ambassadeur ne pouvait prévoir eut une grande influence sur l'Assemblée; pendant la délibération même, elle apprit qu'un groupe de soldats français avait franchi le Tibre près de San Paolo, et s'était installé sur la rive gauche, rétrécissant ainsi le cercle d'investissement. Beaucoup de députés y virent une violation de la trêve conclue, et comme un indice de la mauvaise foi de M. de Lesseps.

Bref, cette séance se termina par un échec complet pour le médiateur français; Mazzini garda toute son autorité sur l'As-

2° Les populations romaines ont le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement;

3° Rome accueillera l'armée française comme une armée amie. Les troupes françaises et romaines feront conjointement le service de la ville. Les autorités romaines fonctionneront suivant leurs attributions légales.

semblée, qui décréta le rejet des propositions, et confia aux triumvirs — non pas aux commissaires — le soin de notifier son refus à M. de Lesseps :

> C'est avec une tristesse profonde, écrivit Mazzini à M. de Lesseps à l'issue de la séance [1], comme il convient à des hommes qui aiment et respectent la France et ont encore foi en elle, que nous remplissons cette mission auprès de vous. Lorsque nous apprîmes votre arrivée, le cœur nous battit de joie. Nous crûmes à la réconciliation immédiate en un seul principe proclamé par vous et par nous entre deux pays auxquels sympathies, souvenirs, intérêts communs et situation politique commandent l'estime et l'amour. Nous pensions que vous auriez par vos rapports détruit le seul obstacle possible à la réalisation de nos vœux, le seul doute qui pût encore arrêter la France dans l'accomplissement de la noble pensée qui a dicté la résolution de votre assemblée.

Il se plaignit que les mots de : « République romaine » eussent été soigneusement évités :

> Rome n'a pas besoin de protection, on n'y combat pas. Là aussi, dans votre troisième article, l'Assemblée a cru entrevoir l'influence d'une pensée politique à laquelle elle peut acquiescer d'autant moins que le décret de l'Assemblée nationale française lui semble décidément contraire à une occupation non provoquée, non réclamée par les circonstances.

Mazzini terminait sa lettre en annonçant l'envoi de contre-propositions pour le lendemain.

Dès qu'il eut reçu cette réponse, dans la nuit, M. de Lesseps se rendit au camp français. Le général Oudinot fut d'avis de reprendre la lutte; il rédigea et signa de concert avec M. de Lesseps une déclaration de rupture des négociations; il consentit cependant à ce que M. de Lesseps en fît usage seulement après l'examen des contre-propositions. A sept heures du matin, M. de Lesseps rentra à Rome, accompagné du commandant Espivent.

1. Mazzini à M. de Lesseps, Rome, 19 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 115.

Dans la matinée, il reçut un billet de Mazzini, ainsi conçu[1].

20 mai.

Nous serons toujours heureux d'avoir une entrevue personnelle avec vous toutes les fois que vous le jugerez à propos. Toute heure est bonne. Car l'un d'entre nous se trouvera toujours ici.

Du projet de convention annoncé la veille il n'était pas question. Bien résolu à ne pas faire le premier pas et à ne pas aller au devant des triumvirs, M. de Lesseps répondit[2] :

Je ne dois pas aller voir les triumvirs. Mais, comme homme, je vous recevrai en particulier ce soir (faites moi désigner une heure par le retour du dragon). Je serai seul pour causer avec vous.

De toute l'après-midi il ne reçut aucune réponse.

Pendant ce temps la population romaine, très surexcitée par l'attente, commettait toutes sortes d'excès. Elle envahit et saccagea les jardins du Pape, elle pénétra dans des églises d'où elle arracha les confessionnaux qui furent ensuite traînés par les rues. Dans les clubs M. de Lesseps était désigné comme un second Rossi : on vint sous ses fenêtres chanter la *Carmagnole*. Spectateur des fureurs populaires, il se convainquit de plus en plus qu'entrer de force à Rome n'était pas une solution; que, si nos troupes n'étaient pas introduites dans la ville par les habitants eux-mêmes, elles ne seraient plus libres d'en sortir. et que la violence seule serait capable de défaire ce que la violence aurait fait.

Plus fidèle donc au programme du gouvernement français que le gouvernement lui-même, il s'efforça de reconstituer le parti modéré. Il vit son chef, Mamiani, qui lui parut très découragé; les amis de la France, alors sans crédit, demandaient à M. de Lesseps quelque concession décisive, quelque « gage patent et public », qu'ils pussent faire valoir aux yeux de la population.

1. Mazzini à M. de Lesseps, Rome, 20 mai 1849.
2. M. de Lesseps à Mazzini, Rome, 20 mai 1849.

Pour manifester ses sentiments amicaux, il engagea vivement le général Oudinot à donner aux médecins romains une des voitures d'ambulance perfectionnées qui se trouvaient au camp français. Le général y consentit de bonne grâce.

Dans l'après-midi de cette même journée M. de Lesseps réunit les Français de Rome au palais de l'ambassade. Il les mit au courant de ce qui se passait, leur dit que le moment était décisif et qu'il fallait s'attendre à tout d'un instant à l'autre. Il les convoqua pour le lendemain à la même heure, leur promettant une réponse définitive. Sans doute il cherchait surtout à frapper les esprits dans Rome, mais peut-être aussi jugeait-il que la rupture était imminente.

La réponse de Mazzini ne lui arriva qu'à minuit; elle était insignifiante [1] :

20 mai 1849.

Je reçois votre billet à l'instant. Il m'est impossible de venir vous voir cette nuit, surtout après le billet que vous m'avez adressé ce matin ; je ne puis pas m'expliquer la première ligne de votre lettre. Mais je compte sur votre loyauté pour m'apprendre tout changement vital qui surviendrait dans notre politique réciproque.

Ainsi M. de Lesseps était pris entre le désir d'Oudinot impatient d'entrer par la violence à Rome, et l'obstination de Mazzini entêté à ne rien céder. Il répondit à Mazzini [2] :

Je réponds immédiatement à votre billet; je regrette pour vous qu'il vous soit impossible de venir me voir, cette nuit surtout.

Le moment n'était-il pas venu pour M. de Lesseps d'user de la déclaration qu'il avait signée le matin même avec le général Oudinot, puisque le projet annoncé n'avait pas même été envoyé? Mais alors n'était-ce pas déchaîner cette guerre qu'il était précisément chargé d'empêcher et dont l'Assemblée nationale ne voulait pas ?

1. Mazzini à M. de Lesseps, Rome, 20 mai 1849.
2. M. de Lesseps à Mazzini, Rome, 20 mai 1849.

Que faisait donc Mazzini et pourquoi avait-il, dans des circonstances si graves, manqué à l'engagement qu'il avait pris?

Tout simplement, il cherchait à gagner du temps, parce qu'il était mal renseigné sur la situation des partis en France. C'est ici qu'on voit l'effet singulier des élections du 13 mai : les premières nouvelles du succès de la Montagne arrivaient à Rome et Mazzini s'imaginait, d'après la joie des révolutionnaires français, qu'ils allaient en effet être maîtres du pouvoir. Le *Moniteur romain* du 21 publia cette note : « Nous augurons bien des élections de France; la majorité sera faite de républicains ardents et ennemis de la politique extérieure imposée à la France par la coalition des despotes. » Mazzini pensait aussi que le gouvernement français serait très impressionné par les premiers rapports de M. de Lesseps.

Dans ces conditions, tandis qu'il adressait à M. de Lesseps des billets insignifiants dans lesquels il exprimait tour à tour le désir de le voir et le regret de ne pas l'avoir vu, il s'appliqua à faire patienter le général Oudinot. Il lui adressa, dans la journée du 21, M. Cass, envoyé des États-Unis, auquel il remit un projet de traité écrit de la main même du vice-président de l'Assemblée, le prince de Canino. L'entrevue eut lieu le 21, au quartier général. M. Cass exprima au général le désir qu'il avait de contribuer, dans des conditions non officielles, à aplanir les difficultés présentes.

Mais il tombait mal. Le général Oudinot, qui depuis la veille au matin attendait d'heure en heure une solution et n'avait rien reçu, était de très méchante humeur. Il déclara à M. Cass qu'il voulait avant tout une conclusion immédiate, et que, si on le forçait à faire la guerre, il serait vainqueur. Quant au papier écrit par le prince de Canino, il n'eut même pas les honneurs d'une lecture et fut mis de côté sans façons [1].

Ce jour-là, le général, dans une lettre adressée au ministre de la Guerre, se plaignit aigrement des négociations [2] :

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 31, 32.
2. Le général Oudinot au ministre de la Guerre, villa Santucci, 21 mai 1849. Archives du ministère de la Guerre.

Villa Santucci, le 21 mai 1849.

Monsieur le ministre,

Dans ma dernière lettre à la date du 18, j'exprimais la pensée que, même en adoptant la nouvelle marche diplomatique indiquée par l'Assemblée nationale, le corps expéditionnaire pouvait facilement se rendre maître de Rome.

Quand je tenais ce langage, on m'assurait que les hommes placés aujourd'hui à la tête du gouvernement romain reconnaissaient les premiers la nécessité de nous prendre pour arbitres de la situation.

Une députation de l'Assemblée romaine, composée de trois membres choisis dans son sein, devait venir au quartier général *et accepter mes conditions.*

Trois jours se sont écoulés depuis cette déclaration; depuis ce temps les hostilités sont suspendues, et je rends à chaque instant la liberté à des soldats romains qui se jettent inconsidérément dans nos avant-postes.

En paralysant l'emploi de tous mes moyens d'action sur la demande de votre ministre plénipotentiaire, je donne des preuves incessantes du vif désir que j'éprouve de favoriser toutes les transactions diplomatiques compatibles avec la dignité de la France. Je crains que tant de condescendance pour nos adversaires ne soit pas appréciée comme elle devrait l'être.

Autour de lui, tout le groupe des généraux et des diplomates s'agitait, réclamait l'entrée des troupes à Rome, l'excitait contre les révolutionnaires. Aussi répétait-il à tout venant qu'il entrerait dans la ville de gré ou de force. Le général Vaillant avait jugé inacceptables les propositions faites par M. de Lesseps, et, le jour même de son arrivée, il était allé déterminer de quel côté porterait la principale attaque. M. d'Harcourt et M. de Rayneval enfin usaient de toute leur influence pour soutenir auprès d'Oudinot la cause du Pape.

M. D'Harcourt, bien qu'il fût au camp et pût voir Oudinot tous les jours, jugea opportun de consigner ses sentiments dans une note qu'il fit remettre au général le 22[1] :

Je regrette, écrivait-il, la ligne politique que l'on suit en ce moment, les lenteurs de l'expédition, les négociations avec les meneurs républicains.

1. M. d'Harcourt au général Oudinot, 22 mai 1849.

Si un pareil état de choses se prolongeait, nous serions l'objet de la risée et de l'animadversion de l'Europe.

Nous n'avons pas amené une armée de 20 000 hommes en Italie pour la mettre à la merci de M. Mazzini et consorts.

Et, puisque nous avons voulu nous constituer les seuls arbitres du sort des États pontificaux, nous ne pouvons y jouer ce rôle qu'en étant les maîtres, et nous ne pouvons l'être qu'en étant les maîtres de la ville de Rome.

Il faut faire suivre immédiatement la négociation du canon pour donner du poids aux paroles.

J'ai pris la liberté de vous donner mon avis par écrit en raison de la gravité des circonstances. Je vous prie même de le faire connaître à Paris. Je tiens à déclarer que nous sommes dans une mauvaise voie et à en décliner la responsabilité.

Il règne bien des incertitudes autour de vous, et à la vérité on vous trace peu la ligne de conduite à suivre, mais il est impossible de ne pas prendre un parti. *Puisque c'est vous qui avez la force en main, c'est aussi à vous qu'il appartient d'en prendre un, si on ne le fait pas ailleurs.*

C'était une invitation directe à la désobéissance. Le général Oudinot se hâta d'expédier cette lettre à Paris :

Monsieur le ministre, écrivit-il[1], j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre que m'écrit de mon quartier général M. d'Harcourt. J'y joins également une lettre de M. de Rayneval. Vous puiserez dans l'une et l'autre des renseignements qui me semblent utiles à consulter.

Quant à ma situation personnelle, elle s'est à mon avis fort simplifiée. Je n'ai de responsabilité qu'en ce qui touche les conditions militaires.

Sous ce rapport, je n'ai rien à craindre. J'aurais facilement fait face à la situation avec le corps expéditionnaire seul. Les renforts qui me sont envoyés rendent ma mission de soldat plus facile encore. Si je me crois autorisé à faire un siège en règle de Rome, je suis bien certain d'en venir à bout sans effusion de sang français.

A moins de circonstances imprévues, ma signature ne sera désormais employée qu'à soutenir ou adhérer à des conventions militaires.

1. Le général Oudinot au ministre de la Guerre, villa Santucci, 22 mai 1849. La lettre de M. de Rayneval dont il est question est celle qui est citée au chapitre VI, p. 97.

Le général Oudinot savait, par expérience, quelle lourde responsabilité il assumerait en prenant la décision à laquelle tous le poussaient. Aussi, malgré son mécontement, n'osait-il agir. Les reproches qu'on lui faisait de son inaction le mettaient hors de lui; mais il se laissait apaiser par l'éloquence persuasive de M. de Lesseps, quitte à entrer de nouveau en colère, dès que celui-ci était parti.

En tout cas, il prêta si peu d'attention à la démarche de l'ambassadeur des États-Unis qu'il ne songea même pas à en prévenir M. de Lesseps.

Le 21 mai à midi, c'est-à-dire au moment où M. Cass s'acheminait vers le quartier général, M. de Lesseps écrivit à Mazzini qu'il était indisposé et ne pouvait aller le voir : « Ce ne sera pas déroger à mes positions naturelles que de venir chez moi[1]. »

Mazzini répondit[2] :

> Mon cher monsieur, je voudrais vous voir tout de suite; mais des instructions urgentes à donner à des commissaires qui partent pour les Légations absorbent toute ma journée. Je ferai tout mon possible pour aller vous voir à neuf heures, et si je ne le pouvais pas, j'irais sans faute demain à midi.
>
> Je regrette que votre santé vous force de garder la chambre. Mais j'espère que cela ne vous empêchera pas de déployer l'activité qui vous est propre vers le but commun, l'accord entre les deux nations.
>
> MAZZINI.

Mazzini s'engageait donc à faire la démarche attendue. M. de Lesseps fut heureux de ce petit succès, et, comme il recevait au même moment une lettre du général Oudinot assez pressante, il lui répondit[3] :

> Mon cher général,
>
> M. Espivent vient d'arriver, et votre médecin en chef, qui m'est ici nécessaire et que je vous prie de ne pas garder trop

1. M. de Lesseps à Mazzini, Rome, 21 mai.
2. Mazzini à M. de Lesseps, 21 mai.
3. M. de Lesseps au général Oudinot, Rome, 21 mai.

longtemps, part pour votre quartier général. Veuillez l'autoriser à rester près de moi.

Pour lever vos doutes je vous envoie ma deuxième correspondance (avec M. Mazzini). Vous ne la montrerez à personne. Il faut partir du principe que je n'ai fait aucune concession, et ce qui le prouve, c'est que Mazzini m'a écrit le 19 que nos propositions ne *contenaient rien de plus au fond que les premières proclamations du général Oudinot.*

Or ces propositions auxquelles vous avez bien voulu vous associer, je les ai données comme notre ultimatum. J'avais fixé jusqu'au 20 à minuit pour que l'on acceptât ou rejetât. La Chambre romaine a rejeté, priant le triumvirat de renouer. J'ai résisté à toutes les invitations qui m'ont été faites d'aller au-devant d'eux. Décidé à maintenir jusqu'au bout ma résolution de ne rien proposer de nouveau, mais de ne pas broncher, j'ai amené les chefs au point que l'on me sollicite et qu'il faudra bien qu'on vienne tout à fait à moi.

Rien ne me semble plus convaincant que ma correspondance avec Mazzini pour montrer que je n'ai fait et ne ferai aucune reculade. Soyez certain que notre gouvernement serait aujourd'hui sur le bord du précipice, si je n'avais pas fait ce que j'ai fait. L'avenir et les résultats le prouveront. Attendez-les. Cette attente ne peut pas être longue. Songez aux luttes que je soutiens jour et nuit ici. Je reste sur la brèche : que vos canons n'en ouvrent pas d'autre.

M. de Lesseps exprimait dans cette lettre une confiance que rien, dans les journées du 21 et 22 mai, ne vint justifier. Dans l'après-midi du 21, un événement grave se passa à l'ambassade de France. Les Français résidant à Rome y avaient été convoqués la veille par M. de Lesseps. Au moment où celui-ci se disposait à s'y rendre, il vit venir le même homme qui, une nuit déjà, l'avait introduit au palais de la Consulta pendant le sommeil de Mazzini. Il fut averti par lui que l'on conspirait contre sa vie, et que, s'il allait à l'ambassade, il serait assassiné. Cet individu était à la tête d'une association secrète responsable déjà du meurtre de Rossi; mais, par une disposition assez chevaleresque des règlements, le droit était réservé aux trois chefs de la société de prévenir, s'ils le voulaient et immédiatement avant le crime, le person-

nage dont la mort avait été votée : c'était ainsi que Rossi avait été averti du danger qu'il courait au moment même où il partait pour l'Assemblée. M. de Lesseps, en quittant l'ambassade la veille au soir, avait été entouré par quelques hommes qui lui avaient serré la main : il apprit qu'ils avaient voulu seulement se rendre compte de la façon dont ils le frapperaient.

M. de Lesseps jugea inutile d'exposer sa vie sans raisons graves, et, sur l'assurance que tout autre que lui n'avait rien à redouter, il se décida à se faire remplacer par M. de La Tour d'Auvergne.

Quand les Français réunis à l'ambassade virent arriver le secrétaire de légation et surent que M. de Lesseps ne paraîtrait pas, un groupe fit entendre de violentes récriminations : la voix de M. de La Tour d'Auvergne fut couverte par des clameurs. Au moment où il sortit, des bandes se jetèrent sur sa voiture et tentèrent d'arrêter les chevaux. Un poste militaire romain qui se trouvait dans le voisinage refusa son concours [1].

Lorsque M. de Lesseps eut connaissance de ces désordres, il jugea qu'un certain parti à Rome, hostile à toute entente, essayait de provoquer une rupture irréparable, par un de ces grands crimes qu'on ne venge que par les armes. A neuf heures du soir il attendit la visite que Mazzini lui avait annoncée la veille : personne ne vint. Alors M. de Lesseps se résolut à agir énergiquement : il envoya aux triumvirs la déclaration de rupture des négociations qu'il avait signée la veille au matin avec le général Oudinot et que depuis il avait gardée en poche. Il y joignit une lettre [2] dans laquelle il expliquait qu'ayant attendu en vain les propositions annoncées, il croyait avoir épuisé tous les moyens de négociation. Il protesta aussi contre les scènes « sauvages » de l'ambassade.

Son intention était de rompre complètement avec Mazzini. Mais il n'entendait pas pour cela renoncer à ménager un accommodement entre les deux Républiques. Il projetait au

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 122 et suiv.
2. M. de Lesseps au triumvirat, Rome, 22 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 120.

contraire de faire servir les circonstances nouvelles à fortifier le parti français dans Rome. C'est pourquoi, ayant annoncé la rupture des négociations, il ajouta :

> La responsabilité des malheurs qu'amènerait une guerre fratricide ne retombera pas sur nous. Il nous reste maintenant à aviser. Le général en chef et l'envoyé de la République française ne failliront pas aux devoirs qui leur sont imposés. Ils auront soin de notifier huit jours à l'avance la cessation, on ne peut pas dire de l'armistice, puisque les Français n'ont pas été et ne seront jamais volontairement les ennemis des Romains, mais de l'état de rupture imminente qui existait au moment où j'ai été assez heureux pour faire suspendre les hostilités[1].

Dans la matinée du 22, Mazzini fit parvenir sa réponse[2]. Il manifesta sa surprise de la déclaration de rupture, et invoqua les communications qui avaient eu lieu les jours précédents entre lui et le général Oudinot. M. de Lesseps, surpris à son tour, fit prendre des informations auprès d'Oudinot et alors seulement il apprit la démarche de M. Cass[3]. Il fut convaincu que Mazzini l'avait joué. L'indifférence que celui-ci montrait dans sa lettre à l'égard des troubles survenus à l'ambassade fit estimer à M. de Lesseps qu'il ne les avait pas vus de mauvais œil.

A midi, ainsi qu'il l'avait annoncé la veille, Mazzini vint à l'hôtel d'Allemagne. Une scène très violente eut lieu. M. de Lesseps, qui ne tenait plus à le ménager, lui déclara qu'il n'était qu'un vulgaire ambitieux et un conspirateur[4] « qui avait continué, étant maître du pouvoir, à ourdir les trames ténébreuses et infernales qui l'avaient occupé toute sa vie, et qui voulait régénérer l'humanité en passant sur des ruines et des

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 30 : « Nous avions calculé, avec le général Oudinot, que ce délai m'était nécessaire pour recevoir de Paris, au moins par le télégraphe, une réponse à mes premières dépêches. »

2. Mazzini à M. de Lesseps, Rome, 22 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 123.

3. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 32. M. de Lesseps prit connaissance du projet apporté par M. Cass, mais ne voulut pas seulement le discuter. Il y était question à plusieurs reprises de la République romaine, que M. de Lesseps n'était pas chargé de reconnaître.

4. M. de Lesseps au ministre des Affaires étrangères, villa Santucci, 25 mai.

cadavres. » Il termina pourtant en lui offrant encore une fois une entente raisonnable.

Puis il se fit conduire au quartier général, afin de persuader au général Oudinot qu'il devait patienter encore. Une conférence eut lieu : M. de Lesseps, malgré les résistances de l'état-major, réussit à l'emporter auprès du général. Il rentra alors à Rome.

A peine M. de Lesseps parti, le général Oudinot se repentit de sa faiblesse. Le général Vaillant, qui n'avait pas assisté à la conférence, rentra à ce moment au camp. Il blâma vivement la conduite et les projets de M. de Lesseps. Précisément ce soir-là le bruit que les troupes autrichiennes approchaient jeta l'émoi dans le camp. Sur-le-champ, on décida qu'il fallait retirer à M. de Lesseps la promesse faite. Le général Vaillant voulut s'en charger, il se déguisa « en bourgeois » et partit pour Rome dans la voiture du docteur Finot, médecin en chef de l'armée, qui avait ses entrées libres dans la ville. Au général Vaillant, M. de Lesseps expliqua à nouveau ses actes, ses desseins, il l'ébranla, le conquit, le renvoya sans lui avoir rien accordé[1].

Le général repartit donc dans la même nuit ; toutefois, en sa qualité de commandant du génie, il s'était permis une courte promenade du côté des fortifications[2].

*
* *

Le lendemain matin 23 mai, le prince de La Tour d'Auvergne partit pour Paris emportant toute la correspondance militaire et diplomatique des jours précédents. Il était spécialement chargé de remettre et de commenter une longue lettre de M. de Lesseps accompagnée de la plupart des billets et notes échangés entre lui, Mazzini et le général Oudinot, pendant les jours précédents.

1. Le commandant Dieu au ministre de la Guerre, villa Santucci, 22 mai 1849. Archives du ministère de la Guerre. — Le général Oudinot au ministre de la guerre, villa Santucci, 26 mai. Archives du ministère de la Guerre.
2. Bittard des Portes, *L'Expédition française de Rome*, p. 149.

Cette lettre[1] parlait à peine de la lutte engagée entre M. de Lesseps et Mazzini : M. de La Tour d'Auvergne devait en faire le récit de vive voix. La lettre marquait nettement les espérances et les craintes de M. de Lesseps. Il était bien résolu à empêcher un conflit avec la République romaine. « Dans aucun cas, écrivait-il, je n'y prêterai les mains. Et si les intentions du gouvernement n'étaient pas telles que je me crois autorisé à les interpréter, je n'hésiterais pas à vous prier de me rappeler. » Il demandait qu'on lui envoyât une réponse par télégraphe le jour même de l'arrivée de M. de La Tour d'Auvergne à Paris.

M. de Lesseps réclamait des renforts importants, 20 ou 25 000 hommes le plus tôt possible, afin que notre armée, également redoutable pour Rome et pour l'Autriche, inspirât aux Romains à la fois crainte et confiance. Il ajoutait :

> Le parti jugé le plus convenable à nos intérêts est de laisser la population romaine, qui semble favorable à notre projet d'arrangement, manifester ses sentiments, de manière à amener les hommes qui la gouvernent à la véritable appréciation de ses intérêts.

Ainsi, dès ce moment, M. de Lesseps estimait avoir assez fait pour gagner une partie considérable de la population romaine et la détacher de Mazzini. Une série de circonstances diverses vint bientôt le décider à profiter de ce premier résultat et à brusquer les choses en frappant un grand coup.

Tout d'abord, lorsque les généraux Oudinot et Vaillant se retrouvèrent ensemble au quartier général dans la matinée du 23, ils éprouvèrent un vif dépit de voir qu'ils s'étaient laissés prendre aux discours de M. de Lesseps l'un après l'autre. Sous cette impression, le général Oudinot écrivit à M. de Lesseps la lettre suivante[2] :

> Vous êtes, Monsieur, très séduisant, personne ne le sait mieux que moi. Le général Vaillant a été, lui aussi, sous le

1. M. de Lesseps au ministre des Affaires étrangères, Rome, 22 mai. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 111.

2. Le général Oudinot à M. de Lesseps, villa Santucci, 23 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 125.

charme en vous écoutant. Mais, à la réflexion, il reste très convaincu que le statu quo auquel nous nous condamnons est funeste et porte la plus grave atteinte à la dignité et aux intérêts de la France, non moins qu'à l'honneur militaire. Les autres officiers généraux que j'ai vus ce matin m'ont fait spontanément la même déclaration.

Nous vous supplions de ne pas enchaîner plus longtemps notre liberté d'action. Je vous le demande en particulier très instamment; c'est le seul moyen de négocier ensuite avec avantage.

On m'annonce qu'un détachement considérable s'est présenté à six heures de Cornetto. Je n'attache à cette nouvelle qu'une créance très réservée; mais si les Autrichiens ne marchent pas encore sur Rome, ils peuvent le faire d'un instant à l'autre. Pour leur interdire l'entrée de cette place, il faut en être maître.

Ma confiance en vous est grande, vous le savez; toutefois je ne dois pas vous dissimuler que personne, absolument personne ne s'associe à vos espérances : on les prend pour des illusions.

En résumé, déclarez aux triumvirs que, puisqu'ils n'ont point adopté les bases de votre proposition, la suspension des hostilités est rompue.

Voilà ce que dans votre intérêt, dans l'intérêt de l'armée, dans l'intérêt de la France, nous vous prions de faire sans plus de retards.

Le général Vaillant craint de ne vous l'avoir pas dit assez; mais en ce moment, je suis son interprète et celui de tous mes compagnons d'armes.

M. de Lesseps répondit[1] avec vivacité qu'il ne comprenait rien à ces changements subits dans les résolutions d'Oudinot, alors que lui demeurait invariable dans sa conduite.

Quant à des illusions, je n'en ai d'aucune espèce, je m'attends à tout de la part de tout le monde, et je sais parfaitement résister à toutes les insinuations qui auraient pour but de me faire dévier de la ligne que j'ai adoptée.

L'honneur militaire m'est aussi cher qu'à vous, monsieur le général, mais je tiens aussi compte des instructions écrites et

1. M. de Lesseps au général Oudinot, Rome, 21 mai. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 37.

verbales de mon gouvernement et de l'opinion publique en France.

M. de Lesseps eut le sentiment que la situation ne pouvait se prolonger ainsi et qu'une rupture était imminente entre lui et le général Oudinot. Alors il chercha à faire aux Romains une concession qui fût de nature à aider le parti modéré contre les triumvirs. Parmi les ordres envoyés par le général Oudinot à ses chefs de corps, il avait trouvé le suivant :

« La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes. »

C'était une prescription de caractère général, destinée à servir de règle dans les rapports de l'armée française avec l'armée autrichienne. Le général Oudinot ne vit aucun inconvénient à ce qu'elle fût insérée dans un projet de traité. M. de Lesseps pensa que cette déclaration hostile aux armées de l'Autriche et de Naples satisferait les Romains et les engagerait à ouvrir leurs portes aux Français.

A ce moment il acquit du prince Wolkonsky, chargé d'affaires de Russie, la preuve que la tentative d'assassinat qui lui avait été révélée l'avant-veille n'était pas une invention. Ce diplomate, informé que M. de Lesseps avait convoqué au palais Colonna les Français de Rome, avait cherché un moyen d'entendre, sans être vu, ce qui se dirait à la réunion. Comme il avait été très lié avec M. d'Harcourt, tous les recoins du palais lui étaient familiers; il s'était donc glissé secrètement dans un petit escalier qui aboutissait à une porte condamnée du grand salon de l'ambassade, et avait pris position derrière cette porte.

Lorsque, au lieu de M. de Lesseps, le prince de La Tour d'Auvergne s'était présenté, il avait entendu distinctement trois hommes qui se trouvaient tout près de la porte exprimer leur désappointement : « Sans cela, disaient-ils en français, l'affaire était finie à l'arme blanche. »

Le prince Wolkonsky avait cru devoir avertir M. de Lesseps. Celui-ci, assuré maintenant qu'on avait comploté contre sa

vie, le 24 se retira au matin au quartier général; il déclara qu'il ne traiterait plus avec Mazzini. En quittant Rome, il adressa à l'Assemblée cette lettre très violente[1] :

Messieurs le Président, Vice-Présidents et Membres de l'Assemblée,

Dans la gravité des circonstances actuelles, et au moment où va se terminer fatalement une crise qui abattra ou qui relèvera à jamais le drapeau italien, un dernier devoir m'est imposé, celui de faire connaître publiquement la vérité, comme je l'ai déjà fait connaître à mon gouvernement et aux personnes choisies par vous pour entrer en pourparlers.

Le public s'est beaucoup trop occupé de moi, il s'inquiète, il s'agite, et les héroïques citoyens de Rome voient bien, avec cet instinct populaire qui distingue les masses, que quelqu'un les trompe.

Moi, l'homme de la paix, de la vérité, de l'humanité, j'ai en mains la preuve que l'on me désigne déjà aux poignards des assassins comme la cause de l'agitation et de l'inquiétude publiques.

Je ne veux être un obstacle pour personne, et afin de laisser au pays, à l'Assemblée, aux pouvoirs constitués l'entière liberté de réfléchir, de discuter, de décider, je me retire pour quelques jours au quartier général de l'armée française.

De là je veillerai efficacement, d'accord avec le général en chef, à la sûreté de mes compatriotes inoffensifs qui restent à Rome.

Lorsque tout espoir sera perdu, j'irai moi-même les chercher s'il y a lieu, m'écriant en attendant : « Malheur, malheur à la Ville éternelle, si l'on touche un seul cheveu d'un Français ou de tout autre étranger. »

On m'a demandé de toutes parts :

« Comment voulez-vous que nous vous recevions en amis, si vous ne nous donnez un gage patent, public ? »

La forme de nos institutions, la politique peu déguisée du pays dont je suis l'expression et l'organe, pourraient, en vue d'éviter des complications nouvelles, m'éviter de produire ces gages. Mais puisqu'il est de l'intérêt de tous d'ouvrir les yeux aux aveugles, de mettre les méchants dans l'impuissance de

1. Cette lettre a été reproduite par la plupart des journaux français au début de juin.

nuire, et de soustraire la majorité saine de la population à l'influence du chef qui la terrifie et l'opprime, et pourrait au besoin, en faisant vibrer adroitement la corde patriotique, provoquer un élan unanime pour le triomphe de la plus détestable des causes[1], je produis au grand jour ce gage si demandé, si désiré par les vrais Romains, qui seraient seuls perdus par la ruine de leur pays.

Un pareil gage, pour lequel je ne crains pas de compromettre, dans l'intérêt de ma sainte mission, ma responsabilité et mon avenir, le voici :

« La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires des États romains occupés par ses troupes. »

Cet article, ajouté aux trois propositions qui vous ont été soumises, confondra nos ennemis intérieurs et extérieurs et convaincra les plus incrédules.

Le sort du pays est dans vos mains. Ne manquez pas à vos devoirs, pas plus que n'y manqueront l'armée française, son chef et le ministre conciliateur. Ne perdez pas un temps précieux, et si vous avez à Rome un traître auquel je pardonne, et auquel vous pardonnez, cherchez-le et vous le trouverez[2].

Arrivé au camp, M. de Lesseps disait ouvertement que Mazzini l'avait trompé. Le général en chef le reçut fort bien et lui offrit un appartement à la villa Santucci où il logeait lui-même. Des hauteurs où se trouvait cette villa, on dominait Rome; on apercevait sur le faîte des monuments des drapeaux noirs, rouges, tricolores, emblèmes de la révolution, surmontés de bonnets phrygiens. M. de Lesseps s'attendait à un mouvement populaire. Mais il ne vit rien bouger[3].

Sa lettre pouvait avoir eu un effet heureux : pour s'en assurer et en profiter, il en écrivit une seconde[4] destinée encore

1. Il s'agit surtout ici du schisme religieux. Cf. *Mém. au Conseil d'État*, p. 38, en note.

2. Le ton de cette lettre est passablement emphatique; M. de Lesseps cherchait surtout à frapper les esprits; les documents politiques de la République romaine ont cette même grandiloquence. — Les menaces que M. de Lesseps fait pour le cas où les Français seraient maltraités s'expliquent par la crainte où il était que ce message ne déchaînât de violentes colères.

3. Le commandant Dieu au ministre de la Guerre, villa Santucci, 24 mai.

4. M. de Leseps à l'Assemblée constituante romaine, villa Santucci, 24 mai. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 131.

à l'Assemblée. Par la première il avait rompu avec Mazzini; par celle-ci il essaya de nouer des relations avec le parti romain hostile à Mazzini. Écrite sur un ton modéré, elle contenait un examen sérieux des articles du traité, et elle annonçait la ferme intention « de ne pas contester aux populations romaines la libre discussion et la libre décision de tous les intérêts qui se rattachent aux gouvernement du pays ».

M. de Lesseps, d'ailleurs, se rendait compte que le premier message avait pu soulever des colères furieuses dans Rome, et que le porteur du second courait le risque d'être mis en pièces par la populace. Malgré le danger, le commandant Espivent s'offrit; mais le général Oudinot trouva le péril plus grand encore pour un officier et ne voulut pas laisser « compromettre l'uniforme ». La même raison fit écarter le docteur Finot, qu'on avait pourtant l'habitude à Rome de voir circuler dans les rues.

Le choix se fixa enfin sur le secrétaire particulier de M. de Lesseps, M. Leduc, personnage modeste, dont on ne pouvait guère prendre ombrage; il se borna à recommander sa famille à M. de Lesseps pour le cas où il lui arriverait malheur, et partit.

M. de Lesseps, très inquiet, monta sur l'observatoire de la villa Santucci[1] : les drapeaux rouges et noirs flottaient toujours sur la ville. Muni d'une longue-vue, il essaya de se rendre compte de ce qui se passait, et il examina avec attention la figure et les gestes des personnes qui entraient ou qui sortaient par la Porta Portese.

1. M. de Lesseps au ministre des Affaires étrangères, villa Santucci, 25 mai 1849. — Le commandant Dieu au ministre de la Guerre, villa Santucci, 24 mai 1849. Archives du ministère de la Guerre.

CHAPITRE IX

M. DE LESSEPS AU CAMP DU GÉNÉRAL OUDINOT

L'effet de la diplomatie de M. de Lesseps ne fut pas aussi immédiat qu'il l'avait espéré.

Lorsque le prince de Canino, vice-président de l'Assemblée, reçut le premier message, il ne comprit pas exactement de quoi il s'agissait, et craignant de trop agiter les esprits, il préféra n'en point donner lecture. Au cours de la séance il dit donc incidemment qu'il avait reçu un document du plénipotentiaire français adressé à l'Assemblée; mais qu'à son avis il était plus convenable de le transmettre aux triumvirs. L'Assemblée approuva sans discussion.

Au moment où elle se séparait, M. Leduc arriva avec le second message. Le prince de Canino en prit connaissance et ne vit pas d'inconvénients à en donner lecture, car il n'y était question ni de Mazzini, ni de la retraite de M. de Lesseps au camp d'Oudinot; on y voyait exposés les avantages du nouvel article que M. de Lesseps proposait d'insérer dans le traité. L'impression fut bonne, et les députés décidèrent d'envoyer également cette pièce au triumvirat avec mission de conclure un arrangement « qui, — suivant les expressions employées par le prince de Canino pour annoncer l'événement à M. de Lesseps, — devenait chaque jour plus désiré et plus facile ». M. Leduc fut chargé de porter cette réponse au camp.

Jusque-là M. de Lesseps était déçu dans l'espoir qu'il avait

eu de susciter par son premier message un mouvement hostile à Mazzini. Mais des indiscrétions furent commises; une copie de ce message avait été envoyée aux trois commissaires[1] : peut-être les trois triumvirs eux-mêmes, au lieu de le dissimuler ou le faire disparaître, le communiquèrent-ils? Aussitôt le résultat escompté se produisit; les partisans des triumvirs s'indignèrent contre l'ambassadeur, et le parti modéré se déclara ouvertement contre Mazzini : la ville se partagea en deux camps bien tranchés. La nouvelle dut en venir à M. de Lesseps dès le lendemain, car, à deux heures de l'après-midi, il envoya à Drouyn de Lhuys un télégramme[2] :

> Je confirme de la manière la plus absolue les dépêches dont M. La Tour d'Auvergne est porteur. Nos affaires marchent au delà de toute espérance.

En même temps il écrivait au ministre[3] :

> Je compte que nous pourrons faire chanter le *Te Deum* à Rome le 1er juin. Quel beau jour pour la France! Pourvu que les dévastateurs de Rome ne fassent pas quelque folie!

Il est possible que, de son côté, Mazzini ait de propos délibéré accepté la lutte sur le terrain où M. de Lesseps la portait. Il était encore très puissant à Rome; les succès que Garibaldi venait de remporter sur les Napolitains étaient un triomphe pour sa politique. La nouvelle de l'entrée des troupes romaines sur le territoire de Naples avait été annoncée à l'Assemblée précisément pendant la séance du 27. Surtout, Mazzini comptait plus que jamais sur les élections de France, et sur un mouvement révolutionnaire à Paris. Enfin sa situation à Rome n'était pas aussi chancelante encore que M. de Lesseps le pensait. Comme le bruit de son arrestation

1. M. de Lesseps au président de l'Assemblée constituante romaine, villa Santucci, 24 mai 1849.
2. M. de Lesseps au ministre des Affaires étrangères, villa Santucci, 25 mai 1849 (*Télégramme*).
3. M. de Lesseps au ministre des Affaires étrangères, villa Santucci, 25 mai 1849.

avait couru dans la ville et par toute l'Italie, les journaux républicains de Rome protestèrent avec véhémence : « *Come, perchè, e da chi arrestato Mazzini che è la piu amabile persona del mondo* ». « Pour l'arrêter, il faudrait arrêter les ministres, les représentants du peuple, la garde nationale, » écrivit le *Positivo* du 25 mai. De même, le 26, un officier romain écrivit à des Montagnards de Paris[1] :

> Ici existe l'accord le plus admirable entre Mazzini, l'Assemblée, et le peuple roi. C'est ce qui déplaît fort au jésuite que votre ministère nous a envoyé. On voit bien son intention de rompre l'accord existant entre les pouvoirs constitués. Mais le renard fut trompé dans son espoir. Le président, d'accord avec l'Assemblée, envoya sa note aux triumvirs.

Malgré tout, la politique de M. de Lesseps avait réussi à créer dans Rome une situation très tendue : une lutte de trois ou quatre jours suivit, au cours de laquelle les partisans de Mazzini virent peu à peu décliner leur puissance. M. de Lesseps, du quartier général, en suivit attentivement les phases.

Dans la journée du 24, le général Oudinot, très préoccupé des observations de son entourage, engagea M. de Lesseps à venir exposer ses idées devant le conseil des officiers généraux[2]. M. de Lesseps lut les dernières dépêches qu'il avait envoyées au gouvernement, et se déclara bien résolu à empêcher les hostilités jusqu'à l'arrivée des ordres de Paris. La discussion porta alors sur l'interprétation qu'il fallait donner à la dépêche envoyée le 10 mai par le ministère, qui se terminait ainsi :

> Tâchez d'entrer à Rome d'accord avec les habitants, ou, si vous êtes contraint d'attaquer, que ce soit avec les chances de succès les plus positives.

Plusieurs généraux prétendirent que le succès était absolulument assuré, et qu'il suffirait d'abattre un pan de murailles;

1. *Démocratie pacifique*, 4 juin.
2. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 49.

M. de Lesseps, au contraire, soutint qu'il faudrait un siège en règle, et que rien n'autorisait jusqu'à présent Oudinot à le commencer.

Le général en chef mit donc aux voix la question suivante :

« Était-il convenable d'abandonner les négociations et de recommencer l'attaque de Rome, sans s'arrêter aux conclusions de M. de Lesseps, et sans attendre de nouvelles instructions du gouvernement. »

La majorité opina pour l'attaque immédiate. Mais le général Mollière, qui n'avait encore rien dit, ayant eu le courage de déclarer qu'il n'était pas partisan de l'action, tout le monde alors se trouva être de son avis. Le conseil décida que le statu quo serait maintenu. Le général Oudinot se déclara satisfait et se montra très aimable envers M. de Lesseps qu'il « traita fraternellement »[1].

Le lendemain M. de Lesseps reçut de Mazzini la réponse aux deux messages du 24[2]. Le triumvir exprimait sa confiance dans les intentions du gouvernement français. Mais les Romains n'avaient aucun besoin de cette protection qu'on voulait leur imposer ; ils demandaient simplement la liberté de combattre les Autrichiens : « Nous sommes assiégés, écrivait-il, assiégés par la France au nom d'une mission de protection, tandis qu'à quelques heures de nous le roi de Naples emporte en fuyant nos otages, et les Autrichiens égorgent nos frères. »

Au sujet de la quatrième proposition ajoutée la veille par M. de Lesseps, il écrivait :

> Vous devez sentir vous-même, Monsieur, qu'il n'y a rien là qui change notre position. Les parties du territoire occupées par vos troupes sont de fait protégées ; mais si c'est pour le présent, à quoi se réduisent-elles ? Si c'est pour l'avenir, n'avons-nous pas d'autres voies ouvertes à la protection de

1. M. de Lesseps au ministre des Affaires étrangères, villa Santucci, 25 mai 1849.

2. Le triumvirat à M. de Lesseps, Rome, 25 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 135.

notre territoire qu'en vous le livrant tout entier. Le nœud de la question n'est pas là, il est dans l'occupation de Rome. Cette demande forme jusqu'ici la condition première de toutes les propositions présentées. Or cela est impossible, jamais le peuple n'y consentira.

La France doit se déclarer pour nous, contre nous, ou neutre. Se déclarer pour nous, c'est reconnaître formellement notre République, et combattre côte à côte avec nos troupes contre les Autrichiens. Se déclarer contre nous, c'est écraser sans motif la liberté, la vie nationale d'un peuple d'amis et combattre côte à côte avec les Autrichiens.

La France ne peut pas faire cela. Elle ne veut pas risquer une guerre européenne. Qu'elle reste donc neutre!

Hier encore nous espérions plus d'elle. Aujourd'hui nous ne lui demandons plus que cela.

Malgré cette belle franchise, Mazzini ne renonçait pas à ses vieilles habitudes de conspirateur. Le même jour, il envoya au camp français 50 000 cigares destinés aux soldats. Quand on ouvrit les ballots, on les trouva pleins de proclamations très violentes contre le gouvernement de la République[1].

Un gouvernement de traîtres et de lâches renégats de tous les régimes déshonore la France et trahit la liberté. Dans leurs projets criminels contre l'indépendance des peuples, ils ont cru, les misérables, trouver en vous les instruments serviles d'une politique indigne.

Ce n'était qu'un enfantillage, de la part de Mazzini, bon tout au plus à irriter les chefs de l'armée. Le général Oudinot, qui ne se doutait encore de rien, reçut fort bien la députation et lui dit « d'excellentes paroles ».

Dans la journée du 26 il y eut séance à l'Assemblée romaine : les deux partis opposés se trouvèrent en présence. On délibéra sur le maintien du triumvirat, le crédit de Mazzini parut très ébranlé. Mais au camp français la situation de M. de Lesseps n'était pas meilleure : il voyait renaître autour de lui le mécontentement que le conseil du 24 avait à peu près

1. Balleydier, *Histoire de la Révolution de Rome*, II, p. 98.

calmé [1]. Les officiers annonçaient l'approche des fièvres; M. de Lesseps n'admettait pas que ce fût un motif suffisant pour rompre les négociations, même si le résultat devait encore se faire attendre : selon lui, les troupes pourraient fort bien se retirer à Albano ou à Frascati; mais ce projet rencontrait dans l'état-major une résistance invincible. M. de Lesseps s'en plaignit vivement dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères le 26 mai [1] :

> Ce ne serait pas une reculade, lui expliquait-il, car nous serons toujours à portée d'entrer à Rome quand nous y serons appelés par le vœu bien exprimé des populations, vœu qui sera d'autant plus général et plus empressé que nous témoignerons moins d'impatience et que nous respecterons la juste susceptibilité des habitants d'une ville qui ne veulent pas être embrassés par force.

L'approche de l'armée autrichienne fit naître un nouveau sujet de discorde entre M. de Lesseps et le général Oudinot : comme elle menaçait Ancône, M. de Lesseps voulut faire occuper cette ville par des troupes françaises. Le général Oudinot commença par promettre à M. de Lesseps qu'il enverrait 3 000 hommes dès son entrée à Rome. M. de Lesseps, mécontent, demanda le 26 mai ces 3 000 hommes directement au gouvernement français. Le général en chef, de son côté, écrivit à Paris, non sans aigreur [2] :

> Je n'ai pas d'avis à émettre. Cette question politique n'est pas dans mes attributions; je laisse à d'autres le mérite ou la responsabilité des opinions qu'ils produisent à cette occasion [2].

Les rapports se gâtaient décidément; la brouille devenait visible pour tout le monde. Un témoin des événements écrivait le 26 à la *Démocratie pacifique* : « La plume et l'épée se sont croisées. »

1. M. de Lesseps au ministre des Affaires étrangères, villa Santucci, 26 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 43.
2. Le général Oudinot au ministre des Affaires étrangères, villa Santucci, 26 mai 1849.

Sur ces entrefaites, M. de Rayneval arriva au quartier général. Il voulait essayer de détourner M. de Lesseps de la politique qu'il suivait. Ils eurent ensemble une longue discussion [1].

M. de Lesseps expliqua qu'il cherchait à fortifier le parti modéré romain et à s'entendre avec lui.

Un des principaux reproches que M. de Rayneval fit à ce plan, fut que l'armée se trouvait paralysée. M. de Lesseps lui répondit : « L'élan de l'armée fait sa force et sa gloire; mais dans les circonstances actuelles, il aurait amené une catastrophe sans remède. »

M. de Rayneval insista :

« L'armée qui veut prouver ce qu'elle sait faire, qui veut jeter une gloire de plus sur le nom français, l'armée est condamnée à capituler.

— Je fais tous mes efforts, répliqua M. de Lesseps, pour que cette ardeur admirable ne la fasse pas dévier de la vraie route. Elle aura bien mérité de la patrie en réservant cette ardeur pour combattre les ennemis de l'indépendance et de l'influence de la France. »

Ils examinèrent ensuite la question de l'occupation de Rome. M. de Lesseps montra le danger de mettre en contact les Français avec les Romains. Il craignait aussi que les troupes françaises, une fois qu'elles seraient installées à Rome, n'en pussent sortir sans inconvénient.

M. de Rayneval reprocha alors à M. de Lesseps de reconnaître au peuple romain le droit de décider de son gouvernement. « Les assemblées primaires dans des pays comme ceux-ci, dit-il, n'ont pas la force morale qu'elles peuvent avoir chez nous, parce que chacun sait qu'en Italie les populations sont incapables d'exprimer leurs vœux de cette manière. En nous référant à elles, nous déclarons implicitement que nous ne connaissons plus la souveraineté du Pape. »

L'objection était grave; c'était la question romaine tout

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 143.

entière. M. de Lesseps répondit d'une façon assez évasive : il avait réservé la liberté du gouvernement français; il n'avait même pas déclaré aux Romains de quelle façon la souveraineté populaire s'exercerait, de sorte que bien des arrangements étaient possibles. Il fallait compter sur le temps.

M. de Rayneval termina en exprimant la crainte de troubles et d'une révolution dans le royaume de Naples, et en affirmant, malgré les dénégations de M. de Lesseps, qu'un combat insignifiant mettrait Rome à merci.

Cette conversation n'eut donc aucun résultat. M. de Lesseps, dans la journée du lendemain, 28, vit croître ses chances de succès. Une importante délibération eut lieu à l'Assemblée romaine; la séance fut secrète, on sut pourtant dans Rome que le triumvirat, offensé des soupçons de M. de Lesseps, avait été sur le point de donner sa démission. M. de Lesseps jugea que la division entre le « Mazzinisme » et les Romains était complète[1], et il se résolut à faire, le 29, une tentative nouvelle et décisive. Il voulut donner au parti modéré une occasion de faire triompher son opinion dans l'Assemblée. D'accord avec le général Oudinot, il envoya au gouvernement romain un ultimatum qui comprenait les quatre articles suivants[2] :

Art. 1. — Les Romains réclament la protection de la République française.

Art. 2. — La France ne conteste point aux populations

1. M. de Lesseps au ministre des Affaires étrangères, villa Santucci, 29 mai 1849.

2. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 45. L'ultimatum était précédé des considérants suivants :

« Le soussigné F. de Lesseps, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, en mission à Rome,

« Considérant que la marche de l'armée autrichienne dans les États romains change la situation respective de l'armée française et des troupes romaines;

« Considérant que les Autrichiens, en s'avançant sur Rome, pourraient s'emparer de positions menaçantes pour l'armée française;

« Considérant que la prolongation du *statu quo* auquel avait consenti sur sa demande, M. le général en chef Oudinot de Reggio, pouvait devenir nuisible à l'armée française;

« Considérant qu'aucune communication ne lui a été adressée depuis la dernière note du triumvirat, en date du 26 de ce mois;

« Invite les autorités romaines et l'Assemblée constituante romaine à se prononcer sur les articles suivants : »

romaines le droit de se prononcer librement sur la forme du gouvernement.

Art. 3. — L'armée française sera accueillie par les Romains comme une armée amie. Elle prendra les cantonnements qu'elle jugera convenables, tant pour la défense du pays que pour la salubrité de ses troupes. Elle restera étrangère à l'administration du pays.

Art. 4. — La République française garantit contre toute invasion étrangère le territoire occupé par ses troupes.

Le général Oudinot estima qu'en signant ces articles, il faisait une grande concession. Il désapprouvait l'article 2, contraire aux prétentions absolutistes de la papauté. Il aurait voulu que l'article 3 exigeât expressément l'occupation de Rome par l'armée française.

L'ultimatum se terminait ainsi :

En conséquence, le soussigné, de concert avec M. le général en chef Oudinot de Reggio, déclare que, dans le cas où les articles ci-dessus ne seraient pas immédiatement acceptés, il regardera sa mission comme étant terminée et que l'armée française reprendra toute sa liberté d'action.

Le moment décisif de la négociation était donc arrivé.

Tout de suite le triumvirat fit demander quel était le sens exact du mot : *immédiatement*. M. de Lesseps répondit qu'il avait convenu avec le général Oudinot d'un délai de vingt-quatre heures, expirant le 30 à minuit. M. Leduc porta cette note à Rome, et M. de Lesseps la fit communiquer au général Oudinot. Celui-ci, le jour même, écrivait au ministre de la Guerre :

« Tous mes efforts et toute mon intelligence ont pour but de sauvegarder l'honneur et les intérêts de l'armée, et je dois pouvoir vous assurer qu'ils ne seront pas compromis [1]. »

Trois exemplaires de l'ultimatum avaient été envoyés, l'un aux triumvirs, l'autre à l'Assemblée, le troisième à la municipalité. C'était sur un mouvement d'opinion que M. de Lesseps

1. Le général Oudinot au ministre de la Guerre, villa Santucci, 29 mai 1849. Archives du ministère de la Guerre.

comptait bien plus que sur la bonne volonté du pouvoir exécutif.

L'Assemblée romaine fut réunie; mais elle subit l'influence des sentiments violents de la populace; les tribunes avaient été envahies par un public bruyant qui fit entendre des rumeurs et des protestations à la lecture du traité. Le premier article qui parlait de protection accordée par la République française, le troisième qui demandait la liberté pour les troupes de s'installer où elles voudraient, furent particulièrement l'objet des manifestations. L'attitude des députés fut plus réservée. Aucune décision ferme ne fut prise : l'Assemblée se contenta de remettre tout pouvoir aux triumvirs pour conclure un arrangement définitif.

Qu'allaient faire maintenant les triumvirs pendant le court espace de temps qui leur était laissé? En un sens, la décision de l'Assemblée était un échec pour M. de Lesseps, puisque Mazzini restait chargé des négociations. Mais, d'autre part, celui-ci se sentit cette fois très menacé. Le parti républicain modéré publiait dans ses journaux son désir de voir les propositions de M. de Lesseps acceptées. Et puis on connaissait maintenant à Rome le résultat véritable des élections de France, et l'on savait que la majorité était toute catholique. Les triumvirs, renseignés sur la situation, impatients de tourner leurs armes contre les Autrichiens, étaient disposés à se montrer conciliants.

Le 29 au soir M. de Lesseps, au quartier général, attendait avec confiance l'issue des négociations.

A ce moment il s'aperçut qu'une animation inaccoutumée régnait dans le camp[1]; toute la nuit l'état-major fut sur pied. M. de Lesseps comprit qu'on se préparait à l'attaque pour le lendemain. Et, de fait, à une heure du matin, le général Vaillant recevait du général Oudinot l'ordre de hâter l'établissement d'un pont sur le Tibre, d'étudier les abords de la villa Pamphili, et de commencer sur-le-champ les travaux de tranchée.

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 47.

M. de Lesseps fut averti que le *matin même* les chasseurs à pied devaient s'emparer de la basilique de Saint-Paul[1]. Ainsi, dès ce moment, le général Oudinot ne marquait plus aucune confiance dans les négociations de M. de Lesseps et il semblait décidé à tout finir par la force. M. de Lesseps se renseigna : il apprit qu'un conseil des généraux devait se réunir le matin à neuf heures; il s'étonna de n'y être point convoqué. Il écrivit aussitôt une note au général Vaillant afin de le gagner à ses idées et que quelqu'un dans la réunion pût les défendre[2].

Dans cette note il lui disait d'abord que le mieux serait d'occuper Albano et Frascati, de manière à empêcher l'approche de 4 000 Espagnols qui venaient de débarquer à Terracine :

> Il est de notre honneur de les devancer, de nous rendre exclusivement les dominateurs de la ville par une ceinture de feu, et d'envelopper au milieu le scorpion qui finira par se tuer lui-même, sans que nous ayions compromis notre gouvernement par une entrée intempestive à Rome, par le contact de nos soldats avec la crème du socialisme et des sociétés secrètes, par un séjour dans une ville qui est abandonnée l'été par ses propres habitants, et même par un passage momentané, où les projets infernaux de deux ou trois fanatiques suffiront pour détruire en une minute notre œuvre de patience et de patriotisme. Nous serons les vrais maîtres de Rome en l'enserrant au lieu de l'occuper, et le gouvernement de la République, *qui ne désire notre entrée à Rome que si nous sommes d'accord avec les habitants*, nous remerciera un jour d'avoir contribué à faire triompher par la sagesse de nos conseils la *vraie*, la grande politique, dégagée de toutes les petites questions d'amour-propre personnel ou de vaine gloriole. Que chacun de nous fasse abnégation de lui-même ; je crois en avoir donné l'exemple. Vos nobles sentiments, votre expérience, les travaux qui ont élevé si haut votre nom en Europe me persuadent que vous serez le plus puissant auxiliaire de la politique de notre gouvernement, politique dont j'ai eu le dernier mot après la séance de l'Assemblée nationale du 7 mai.

1. Le général Oudinot au général Vaillant, villa Santucci, 29 mai 1849. Archives du ministère de la Guerre.
2. M. de Lesseps au général Vaillant, villa Santucci, 30 mai 1849.

Afin d'empêcher l'attaque imminente de Rome, il fit remettre également une note au général Oudinot[1] :

« Dans le cas où vous jugeriez devoir prendre, par surprise ou autrement, des positions dans la ville de Rome, ou même dans le voisinage de son enceinte, sans vous être préalablement concerté avec moi, je crois devoir mettre sous votre seule responsabilité toutes les conséquences qui en résulteraient. »

Ces lettres furent sans effet; au conseil le général Vaillant insista pour que l'attaque eût lieu entre la porte Portese et la porte San-Pancrazio.

A trois heures de l'après-midi, c'est-à-dire neuf heures avant l'expiration de l'armistice, M. de Lesseps reçut la réponse du triumvirat. Il vit avec une grande satisfaction que si l'ultimatum n'avait pas été accepté tel quel, au moins le ton conciliant, les objections modérées qui étaient faites témoignaient d'un désir véritable d'entente.

Comme vous le remarquerez d'un coup d'œil, disaient les triumvirs, les modifications que nous croyons devoir vous soumettre portent beaucoup plus sur la forme que sur le fond.

Le temps presse; il faut renoncer aux détails. Nous aimons mieux d'ailleurs nous en fier, pour suppléer à cette omission, à votre loyauté et à la vive sympathie que vous nous avez toujours manifestée pour notre cause et pour ses destinées. Ce n'est pas de la diplomatie qui peut se faire entre nous, c'est un appel de peuple à peuple.

Cet appel à la cessation d'un état de choses anormal, nous vous l'adressons, Monsieur, pour la dernière fois, avec toute la puissance de conviction et de désir qui vit en nous. Qu'il vous soit sacré, Monsieur, car il résume les convictions inébranlables d'un peuple petit, mais brave et honnête, qui se souvient de ses ancêtres... Ce peuple a le droit de trouver dans la France fraternité et non protection[2].

Un contre-projet accompagnait cette lettre. Les changements qu'il apportait à l'ultimatum de la veille étaient, sauf sur un

1. M. de Lesseps au général Oudinot, villa Santucci, 30 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 48.
2. Le triumvirat à M. de Lesseps, Rome, 30 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 155.

point, insignifiants. L'article 1er était simplement délayé; au lieu de : *protection*, on lisait maintenant : *amitié fraternelle et appui*. M. de Lesseps écrivit en marge qu'il acceptait ce petit changement.

L'article II du contre-projet rappelait l'article V de la Constitution de la République française. M. de Lesseps estima que cet article II était offensant pour la France, et en réclama la suppression complète.

L'article III répondait à l'article 3 de l'ultimatum; celui-ci exigeait d'une manière implicite l'entrée des Français à Rome. Le triumvirat conservait à peu près la même rédaction : « L'armée française sera regardée par les Romains comme une armée amie et accueillie comme telle. » Mais il en changeait le sens notablement par ces mots : « Rome n'entre pas dans les cantonnements que choisiront les troupes françaises. »

Là était le point essentiel : d'une part si l'on n'entrait pas à Rome, l'armée serait indignée; de l'autre, M. de Lesseps ne tenait aucunement à l'occupation militaire de la ville. Pour tout concilier il adopta la combinaison suivante : le général français viendrait habiter Rome avec la garde qu'il jugerait nécessaire à sa sûreté. M. de Lesseps ne douta pas que cette condition ne fût acceptée des Romains, et il écrivit sa demande en marge.

L'article IV : « La République française garantit contre toute invasion étrangère le territoire des États romains occupé par ses troupes », utile à la fois aux Romains et aux Français, avait été maintenu par les triumvirs.

Sûr désormais du succès, M. de Lesseps, après avoir annoté ainsi le contre-projet, le fit porter au général Oudinot; il y joignit une lettre : « Aujourd'hui, écrivit-il, j'ai réussi. » Il signalait la suppression de l'article 2 de l'ultimatum, qui avait déplu au général en chef : « ce projet maintient l'honneur sans tache de notre armée et de notre glorieux drapeau. »

Au bout d'un instant il vit revenir le commandant Espivent de chez le général Oudinot avec tout le dossier. Le général avait refusé d'en prendre connaissance pour le moment :

il se disait trop occupé par les ordres qu'il fallait donner à l'armée.

Ainsi M. de Lesseps se trouvait dans une étrange situation. D'accord avec le commandement militaire, il avait envoyé un ultimatum; la réponse à l'ultimatum était arrivée dans le délai prescrit, elle était satisfaisante. Néanmoins le général en chef, emporté par le désir de combattre, ne paraissait point disposé à en tenir compte. Après avoir triomphé de tant de résistances à Rome, c'était au camp français même que les efforts de M. de Lesseps menaçaient d'échouer.

CHAPITRE X

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ET LA DÉMISSION DE DROUYN DE LHUYS

Au moment où elle s'achevait à Rome, l'œuvre de M. de Lesseps était déjà condamnée d'une manière définitive à Paris.

Le prince de La Tour d'Auvergne y était arrivé le 27 mai. Le 29 dans la nuit, tandis que M. de Lesseps surveillait avec anxiété l'agitation inaccoutumée du quartier général, un navire quittait précipitamment le port de Toulon emportant deux dépêches du gouvernement français : l'une, destinée au général Oudinot, ordonnait l'attaque immédiate de Rome, et l'autre rappelait le diplomate.

Quels motifs avaient, pendant les journées du 28 et du 29, amené le ministère à prendre ces deux graves décisions? On est réduit à faire des hypothèses. Le secret des délibérations n'a pas été trahi; seul Odilon Barrot a donné quelques explications :

> Lorsque nous connûmes la première Convention (celle du 19 mai), dit-il dans ses Mémoires [1], il n'y eut qu'un seul et et même sentiment dans le conseil, celui de la surprise et de l'indignation, sentiment que vint naturellement accroître la communication de la deuxième convention (celle du 31 mai), celle qui ne nous laissait même pas le choix du lieu où il nous serait permis d'assister l'arme au bras aux événements qui

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 289.

s'accompliraient sous nos yeux. Il fut à l'instant même résolu qu'un désaveu et qu'un rappel seraient notifiés à M. de Lesseps, en même temps que l'ordre exprès serait expédié au général Oudinot de s'emparer de Rome le plus tôt possible.

A la simple lecture on s'aperçoit que ce récit est faux et arrangé. Il tend à faire croire que l'ordre de rappel a été envoyé à la suite de la *seconde convention* conclue par M. de Lesseps. Or cette seconde convention date du 31 mai : elle ne pouvait être connue à Paris le 29, jour où l'ordre de rappel a été expédié.

Il est aussi impossible d'admettre que *la première convention*, c'est-à-dire le premier projet de convention présenté le 19 mai à l'Assemblée romaine, ait motivé le rappel de M. de Lesseps. En effet le texte de cette première convention avait été apporté à Paris dès le 24 mai par M. de Forbin-Janson. Si cette première convention apportée par M. de Forbin-Janson fut désapprouvée, comme le montre la lettre envoyée par Drouyn de Lhuys à son agent le 26 mai, M. de Lesseps du moins ne fut pas rappelé. Au contraire, le 26 mai, le gouvernement recommanda au général Oudinot de ne pas entraver l'action de M. de Lesseps.

Si donc, quoi qu'en dise Odilon Barrot, le rappel de M. de Lesseps se place précisément entre les deux dates où furent connues à Paris les propositions que le médiateur français fit aux Romains, il faut chercher les raisons de son rappel ailleurs que dans le texte même de ces propositions.

Il est certain que la correspondance apportée le 27 mai par le prince de La Tour d'Auvergne eut sur la décision du gouvernement une grande influence. Cette correspondance signalait le rejet des premières propositions de M. de Lesseps par l'Assemblée romaine. Drouyn de Lhuys, qui trouvait ces propositions déjà beaucoup trop conciliantes, dut penser qu'un arrangement convenable était désormais impossible. De plus, les lettres qu'apportait M. de La Tour d'Auvergne se plaignaient du retard que mettait Mazzini à envoyer un contre-projet qu'il avait annoncé et que M. de Lesseps attendait en

vain. Sans aucun doute les lenteurs calculées du triumvir dans les journées des 20, 21 et 22, furent fatales à la République romaine et motivèrent l'ordre d'attaque.

Il faut ajouter que M. de Lesseps n'avait pas été heureux en choisissant pour avocat le prince de La Tour d'Auvergne, qui le desservit auprès du gouvernement. De famille tout aristocratique et catholique, le prince comprenait mal qu'on transigeât avec les révolutionnaires de Rome. A la fin d'avril déjà, il était un de ceux qui avaient poussé le général Oudinot à l'attaque. « Il a dû me croire fou, écrivait M. de Lesseps lui-même à Drouyn de Lhuys le 25 mai, mais il ne pouvait avoir la clef de tout. » Et de fait, M. de La Tour d'Auvergne, ignorant la lutte où M. de Lesseps était engagé contre Mazzini, étonné de sa fièvreuse activité, déclara au ministre que l'envoyé extraordinaire de la République ne lui paraissait pas dans un état d'esprit absolument normal. Bien des années plus tard, alors qu'il était ambassadeur à Londres et que M. de Lesseps dirigeait les travaux de Suez, il lui en fit l'aveu, tout en protestant qu'il ne se doutait pas de l'usage qui serait fait de ses paroles.

Toutes ces circonstances pesèrent sans doute beaucoup sur la délibération du ministère. Et cependant les lettres et les renseignements apportés par M. de La Tour d'Auvergne ne furent pas la cause directe du rappel de M. de Lesseps.

En effet la délibération qui eut lieu après l'arrivée du secrétaire de légation conclut non pas au rappel de M. de Lesseps, mais tout au contraire à son maintien. La réponse à la correspondance parvenue à Paris le 27 fut un ordre d'attaquer Rome qui tout de suite, dans la journée du 28, fut expédié télégraphiquement à Oudinot. Mais dans cette dépêche il n'était point question du rappel de l'ambassadeur.

De plus une lettre fut écrite le même jour, 28 mai, du ministère des Affaires étrangères pour le général Oudinot[1]. Elle expliquait les motifs de l'ordre qui venait d'être envoyé, et elle se terminait ainsi :

1. Le ministre des Affaires étrangères au général Oudinot, Paris, 28 mai-29 mai 1849.

Je fais part à M. de Lesseps des instructions que je vous envoie. Dans le cas où des négociations nouvelles viendraient à s'ouvrir, *ce serait encore lui qui devrait les suivre*, en se concertant avec vous. Mais il est bien entendu qu'elles n'apporteront aucun retard à vos opérations.

Qu'eût signifié cette lettre qui ne pouvait être à Rome que le 4 juin, si le gouvernement avait songé déjà à révoquer le ministre plénipotentiaire à la date du 28 ?

D'ailleurs, la conduite du gouvernement était parfaitement logique. M. de La Tour d'Auvergne avait apporté à Paris l'annonce du rejet des propositions faites par M. de Lesseps aux Romains. Le gouvernement français pensa par conséquent qu'il n'y avait plus qu'à combattre. Rien dans tout cela qui concernât M. de Lesseps. Les motifs par lesquels le ministre des Affaires étrangères, dans sa lettre du 28, expliqua au général Oudinot la décision prise sont significatifs à cet égard :

M. de Lesseps s'est rendu à Rome. Vous savez jusqu'à quel point il a poussé l'esprit de condescendance. Des propositions telles que le gouvernement de la République ne pouvait les sanctionner parce qu'elles ne tenaient pas suffisamment compte de l'autorité du Saint-Siège constamment reconnue par nous et des nécessités de la politique générale, ont été présentées à l'Assemblée et au triumvirat.

On devait croire qu'elles seraient acceptées avec empressement. Cependant, après avoir feint un moment de les prendre en considération, on les a rejetées par un vote qui dit quel accueil eût rencontré un projet établi sur des bases vraiment pratiques.

On a joint, il est vrai, à ce refus la proposition dérisoire de poursuivre les négociations; mais de ce qui s'est passé, il ressort bien évidemment que le seul but que l'on ait eu en vue est de gagner du temps, d'affaiblir si possible la force morale de notre armée, enfin, d'atteindre la saison déjà prochaine des fièvres.

Le gouvernement de la République manquerait à tous ses devoirs en se prêtant à de nouvelles temporisations. Nous avons épuisé les moyens de conciliation. Le moment est venu où il faut agir avec vigueur ou renoncer à une entreprise pour laquelle le sang français a coulé, où par conséquent notre

honneur est engagé aussi bien que nos plus grands intérêts de politique extérieure. Il importe donc que, sans perdre de temps, vous vous dirigiez sur Rome avec des forces imposantes, et que vous y preniez position en dépit de toutes les résistances.

Si l'on maintenait M. de Lesseps, c'est que tout en donnant l'ordre d'attaquer Rome, le gouvernement ne renonçait pas pour cela à son plan primitif :

Ménager une transaction fondée sur la double base de l'autorité régulière et des garanties efficaces en faveur des intérêts réels des populations, tel était le double but que nous nous étions proposé.

Bien entendu, ce n'est pas le despotisme que nous voulons installer à Rome.

Telles étaient, le 28, après l'arrivée de M. de La Tour d'Auvergne, les dispositions du ministère à l'égard de M. de Lesseps.

Or, le lendemain 29 mai, à trois heures et demie de l'après-midi, était envoyé par le télégraphe à M. de Lesseps cet ordre brutal[1] :

Le gouvernement de la République a mis fin à votre mission. Vous voudrez bien repartir pour la France aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche.

En même temps et en conséquence, le ministre des Affaires étrangères modifia la lettre qu'il avait écrite la veille à l'adresse d'Oudinot et qu'il n'avait pas encore envoyée, il changea la date, mit 29 mai à la place de 28, biffa le passage relatif à M. de Lesseps, et y substitua les lignes suivantes :

J'envoie par télégraphe à M. de Lesseps l'avis que sa mission est terminée, et l'invitation à rentrer en France. C'est désormais avec MM. d'Harcourt et de Rayneval, à qui j'écris aujourd'hui, que vous aurez à vous concerter pour tout ce qui se rapporte à l'objet politique de votre mission.

1. Le ministre des Affaires étrangères à M. de Lesseps, Paris, 29 mai (*Télégramme*).

Que s'était-il donc passé pendant ces vingt-quatre heures, et quelle fut la cause de ce revirement soudain?

D'après le bref récit d'Odilon Barrot, il semblerait que la décision d'attaquer Rome eût été prise d'un accord unanime et d'une façon toute simple. Il est permis d'affirmer au contraire qu'elle provoqua sur-le-champ une sorte de crise ministérielle.

Le Prince-Président avait résolu de former un cabinet qui fût plus en rapport avec les tendances réactionnaires de la nouvelle majorité; il s'était adressé au maréchal Bugeaud : celui-ci avait accepté d'abord et s'était entendu avec un certain nombre de membres de la droite.

Puis, brusquement, le 28 mai, à la suite d'une délibération qui dura cinq heures, le maréchal Bugeaud refusa la direction du gouvernement. Sans aucun doute la décision d'attaquer Rome prise dans cette journée du 28 fut le motif de sa renonciation : il lui parut que les fauteurs de troubles trouveraient là un prétexte favorable, et il se retira en exprimant la crainte qu'un ministère réactionnaire ne fût impuissant à réprimer l'émeute.

Dans ces conditions, que restait-il à faire au Prince-Président? Il avait échoué dans sa tentative pour gouverner avec la droite. Le plus simple était de reprendre l'ancien cabinet. Il s'adressa donc à Odilon Barrot, qui revint avec tout son groupe. Seulement, comme Léon Faucher était exclu depuis que l'Assemblée nationale avait blâmé la dépêche adressée par lui aux préfets la veille des élections, il fallut chercher un nouveau ministre de l'Intérieur : toute la difficulté désormais fut de désigner son successeur.

« Le motif de l'abdication de Bugeaud, écrit Barrot[1], ne me laissait guère la faculté de persister dans la mienne.

« Je fis des conditions. Je consentais bien à conserver au ministère son caractère conservateur, et même à le renforcer dans le sein de la majorité de l'Assemblée; mais je tenais par

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 276.

contre à ce que l'élément libéral y fût puissamment représenté pour rassurer les républicains contre les tendances trop manifestes de cette majorité. » Autrement dit, pour fortifier sa position dans le cabinet et devant l'Assemblée, Barrot désirait remplacer Léon Faucher par un républicain. Son choix s'était porté sur Dufaure.

Mais Dufaure faisait à son tour le même raisonnement qu'Odilon Barrot : pour être puissant dans le ministère, il voulut amener avec lui deux de ses amis, MM. de Tocqueville et de Lanjuinais. Barrot, qui le savait d'un caractère très entier et qui tenait beaucoup à l'avoir avec lui, se plia à son désir, et chercha à faire entrer dans la combinaison ses deux amis. Cependant Dufaure avait d'autres exigences encore : c'était la place même de Léon Faucher qu'il voulait prendre et le plus important des ministères, celui de l'Intérieur. Le Président de la République ne l'aimait pas, car déjà, comme ministre de l'Intérieur, il avait, avant le 10 décembre, combattu sa candidature. Dufaure, pourtant, s'obstina.

Désormais c'était la majorité de l'Assemblée, c'était le parti conservateur qui devenait nettement en minorité dans le ministère. M. de Falloux se montra peu soucieux de demeurer en pareille compagnie : « M. de Falloux, écrit Barrot[1], manifesta quelque répugnance à faire partie d'un ministère où l'élément libéral était si prédominant. » Cette répugnance, M. de Falloux ne la dissimule pas dans ses Mémoires : il fut décidé à se retirer.

Mais s'il partait, le cabinet n'avait plus aucune chance de se maintenir. Les chefs des grands partis monarchiques lui étaient nettement hostiles. Seul M. de Falloux pouvait lui acquérir les sympathies de la majorité; seul aussi de tous les membres du cabinet il était en relations personnelles d'amitié avec le Prince-Président. Tout d'un coup, il devint l'homme nécessaire. Dufaure lui-même lui dit : « Vous n'avez pas d'équivalent dans la droite. »

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 283.

M. de Falloux se décida à rester : « Mais, écrit-il dans ses Mémoires, je me disais à moi-même, pour ma consolation et pour ma force, qu'une fois la loi de l'enseignement votée et le Saint-Père rentré à Rome, je recouvrerais ma liberté d'action. » Il annonça hautement et tout de suite que s'il demeurait aux affaires, c'était « par le conseil de son confesseur ».

Précisément, dans la journée du 29, la question romaine, que le ministère pouvait croire tranchée depuis la veille, se posa tout à coup dans toute son étendue, et pour la dernière fois.

Le télégramme envoyé par M. de Lesseps le lendemain du jour où il se retira au camp d'Oudinot parvint au ministère :

> Je confirme de la manière la plus absolue les dépêches dont M. de La Tour d'Auvergne est porteur. Nos affaires marchent au-delà de toute espérance.

Cette dépêche, sans aucun doute, jeta le désarroi dans le gouvernement. Ainsi le ministre plénipotentiaire réussissait contre toute attente; la France pouvait encore choisir librement entre la guerre et la paix. Mais si M. de Lesseps réussissait à faire entrer les Français dans Rome, ce ne pouvait être qu'au prix de quelque concession, au prix de quelque garantie donnée aux libertés romaines. Cela ne pouvait convenir au parti ultramontain. Alors que l'ordre d'attaque était déjà parti, c'est-à-dire au moment où il semblait décidé que le Pape entrerait à Rome sans conditions, la diplomatie de l'envoyé de la République menaçait de tout compromettre. Quel désastre si les troupes françaises pénétraient dans la ville éternelle non par le canon, mais grâce à un arrangement librement conclu! Le succès de M. de Lesseps avait toujours été redouté par M. de Falloux, et M. de Falloux était particulièrement puissant alors. Il s'agit, dans cette journée du 29, de savoir qui l'emporterait dans le ministère : serait-ce le parti du Pape ou celui de la liberté, les prétentions ultramontaines ou les tendances libérales, le principe de la souveraineté temporelle de l'Église ou bien le principe de la souveraineté nationale? « Un rappel et un désaveu » furent envoyés à M. de Lesseps. Il est

permis de croire que ce fut le prix de l'adhésion de M. de Falloux au nouveau ministère.

Il faut voir avec quel dédain M. de Falloux parle de M. de Lesseps dans ses Mémoires[1] :

> La gauche ne put trouver moyen (le 7 mai) ni de formuler ni de faire voter une politique contraire à celle du cabinet.
>
> M. Barrot ne voulut pas cependant refuser toute consolation à l'opposition, et consentit du haut de la tribune à l'envoi d'un négociateur extraordinaire qui tenterait encore une fois les solutions pacifiques.
>
> Mais, à notre grande surprise, notre négociateur se laissa intimider par les fanfaronnades de Garibaldi ou séduire par l'habileté de Mazzini. De retour à Paris, M. de Lesseps se sentit lui-même dans une situation tellement inexplicable qu'il laissa percer les signes visibles d'une sorte de trouble mental. Son langage devint incohérent...

*
* *

Dans le ministère reconstitué, dont la nomination parut au *Moniteur* le 2 juin, le portefeuille des Affaires étrangères était confié à M. de Tocqueville. Celui-ci, dans ses Souvenirs[2], déclare que sa présence dans le cabinet s'imposait : « Mes amis et moi, écrit-il, nous étions les hommes indiqués et nécessaires. » A le lire, on serait tenté de croire qu'il fut le centre de toutes les combinaisons à partir du 20 mai, date de la démission d'Odilon Barrot. En réalité il entra dans le cabinet d'une manière accidentelle et *in extremis*. On ne fit appel à son concours qu'après le 30 mai.

On peut remarquer tout d'abord qu'il ne mentionne même pas la tentative de Bugeaud, qui fut pourtant connue de tout le monde : seulement, auprès de Bugeaud, il n'y aurait pas eu de place pour lui.

Ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, c'est Dufaure qui tint à l'avoir pour collègue. Les négociations qui amenèrent Dufaure

1. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, p. 455 et suiv.
2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 295 et suiv.

aux affaires furent laborieuses. Il était antipathique au Prince-Président, qui le 30 mai encore écrivait à Odilon Barrot[1] : « Il faut choisir des hommes dévoués à ma personne même, il faut enfin réveiller le souvenir, non de l'Empire, mais de l'Empereur. »

Ainsi la situation de Dufaure n'était pas réglée ce jour-là, à plus forte raison celle de M. de Tocqueville. Tout se fit par conséquent dans les deux ou trois jours suivants.

Or les Souvenirs de M. de Tocqueville nous apprennent que lorsque, en fin de compte, le Président de la République accorda à Dufaure le ministère de l'Intérieur, « on refusa le reste, » c'est-à-dire l'admission de MM. de Tocqueville et de Lanjuinais.

Bien plus : « J'ai lieu de croire, ajoute M. de Tocqueville, qu'il fut sur le point d'accepter cette proposition et de me laisser encore en route comme six mois auparavant. » Ce témoignage n'est pas suspect, certes. On peut en conclure que le 31 encore le Président de la République était tout près de se passer des services de M. de Tocqueville.

D'ailleurs, où le placer? « Je ne me croyais propre qu'à occuper le ministère de l'Instruction publique, » écrit-il encore; mais M. de Falloux tenait à conserver ce ministère. On lui proposa l'Agriculture, mais il n'en voulut point.

« Dufaure tint bon pourtant cette fois, continue M. de Tocqueville, et ne pouvant l'avoir seul, on m'offrit de m'admettre avec lui. J'étais le plus indiqué parceque la nouvelle Assemblée législative venait de me nommer l'un de ses vice-présidents. »

Or l'élection de M. de Tocqueville à la vice-présidence de l'Assemblée eut lieu le 1er juin : ce jour-là encore il n'était point sûr d'être ministre. Lui-même, du reste, nous apprend que le portefeuille des Affaires étrangères avait été proposé d'abord à M. de Rémusat, qui avait hésité 24 heures, puis refusé. D'après les journaux, c'est le 30 mai que cette offre fut faite à M. de Rémusat.

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 279.

Ainsi, à partir du 30 mai, nous voyons qu'on cherche un successeur à Drouyn de Lhuys. Cependant, puisque ses collègues revenaient au pouvoir, il n'y avait aucune raison pour que le ministre des Affaires étrangères fût écarté. Il était très estimé du Président de la République, qui l'appela plusieurs fois au ministère par la suite, dans des moments difficiles; il était en bons termes avec M. de Falloux et avec Odilon Barrot, qui ne parlent jamais de lui qu'avec éloges. On ne trouve même pas dans les journaux une polémique quelconque autour de son nom. Comment se fait-il donc que, lorsque l'ancien ministère se trouva rappelé aux affaires le 28 et le 29 mai, la succession de Drouyn de Lhuys s'ouvrit comme s'était ouverte celle de Léon Faucher?

Tout s'explique si l'on considère la question de Rome. M. de Lesseps était injustement condamné; au moment où il réussissait et parce qu'il réussissait, il était désavoué par le gouvernement qui l'avait envoyé. Cette sorte de duplicité dont la conduite de Drouyn de Lhuys paraissait témoigner ne lui permit pas de demeurer au ministère. Il était nécessaire que M. de Lesseps, en arrivant à Paris, trouvât aux Affaires étrangères un autre ministre que celui qui lui avait confié sa mission. Il fallait à Drouyn de Lhuys un successeur qui pût répondre avec bonne foi à l'ambassadeur rappelé, ainsi que le fit M. de Tocqueville[1] : « Monsieur, je ne suis pas encore au courant de l'affaire de Rome. »

On s'adressa donc à M. de Rémusat, puis à M. de Tocqueville, qui marquait justement peu de goût pour le ministère de l'Agriculture. Il hésita :

« Je n'avais jamais pensé au ministère des Affaires étrangères, dit-il dans ses Souvenirs[2], et mon premier mouvement fut d'en rejeter l'offre. Je me jugeais impropre à remplir une tâche à laquelle rien ne m'avait préparé. »

Mais, dans les circonstances présentes, ce défaut de préparation était sans inconvénients, ou peut-être même parut pré-

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 67.
2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 301, 302.

férable. M. de Falloux vint seulement lui faire passer un examen sur ses dispositions à l'égard du Pape et de la République romaine. « Je redoutais seulement, raconte M. de Falloux [1], ses sentiments américains au sujet de la question romaine. Je lui demandai une explication franche; elle me rassura complètement : « Si j'avais fait partie du cabinet au « début de l'expédition, me dit-il, je me serais opposé à son « départ jusqu'à ce que le peuple romain se fût prononcé de « lui-même sur le pouvoir temporel. Mais engagés comme nous « le sommes aujourd'hui, et l'armée française pouvant seule, « par l'occupation de Rome, en interdire l'entrée aux troupes « napolitaines, espagnoles et autrichiennes, vous pouvez « compter sur mon appui. » Avec M. de Tocqueville cette parole suffisait. Sa présence n'apportait plus au ministère qu'une vraie force et qu'un grand lustre. » C'était en effet tout ce qu'on lui demandait.

En tous cas, on ne lui permit pas d'avoir une opinion sur l'attaque de Rome. La chose lui fut présentée comme déjà décidée et commencée, peut-être comme terminée. M. de Tocqueville le déclara à plusieurs reprises. Le 6 juin, il envoya à M. d'Harcourt des instructions où il prit bien soin de le lui faire remarquer :

> J'ai trouvé en arrivant aux affaires, écrivait-il, que l'ordre de s'emparer de Rome immédiatement avait été donné depuis près de huit jours... Je suppose donc que la ville est entre nos mains ou va y tomber.

Deux mois plus tard, comme on lui reprochait à l'Assemblée la façon dont avait été conduite l'affaire de Rome, il répondit : « Je n'y étais pas! »

Lorsque, le 6 juin, M. de Lesseps vint lui rendre compte de ses actes, il l'éconduisit sans scrupules.

1. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, p. 475.

CHAPITRE XI

LES DEUX DERNIERS JOURS DE LA MISSION DE M. DE LESSEPS

Nous avons quitté M. de Lesseps au moment où il était venu à bout de la résistance de Mazzini, mais où il voyait ses efforts se briser contre l'hostilité de l'état-major français.

Le général Oudinot avait laissé se former peu à peu dans son camp tout un conseil de diplomates étrangers et de prêtres qui redoutaient par-dessus tout un accommodement entre les deux Républiques, et qui, au nom de l'honneur de l'armée française, excitaient en sous-main le général contre le négociateur venu de Paris. C'étaient le prince Wolkonsky, représentant du tzar à Rome, un général prussien, un certain abbé de Brimont, enfin un jésuite, le Père Vaure. « C'étaieint, dit au sujet des deux derniers M. Bittard des Portes[1], des ecclésiastiques résidant à Rome, qui, dans leur inquiétude très naturelle, venaient chercher des nouvelles au quartier général. » Cette affirmation est inexacte en ce qui concerne le Père Vaure : lui, venait de Gaëte; il s'était installé auprès d'Oudinot et là, presque heure par heure, il consignait par écrit les événements qui survenaient; puis il envoyait ses rapports à MM. d'Harcourt et de Rayneval. Le général Oudinot était circonvenu par tout ce monde intéressé et remuant; sans direc-

1. Bittard des Portes, *L'Expédition française de Rome*, p. 195.

tion de Paris, conscient de la responsabilité qui pesait sur lui, perplexe, inquiet, il écoutait tous les conseils et se jetait sans cesse d'un extrême à l'autre.

Bien qu'il n'eût pas pris la peine de lire le dossier que lui avait envoyé M. de Lesseps, il lui fit dire que les généraux se réuniraient en conseil à quatre heures.

« Le regard équivoque de M. de Lesseps, son attitude embarrassée prouvaient suffisamment qu'il avait le sentiment d'une action contraire aux vrais intérêts de la France, » écrit M. Balleydier dans son Histoire de la Révolution de Rome[1]. Quoi qu'il en soit, M. de Lesseps donna connaissance au conseil des dernières propositions venues de Rome et des changements qu'il y avait faits; il tâcha d'en faire ressortir les avantages; il fit voir les redoutables conséquences de la résolution que les généraux voulaient prendre. Mais le général Oudinot fut inébranlable. Il s'emporta, cria, menaça M. de Lesseps. Le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély fit comme lui. M. de Lesseps rappela quelles étaient sa dignité et ses fonctions, et se retira sans avoir rien obtenu, au milieu du silence général[2].

Les circonstances étaient graves : les opérations militaires allaient donc commencer dans quelques heures, en dépit de la réponse faite par les Romains. M. de Lesseps eut peur que cet assaut imprévu ne fît massacrer la colonie française. Dans la nuit il se décida à aller trouver une seconde fois le général Oudinot.

Les scènes de la journée se renouvelèrent. M. de Lesseps déclara que, si les ordres d'attaque n'étaient pas révoqués, il irait sur-le-champ à Rome prévenir les autorités des intentions du général, de manière à couvrir sa bonne foi et à sauvegarder l'honneur français. A ces mots, le général marcha vers lui avec fureur, et lui dit qu'il allait le faire arrêter. M. de Lesseps porta la main à la garde de son épée. Le général réfléchit aux conséquences qu'aurait la mise au jour d'un

1. Balleydier, *Histoire de la Révolution de Rome*, II, p. 120.
2. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 55. — Balleydier, *ibid.*

pareil dissentiment. Il céda : des contre-ordres furent rédigés et des courriers partirent aussitôt dans toutes les directions.

M. de Lesseps, craignant que l'alarme ne fût malgré tout donnée dans Rome, fit prévenir le gouvernement romain qu'il ne devait pas s'inquiéter des mouvements de nos troupes, simplement destinés à couvrir certaines positions contre les armées étrangères.

De fait, l'officier qui devait arrêter la marche du corps chargé de prendre le Monte-Mario arriva trop tard : les colonnes d'attaque s'avancèrent; les soldats romains abandonnèrent la position sans combattre, probablement à cause des assurances de paix que venait d'envoyer M. de Lesseps.

Le général Oudinot, le jour même, fit part de ce succès à Paris[1] :

> Je me suis applaudi, écrivit-il au ministre de la Guerre, d'avoir eu à vous annoncer l'occupation sans effusion de sang du Monte-Mario.

A quoi le ministre lui répondit le 28 juin, connaissant le détail de l'opération[2] :

> Je pense qu'il n'est point à regretter aujourd'hui que cette opération ait eu lieu. Je me suis étonné seulement que vous fissiez remarquer qu'elle avait été achevée sans effusion de sang.

M. de Lesseps l'avait donc emporté en fin de compte. Mais toutes les colères se déchaînèrent. Voici comment le P. Vaure rendait compte des événements à M. de Rayneval le matin même[3] :

> Hier tout était préparé pour une attaque à la villa Pamphili. Le ministre plénipotentiaire y a mis son veto. Contre-ordre a été envoyé aux troupes à leur grand mécontentement. Le ministre vient de partir pour Rome où l'on ne veut même pas

1. Le général Oudinot au ministre de la Guerre, villa Santucci, 31 mai 1849. Archives du ministère de la Guerre.
2. Le ministre de la Guerre au général Oudinot, Paris, 8 juin 1849. Archives du ministère de la Guerre.
3. Le P. Vaure à M. de Rayneval, villa Santucci, 31 mai.

lire ses lettres. Cependant il arrête le mouvement des troupes, et promet toujours un prompt et heureux dénouement, tout en ayant des discussions désagréables avec beaucoup d'officiers supérieurs, s'en prenant un peu à tout le monde, même à moi parce que je viens de Gaëte. Il m'a fait ce matin des menaces qui m'effrayent peu parce que c'est ici la cause de Dieu et de son Église. Un colonel a échangé avec lui des paroles dures qui pourraient avoir des conséquences; et tout le monde est très froissé.

Je ne sais ce que nous deviendrons si Dieu n'y met la main, avec les fièvres qui menacent les troupes.

8 heures du matin. — Le contre-ordre exigé par Lesseps pour les troupes n'est pas arrivé à temps. On a pris cette nuit Monte-Mario.

A trois heures du matin, M. de Lesseps rédigea une note pour le général Oudinot afin de lui démontrer une fois de plus les inconvénients d'une occupation prématurée de Rome[1] :

Une fois entrés à Rome, dans les conditions de l'obligation et de la force imposée, pouvons-nous répondre que la force ne sera pas nécessaire pour nous y maintenir et que nous serons libres de nous retirer lorsque notre but politique sera rempli et que la France aura besoin de rappeler ses soldats?

Quand les habitants eux-mêmes nous appelleront et que le moment sera venu naturellement, la situation de la partie de notre armée casernée dans l'enceinte de Rome sera bien différente vis-à-vis de la population.

Pour satisfaire le général, il lui proposa d'ajouter au traité un article qui établirait la liberté des communications entre les cantonnements français et tous les quartiers de la ville. Ainsi la seule différence avec l'occupation effective réclamée par Oudinot serait que les troupes ne logeraient pas dans Rome même.

Cette note écrite, il fit ses préparatifs pour rentrer à Rome. Le général en fut informé; il lui envoya un de ses aides de camp pour l'inviter à venir le trouver. L'entrevue fut cordiale.

1. M. de Lesseps au général Oudinot, villa Santucci, 31 mai. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 58.

Le général exprima ses regrets de ce qui s'était passé la veille; M. de Lesseps ne le laissa pas achever, et s'empressa de prendre la main qu'il lui tendait.

Il lui dit qu'il partait pour Rome afin de traiter d'après les bases arrêtées la veille. Il lui lut la note qu'il venait de rédiger et la lui laissa. Le général lui remit pour les triumvirs un billet où il expliquait que l'occupation du Monte-Mario était le résultat d'un malentendu.

L'accord paraissait donc rétabli. A huit heures du matin, le général Oudinot rédigea pour le ministre de la Guerre une note qui témoigne de cette entente[1] :

> Les fièvres vont venir; il n'est pas moyen de prolonger la trêve du 17 mai. M. de Lesseps le comprend. Il est parti pour Rome en grand uniforme pour y porter une déclaration.

*
* *

Lorsque M. de Lesseps entra dans Rome, il trouva la ville en rumeur; tous les quartiers s'agitaient; on ne pouvait comprendre que les triumvirs eussent laissé les troupes françaises s'installer au Monte-Mario, position essentielle pour la défense de la ville. Les triumvirs eux aussi étaient très émus; M. de Lesseps les rassura en leur faisant lire le billet qu'avait écrit le général Oudinot.

Il leur donna connaissance des changements qu'il avait apportés au contre-projet. Ses propositions ne répondaient pas aux vœux des triumvirs, car elles ne faisaient aucune mention de la République romaine et elles ne garantissaient contre l'invasion étrangère que les territoires occupés par nos troupes. Néanmoins ils montrèrent beaucoup d'esprit de conciliation.

Mazzini fit observer seulement que si les intentions du gouvernement français n'étaient pas telles que les annonçait M. de

1. M. de Lesseps au ministre de la Guerre, villa Santucci, 31 mai, 8 heures du matin. Archives du ministère de la Guerre.

Lesseps, les Romains courraient bien des dangers. « Les positions dont nous allons vous faciliter la possession, dit-il, la faculté que vous vous réservez de ne repousser nos ennemis extérieurs que dans la mesure où ils viendraient vous toucher vous-mêmes livrent notre existence politique à votre bonne foi[1]. »

L'Assemblée se réunit le jour même. M. de Lesseps avait demandé que les propositions ne fussent pas publiées si elles n'étaient pas acceptées. La séance fut donc secrète. Mazzini n'y voulut point assister; mais il fit engager ses amis à voter pour le traité.

Dans l'après-midi, M. de Lesseps reçut du général Oudinot une lettre inquiétante[2]; elle indiquait un grand changement dans ses dispositions. Maintenant il se félicitait de la prise du Monte-Mario, et déclarait ne pas comprendre que l'on s'attardât encore à discuter un ultimatum si modéré : « Dénoncez au plus tôt la fin de l'armistice. »

M. de Lesseps à ce moment décisif relut ses instructions et le *Moniteur* du 8 mai ainsi que celui du 10[3]. Il se rappela que, le 8 mai, le président du Conseil l'avait chargé de « porter sur le théâtre même de l'expédition l'expression exacte de la pensée de l'Assemblée et de celle du gouvernement ». Il se convainquit qu'il avait fidèlement rempli cette mission. A huit heures du soir on lui annonça que le traité était accepté à la presque unanimité; il fit aussitôt avertir Oudinot qu'on était arrivé à un arrangement définitif conforme au projet sur lequel ils s'étaient entendus le matin même.

Voici les cinq articles de ce traité[4].

> 1° L'appui de la France est assuré aux populations des États romains; elles considèrent l'armée française comme une armée amie qui vient concourir à la défense de leur territoire.

Il suffit de se rappeler le programme primitif du ministère français, les déclarations faites par Odilon Barrot à la tribune

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 60.
2. Le général Oudinot à M. de Lesseps, villa Santucci, 31 mai.
3. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 64.
4. Id., *ibid.*, p. 61.

le 16 avril, enfin le vote du 7 mai pour voir que cet article y était conforme.

> 2° D'accord avec le gouvernement romain et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée française prendra les cantonnements extérieurs convenables tant pour la défense du pays que pour la salubrité des troupes.

Jusque-là, cet article, s'il répondait aux vues de M. de Lesseps, était directement contraire aux désirs et aux prétentions des chefs militaires. Mais deux restrictions y étaient faites, qui en changeaient complètement le sens. L'une d'elles était comprise dans le texte même du traité : « Les communications sont libres. » C'était la clause promise le matin même par M. de Lesseps au général Oudinot; elle accordait aux Français la libre circulation dans Rome.

Une autre restriction plus importante encore était indiquée dans un article additionnel que les triumvirs avaient placé à la suite du traité, comme s'il ne contenait qu'un détail de l'exécution. C'était une invitation pour le général en chef à venir loger à Rome avec une garde d'honneur; M. de Lesseps et Mazzini décidèrent verbalement que les différents corps d'armée viendraient tour à tour constituer cette garde.

Ainsi Rome était ouverte aux Français; le général s'y installait avec une partie de ses troupes. M. de Lesseps jugea que ces conditions devaient satisfaire à la fois l'armée et le gouvernement français. Mais, afin sans doute de ménager les susceptibilités de la population romaine, dans la rédaction du traité on avait glissé sur les clauses qui ouvraient Rome aux Français pour mettre en évidence celles qui paraissaient la leur fermer.

> 3° La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes.

M. de Lesseps comptait que grâce à cette clause un jour toute l'armée française entrerait dans la ville à l'appel de la population.

4° Il est entendu que le présent arrangement devra être soumis à la ratification de la République française.

5° En aucun cas les effets du présent arrangement ne pourront cesser que quinze jours après la communication officielle de la non ratification.

Mazzini promit que le lendemain une députation se rendrait au camp français pour inviter le général Oudinot à venir à Rome et à y loger.

Trois expéditions de l'arrangement furent rédigées : les triumvirs les signèrent. M. de Lesseps retourna immédiatement au quartier général. Mais en arrivant auprès d'Oudinot il le trouva complètement retourné. Il commença par lui lire ses instructions, puis lui donna connaissance du traité : lorsqu'Oudinot arriva à l'article relatif aux cantonnements extérieurs il déclara qu'il ne signerait jamais. Il se buta comme la veille, refusa d'entendre toute explication, s'emporta. M. de Lesseps, résolu à ne pas supporter une colère qu'il jugeait outrageante, prit une plume et signa le traité sous les yeux du général; il en laissa sur la table un exemplaire et sortit.

Le Père Vaure s'empressa de consigner l'événement sur le rapport qu'il destinait à M. de Rayneval[1].

11 heures du soir. — M. de Lesseps vient d'arriver chez le général et lui apporte à signer le traité que j'envoie à M. d'Harcourt et qu'il vous communiquera. Le général refuse de signer et renvoie M. de Lesseps de sa chambre à la suite d'une discussion pénible. Celui-ci sort avec des menaces de la lui faire payer, et s'en retourne à Rome pour y recevoir les ovations des rouges ses confrères. Le général réunit tout son monde et formule les protestations dont j'envoie aussi copie et fait partir Regnaud de Saint-Jean-d'Angely pour Paris, moi pour Gaëte, afin de vous prier de venir protester contre la perfidie et la trahison. Nous partons à cinq heures avec mon Rampon et le prince Wolkonsky.

Ainsi, après le départ de M. de Lesseps, Oudinot réunit tout son monde, c'est-à-dire les généraux, le P. Vaure et les offi-

1. Le P. Vaure à M. de Rayneval, 31 mai.

ciers étrangers; il leur lut deux lettres qu'il venait de rédiger. L'une était adressée à M. de Lesseps; elle débutait ainsi[1] :

> Vous avez depuis le 17 de ce mois paralysé tous les mouvements du corps expéditionnaire sous mes ordres.

Cependant la nature même de la mission dont M. de Lesseps était chargé, impliquait la suspension des hostilités. Relativement au traité conclu, le général s'exprimait en ces termes :

> Ces conventions sont en opposition formelle avec les instructions que j'ai reçues. Je les crois contraires aux volontés de mon gouvernement; non seulement je ne leur donnerai pas mon assentiment, mais je les considère comme non avenues et suis forcé de le déclarer aux autorités romaines. Quand le ministère aura fait connaître, à la suite de la mission de M. de La Tour d'Auvergne, ses intentions, je m'y conformerai scrupuleusement. En attendant j'ai le regret d'être dans l'impossibilité de concerter désormais mon action politique avec la vôtre.

La seconde lettre était adressée au gouvernement romain[2] :

> A mon grand étonnement, M. de Lesseps m'apporte à son retour de Rome une convention en opposition complète avec l'esprit et la base de l'ultimatum. Je suis convaincu qu'en le signant M. de Lesseps a dépassé ses pouvoirs.
>
> Les instructions que j'ai reçues de mon gouvernement m'interdisent formellement de m'associer à ce dernier acte. Je le regarde comme non avenu, et il est de mon devoir de le déclarer sans retard.

Le général fit faire immédiatement des copies de ces lettres pour le gouvernement français; il y joignit quelques lignes d'explication[3] :

> Quand je compare un tel acte avec les déclarations que vous m'avez chargé de faire à mon arrivée dans le pays, mon honneur et ma raison me prescrivent de refuser à M. de Lesseps mon concours.

1. Le général Oudinot à M. de Lesseps, villa Santucci, 31 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 157.
2. Le général Oudinot au triumvirat. Au quartier général, 31 mai 1849. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 161.
3. Le général Oudinot au ministre des Affaires étrangères, villa Santucci, 31 mai 1849.

Il confia au général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely le soin de porter tous ces documents à Paris et d'y combattre la politique de M. de Lesseps.

A six heures du matin, M. de Lesseps reçut la protestation du général Oudinot; il répondit de suite par une lettre[1] fort longue où il récapitulait les derniers événements et qui se terminait ainsi :

> Je rends justice, M. le général en chef, au fils d'un illustre maréchal. On a exploité votre ardeur militaire. Vous vous êtes rendu, sans le savoir, l'instrument d'une conspiration ourdie par les ennemis de la France. Ma vigilance a su déjouer à temps la trame ténébreuse dont je connais tous les fils. J'ai pu sauver l'honneur de l'armée, l'honneur de la France.
>
> Vous avez, par votre affaire du 30 avril, ébranlé un ministère. En faisant avorter le 30 mai qui eût été un nouveau 30 avril sur une plus grande échelle, je vous ai heureusement empêché d'obéir aveuglément à ceux qui par leurs perfides conseils vous avaient entraîné une première fois et voulaient aujourd'hui perdre la France.
>
> Si vous ne me croyez pas bon Français, vous jugerez peut-être que ceux qui m'ont remplacé au quartier général le sont plus que moi, entre autres l'agent officiel de la Russie près le Saint-Siège, le P. Vaure, un général prussien envoyé de Radetzky, l'abbé de Brimont.
>
> Toute relation personnelle cesse entre nous. Mais les relations officielles écrites doivent subsister.

M. de Lesseps prévenait le général Oudinot que le traité ayant été régulièrement signé, il ne pouvait l'enfreindre sur aucun point avant la non-ratification.

Comme il terminait sa lettre, les triumvirs lui communiquèrent celle qu'ils venaient de recevoir d'Oudinot. Il ajouta quelques lignes à la sienne pour reprocher au général d'avoir mis au jour un dissentiment politique qui devait rester entre eux. Aux triumvirs il répondit qu'il maintenait son traité, et

1. M. de Lesseps au général Oudinot, Rome, 1er juin 1849. La première partie seulement de cette lettre se trouve dans le Mémoire de M. de Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 158.

qu'il partait immédiatement pour Paris afin de le faire ratifier. Il fit aussitôt ses préparatifs de départ.

Le passage de sa lettre qui était relatif aux prêtres et aux étrangers installés dans le camp fit dans l'entourage d'Oudinot une vive impression. Le général de Willisten, aide de camp du roi de Prusse, se hâta de disparaître. Le commandant Dieu, aide de camp du ministre de la Guerre, écrivit aussitôt à Paris pour protester contre les insinuations « perfides » de M. de Lesseps[1]. Il avait été envoyé au camp spécialement avec la mission de transmettre au ministère des renseignements exacts et confidentiels sur ce qui s'y passait; tandis que le Père Vaure était parti depuis quelques heures à peine et n'avait pas encore atteint Civita-Vecchia, il affirma dans sa lettre :

« L'abbé Vaure et M. de Brimont *sont partis* depuis plusieurs jours. »

*
* *

Ce jour là, 1er juin de grand matin, la *Vedette*, qui avait quitté Toulon dans la nuit du 29 ou 30, entra en rade de Civita-Vecchia[2], apportant les deux dépêches du gouvernement. Elles furent immédiatement envoyées au camp où elles arrivèrent à neuf heures. Le général Oudinot les ouvrit toutes deux. L'attaque de Rome décidée, M. de Lesseps rappelé : la joie fut grande!

Il fut résolu sur-le-champ qu'on commencerait les opérations dans les trois jours. Le général Oudinot annonçait partout que le ministre plénipotentiaire était « révoqué ». Il télégraphia au ministère[3] :

> Je vous remercie de votre dépêche télégraphique que je reçois à l'instant. Les instructions qu'elle renferme vont être exécutées. Je crois pouvoir vous garantir que les intentions du gouvernement seront entièrement réalisées.

1. Le commandant Dieu au ministre de la Guerre. Au quartier général le 1er juin 1849. Archives du ministère de la Guerre.
2. *Journal des Débats*, 8 juin.
3. Le général Oudinot au ministre de la Guerre, villa Santucci, 1er juin 1849.

Comme la guerre recommençait, le général avait besoin de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely; il envoya en toute hâte un officier d'ordonnance qui arriva à temps pour s'embarquer à sa place sur la *Vedette*. Quelques heures après le départ de ce navire, on vit arriver à Civita-Vecchia M. de Lesseps : il fit aussitôt chauffer la frégate à vapeur le *Descartes*, qui s'éloigna dans la direction d'Antibes.

M. de Lesseps avait reçu, ouverte, des mains de M. de Gérando, la dépêche qui lui était adressée. Il ne fut même pas prévenu qu'une autre dépêche ordonnait l'attaque de Rome. Il partait donc, emportant encore l'espoir de faire approuver son traité à Paris. Mais, avant même de quitter Rome, il avait appris que, contrairement à l'usage, le général Oudinot répandait de tous côtés le texte du traité qu'il ne voulait pas signer. Le Père Vaure apprit à Civita-Vecchia l'heureux événement et en fit part aussitôt à M. de Rayneval :

> *1er juin. Civita-Vecchia, 1 heure.* — La tristesse se change en joie. Une dépêche est arrivée en réponse à celle portée par M. de La Tour d'Auvergne. *M. de Lesseps est rappelé.* Le général a ordre ou faculté de pousser les opérations d'attaque pour se rendre maître de la ville. Il expédie un officier d'ordonnance pour empêcher Regnaud de partir, et je crois plus utile de retourner au camp. Tout le monde est dans la joie.
>
> On remercie Dieu de nous avoir délivrés de l'abîme où l'on nous voulait jeter, les hostilités vont recommencer de suite. M. de Lesseps devait envoyer à Paris aujourd'hui M. Maubeuge pour porter son chef-d'œuvre. Je ne sais s'il l'enverra maintenant.
>
> Mes hommages à Madame de Rayneval. Agréez l'assurance de mon parfait dévouement, mon cher et respectable ami.
>
> *P.-S.* — On parle beaucoup de M. Thiers pour la présidence de l'Assemblée.

Le lendemain le P. Vaure envoya du camp à Mme de Rayneval une série d'autographes se rapportant à ces événements où il venait lui-même de jouer un rôle, et au cours desquels il avait eu l'honneur de servir d'intermédiaire entre un ambassadeur de France et le général en chef d'une armée française.

Ce même jour, 1er juin, à trois heures de l'après-midi arriva au quartier général une lettre de Mazzini qui déplorait le malentendu survenu entre le général et l'ambassadeur : il faisait remarquer que les conséquences n'en pouvaient aucunement retomber sur lui et la population romaine[1].

Le général Oudinot avait déjà chargé M. de Gérando, chancelier de l'ambassade, de donner communication au gouvernement romain du rappel de M. de Lesseps; il avait également fait prévenir les avant-postes que la trêve expirait dans 24 heures. Le général répondit aux triumvirs qu'il n'avait jamais accepté d'autres propositions que celles stipulées par l'ultimatum du 29[2]; par suite il ne se tenait pas comme lié par le traité du 31, et donnait 24 heures pour accepter l'ultimatum du 29 mai. Pourtant dans la soirée, sur la demande que lui en fit M. de Gérando, il consentit à différer l'attaque de la place jusqu'au lundi matin 4 juin au moins.

Le dimanche 3 juin, à trois heures du matin, l'assaut était donné contre différentes positions extérieures à l'enceinte de la ville. Elles furent enlevées d'abord sans difficulté, car les Romains, étendant le sens des promesses du général Oudinot, ne s'attendaient à aucune attaque avant le lendemain; mais bientôt ils revinrent et une lutte acharnée s'ensuivit; ils furent finalement repoussés. Voici comment, le 4 juin, Oudinot rendit compte de ses opérations au ministre de la Guerre[3].

> Je consentis à différer l'attaque directe de la place jusqu'au lundi 4 juin au moins.
>
> Cependant l'investissement plus rigoureux de la place devenait maintenant nécessaire pour entreprendre les premières opérations de la tranchée.
>
> Le général de division Vaillant ne pouvait commencer sérieusement ses travaux tant que l'ennemi serait maître de les entra-

1. Les triumvirs au général Oudinot, Rome, 1er juin. — De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 162.
2. Le général Oudinot aux triumvirs, villa Santucci, 1er juin 1849, 3 h. 1/2. — Balleydier, *Histoire de la Révolution de Rome*, II, p. 194.
3. Le général Oudinot au ministre de la Guerre, villa Santucci, 4 juin. Archives du ministère de la Guerre.

ver par la possession de la villa Pamphili, des villas Corsini et Valentini. En s'emparant de l'une de ces positions, on était forcément conduit à enlever successivement les autres. C'est ce qui a eu lieu.

La valeur de nos soldats était dans cette grave situation d'autant plus admirable que, fidèles à notre résolution de ne pas attaquer la place avant lundi, nous n'avons pas voulu répondre une seule fois par le canon au feu des remparts.

La reprise des hostilités réjouit toute la Cour de Gaëte. L'animosité y avait été très violente contre M. de Lesseps pendant les derniers jours. Le 28, M. d'Harcourt expliquait ainsi ses intentions au gouvernement français [1] :

J'en reviens toujours à mon premier programme, rétablir le Pape clairement et légalement, et lui imposer des conditions très nettes, car, si on ne lui en impose pas, on ne fera rien. Il n'y a pas plus de raison à Gaëte qu'à Rome.

C'est d'après ce même principe que j'ai conseillé au général de poser comme premier article à toute négociation d'entrer militairement à Rome et en maître, bénévolement si cela se peut, ou autrement si c'est nécessaire, et après cela faire les conditions les plus larges et les plus honorables. Toute autre voie sera une humiliation pour nous, et nous créera des embarras inextricables.

Raisonnement singulier : il était peu logique de vouloir d'abord ramener le Pape à Rome, pour lui poser ensuite des conditions; car, ainsi qu'Odilon Barrot lui-même l'exprimait plus tard dans ses Mémoires [2] : « C'est avant, et non après le jugement que les transactions sont possibles. »

Il est certain, en tout cas, que les représentants de la France à Gaëte s'étaient trouvés dans une position bien gênante. Lorsque, le 29 mai, M. de Rayneval revint du camp d'Oudinot, le cardinal Antonelli réunit encore une fois la conférence [3], afin d'obtenir des éclaircissements sur les actes de M. de Lesseps. M. de Rayneval dit que M. de Lesseps agis-

1. M. d'Harcourt au ministre des Affaires étrangères, Gaëte, 28 mai.
2. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 400.
3. Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea*, VI, p. 244.

sait sans souci de ses instructions : en particulier il dédaignait de s'entendre avec les plénipotentiaires français délégués à la conférence. M. de Rayneval conclut qu'il fallait attendre la décision du gouvernement, laquelle ne pouvait manquer d'être bientôt connue. Le cardinal Antonelli ne fut pas satisfait et répondit aigrement : « En cherchant, comme on fait, à éviter de répandre le sang sous les murs de Rome, on court le risque d'en verser bien davantage ailleurs. » C'était la menace d'une guerre avec l'Autriche.

Le lendemain, 30 mai, M. d'Harcourt écrivit au ministre des Affaires étrangères, presque avec indignation[1] :

> Les Autrichiens rétablissent à Imola et à Bologne l'autorité pontificale, tandis que les Français semblent pactiser avec la République romaine.

Aussi lorsque M. d'Harcourt apprit le rappel de M. de Lesseps, il ne cacha point le plaisir que cette nouvelle lui causait :

> Il était temps, écrivit-il le 4 juin[2], il venait de signer avec les triumvirs une convention par laquelle il s'engageait à ne pas mettre les pieds dans la ville de Rome et à faire au contraire une alliance offensive et défensive avec la République romaine contre tous ceux qui voudraient envahir son territoire. Cette convention avait déjà été placardée dans les provinces et on lui avait décerné des ovations. Je crains véritablement que le soleil ardent de ce climat n'ait un peu surexcité son cerveau.
>
> Il vous rendra compte au surplus de cette expédition pour laquelle il a mis à contribution tous mes secrétaires, voire même les aides de camp du général.
>
> Le général a repoussé énergiquement ces conditions qu'on voulait lui faire approuver, et s'est décidé, je crois, à agir contre la ville demain, si on ne lui donne pas l'entrée de bonne grâce...

M. de Rayneval, de son côté, écrivit au général Oudinot, le 6 juin, une lettre dans laquelle il résumait les conséquences des derniers événements[3]. Il trouvait du moins cet avantage

1. M. d'Harcourt au ministre des Affaires étrangères, Gaëte, 30 mai 1849.
2. *Id.*, *ibid.*, Gaëte, 4 juin 1849.
3. M. de Rayneval au général Oudinot, Gaëte, 6 juin 1849. Archives du ministère des Affaires étrangères.

aux négociations de M. de Lesseps que la situation était désormais complètement éclaircie, que cette attaque de Rome qui, le mois précédent, avait fait si fâcheuse impression, était devenue « très satisfaisante, très explicable, très convenable ».

> Les propositions de M. de Lesseps ont eu le bon effet de mettre les Mazzinistes complètement dans leur tort, et de nous autoriser complètement à les envoyer promener. J'espère que c'est ce que vous faites en ce moment.

Mais M. de Rayneval ne se contentait pas de méditer sur le passé; il indiquait à Oudinot la marche à suivre pour l'avenir. Et ces conseils qu'il donnait au général constituaient un éloge bien inattendu, et certainement bien inconscient aussi, de la politique de M. de Lesseps :

> Ne serait-il pas possible, écrivait-il, si la résistance est vive, de se borner à occuper une forte position dans Rome même? On laisserait les modérés et les tièdes venir à nous; les violents seraient facilement cernés et finiraient par se rendre, ou par s'affaiblir au point d'être hors d'état de faire une résistance prolongée et sanglante.

Or, occuper une forte position dans Rome même, afin de laisser les modérés et les tièdes venir à nous, n'était-ce pas ce que M. de Lesseps avait eu le dessein de faire, n'était-ce pas ce que, par son traité du 31 mai, il avait réussi à faire?

Faute d'avoir accepté ce traité, il fallut au général Oudinot tout un mois de lutte acharnée pour installer à Rome des troupes qui durent y être maintenues pendant près de vingt années, et qui à leur tour cédèrent un jour devant la force.

CHAPITRE XIII

L'AFFAIRE DE ROME DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 5 juin M. de Lesseps disgrâcié arriva à Paris; il y trouva partout accréditée l'opinion qu'il était devenu fou. Personne, en effet, n'avait compris en France sa politique, et son extrême activité avait été mal jugée. Cette accusation de folie avait été lancée par les journaux de la gauche. Les propositions que M. de Lesseps avait faites le 19 mai au gouvernement romain avaient vivement irrité l'opinion libérale : quand on apprit qu'il cherchait à « semer la division entre le triumvirat et l'assemblée », l'indignation s'accrut, et le *National* alors demanda si M. de Lesseps faisait preuve d'une abominable déloyauté ou s'il n'était « qu'un homme à plaindre et un malade à guérir [1] ».

M. Jules de Lesseps crut nécessaire d'intervenir et protesta contre les accusations du *National* :

> Les insinuations contenues dans l'article publié aujourd'hui, écrivit-il au directeur, sont tellement en désaccord avec les antécédents de la vie de mon frère, vie toute de loyauté, d'honneur et de raison; elles coïncident si peu avec les informations particulières que j'ai moi-même reçues, que je crois remplir un devoir en protestant contre cette publication. Les faits ne tar-

1. *Le National*, 3 juin 1849.

deront pas à s'éclaircir; ils justifieront ma protestation. En attendant, l'opinion publique doit suspendre son jugement à cet égard.

Le 4 juin un autre journal républicain, la *Démocratie pacifique*, récapitulant les événements du mois précédent, écrivait : « M. de Lesseps ne peut se dégager complètement des influences de Paris et de Gaëte; au lieu de reconnaître la République romaine ou de se faire au moins l'avocat des Romains devant l'aveugle gouvernement de l'Élysée, il propose un ultimatum inacceptable, contenant trois propositions qui sont trois insultes. »

Pendant ce temps la famille de M. de Lesseps était officieusement informée que sa santé était gravement atteinte et réclamait un prompt retour. Mme de Lesseps fut si inquiète qu'elle partit pour Rome; sur la route de Toulon, elle croisa, sans s'en douter, son mari, qui à son arrivée lui écrivit ainsi :

Tu as été bien tourmentée et vraiment je t'excuse de t'être laissée troubler par tant de bruits si mensongers. Jamais je n'ai été plus calme qu'au milieu de ces agitations si diverses...

Si je suis maintenant attaqué de toutes parts, ce sera plus tard mon honneur d'avoir fait ce que j'ai fait. Je te raconterai tout, et toi qui as le cœur et l'esprit si droits, tu verras que je n'aurai rien, absolument rien à désavouer dans aucune de mes actions.

Je me porte on ne peut mieux; je n'ai qu'un tourment : c'est de savoir que tu es par cette chaleur à courir les routes du midi avec un esprit agité et inquiet.

Dès que M. de Lesseps fut à Paris et que sa conduite fut mieux connue, tout changea : ce furent les journaux de la droite qui, à leur tour le déclarèrent fou, et les feuilles qui l'avaient insulté firent son apologie[1].

Général de l'armée d'Italie, écrit le *Temps* du 10 mai, l'honneur français n'est plus avec vous. Le noble ambassadeur outragé dans votre camp l'a rapporté en France tout entier...

1. *Le Temps*, 10 mai 1849.

Ces brusques revirements d'opinion furent plus nuisibles à la cause de M. de Lesseps que ne l'auraient été des critiques plus constantes et moins passionnées. Quelques semaines plus tard, dans un grand débat sur les affaires d'Italie, M. de Falloux demandait au milieu des applaudissements :

« Quel est ce M. de Lesseps à qui M. Jules Favre veut bien prêter une si grande autorité?

« Est-ce le M. de Lesseps que le *National* a publiquement accusé d'aliénation mentale, ou celui dont il a fait, huit jours après, un des plus grands citoyens de cette époque? »

Le gouvernement tenait d'autant moins à démentir le jugement émis par le *National* que l'arrivée de M. de Lesseps avec un traité en bonne forme le mettait dans un extrême embarras. Il y avait une honteuse déloyauté à attaquer la République romaine au moment même où le ministre plénipotentiaire de la République française venait de signer, dans la plénitude de ses pouvoirs, un traité avec elle. Assurément le gouvernement de la République française avait le droit de ne pas ratifier ce traité; mais l'un des articles accordait en tous cas quinze jours de trêve, et pourtant depuis trois jours déjà les canons français battaient les murs de la ville éternelle. Il n'y avait qu'un moyen d'échapper à l'accusation de mauvaise foi qu'on ne pouvait manquer de jeter sur le ministère : il fallait accréditer l'idée que l'envoyé de la République n'avait pas tenu le moindre compte de ses instructions et des ordres qui lui avaient été donnés. Dans cette intention, le gouvernement se résolut à traduire M. de Lesseps devant le Conseil d'État pour les faits concernant sa mission. Le décret, signé le 9 juin par le Président de la République et M. de Tocqueville, fut transmis le même jour à M. de Lesseps et reproduit par tous les journaux [1].

1. D'après le texte de la Constitution de 1849 (art. 99), pouvaient en effet être déférés devant ce tribunal tous les fonctionnaires autre que le Président de la République. Le Conseil d'État blâma la conduite de M. de Lesseps à l'unanimité moins deux voix. Cf. à ce sujet, De Lesseps, *Réponse au Ministère et au Conseil d'État*. C'est à la suite de ces événements que M. de Lesseps abandonna la carrière diplomatique.

Le lendemain de son arrivée M. de Lesseps s'était rendu au ministère des Affaires étrangères; il croisa dans les escaliers Drouyn de Lhuys qui parut très gêné de cette rencontre. M. de Lesseps entra chez M. de Tocqueville, qui avoua n'avoir pas lu sa correspondance, et argua de sa complète ignorance des affaires romaines pour ne rien lui répondre de précis.

Il se rendit ensuite chez le Président de la République qui le reçut avec son affabilité ordinaire, se plaignit du Pape et des Montagnards, mais ne chercha pas du tout à se renseigner sur ce qui s'était passé à Rome; d'ailleurs aucun des membres du gouvernement n'en manifesta jamais le désir.

Les personnes de l'entourage du Prince, qui savaient ses sympathies pour les libertés italiennes, s'étonnaient qu'il eût consenti à lancer les armées de la France contre la Républlque de Rome; questionné sur ce point par un de ses amis, il lui répondit : « Que voulez-vous, je pleure aussi sur Venise! »

*
* *

Le 5 juin, les journaux de la Montagne commencèrent à répandre la nouvelle que l'ordre d'attaquer Rome avait été envoyé de Paris. C'était encore un bruit incertain, que le ministère ne voulut ni confirmer ni démentir.

Le 7 juin le message du Président de la République à la nouvelle Assemblée parut dans le *Moniteur*. Le texte primitif du message reproduit par les premiers tirages du *Moniteur* et par quelques journaux contenait ces lignes au sujet de l'expédition de Rome :

> Cette lutte inattendue (le combat du 30 avril), sans rien changer au but final de notre entreprise, a paralysé nos efforts, nos intentions bienfaisantes, et aujourd'hui, c'est dans Rome seulement que la question peut être résolue à l'honneur de la France.

Il est probable que le Prince-Président, qui avait travaillé personnellement à la rédaction du message, et n'avait pas cherché à dissimuler les difficultés et les embarras où se trou-

vait le pays, avait pensé pouvoir dire la vérité aussi sur l'affaire de Rome.

Mais son ministère n'en jugea pas comme lui. Il se hâta de faire disparaître du message cette phrase trop explicite qui se retrouve seulement dans un petit nombre d'exemplaires du *Moniteur*. Le fait fut signalé et longuement commenté par les journaux de l'opposition.

Les ministres savaient bien cependant qu'une décision de cette importance ne serait pas tenue longtemps secrète : la nouvelle des opérations militaires ne pouvait manquer d'arriver sous peu. S'ils prirent tant de précautions pour dissimuler la vérité deux ou trois jours de plus, c'est qu'ils pensaient encore, malgré tant de preuves du contraire, que la ville tomberait dans nos mains à la première attaque sérieuse ; ils espéraient que Paris apprendrait tout ensemble la reprise des hostilités et la victoire. Le public se trouverait ainsi en face d'un fait accompli ; l'émotion dans la capitale serait moins violente puisque la lutte aurait déjà cessé, et puisque la question serait déjà résolue.

Ledru-Rollin avait projeté d'interpeller le gouvernement à ce sujet le 7 juin et de lui demander devant l'Assemblée ce qui se passait à Rome[1]. Étant souffrant, il écrivit au président de l'Assemblée afin que le débat fût ajourné : on le renvoya au lundi 11 juin. Mais les députés étaient si anxieux que, ce jour-là, malgré bien des protestations, une discussion préliminaire ne put être évitée.

Emmanuel Arago monta à la tribune, disant que, sans vouloir entrer dans le débat même, il désirait simplement donner connaissance d'un fait grave. Il annonça qu'une convention avait été signée entre l'envoyé de la République française et les autorités romaines :

« Dans tous les cas, un armistice de quinze jours a été stipulé.

« Je suis heureux, Messieurs, de venir vous apprendre l'exis-

1. *Moniteur*, 8 juin 1849.

tence de cet acte qui vient démentir, ce me semble, d'une façon certaine des bruits sinistres qui circulent dans le pays, à savoir qu'au mépris de cette convention, l'ordre aurait été donné d'entrer dans Rome de force coûte que coûte. Nous devons être sûrs qu'on n'a pas expédié l'ordre dont je vous parle. Si un pareil ordre avait été envoyé de Paris, il faudrait déclarer que le gouvernement de la République a manqué à toutes les lois internationales.

« En présence d'un armistice convenu, il entraînerait plus que la honte, ce serait la trahison de tous nos intérêts. »

M. Théodore Bac fit la même demande :

« Si l'Assemblée nouvelle veut changer la politique de la Constituante, elle le peut; mais je ne comprendrais pas que le gouvernement pût le faire sans l'avoir consultée. »

Odilon Barrot déclara alors que, puisqu'on posait ainsi la question, il n'attendrait pas jusqu'au lundi pour y répondre.

« Il n'est pas vrai, dit-il, que le gouvernement ait repoussé un traité qui serait renfermé dans les instructions de l'honorable M. de Lesseps. Tout ce qui se rattache à cette négociation est arrivé seulement hier au ministère. Je sais qu'il y a une partie de cette Assemblée qui est aussi bien renseignée que le gouvernement lui-même. Je sais qu'il y a une diplomatie en partie double, et nous éclaircirons quelques détails dont la connaissance importe au gouvernement pour savoir quel jugement il doit porter sur ses agents. »

Ce petit discours trahissait un grand embarras. Barrot éludait la question posée : attaquait-t-on Rome, oui ou non? En fait, il le laissait entendre puisqu'il avouait avoir repoussé le traité conclu par M. de Lesseps; cependant il disait qu'il n'avait eu connaissance de ce traité que la veille. Pour qui n'avait pas eu la clef des événements, il était impossible d'y rien comprendre. Tout cela finissait par une accusation gratuitement jetée à M. de Lesseps d'avoir été l'agent de l'opposition et non du gouvernement.

Dès le lendemain soir, la nouvelle des sanglants combats du 3 juin arriva à Paris. On sut que des positions enlevées par

nos troupes avaient été reprises par les Romains et que nous n'avions réussi à nous y maintenir qu'au prix d'une lutte acharnée et meurtrière. Dès lors toute l'attention du pays fut tournée vers l'Assemblée législative : la journée du 11 fut attendue par tous les partis. Les Montagnards manifestèrent bruyamment leur indignation contre le gouvernement qui avait violé la Constitution; ils tinrent des réunions, des conciliabules. Prévoyant qu'ils n'auraient pas la majorité à la Chambre, ils résolurent de s'emparer du pouvoir par la force et par l'insurrection. Ils organisèrent l'émeute, ils en fixèrent le jour[1], et le bruit en courut. La question romaine s'effaçait devant une autre bien plus importante : dans la crise qui s'ouvrait, qu'allait-il advenir du gouvernement et de la société?

Les séances de l'Assemblée étaient houleuses. Elle procédait péniblement à une interminable vérification des pouvoirs. Elle avait quitté sa salle ordinaire alors en réparations, et se réunissait depuis le 2 juin dans l'ancienne chambre des députés, beaucoup trop petite, où les 750 représentants serrés les uns contre les autres, entassés, étouffant, ressentaient davantage les haines qui les séparaient. « On y respirait l'air de la guerre civile, écrit M. de Tocqueville dans ses Souvenirs[2]; les paroles étaient brèves, les gestes violents, les mots excessifs et les injures outrageantes et directes. »

Ce fut donc au milieu de l'agitation et de l'inquiétude de tout le pays que, le 11 juin, s'ouvrit sur les affaires de Rome le plus grand et le dernier débat de cette époque.

*
* *

Au début de la séance Ledru-Rollin déclara que les interpellations aussi bien que les discours étaient devenus inutiles[3] : tout le monde savait maintenant que le sang coulait à

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, III, p. 291. — Rusconi, *La Republica romana del 1849*, II, p. 88.
2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 320.
3. *Moniteur*, 12 juin 1849.

flots sous les murs de Rome; tout le monde savait aussi que le gouvernement avait violé la Constitution et transgressé les volontés de l'Assemblée nationale. Les pièces du procès étaient claires : il n'y avait plus qu'à accuser et qu'à juger.

« Il est certain, dit Ledru-Rollin, que nous avons promis sous la Constituante à Rome de protéger son indépendance; il est certain que par la Constitution nous avons déclaré que nous ne porterions jamais atteinte à la liberté d'aucun peuple; il est certain que, par le vote du 7 mai, l'Assemblée a déclaré que l'expédition romaine serait ramenée à son but.

« Ainsi voilà trois textes inflexibles; le premier, la déclaration de l'Assemblée constituante; le deuxième, votre pacte fondamental; le troisième, la décision rendue le 7 mai par l'Assemblée.

« Le gouvernement a manqué au plus sacré de ses devoirs. Il ne faut pas essayer de donner le change à notre armée, ni à l'opinion publique; il ne faut pas essayer de dire que nous voulons combattre l'honneur du drapeau français.

« L'honneur du drapeau français, il est compris par certains hommes d'une façon qui n'est plus de cette époque. Il ne s'agit pas de savoir si la force brutale d'un gouvernemnt de 36 millions d'hommes peut s'emparer d'une ville; il ne faut pas nous dire que parce que les Français ont essuyé une défaite, il faut une victoire aujourd'hui.

« Il ne peut pas y avoir de victoire par la violation du droit.

« Je ne puis faire qu'une chose, dit Ledru-Rollin en terminant, c'est descendre de cette tribune après avoir déposé aux mains du président de l'Assemblée un acte d'accusation contre le Président de la République et ses ministres. »

A Odilon Barrot seul incombait la tâche de répondre. Le nouveau ministre des Affaires étrangères avait expressément signifié au président du Conseil qu'il ne se chargerait pas de défendre ce qui s'était fait à Rome. Barrot vint donc prononcer un discours fort long et évidemment très étudié, chef-d'œuvre d'habileté : il fallait beaucoup d'habileté, en effet, pour passer entre les « trois textes inflexibles » dont avait

parlé Ledru-Rollin. Le président du Conseil n'essaya point d'opposer une politique à une autre. Il renonça délibérément à représenter les événements survenus à Rome comme le développement rationnel d'un plan qui pouvait être justifié. Tout au contraire, il s'attacha à démontrer qu'on n'avait attaqué Rome que parce qu'il avait été impossible de faire autrement; les desseins de tel ou tel ministre, la volonté de tel personnage puissant, tous les facteurs des importantes décisions du 28 et du 29 mai, furent passés sous silence. Odilon Barrot fit voir une série de circonstances enchaînées d'une manière inflexible elles aussi, et imposant au gouvernement une politique dont il ne voulait pas. Par suite, le terme qui revint à chaque instant dans son discours fut celui de nécessité.

Il commença par rappeler à l'Assemblée quelle était en fait la portée du débat, de manière à discréditer ses adversaires.

« ... Peut-être aurais-je aussi le droit de demander quelques explications à ceux dont émane cet acte d'accusation, de leur demander s'ils ont pris avec eux-mêmes, avec leur pays, la résolution loyale et ferme de rester dans les termes de la légalité. Il ne faut pas cumuler la lutte légale et la sédition. » Ce préambule terminé, il aborda l'affaire de Rome :

« Oui, cela est vrai, après avoir tout fait pour l'éviter, tout, excepté de sacrifier l'honneur de notre diplomatie, l'honneur de notre armée, oui, nous sommes engagés dans un conflit de guerre avec des populations auxquelles nous n'entendions porter que protection et liberté.

« Lorsque le gouvernement s'est décidé à déclarer que la mission du négociateur était terminée, s'y est-il décidé sans cause, sans nécessité? Le gouvernement ne l'a fait qu'en cédant à la plus impérieuse nécessité, car, je le répète, cette nécessité était celle de l'honneur. »

Dès le début se dessinait la tactique du président du Conseil; il voulait persuader que le rappel du négociateur et l'ordre d'attaquer Rome avaient été motivés par les conditions déshonorantes du dernier traité. En fait, pourtant, il avait envoyé l'ordre d'attaque huit jours avant de connaître ce traité.

Il reprit les faits de très haut, fit l'éloge de Pie IX qui avait mis son peuple « au premier rang des peuples libres ». Il dit que c'était l'honneur de la France d'avoir compati aux malheurs du Saint-Père, puis fit voir la nécessité de maintenir le pouvoir temporel, enfin expliqua, d'une façon très exacte du reste, les origines de l'expédition de Rome. « Il fallait, dit-il, que la France fît avec ses sentiments, ses sympathies, ce que d'autres puissances auraient fait avec d'autres intentions et d'autres tendances. Si mes paroles sont contraires à mes actes, si vous apercevez que notre politique ait cessé d'être ce que nous avons annoncé, une politique isolée, indépendante, libérale, je passe condamnation. C'était, je le reconnais, une mission très difficile, eh bien! cette mission, la France ne l'a pas choisie, elle lui était imposée... c'était une nécessité. »

Odilon Barrot exposa ensuite les premiers événements de l'expédition d'une façon bien singulière : « Oudinot entra en relations avec le gouvernement qui existait à Rome; il lui annonça qu'il ne mettrait aucun obstacle à ce que les populations fussent à nouveau consultées, à ce que des négociations sur les bases les plus libérales fussent ouvertes pour arriver à cette conciliation entre les droits du Saint-Père et les droits des populations. Eh bien! il s'est présenté sous les murs de Rome, non en conquérant, mais pour faire une reconnaissance, pour se montrer, pour *entrer en communication plus directe avec les agents du gouvernement*. Il a rencontré la guerre : ceux qu'il envoyait avec le caractère pacifique ont été retenus prisonniers.

« Il a été attaqué lorsqu'il *se présentait ostensiblement comme ami*. Il s'est retiré, mais ce fait, ce fait de guerre changeait la situation. »

Odilon Barrot donnait maintenant à l'échec du général Oudinot un sens et une importance qu'il n'avait aucunement songé à lui attribuer au lendemain de l'événement. Il blâma en passant la résolution du 7 mai, votée « avant même la production des dépêches, des documents ». Il dit que l'armistice

conclu par M. de Lesseps avait permis aux Romains de rassembler toute une armée.

« Enfin, après un mois de négociations vaines, on est arrivé à un traité. » Barrot lut alors l'ultimatum du 29 mai et en fit la critique : « Traiter avec le gouvernement qui était à Rome, s'engager à en prendre possession pour défendre le territoire, c'est peut-être prendre un engagement envers un gouvernement que nous ne pouvons ni ne voulons reconnaître, établir avec lui une solidarité. Mais enfin l'honneur de nos armes, notre position étaient sauvées ; l'armée française était accueillie dans Rome en amie ; elle ne se mêlait pas du gouvernement, mais enfin elle était présente ; son intervention morale était en quelque sorte acceptée ; elle pouvait, une fois à Rome, parler plus haut à ceux qui s'avançaient. Eh bien ! ce projet qui allait si loin dans le domaine des concessions, n'a provoqué que des rires dédaigneux.

« Au contraire le projet que M. de Lesseps accepta le 30 et le 31 recueillit presque l'unanimité des voix : il suffit de le lire pour s'en expliquer la cause. » Barrot donna donc connaissance des quatre articles du traité. Comme il lisait le 1er article : « Les populations des États romains considèrent l'armée française comme une armée amie qui vient concourir à la défense de leur territoire », des voix crièrent à gauche :

« Très bien ! »

Barrot répondit au milieu des rires de la droite :

« Très bien ! oui, sans doute, je le comprends ! »

Il attaqua très vivement la clause qui garantissait le territoire occupé par nos troupes, « disposition dérisoire et indigne de nous s'il ne s'agissait que de l'emplacement de nos camps, compromettante et violatrice de nos relations diplomatiques s'il s'agissait de défense contre le Pape ». Mais il se plaignit surtout de ce que le traité n'accordait pas l'entrée des troupes à Rome. « Nous accordait-on, dit-il, de prendre une position qui ne nous rendît pas la risée de l'Europe, d'entrer à Rome, pour au moins de là stipuler les intérêts de Rome ? Non, on nous permettait, d'accord avec le gouvernement romain, de prendre

les cantonnements qu'il plairait au gouvernement de nous désigner hors de Rome. Et puis ce n'est pas tout. Nous devions rester dans cette position quoiqu'il pût arriver... La France ne *pouvait prendre aux événements une part active puisqu'elle rencontrait une décision de l'Assemblée, ni stipuler pour Rome puisqu'elle n'occupait même pas la ville de Rome*; elle était obligée, l'arme au bras, d'attendre, de laisser s'accomplir. C'eût été le déshonneur de notre politique, le déshonneur des armes françaises! »

Tout cela était pure fantaisie : il n'y avait absolument rien dans le traité conclu le 31 mai qui pût prêter à des développements de ce genre. D'ailleurs en quoi le vote du 7 mai eût-il embarrassé Odilon Barrot, une fois la convention acceptée, puisqu'il ne s'en était pas préoccupé auparavant? Des clauses si importantes qui suivaient le texte même du traité, le président du Conseil ne dit rien.

Au milieu de cette critique du traité, il avait glissé ces mots :

« Le général a repoussé cette convention. Il y était expressément autorisé par une dépêche par laquelle le ministère lui annonçait que les négociations étaient terminées. L'honorable général n'a donc fait que se conformer aux ordres du gouvernement. »

Là était le point faible du discours d'Odilon Barrot. Comment le général Oudinot avait-il pu être autorisé dès le 1er juin à repousser un traité conclu le 31 mai? Le président du Conseil n'insista pas.

Ses paroles avaient été bien accueillies par la majorité de l'Assemblée. Il avait cause gagnée; il termina par ces phrases paradoxales et tristes :

« Eh bien! oui, la Providence n'a pas épargné les épreuves à notre pays; nous sommes malheureux dans ce que nous faisons pour l'Italie.

« Si la France se retirait, si, dans ce moment, elle abandonnait ces hommes à eux-mêmes, savez-vous ce qui arriverait? Ce qui est arrivé en Sicile et en Lombardie.

« La cause que nous soutenons à Rome, ce n'est pas seulement la cause de la dignité de la France, de l'honneur de nos armes, c'est la cause, je le dis très sincèrement, de la liberté romaine. »

Cette péroraison souleva de grands applaudissements. Le ministre, en descendant de la tribune, reçut les félicitations d'un très grand nombre de députés. Mais à ce moment Ledru-Rollin reprit la parole avec colère et désespoir.

Il commença par lire quelques textes pris dans le rapport de Jules Favre du 16 avril et dans celui de Sénard du 7 mai. Il rappela que le président du Conseil avait spontanément promis que la République romaine ne serait pas attaquée, et qu'ensuite l'Assemblée avait exigé l'accomplissement de cette promesse :

« Je vous le déclare, poursuivit-il, il y a vraiment dans la vie des moments où le découragement vous gagne.

« Je ne sais pas de puissance de parole qui puisse lutter avec de pareils textes et de pareilles résolutions.

« Vous nous avez dit à deux reprises : « M. de Lesseps est « parti pour exécuter les ordres de l'Assemblée nationale. » Il a donc dû les exécuter, et quand il les a exécutés, et qu'il obtient une suspension d'armes, que faites-vous ?

« Je ne saurais trop le répéter : Vous profitez d'une lacune entre une Assemblée qui va finir et une Assemblée qui n'était pas encore debout, pour faire un empiétement de pouvoir, pour révoquer votre agent d'une part, et, d'autre part, pour donner l'ordre d'entrer dans Rome coûte que coûte.

« Votre droit, où l'avez vous puisé ? que s'est-il passé de la part des Romains ?

« Quoi ! braves, héroïques, ils ont voulu défendre leur souveraineté ; vous êtes venus à eux leur apportant des paroles de paix ! Allons ! c'est insensé ! des paroles de paix au bout des baïonnettes, c'est impossible ! Vous avez au front une tache de sang.

« Vous osez nous dire que la France agit libre dans son indépendance, sans être influencée par les Cours de la Sainte

Alliance! vous osez nous dire cela! Et cet agent que vous avez tant vanté, dont vous avez proclamé vous-même la loyauté, vient vous dire dans sa correspondance que les contradicteurs, les adversaires, les ennemis qu'il trouvait auprès du général en chef pour combattre ses desseins, c'étaient les agents de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie.

« Comment! cet homme que vous avez choisi entre tant d'agents honorables et dont vous nous avez tant de fois fait l'éloge, il aurait manqué, à ce point de déclarer une chose contraire à la vérité, il aurait manqué à vingt-cinq ans de sa vie! Non, il a dit la vérité, l'avenir le prouvera. »

La colère emportait de plus en plus l'orateur; elle finit par éclater. Rappelant qu'au début de son discours Odilon Barrot avait demandé aux Montagnards s'ils resteraient dans la légalité :

« Je vous trouve bien téméraire, s'écria-t-il, vous qui avez violé la Constitution, de nous adresser une pareille question. Notre réponse est bien simple : la Constitution a été violée; nous la défendrons par tous les moyens, même par les armes! »

A ces mots, toute la droite s'exclama; les cris : A l'ordre! retentirent avec une grande force. C'était cette déclaration de guerre civile si longtemps attendue et redoutée. Il n'y avait plus de question romaine. Les membres de la Montagne s'étaient levés et répétaient ensemble les dernières paroles de l'orateur : « Même par les armes! Même par les armes! »

Le calme ne put pas être rétabli. On vota; le ministère l'emporta par 361 voix contre 203.

*
* *

Le gouvernement s'attendait à ce que l'émeute éclatât le lendemain : il n'en fut rien. Les députés de la Montagne parurent encore à l'Assemblée le 12 juin. « Ils montrèrent ce jour-là, dit M. de Tocqueville dans ses Souvenirs, une sorte d'hésitation qu'ils n'avaient pas fait voir la veille. Après avoir tiré l'épée, ils semblaient vouloir rengainer; mais il était trop

tard; le signal avait été vu par leurs amis du dehors, et désormais ils ne dirigeaient plus, mais étaient conduits[1]. » Sur le motif de ce changement d'attitude, M. de Tocqueville fait des hypothèses : « Quel était le but de la Montagne, cela est difficile à dire. Espérait-elle, à l'aide de ce retard, achever d'enflammer les esprits, ou voulait-elle secrètement se donner le temps de les calmer? » Mais il semble qu'il faille chercher ce motif ailleurs; l'hésitation de Ledru-Rollin s'explique parfaitement par ce que raconte Rusconi dans son Histoire de la République romaine[2]. Le ministre des Affaires étrangères de la République romaine se trouvait en ce moment chargé d'une mission en Angleterre. Il y avait gagné à sa cause des personnages puissants; lord Beaumont, par exemple, et Palmerston lui étaient favorables; Rusconi allait donc sans cesse de Londres à Paris, et de Palmerston à Odilon Barrot.

La nouvelle de l'attaque de Rome avait fait une très vive impression en Angleterre; l'opinion s'était émue. Rusconi se prit à espérer que Barrot écouterait son appel, soutenu par les hommes d'État anglais. Mais, voyant approcher l'émeute, il eut peur qu'une défaite des Montagnards dans la rue ne fût fatale aux espérances des Romains. Aussi insista-t-il pour que la lutte fût maintenue dans les limites légales.

Pris entre le désir d'essayer une révolution et la crainte de perdre définitivement Rome, les chefs de la Montagne cédèrent aux prières des délégués de la République romaine. Ils résolurent de retarder la lutte dans la rue et de la continuer dans l'Assemblée.

A l'ouverture de la séance du 12 juin, comme on leur demandait s'ils acceptaient la responsabilité de l'appel aux armes, Ledru-Rollin resta silencieux. P. Leroux vint protester contre tout recours à la violence.

Sur ces entrefaites Daru lut le rapport de la commission qui avait examiné la demande de mise en accusation du gouvernement.

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 322.
2. Rusconi, *La Republica romana del 1849*, t. II, p. 88 et sqq.

« Si l'Assemblée Constituante, dit le rapporteur, a émis un vote dont le but n'était pas de rappeler l'expédition, mais seulement de tenter des moyens de conciliation, ce vœu a été accompli par l'ouverture d'une négociation nouvelle dont le résultat n'a pu être accepté. » En conséquence la demande de mise en accusation était repoussée.

Alors la Montagne demanda que le ministère donnât connaissance des pièces. M. de Tocqueville s'y refusa, disant qu'assurément cet examen serait tout favorable au gouvernement : mais la plupart des pièces étaient connues, et la Montagne ne cherchait qu'à prolonger l'agitation.

Odilon Barrot de son côté déclara que les pièces du procès, c'étaient simplement la convention signée par M. de Lesseps et les instructions qui lui avaient été données. Mais Crémieux protesta. « Il est important pour moi de savoir de quelle nature est l'ordre du 29 mai; dans quel moment il a été donné, de quoi il a été précédé, de quoi il a été suivi; comment le ministère s'est décidé à le donner, pourquoi on a déclaré qu'alors, et non pas la veille ou le lendemain, la médiation était considérée comme finie. »

C'était bien la question qui pouvait embarrasser le plus le ministère : aussi refusa-t-il obstinément les pièces. Finalement le débat se perdit dans un autre plus général.

« Nous sommes allés à Rome, dit Thiers, non pas contre la véritable liberté de l'Italie, mais contre la démagogie.

« La question d'ordre est posée partout; et c'est vous qui l'avez posée partout, car vous l'avez posée de manière à ne laisser de doute à personne. »

En conséquence Thiers pensa que, pour répondre à l'appel aux armes, jeté la veille, il devait « pousser un cri de sécurité ».

On vota. La Montagne, qui n'avait même pas vu ses demandes légitimes prises en considération, s'abstint en masse. Désormais l'émeute était inévitable.

Le lendemain matin les journaux de l'extrême gauche publièrent l'appel aux armes de différents comités; ils reproduisaient l'article 110 de la Constitution :

« L'Assemblée nationale confie la défense de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

Mais la population parisienne se montra froide ou hostile. Les tentatives de soulèvement faites dans les quartiers populaires échouèrent presque partout misérablement. Le groupe principal des émeutiers vers le milieu du jour parcourut les grands boulevards; il fut aisément dispersé par des charges de dragons. Les chefs politiques de l'insurrection s'étaient installés dans un amphithéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers et y tenaient séance. On vint leur apprendre là que Paris ne les suivait point. Bientôt les troupes de ligne pénétrèrent dans le Conservatoire; Montagnards et émeutiers sautèrent par les fenêtres de leur salle de séance et tâchèrent de gagner les maisons voisines afin de s'y cacher. La plupart furent arrêtés, quelques-uns réussirent à gagner la frontière. De ce jour le parti montagnard fut anéanti : conséquence inattendue de l'attaque de Rome.

Vers cinq heures du soir, toute agitation étant calmée dans Paris, la population tranquillisée sortit des maisons; une foule immense se porta sur les boulevards. Ce fut l'heure que choisit le Président de la République pour les parcourir lui-même; entouré de généraux, escorté par une troupe de lanciers, il recueillit toute la gloire de la journée. Les amis de l'ordre et de la religion saluèrent d'ovations enthousiastes le vainqueur de la révolution, le restaurateur du Pape. « On m'a fait passer bien rapidement devant les Tuileries, » disait-il en rentrant à l'Élysée, joyeux, conscient de son triomphe, engagé dans une politique qui, peut-être, n'avait pas toutes ses préférences, mais qui lui valait les acclamations de Paris.

CONCLUSION DU LIVRE I

Du jour où la guerre fut déclarée entre la République française et la République romaine, Pie IX eut définitivement et sans restriction cause gagnée. Il n'y avait point de doute désormais que la République romaine ne fût condamnée à périr : la lutte qu'elle soutint pendant tout le mois de juin 1849 contre l'armée française servit du moins à prouver sa vitalité au moment même où elle succombait. D'autre part Pie IX pouvait désormais écarter sans crainte les demandes dont le gouvernement français n'avait cessé de l'importuner au sujet de l'administration de ses États : une fois Rome prise, il était évident que la France serait contrainte de la laisser sans conditions au Saint-Siège, quels que fussent les intentions du Pape et son programme de gouvernement. Ainsi le dessein qu'avait eu la France d'empêcher les puissances absolutistes de procéder à la restauration de Pie IX eut pour résultat qu'elle fit, au mépris de ses principes, ce que ces puissances auraient fait suivant les leurs.

Cette déviation de l'expédition de Rome envoyée au secours de la liberté romaine et finissant par rétablir un gouvernement théocratique et absolu, cette opposition saisissante entre les projets et les résultats, tel est le fait essentiel qui se dégage de cette histoire.

Il y avait en France une Assemblée, souveraine en droit. La majorité de cette Assemblée avait des sentiments libéraux,

elle était respectueuse de la Constitution qu'elle avait faite; elle était dévouée au principe de la souveraineté nationale, en quelque lieu que cette souveraineté se manifestât. Et cependant, quinze jours à peine après qu'elle eût décidé d'envoyer en Italie une armée pour protéger contre une réaction imminente les républicains de Rome, cette armée se tournait contre eux. Indignée qu'on eût ainsi trahi ses intentions, l'Assemblée exprima à nouveau sa volonté formelle : vingt jours après pourtant la guerre recommençait entre les deux Républiques, cette fois pour ne plus cesser que par l'anéantissement de la plus faible.

Faut-il donc accuser le gouvernement français d'avoir joué l'Assemblée, d'avoir ténébreusement conçu et accompli des desseins tout différents de ceux qu'il exposait devant elle et qu'il lui faisait approuver? Non, le gouvernement français n'était pas dans l'ensemble plus disposé que l'Assemblée nationale à rétablir le Pape sans conditions; ni Odilon Barrot, président du Conseil des ministres, ni Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères ne voulaient maintenir intacte la souveraineté de Pie IX dans ses États : ils virent leur politique amener des conséquences qu'ils n'avaient pas attendues et qui ne les satisfirent point. Le Président de la République, lui aussi, inclinait vers la cause de la révolution romaine ; il n'avait à l'origine ni le dessein ni le désir de favoriser les prétentions absolutistes de la papauté. Ainsi les hommes qui au mois d'avril et au mois de mai 1849 détenaient la puissance publique en France étaient d'accord pour souhaiter une solution libérale de la question romaine : pourquoi donc ont-ils fait prévaloir une politique qui, en définitive, n'était pas la leur?

On serait porté à croire que le gouvernement français, en tentant de réconcilier le Pape et ses sujets rebelles, entreprenait une tâche condamnée d'avance à un échec; qu'il n'avait aucune chance d'amener à composition deux adversaires également intransigeants, confiants l'un et l'autre dans la vertu de leurs droits intangibles; qu'enfin il renonça à ses desseins

seulement par impossibilité de les accomplir. Cette explication n'est pas suffisante, et c'est précisément ce que la mission de M. de Lesseps mit bien en lumière. Non pas qu'il eût rétabli l'entente entre le Pape et les Romains, mais il était parvenu à donner à la France dans les États romains cette situation prépondérante que le ministère avait d'abord souhaitée pour elle. Grâce à lui la question, à la fin de mai 1849, était encore intacte. Cependant, à ce moment même, Rome fut attaquée une seconde fois, et la politique que le gouvernement avait préconisée au mois d'avril ne valut plus qu'un désaveu à ceux qui la servaient encore.

Tout le secret de ces contradictions est dans l'action du parti catholique français, s'exerçant soit auprès du général Oudinot sous les murs de Rome, soit à Paris auprès des ministres et à l'Élysée.

La révolution de février 1848 avait renouvelé en grande partie le personnel politique du gouvernement, mais elle n'avait pas changé ses agents. La plupart de ceux-ci, royalistes et catholiques, étaient dédaigneux de cette jeune République qu'ils voyaient si mal assurée encore dans ses principes et dans son existence même. De sorte que, malgré la révolution et en dépit des tendances nouvelles du pouvoir central, les différentes administrations et les principaux corps de l'État procédaient encore suivant les maximes du gouvernement déchu.

Ainsi s'explique la conduite que tinrent aux mois d'avril et de mai 1849 les représentants de la France auprès du Saint-Siège; ils usèrent de l'autorité que leur conféraient leurs fonctions pour faire triompher la politique qui avait secrètement leurs préférences, et, au mépris des instructions qu'ils recevraient sans cesse, ils incitèrent le chef de l'expédition militaire à écraser la République romaine. Ils entretinrent au camp français des agents manifestement plus dévoués aux intérêts du Saint-Siège qu'à ceux de la France, et ils contribuèrent à entourer d'un conseil de prêtres et d'officiers étrangers le général Oudinot, qui avait été envoyé dans les États romains

précisément pour y représenter la France avec ses maximes propres et dans l'indépendance de son action. Les officiers eux-mêmes, anciens serviteurs de la monarchie orléaniste ou de la monarchie légitimiste, n'étaient que trop portés à sacrifier la souveraineté nationale à la souveraineté de droit divin : diplomates et généraux se trouvèrent d'accord. De cette façon, par deux fois, le 30 avril et le 30 mai, le général Oudinot fut amené à mettre au service du Pape une armée qui lui avait été confiée pour d'autres desseins.

D'autre part, il arriva que dans le même temps le parti catholique réussissait en France à incliner la volonté du Président de la République et des ministres vers la solution qu'il souhaitait. Son autorité vint de ce que, à la suite des élections du mois de mai 1849, il apparut comme le maître de la future Assemblée. L'Assemblée nationale, bien qu'elle détînt encore le pouvoir législatif, vit désormais ses volontés dédaignées. L'espoir de plaire à l'Assemblée nouvelle régla la conduite de Louis Bonaparte et de ses ministres.

Le parti catholique devait être pour un prétendant ou un adversaire redoutable ou un protecteur exigeant. Or toutes les ambitions de ce parti étaient tournées vers Rome, toutes ses inquiétudes étaient pour Rome ; une occasion unique s'offrait de le servir et de le gagner : Louis Bonaparte n'hésita pas à sacrifier les sympathies secrètes qu'il avait pour les Romains au désir d'acquérir une si précieuse amitié. M. de Falloux devint tout puissant dans ses conseils : l'ordre d'attaquer Rome expédié le 27 mai, et surtout l'abandon définitif de l'ancienne politique en Italie décidé le 28 mai, scellèrent la nouvelle alliance.

Le ministère qui entourait le Président de la République et qui n'avait pas les mêmes raisons que lui de vouloir à tout prix et sur-le-champ satisfaire les catholiques, par l'obligation où il se trouva de couvrir ses agents attaqués à l'Assemblée nationale, par le désir qu'il eut de rester en accord avec le chef du gouvernement, abandonna peu à peu, en une série de défaillances, ses projets primitifs. Placé entre l'Assemblée

nationale et le Président de la République, c'est-à-dire entre la politique qu'il avait choisie et la politique toute différente qui semblait maintenant destinée à prévaloir, il préféra au pouvoir déchu le pouvoir qui grandissait. Odilon Barrot, tout d'abord, ne voulut point se faire l'instrument des volontés de l'Assemblée nouvelle ; il démissionna. Puis l'attrait du pouvoir fut le plus fort, il retira sa démission. Mais la guerre déclarée à la République romaine fut le prix dont il paya son retour aux affaires. Drouyn de Lhuys seul, soucieux d'éviter à sa politique une contradiction que le succès inattendu de M. de Lesseps rendait par trop manifeste, abandonna le ministère.

C'est ainsi que le gouvernement français, en dépit de ses tendances propres, obéissait à l'Assemblée législative avant même que cette Assemblée fût réunie. Mais cette difficile question romaine qu'Odilon Barrot avait engagée, devait, quelques mois plus tard, causer la chute de son ministère. Et quant à Louis Bonaparte, si l'amitié du parti catholique lui était nécessaire pour s'élever à l'Empire, elle ne devait pas être moins nécessaire pour le lui conserver ; il était lié désormais : en restituant Rome au Pape, c'était comme s'il eût pris l'engagement tacite de l'y faire régner toujours.

LIVRE II

LA CONVENTION DE SEPTEMBRE 1864

et

la question de l'évacuation de Rome

par le gouvernement impérial.

LA CONVENTION DE SEPTEMBRE 1864

ET LA QUESTION DE L'ÉVACUATION DE ROME PAR LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL[1]

Les difficultés qu'un petit nombre d'hommes clairvoyants avaient prédites en 1849 lorsque la France voulut restaurer par les armes la papauté, se présentèrent toutes au cours du règne de Napoléon III, mais avec une ampleur et une gravité qu'en 1849 il était impossible de soupçonner. La contradiction qui était au fond de cette expédition de Rome, faite au nom de la liberté et de la souveraineté nationale et aboutissant à l'écrasement de cette liberté et de cette souveraineté dans les États romains, cette contradiction essentielle alla se développant et multipliant ses conséquences pendant les vingt années qui suivirent. Elle créa à Napoléon III une situation qui était proprement insoluble. La Convention de septembre 1864, qui réussit pour la première fois depuis 1849 à faire sortir les troupes françaises de Rome, ne fut pas une véritable solution; elle fut plutôt, dans la pensée des signataires français, un moyen d'échapper à la nécessité d'une solution, et une façon de dégager la France d'un problème qu'elle ne pouvait trancher.

De quelque côté en effet que l'on envisage la question romaine

1. Les efforts que fit le gouvernement impérial de 1860 à 1864 pour retirer les troupes françaises de Rome, nous sont connus principalement par les deux livres de M. Thouvenel : *Le Secret de l'Empereur* (Paris, 1889), et : *Pages de l'histoire de France* (Paris, 1903). Le livre de M. d'Harcourt : *Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys* (Paris, 1882) éclaire les négociations relatives à la Convention de septembre. Cf. Appendice, p. 300.

telle qu'elle se posa sous l'Empire, on n'y aperçoit que termes opposés et contradictoires.

Cette contradiction était dans l'esprit même de l'Empereur; il avait restauré le Pape et s'en faisait gloire; cependant il n'abandonna jamais le programme libéral au nom duquel avait été commencée l'expédition de 1849. Au Pape désormais entêté d'absolutisme, il ne cessa de demander des réformes; mais quelle autorité avait Napoléon III, destructeur des libertés publiques de la France, pour exiger des garanties de liberté à Rome?

Cependant, comme le Pape n'accordait point de réformes au peuple qui l'avait chassé et qui ne voulait plus du gouvernement des prêtres, il fallait qu'une force étrangère imposât ce gouvernement à Rome. Si cette force s'était retirée, le Pape eût été chassé à nouveau; et ainsi, la France se trouva obligée de demeurer sans fin à Rome, spectatrice d'un absolutisme qu'elle condamnait, et que cependant elle ne pouvait cesser de soutenir sans paraître méditer la chute du Pape-roi.

La question prit tout à coup une portée bien plus grande, lorsqu'il ne s'agit plus seulement des libertés romaines, mais de l'unité de l'Italie.

Quand la nationalité italienne aspira à se constituer et parut en mesure d'y parvenir, elle trouva chez l'Empereur un auxiliaire précieux. Mais alors plus que jamais il y eut conflit entre les prétentions du Pape et celles des Italiens; le Pape, souverain par la volonté divine, possesseur de Rome et d'une partie de l'Italie, était le principal obstacle à l'unification de la Péninsule. Le catholicisme d'une part, la nation italienne de l'autre, au nom de principes également inflexibles, réclamèrent Rome intangible. Napoléon III pourtant, en l'esprit duquel pouvaient subsister des tendances contraires, désireux de plaire en France aux catholiques et aux libéraux, espérant qu'il interviendrait par la suite on ne sait quelle solution providentielle, prit fait et cause pour les deux partis à la fois. Il soutint par les armes en 1859 la cause piémontaise. Ses troupes, cette année-là, occupaient deux points de l'Italie :

dans le Nord, elles luttaient pour l'indépendance de la nation; à Rome, protectrices du Pape, gardiennes de son pouvoir, elles étaient une menace pour l'unité de l'Italie. En 1849 déjà l'expédition française était allée combattre à la fois pour le Pape et pour la liberté.

Au lendemain de la guerre de 1859, les Légations, travaillées par les agents de l'Italie, votèrent leur annexion à la maison de Savoie. Napoléon, qui n'avait ni prévu, ni favorisé ce mouvement, en accepta aisément les suites, et la révolution italienne put démembrer le pouvoir temporel sans être inquiétée par les troupes françaises installées dans Rome.

Les catholiques de France s'indignèrent; ils se déclarèrent hautement contre l'Empereur. Montalembert, en octobre 1859, dans un article du *Correspondant* intitulé : « Pie IX et la France en 1849 et en 1859 », s'exprimait ainsi :

« Aujourd'hui ce n'est plus seulement l'autorité du Pontife qu'il s'agit de limiter, c'est le patrimoine de l'Église. Sous les yeux d'une armée française victorieuse et par une misérable suite de ses victoires, la spoliation est consommée. On voit reparaître avec l'audace et la joie du triomphe les hommes et les idées qui ont partout arrêté le mouvement régénérateur de 1846. Nous les avions vaincus en 1848 et en 1849, précisément sur cette question romaine. »

Napoléon III avait espéré qu'en soutenant à la fois le Pape et la cause italienne, il s'assurerait en France les sympathies des catholiques et des libéraux; mais aucun des deux partis ne lui pardonna de ne point mettre totalement au service de ses ambitions particulières une volonté qui pouvait tout. Ce n'était plus comme au temps de la Présidence où, manœuvrant entre des partis puissants, il était libre de faire valoir auprès de chacun d'eux des intentions qu'il ne réalisait qu'à demi : maintenant qu'il était le maître, il lui était âprement demandé compte de tout ce qu'il ne faisait pas.

Il espéra, durant cette année 1859, amener les deux adversaires à une transaction : le Pape abandonnerait à l'Italie la partie de ses États qui s'était séparée de lui et qui, en définitive,

ne lui était pas indispensable pour assurer l'indépendance de son pouvoir religieux; l'Empereur, en retour, lui garantirait le reste de ses domaines. Mais Napoléon III se heurta à l'intransigeance des intéressés. Tandis qu'il écrivait dans ce sens au Pape (1er décembre 1859), Victor-Emmanuel au même moment réclamait du Pontife, en outre des Légations, la cession des Marches et de l'Ombrie. De son côté Pie IX était résolu à ne pas faire la moindre concession, qu'il eût jugée contraire à ses devoirs. Une conciliation apparut comme impossible.

Pourquoi aussi la France s'était-elle jetée dans des difficultés qui en somme ne la concernaient pas? C'était sa situation militaire à Rome, et non sa situation comme puissance catholique qui lui donnait à elle seule tous les embarras de la question romaine. Pourquoi en France et dans tout l'univers catholique s'en prenait-on si violemment à l'empereur Napoléon III des infortunes du Saint-Siège, alors que les autres souverains catholiques d'Autriche, d'Espagne, de Bavière ne faisaient rien pour le pouvoir temporel, et que lui seul travaillait à le maintenir? C'était la conséquence de l'expédition de 1849 et d'une occupation qui faisait de la France la protectrice obligée du Saint-Siège et l'arbitre de l'Italie. A l'Empereur et à son entourage l'idée vint que le mieux serait de se retirer de Rome, et de se débarrasser d'une responsabilité trop lourde. De 1860 à 1864 la diplomatie française, malgré bien des fluctuations, fut toujours ramenée vers cette solution; mais il fallait y parvenir sans offenser le Saint-Siège, sans que ce fût une mesure hostile à son égard, enfin sans l'abandonner ou tout au moins sans paraître l'abandonner. Là était tout le problème.

Les plus graves difficultés ne vinrent pas du reste du gouvernement de Rome ni de celui de Turin; elles furent suscitées par deux partis extrêmes, en Italie le parti garibaldien, en France le parti catholique ultra, qui, à différentes reprises, par intrigue ou violence, firent échouer des combinaisons toutes proches d'aboutir. Le malheur fut que cette solution retardée, à mesure qu'elle s'imposait de plus en plus, devenait aussi de moins en moins satisfaisante : quand, en 1864, la France se

décida à retirer ses troupes de Rome, elle laissa le Pape, souverain contesté d'un débris d'État, en face d'un royaume d'Italie reconnu de l'Europe, ayant déjà plusieurs années d'existence, organisé, conscient de sa puissance et de sa volonté.

*
* *

La première combinaison qui vint à l'esprit de l'Empereur, au début de 1860, fut de faire remplacer ses troupes à Rome par un corps napolitain. Le projet plut à Rome, mais la Cour de Naples refusa.

Peu après, l'arrivée à Rome de Lamoricière, qui venait organiser une armée pontificale avec des intentions et des procédés ouvertement hostiles à Napoléon III, parut fournir au gouvernement français l'occasion désirée. Si le Saint-Père avait une armée suffisante, rien de plus naturel que de lui laisser le soin de sa propre défense. « D'après les impressions que m'a laissées mon entretien avec le cardinal Antonelli sur la retraite de notre armée d'occupation, écrivait le duc de Gramont, ambassadeur de France à Rome, je crois qu'on la désire autant à Rome qu'à Paris. » L'arrangement fut conclu le 12 mai 1860; l'évacuation devait être terminée en juillet. Mais, le 11 mai, Garibaldi avait débarqué à Marsala avec ses volontaires; tout le sud de l'Italie fut en révolution. Il ne fut plus possible de songer au départ.

Sous prétexte de combattre Garibaldi, et avec l'assentiment tacite de Napoléon III, les troupes piémontaises pénétrèrent dans le domaine temporel, détruisirent l'armée du Pape à Castelfidardo, et envahirent les Marches et l'Ombrie. Les troupes de l'Empereur ne prirent point part à la lutte, elles se contentèrent de garder Rome. Les contradictions de la politique napoléonienne ne s'étaient jamais révélées d'une façon si pénible : son armée protégeait la capitale de l'État pontifical, tandis que les armées piémontaises se réclamaient de lui pour en conquérir les provinces. Le Pape ne conserva plus que Rome et quelques territoires.

Dans Rome et autour de Pie IX il n'y eut plus désormais que haine et mépris pour l'Empereur. Le duc de Gramont écrivait à Thouvenel, ministre des Affaires étrangères, le 18 septembre 1860 :

« Il ne faut pas nous faire d'illusions, jamais nous n'avons été jugés aussi sévèrement que nous le sommes aujourd'hui. Peut-être vous ne voyez pas cela à Paris... Je ne puis vous peindre, en ce qui me concerne, jusqu'à quel point je souffre pour l'Empereur et pour moi-même de l'atmosphère de répulsion et de mépris qui commence à monter autour de nous. Il n'y a pas moyen de se soumettre à ce que je suis réduit à voir et à entendre. »

Napoléon supportait impatiemment les colères dont il se savait l'objet. « On est à se demander, écrivit Thouvenel à M. de Gramont le 6 novembre 1860, si nous continuerons longtemps à protéger de notre drapeau et de nos armes un foyer de haine contre l'Empereur. » Le 10 novembre, il écrivait encore : « Il est revenu à l'Empereur que cet étrange ministre des armes (Monseigneur de Mérode) aurait dit au général de Goyon[1] : « Vous êtes le dernier oripeau qu'em- « ploie votre maître pour couvrir son infamie. » Ce serait bien vif! Le propos, vrai ou exagéré, a profondément blessé Sa Majesté... »

Napoléon III, le 8 janvier 1861, dans une lettre adressée directement au Pape, justifia sa conduite et exprima son mécontentement :

« Lorsque la révolution, écrivait-il, s'est développée contre mes désirs, j'ai proposé aux puissances catholiques de garantir au Saint-Père le reste de ses États. Quoique Rome fût devenue le centre de tous les ennemis de mon gouvernement, je n'en ai pas moins maintenu mes troupes à Rome... De quelle manière cependant ma conduite a-t-elle été appréciée? On m'a signalé comme l'adversaire du Saint-Siège; on a ameuté contre moi les esprits les plus exaltés du clergé de France. Enfin

1. Le général de Goyon commandait à Rome le corps d'occupation.

Rome s'est fait un foyer de conspirations contre mon gouvernement. »

L'irritation que ressentait l'Empereur à l'égard du gouvernement pontifical, le porta naturellement à chercher une solution du problème en dehors de l'agrément du Saint-Siège. Il devenait du reste chaque jour plus évident que le Saint-Siège ne donnerait jamais son adhésion à une combinaison qui serait basée sur l'état actuel de l'Italie et tiendrait compte de la réalité des faits. « Vicariat du Saint-Siège pour le roi d'Italie, liberté et avantages religieux, écrivait M. de Gramont, je n'ai pas besoin de vous dire que cela ne sera jamais accepté; mais la question n'est pas là, car on n'acceptera jamais rien de ce qu'on peut offrir. Il s'agit de savoir si cela peut être imposé et si cela peut être subi[1]. »

« Au nombre des conditions impossibles, nous devons mettre en première ligne le consentement, le concours, l'assentiment, la satisfaction des parties italiennes intéressées, savoir le Pape et le Piémont. Mais nous ne sommes pas obligés de maintenir la papauté dans la satisfaction. Un Pape content n'est pas nécessaire à la France, c'est un Pape libre qu'il lui faut. Et puis, ce qui prime tout à mes yeux, c'est de faire en sorte que la France, sans abdiquer, ne soit pas cependant l'exécutrice des hautes œuvres du destin[2]. »

Ainsi s'exprimait notre ambassadeur à Rome, qui plus tard devait tenir un langage si différent, et son opinion concordait alors avec celle de l'Empereur.

Or, tandis que le Pape se bornait à une revendication altière de son droit, du côté piémontais le comte de Cavour, audacieux jusqu'aux dernières limites quand l'audace était possible, mais modéré et politique s'il ne pouvait mieux, était disposé à favoriser l'évacuation de Rome par les troupes françaises, même au prix de garanties et d'engagements contraires aux espérances avouées de son parti. Au cours des débats retentissants qui eurent lieu au parlement italien à la fin de mars 1861,

1. Le duc de Gramont à Thouvenel, 16 mars 1861.
2. Id., *ibid.*, 30 mars 1861.

Cavour affirma, d'une part, sa conviction que Rome était nécessaire à l'Italie, mais, d'autre part, qu'il ne fallait aller à Rome qu'avec l'assentiment de la France. « C'est en convainquant les catholiques de bonne foi de cette vérité, disait-il, que Rome unie à l'Italie ne sera point une cause d'oppression pour l'Église; c'est en persuadant que l'indépendance de celle-ci en sera augmentée au contraire, c'est ainsi que nous finirons par arriver à un accord avec la France, représentant naturel de la société catholique dans ce grand débat; alors une entente avec le Pape se produira, je le crois fermement. »

Le programme que Cavour indiquait ainsi répondait aux désirs de l'Empereur. Napoléon crut le moment favorable pour proposer un arrangement au gouvernement piémontais. Probablement conseillé par Thouvenel, ministre des Affaires étrangères, il fit remettre le projet suivant par le prince Jérôme-Napoléon à Cavour, qui en accepta aussitôt les bases [1] :

1° Un traité sera conclu directement entre la France et l'Italie, sans l'intervention de la cour de Rome.

2° La France, après avoir mis le Pape à l'abri de toute attaque étrangère, fera évacuer Rome par ses soldats, dans un délai fixé, qu'il serait opportun de restreindre autant qu'il serait possible, c'est-à-dire à quinze jours ou à un mois au plus.

3° L'Italie s'engage à ne pas attaquer, et même à empêcher par la force une attaque quelconque qui serait faite de l'extérieur contre le terriroire actuel du Pape.

4° L'Italie s'abstiendra de se plaindre, en aucune façon, de la création d'une armée papale, même composée d'étrangers catholiques, pourvu que cette armée ne dépasse pas le chiffre de dix mille soldats.

5° L'Italie se déclare prête à entrer en négociations avec le gouvernemcnt du Pape, puis se charge de la partie qui lui incombe proportionnellement sur les dettes des anciens États de l'Église.

1. Thouvenel, *Pages de l'histoire du second Empire*. La lettre du prince Jérôme à Cavour est du 13 avril 1861.

Ce projet a une importance particulière, car il est la base de tous les projets qui suivirent, y compris la Convention de septembre : la France retirait ses troupes, mais l'Italie elle-même garantissait Rome au Pape ; l'Italie était laissée aux Italiens; la question du pouvoir temporel était traitée sans l'assentiment du Pape. Après bien des hésitations et des détours, c'est là qu'il en fallut venir trois ans plus tard.

Le prince Jérôme transmit à Napoléon l'acceptation de Cavour; l'Empereur ne se hâta point de faire aboutir la négociation. Un mois plus tard (6 juin 1861) Cavour mourut : le projet fut abandonné; il n'y avait plus personne en Italie qui eût assez d'autorité pour faire admettre et respecter un engagement comme celui que Cavour était déterminé à prendre.

*
* *

Le baron Ricasoli qui succéda à Cavour comme président du Conseil des ministres, peu sympathique à Napoléon, peu diplomate, esprit rigide et sec, n'était point l'homme qu'il fallait pour mener à terme une négociation si difficile.

A Rome, d'autre part, c'était la même imprévoyance et la même inflexibilité. Lavigerie, auditeur de Rote depuis le mois d'octobre 1861, dans un rapport qu'il adressait de Rome à Thouvenel le 4 décembre 1861, s'exprimait ainsi : « Ce dont le gouvernement français doit être convaincu, c'est qu'il n'obtiendra du Pape aucun renoncement à un seul des villages qu'il a perdus. Le Pape regarde la résistance sur ce point comme un devoir d'honneur et de conscience. »

Il ajoutait : « Il n'est pas douteux pour moi que si l'armée française quittait Rome, lors même qu'on imposerait au Piémont de s'abstenir complètement et de ne pas franchir les frontières, il n'est pas douteux que le parti de l'action ne renverserait en vingt-quatre heures le pouvoir temporel du Saint-Siège. En présence de cette éventualité, le calme profond, l'indifférence apparente du Pape et de tous ceux qui ont part à son gouvernement est absolument inexplicable. »

C'était bien poser les termes du dilemme où était enfermée la politique française : à mesure que le pouvoir temporel devenait plus chancelant, le Pape, par son intransigeance, en rendait à la France le maintien plus difficile. Un essai de solution que fit Thouvenel en juin 1862 aboutit à un échec. Il proposa à Antonelli de faire garantir par les puissances signataires du traité de Vienne les restes du domaine pontifical; une liste civile serait assurée au Saint-Siège; la France, pour sa part, verserait annuellement trois millions[1]. Antonelli répondit qu'il ne pouvait entamer de négociation que sur la base de l'intégrité des possessions pontificales. Thouvenel renonça désormais à traiter avec le Saint-Siège.

Déjà, depuis le mois d'avril, il avait repris des négociations avec Turin où la présence de Ratazzi au ministère donnait plus de chances de les voir aboutir. Le 12 avril 1862 il écrivit à Benedetti, ambassadeur de France à Turin :

« J'espère que l'Empereur commence à comprendre que l'immutabilité tant reprochée au gouvernement pontifical ne doit pas être la règle de notre conduite. J'ai remis à l'Empereur un projet de traité avec le roi d'Italie sur les bases de l'arrangement Cavour, et qui fixe un délai à notre occupation. Le terme est assez prochain pour qu'à Turin on l'accepte, et assez long cependant pour que l'on ne puisse pas nous accuser d'abandonner le Pape sans lui laisser le temps d'organiser une forte armée pontificale et une administration civile. »

Mais Napoléon III trouvait maintenant que le projet de Cavour péchait par la base, puisqu'il était avéré que le Pape laissé à Rome sans secours étranger ne pourrait se maintenir contre ses propres sujets. D'autre part Garibaldi réclamait Rome avec des démonstrations tapageuses qui ne permettaient pas d'abandonner le Saint-Siège sous le coup de pareilles menaces. Au mois d'août Garibaldi tenta même de s'emparer de la ville éternelle par la force. Sous la pression du gouvernement français, le ministère italien se décida à lui barrer la

1. *Moniteur français*, 25 septembre 1862.

route, et Garibaldi fut vaincu le 28 août 1862 à Aspromonte, par les propres troupes de l'Italie.

Cet acte énergique était de nature à rassurer l'opinion française, à lui donner confiance dans les engagements que pourrait prendre le nouveau royaume. Mais Rattazzi, qui gouvernait avec la gauche de l'Assemblée, fut obligé de donner à son propre parti, irrité de la défaite de Garibaldi, un gage de sa fidélité. Le général Durando, alors ministre des Affaires étrangères, envoya, le 10 septembre 1862, aux agents diplomatiques de l'Italie, une circulaire dans laquelle il exprimait les vœux de la nation :

« La nation tout entière réclame sa capitale; elle n'a résisté naguère à l'élan inconsidéré de Garibaldi que parce qu'elle est convaincue que le gouvernement du roi saura remplir le mandat qu'il a reçu du parlement à l'égard de Rome. Le problème a pu changer de face, mais l'urgence d'une solution n'a fait que devenir plus pressante. Les puissances comprendront combien est irrésistible le mouvement qui entraîne la nation entière vers Rome. Elles comprendront que l'Italie vient de faire un suprême et dernier effort.

« Un tel état de choses n'est plus tenable; il finirait par avoir pour le gouvernement du Roi des conséquenees extrêmes dont la responsabilité ne saurait peser sur nous seuls, et qui compromettraient les intérêts de la catholicité et la tranquillité de l'Europe. »

Cette revendication impérieuse de Rome, cette sorte de mise en demeure, c'était précisément l'arme dont le parti clérical avait besoin en France pour attaquer la politique impériale : comment sans perfidie abandonner le Pape quand telles étaient les dispositions du gouvernement piémontais?

Thouvenel, pour se défendre, fit paraître au *Moniteur*, le 25 septembre, le texte des propositions qu'il avait faites à Antonelli et le refus de celui-ci; il pensait démontrer ainsi la logique de sa politique. En même temps, il écrivit à Benedetti (26 septembre) : « En se replaçant sur le terrain qu'avait défini M. de Cavour dans son dernier discours, on

arriverait plus vite à une solution qu'en réclamant Rome comme un droit à une échéance immédiate et avee une sorte de menace à la bouche. Toute l'ambition de l'Italie doit se borner à obtenir l'évacuation de Rome, en échange des garanties qu'elle nous offrira ou que nous lui demanderons. Un homme d'État hardi et intelligent à Turin pourrait tirer un grand parti du refus si absolu du cardinal Antonelli en se déclarant prêt à souscrire ce que Rome ne veut pas accepter et en laissant le pouvoir temporel tenter sa suprême épreuve sans appui étranger. »

Le cabinet de Turin, qui avait vu les colères déchaînées à Paris par la circulaire du général Durando et qui avait compris toute l'étendue de la faute commise, se hâta de profiter de ces conseils. Le général rédigea un projet conforme aux indications de Thouvenel, c'est-à-dire conforme à l'ancien projet de Cavour; le chevalier Nigra fut chargé de le porter à Paris.

Le moment décisif de la crise était arrivé. Les deux partis étaient en présence : d'une part Thouvenel présentant à l'Empereur un engagement formel du Piémont; d'autre part la coterie ultramontaine puissamment soutenue par l'Impératrice : on ne savait de quel côté pencherait l'Empereur.

Le 10 octobre Thouvenel lui présenta le projet que M. Nigra avait apporté de Turin le matin même. Napoléon l'écouta avec attention et conclut en disant : « C'est bien meilleur que par le passé. »

Le lendemain, il reçut M. Nigra; il lui dit avec bienveillance que la note rapportée de Turin constituait pour les négociations une base nouvelle; mais il ajouta : « Cette communication du gouvernement italien arrive bien vite après la malheureuse circulaire du général Durando, et tout le monde criera à la comédie. »

A la sortie de l'audience, l'Impératrice voulut voir M. Nigra; elle lui dit : « J'ai été troublée lorsqu'on m'a annoncé une note nouvelle de votre gouvernement; mais la note du général Durando existe; et je suis trop franche pour ne pas vous dire que je l'aurais dictée telle qu'elle est. »

De fait la note nouvelle ne prévalut pas contre la circulaire. Le parti catholique l'emporta dans l'esprit de l'Empereur : Drouyn de Lhuys fut appelé à remplacer Thouvenel pour maintenir à Rome l'occupation française. En même temps que lui, La Valette, ambassadeur à Rome, Benedetti, ambassadeur à Turin, furent remplacés. Le comte de Flahaut, ambassadeur à Londres, démissionna. Ces changements impressionnèrent vivement le public passionné par la question romaine.

M. Emile Ollivier, qui se trouvait à Rome dans ce moment-là, dit à Antonelli :

« Vous voilà content, M. Thouvenel quitte le ministère.

— Non, répondit Antonelli, c'est alors que nous commençons à trembler; on chargera nos amis de nous exécuter. »

*
* *

Cette prédiction fait honneur au sens politique du cardinal, car elle se vérifia exactement. Le ministre qui était appelé au pouvoir pour s'opposer à la politique de Thouvenel fut amené deux ans après à signer cette même convention que Thouvenel était sur le point de conclure. Seulement la convention signée en 1864 par Drouyn de Lhuys, mettant fin à une situation que le temps avait déjà sanctionnée, prenant le mal à un état plus avancé, eut tous les inconvénients des conventions précédentes, plus manifestes encore et plus sensibles.

Le caractère essentiel du traité que Thouvenel avait proposé à Cavour puis à Rattazzi, c'est qu'il réglait les questions relatives à la souveraineté pontificale en dehors de la papauté. Ce procédé, à coup sûr offensant pour le Saint-Siège, Drouyn de Lhuys se vit contraint de l'employer à son tour. Il ne fit connaître à Pie IX les pourparlers relatifs à la convention de septembre qu'à la dernière extrémité. Quelques jours avant la signature, le texte de l'arrangement fut envoyé à notre ambassadeur à Rome, M. de Sartiges; Drouyn de Lhuys lui recom-

manda de le notifier purement et simplement au gouvernement pontifical : « Ne provoquez aucune réponse, lui écrivait-il, ne vous exposez pas à rencontrer une protestation explicite en cherchant un assentiment. »

Pie IX fut très froissé :

« M. Thouvenel, disait-il, n'était assurément pas dans mes idées. Mais il n'aurait pas signé la Convention du 15 septembre en cachette. » Il disait encore : « On m'a traité comme un mineur ou comme un interdit. »

En second lieu, la Convention de septembre, comme les conventions précédemment projetées, réglait le départ des troupes françaises de Rome, en confiant au royaume d'Italie la garde du domaine temporel. Mais en 1864 plus que jamais le retrait du corps d'occupation apparut en France et à Rome comme l'abandon du Saint-Siège. En 1860, le gouvernement pontifical, très irrité contre la France, protecteur des ennemis politiques de l'Empereur, ayant une confiance arrogante dans les desseins de la Providence, souhaitait lui-même être délivré d'une protection qui lui paraissait une tutelle : ce n'était pas lui, c'était le gouvernement français qui se rendait compte alors de la nécessité de cette tutelle. Mais lorsque le territoire temporel s'en fut allé par morceaux aux mains de l'Italie, lorsque le nouveau royaume eut montré qu'il était capable de s'organiser et de vivre, le Pape sentit que la France était son seul soutien et il s'attacha de toutes ses forces à l'espoir qui lui restait. En 1864, quand il connut la convention, il jugea de suite qu'il était perdu, et perdu par la faute de la France. A M. de Sartiges qui lui en communiquait le texte, il dit tristement : « J'admets que les intérêts matériels dominent dans les sociétés modernes. Je connais la condition de l'Europe qui est déplorable; j'admets les exigences de certaines situations, mais j'avoue que cette nouvelle m'est arrivée comme un coup de foudre. »

Alors que le Pape menacé demandait à la France de lui continuer son appui, la France se dérobait : le résultat immédiat fut de brouiller définitivement les catholiques français

avec l'Empereur. M. de Falloux, dans le *Correspondant*, en octobre 1864, attaqua violemment le traité :

« Comment peut-on contester de bonne foi que l'existence tout entière du pouvoir temporel n'y soit directement intéressée et fondamentalement compromise? L'acte que le Piémont vient de nous arracher est sa victoire la plus décisive depuis 1859.

« Parlons des engagements respectueux du Piémont! La Convention ne nous dit pas si les premiers pourparlers sont nés en Savoie, et si on y a juré : foi de Chambéry! Mais qui peut parler aujourd'hui de l'autorité des traités sans rire ou sans rougir? »

Cependant, pour pallier ce que cet abandon de la papauté pouvait avoir de brutal dans les conditions précaires où elle se trouvait, Drouyn de Lhuys avait pris soin d'entourer le traité du plus grand nombre possible de garanties. Les articles II et III disaient :

Art. II. — La France retirera ses troupes des États pontificaux graduellement et à mesure que l'armée du Saint-Père sera organisée. L'évacuation néanmoins devra être accomplie dans le délai de deux ans.

Art. III. — Le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale, composée même de volontaires catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du Saint-Père et la tranquillité tant à l'intérieur que sur la frontière de ses États, pourvu que cette force ne puisse dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien.

Ainsi les troupes françaises devaient rester à Rome deux ans encore pour que le Pape pût, sous leur protection, organiser une petite armée. Le retrait de ces troupes était par là-même rendu assez hypothétique; car, si pendant les deux années qui suivraient la signature de la convention, l'Italie ne s'abstenait pas de démonstrations hostiles au pouvoir temporel, si l'horizon politique s'assombrissait, l'Empereur pouvait se trouver contraint de prolonger cette occupation dont il ne voulait plus. Trois années plus tôt, Thouvenel avait pu stipuler seulement

un délai de quinze jours à un mois. D'autre part Drouyn de Lhuys s'était efforcé de rendre sérieux et solennel l'engagement que prenait le royaume d'Italie de respecter le domaine temporel. L'article 1er du traité était ainsi conçu :

Art. Ier. — L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du Saint-Père, et à empêcher même par la force, toute attaque venue de l'extérieur contre ledit territoire.

Mais qui avait confiance dans les promesses de l'Italie? Drouyn de Lhuys voulut qu'elle donnât un gage éclatant de sa sincérité et de sa bonne volonté; il lui demanda de se choisir une nouvelle capitale : ainsi elle paraîtrait sanctionner les arrangements récents et renoncer à Rome. Ce fut seulement lorsqu'il put s'entendre sur ce point avec le gouvernement italien qu'il admit la possibilité de traiter : cette clause était à ses yeux la partie capitale de la convention. Elle fut insérée dans un protocole :

Protocole. — « La Convention signée en date de ce jour n'aura de valeur exécutoire que lorsque Sa Majesté le roi d'Italie aura décrété la translation de la capitale du royaume dans l'endroit qui sera ultérieurement déterminé par sa dite Majesté. Cette translation devra être opérée dans le terme de six mois à dater de la dite convention.

Le présent protocole aura même force et même valeur que la Convention sus-mentionnée. »

Cependant, cette garantie à laquelle Drouyn de Lhuys attachait tant d'importance, était bien illusoire. La translation de la capitale était un fait saillant, considérable, propre à frapper les yeux des foules; mais elle ne signifiait rien. Il n'y avait pour l'Italie que deux capitales possibles, Turin capitale de l'ancien royaume, ou Rome centre historique de l'Italie : quitter Turin, c'était plutôt se rapprocher de Rome qu'y renoncer. D'autant plus que Florence, la nouvelle capitale, était plus voisine de Rome que l'ancienne. L'Italie ne pensa jamais que par ce changement elle ratifiât le traité conclu; elle donna le gage qu'on lui demandait, mais sans y attacher le sens qui en eût fait tout le prix. Elle fut offensée de voir une

puissance étrangère dicter les arrangements de sa politique intérieure; de ce côté-là aussi il n'y eut pour la France que des inconvénients et point de profit.

Tout de suite du reste les Italiens commencèrent à interpréter le traité dans un sens trop favorable à leurs désirs. Dans le rapport que le chevalier Nigra adressa à son gouvernement en même temps qu'il lui envoyait un exemplaire de la convention, le 15 septembre même, il s'exprimait ainsi :

« Il ne pouvait être question d'une renonciation aux aspirations nationales...

« Pour nous la question romaine est une question morale que nous entendons résoudre par les forces morales. Nous prenons donc sérieusement et avec loyauté l'engagement de ne pas user des moyens violents qui ne résoudraient pas une question de cet ordre; mais nous ne pouvons renoncer à compter sur les forces de la civilisation et du progrès pour arriver à la conciliation de l'Italie et de la papauté, conciliation que l'intervention française ne fait que rendre plus difficile et plus éloignée. »

Les journaux en France et en Italie s'emparèrent de ces mots, si bien que Drouyn de Lhuys crut devoir appeler chez lui Nigra : il lui fit remarquer que parler d'aspirations nationales après s'être interdit les moyens violents d'aller à Rome, c'était faire supposer qu'on se réservait les voies souterraines. Le 30 octobre, il écrivit à ce sujet à M. de Malaret, représentant de la France à Turin :

« Dans ces mots, droit de la nation, aspirations nationales, malgré les précautions dont ils sont entourés, chacun lit ce qu'il croit ou désire. On a sans doute quelque peine à s'expliquer comment la royauté italienne pourrait se trouver un jour à Rome lorsqu'elle semble s'interdire d'y aller. Ces subtils problèmes n'en égarent pas moins les esprits. »

Ainsi en France, à Rome, à Turin, toutes les difficultés renaissaient d'elles-mêmes. Aussi avec quel ton lassé l'Empereur parlait de ce traité un mois à peine après qu'il eût été signé! Le 19 octobre recevant le marquis Pepoli, il lui dit :

« ... On a voulu régler le présent et pourvoir aux nécessités

d'une situation actuelle ; c'est tout ce que peut faire la sagesse humaine; l'avenir sera ce qu'il plaira à Dieu. »

Telle fut cette Convention de septembre 1864, dernier effort du gouvernement impérial pour laisser cheminer seules des questions auxquelles il se repentait de s'être mêlé.

*
* *

A la fin de l'année 1866, Rome fut, suivant les termes du traité, complètement évacuée par les régiments français. Auparavant Napoléon avait fait son possible pour aider le Pape à former une armée; il lui avait en particulier facilité en France le recrutement de soldats et d'officiers. A plusieurs reprises il avait pris soin de déclarer qu'il ne tolérerait aucune infraction aux engagements pris par l'Italie en septembre 1864.

Cependant, moins d'un an après l'évacuation de Rome, il fut forcé de constater que l'autorité de sa parole ne suffisait point pour contenir l'Italie et protéger le domaine du Pape. Dans l'été de 1867, une extrême agitation se manifesta dans le nord de la Péninsule; Rattazzi, chef du ministère, malgré les avertissements pressants du gouvernement français, ne fit rien pour la calmer : peut-être était-il complice, peut-être aussi sa situation politique dans le parlement italien le contraignait-elle à la bienveillance. Garibaldi reparut : on le vit à Venise, à Genève. En septembre, on finit par l'arrêter en Italie, et il fut reconduit à Caprera. Il s'échappa bientôt de son île et alla rejoindre les bandes de volontaires qui s'étaient formées à son appel et qui déjà avaient envahi le territoire pontifical. A leur tête il s'avança jusqu'à quelques kilomètres de Rome; c'était dans les derniers jours d'octobre 1867.

Napoléon, prévenu du péril extrême où se trouvait le Pape, pris encore une fois entre les catholiques et les amis de l'Italie, hésitait à recommencer l'expédition de Rome. Après bien des ordres et des contre-ordres, une flotte quitta enfin

Toulon le 26 octobre; le 30 et le 31 les troupes françaises entrèrent à Rome; le 3 et le 4 novembre, elles battirent Garibaldi à Mentana.

Les catholiques de France, depuis deux ans brouillés avec l'Empereur, lui montrèrent quelque reconnaissance de cet acte énergique. Au Corps Législatif Thiers provoqua un grand enthousiasme en affirmant la nécessité du pouvoir temporel, et Rouher, désireux d'acquérir au gouvernement la sympathie des hommes qui venaient d'acclamer Thiers, déclara que : « jamais l'Italie ne s'emparerait de Rome, jamais la France ne supporterait une telle violence faite à son honneur, faite à la catholicité ».

C'était bien dépasser la pensée de l'Empereur, qui n'avait envoyé qu'à contre-cœur ses soldats en Italie. Mais là-bas les colères étaient déchaînées contre lui; pour ne point perdre tout le bénéfice de sa dernière résolution, renonçant à la Convention de septembre, il prolongea le séjour du corps expéditionnaire à Rome et y laissa à demeure quelques bataillons.

Napoléon III désormais n'eut plus confiance en l'Italie, et l'Italie n'espéra plus rien de Napoléon.

LIVRE III

DE MENTANA A SEDAN

Les dernières alliances de l'Empire
et
la Question romaine
(1868-1870)

CHAPITRE I

UN ESSAI DE TRIPLE ALLIANCE EN 1869

Napoléon III avait imposé à l'Italie le respect du domaine temporel des Papes par la Convention du 15 septembre 1864. En 1865 déjà, il lui fallait calmer les revendications du patriotisme italien qui n'acceptait pas cette défense « de penser à Rome » : l'Empereur imagina et lança de Biarritz avec Bismarck la combinaison singulière qui devait procurer au roi de Prusse l'Allemagne du Nord, à Victor-Emmanuel la Vénétie. Il avait compté sans les Français que Sadowa surprit et indigna.

Les reproches de l'opposition, les invectives de Thiers, le refus hautain de la Prusse qui, assurée du profit, ne laissait à la France, émue de sa grandeur, aucune espérance de compensation ni en Belgique ni même au Luxembourg, inspirèrent alors à Napoléon ou le désir d'une revanche, ou le regret et en tout cas la crainte des avantages et de la force nouvelle procurés par sa faute aux Hohenzollern. L'entrevue de Salzbourg, en 1867, l'Exposition à Paris lui parurent ainsi des occasions de se rapprocher de l'Autriche et d'effacer la rancune du mal qu'il lui avait fait en faveur des nationalités.

La politique autrichienne, sous la direction de M. de Beust, avait dans une certaine mesure pris son parti des événements accomplis en Allemagne et en Italie. L'empereur François-Joseph ne songeait pas à attaquer les Hohenzollern dans le

nord de l'Allemagne; mais il jugeait nécessaire, pour leur interdire de nouveaux progrès, de protéger le Sud contre leurs ambitions. Enfin un parti militaire très puissant dans sa propre famille l'invitait à se défendre et peut-être à profiter des occasions. Le chancelier d'Autriche ne se laissait point aller non plus à la rancune; comme son souverain seulement il redoutait les appétits de la Prusse, et aussi les revendications du patriotisme italien. Il disait, avec M. de Rechberg sans doute, que « la meilleure alliance de l'Autriche était sa réconciliation récente avec les Hongrois ». Il ne voulait cependant pas repousser en principe d'autres alliances, si elles s'offraient; ni, sans la chercher, refuser les chances d'une revanche[1].

La difficulté principale du rapprochement auquel ainsi les deux cabinets commencèrent à songer, c'était l'embarras pour Napoléon III de concilier son amitié ancienne avec l'Italie et une alliance nouvelle avec l'Autriche. Deux fois, il avait dépouillé l'une au profit de l'autre. Pouvait-il réunir un an après Custozza les deux adversaires? L'intérêt de Victor-Emmanuel, dont les armées avaient été plutôt malheureuses en 1866, à se faire confirmer de bonne grâce par l'Autriche ce qu'il lui avait arraché de force, était tel cependant qu'un rapprochement ménagé par la France devait lui sourire. Tout dépendait de l'accueil que ferait François-Joseph à ce projet de réconciliation.

Les premières propositions vinrent de Paris naturellement. Le prince de Metternich, confident de la Cour des Tuileries, en fut au mois de juillet 1868 pour la première fois l'interprète. M. de Beust les accueillit, mais en faisant remarquer au cabinet des Tuileries qu'il fallait à tout prix éviter de précipiter l'Allemagne du Sud daus les bras de la Prusse par des menaces même voilées des Français à une puissance allemande. Au mois d'août Victor-Emmanuel en saisissait son conseil, et peu après le général Turr, un Hongrois marié à

1. Voir, à l'appendice III, la dépêche de M. de Banneville à M. de Rémusat, 5 janvier 1873, p. 366.

une princesse Bonaparte, fort bien en cour à Florence, prépara l'Autriche, la Hongrie surtout à l'idée d'une réconciliation avec l'Italie dont Napoléon III serait le médiateur. Encouragé par Victor-Emmanuel, il vint prendre à Paris les instructions de Napoléon III, à la fin de décembre 1868, et s'en fut à Florence, puis à Vienne, où l'Empereur et son chancelier parurent désormais disposés à oublier le passé.

Au printemps de 1869, les pourparlers se précisèrent. Napoléon III avait franchi de cette négociation le pas le plus difficile. Il savait qu'il n'était pas impossible de fonder une entente à trois sur la réconciliation de l'Autriche et de l'Italie. Le chevalier Nigra, et son auxiliaire le comte Vimercati, attaché militaire à Paris, le prince de Metternich, tous également admis dans l'intimité des Tuileries, se disaient autorisés à étudier les termes de cette triple entente. « Les rapports de l'Autriche et de l'Italie ont pris, écrivait plus tard, le 9 janvier 1871, M. Rothan, de Florence, depuis 1867, sous les auspices du gouvernement français qui n'a rien négligé pour rapprocher ces deux puissances, un caractère de plus en plus intime. A Florence surtout on mit un empressement et une chaleur des plus marqués pour faire oublier à la Cour de Vienne les souvenirs et les ressentiments du passé. A Vienne, on ne se montra pas moins désireux de s'assurer dans la Péninsule un appui efficace contre toutes les éventualités et à associer, aussi étroitement que possible, l'action diplomatique des deux cabinets pour le jour où des complications générales viendraient à surgir en Europe. »

L'empereur Napoléon, par prudence, par goût aussi pour la diplomatie secrète, ne confia tout d'abord le programme ainsi dressé qu'à son principal ministre, M. Rouher, et à son cousin, le prince Napoléon. Il voulut dissimuler ces démarches préparatoires au ministre des Affaires étrangères, M. de Lavalette, à l'ambassadeur de France à Vienne, M. de Gramont. Il ne put du moins les cacher à l'attention du gouvernement prussien qui, dans la journée du 20 mars 1869, les avait déjà découvertes et s'en était vivement ému.

Quand les premiers pourparlers s'engagèrent ainsi entre Rouher, le comte de Vitzthum et M. de Metternich aux Tuileries, vers le mois de mars 1869, les points de vue de l'homme d'État français et de ses interlocuteurs autrichiens parurent assez différents. L'Autriche ne voulait pas se compromettre plus que dans une alliance défensive vis-à-vis de la Prusse; le gouvernement impérial songeait à la défense, mais à l'attaque aussi. Vitzthum alla prendre à Vienne les ordres de M. de Beust, tandis que Napoléon III s'entendait avec Vimercati, Nigra et même le général Menabrea. Ce fut au début de mai 1869 que les négociations interrompues pendant le mois d'avril prirent forme. Un premier projet fut ainsi rédigé par Rouher et tout entier écrit de sa main aux environs du 10 mai 1869.

Ce projet primitif, composé en tout de 12 articles, projet d'alliance offensive et défensive, contenait les prévisions du gouvernement impérial au cas où la guerre deviendrait nécessaire, le nombre des contingents d'armée à fournir, les satisfactions à demander pour chacun après la victoire, les règles à observer pour la neutralité suisse. D'autres projets de Rouher, retrouvés à Cercey par les Prussiens en 1870, ont prouvé que ce ministre investi de la confiance de Napoléon se plaisait avec lui à l'examen dangereux de ces combinaisons d'avenir.

Les désirs des Italiens apparurent alors dans ces entretiens préliminaires. Victor-Emmanuel réclama pour prix de son concours, qu'il offrait même sous forme d'une guerre contre la Prusse, l'exécution de la Convention de Septembre, le rappel des troupes françaises de Civita-Vecchia. Napoléon III ne voulut s'y engager que pour le jour où la sécurité du Pape paraîtrait absolument hors d'atteinte. Mais il promit aux Italiens un dédommagement, le Trentin dont l'Autriche se paierait en Silésie, ou ailleurs.

Les Autrichiens répliquèrent par l'offre d'une entente plus générale, moins précise, formée de trois articles essentiels en vertu desquels les trois puissances se promettaient un concours mutuel pour le maintien de la paix, la garantie de leur

territoire, et s'engageaient enfin à ne négocier avec aucune autre puissance sans s'être mutuellement prévenues.

On avait à ce moment, à Paris surtout, un tel désir d'aboutir que Rouher abandonna son projet d'alliance offensive, et que bientôt Vimercati rapporta de Florence à la fin de mai le consentement de Victor-Emmanuel à un règlement moins immédiat de la question romaine.

Le 4 juin 1869, la proposition plus modeste et plus limitée du cabinet de Vienne était acceptée comme base de l'accord ainsi préparé. M. de Vitzthum télégraphiait à M. de Beust : « La seule vraie difficulté, c'était Rome. Nous l'avons surmontée par la patience. » Il ne doutait plus du résultat quand il rejoignit son poste à Bruxelles et rentra en Belgique.

D'ailleurs, à ce point de l'entreprise, l'œuvre des intermédiaires officieux, le rôle des agents secrets étaient terminés : « Rouher d'un côté, moi de l'autre, a dit M. de Beust, étions les personnages agissants, le prince de Metternich, le comte de Vitzthum, le chevalier Nigra et le comte de Vimercati étaient les intermédiaires. » On s'était mis ainsi d'accord sur les premiers articles, sur les principes mêmes de l'entente. On avait trouvé un biais pour l'affaire de Rome. Bientôt Napoléon III et Victor-Emmanuel résolurent de livrer le projet composé des trois articles fondamentaux à la diplomatie officielle, à M. de Lavalette à Paris, au prince de La Tour d'Auvergne, au Conseil des ministres à Florence. Cette communication se fit en juin-juillet 1869.

Tout à coup des difficultés imprévues surgirent. A ce tournant décisif, un nouvel obstacle apparut : ce fut dans les relations non de l'Autriche mais de la France avec l'Italie qu'il se trouva. Depuis que Napoléon avait commencé, puis prétendu suspendre l'œuvre patriotique de l'unification italienne, ses résistances avaient fait oublier ses services. Vainement, pour reconquérir les cœurs des Italiens, il leur avait prodigué les bienfaits, de 1860 à 1866. L'unique concession qu'il ne voulut pas faire, le sacrifice du pouvoir temporel du Pape, était précisément, pour les patriotes de la Péninsule, équiva-

lente et même supérieure en elle-même à toutes les autres. Mentana et les déclarations brutales de Rouher avaient brusquement refermé sur les espérances de l'Italie la porte entr'ouverte par la Convention du 15 septembre.

Aussi déjà, quand Victor-Emmanuel avait entretenu ses ministres, au mois d'août 1868, d'une alliance possible avec Napoléon III, leurs conditions avaient été qu'il fallait exiger de l'Empereur au moins le retour à la Convention du 15 septembre, le rappel des troupes françaises, qu'on devait de part et d'autre effacer le souvenir d'un conflit sanglant. « Il y a du sang entre la France et l'Italie, » avait dit Pallavicini.

Lorsqu'ensuite le général Turr revint de Paris au début de 1869, Menabrea, grand partisan de l'alliance, lui demanda si Napoléon « n'avait pas parlé de Rome ». Il posa lui-même la question à Napoléon au mois d'avril. Dès que les propos se précisèrent pendant l'été, quand ils prirent la forme d'une négociation officielle, le ministère italien et le roi d'Italie stipulèrent une demande formelle d'évacuation des États romains par les troupes françaises. Entre le patriotisme italien blessé de la seconde expédition de Rome et la France obstinée à lui refuser Rome « éternellement » il n'y avait d'alliance possible, disait Menabrea à Napoléon, que par un compromis préalable dans la question romaine. Ce compromis, c'était la Convention de septembre 1864 : encore certains ministres à Florence voulaient-ils que « l'Empereur, en retirant sa garnison, promît de s'appliquer à lui-même le principe de non-intervention qu'il avait forcé l'Autriche à subir après Villafranca et Zurich, par conséquent s'interdît de retourner en Italie, quoiqu'il arrivât et laissât désormais le Roi, le Pape et les Romains libres de s'arranger entre eux » (4 juillet).

Malgré tout son désir de lier à sa politique l'Italie et l'Autriche, malgré l'adhésion presque immédiate de M. de Beust aux propositions de Victor-Emmanuel, Napoléon III rencontra chez ses ministres, dans son entourage et dans le parti catholique appuyé par l'Impératrice aux Tuileries, une opposition absolue. Il se résigna et laissa le marquis de Lavalette adresser

à Vienne et à Florence une lettre qui suspendit les négociations engagées. Le double projet de traité qui avait été préparé entre la France et l'Italie d'une part, entre l'Autriche et la France de l'autre, demeura à l'état d'ébauche. Menabrea ne s'en consolait point. Il s'en alla au mois d'août à Vienne réclamer le concours de M. Beust pour faire céder le gouvernement impérial. Et sa prière détermina une fois de plus l'envoi de Vitzthum à Paris.

Le début du mois d'août 1869 fut une époque de crise pour l'Empereur et pour l'Empire. Napoléon III, qui avait eu en 1864 une première attaque d'hématurie, et ressenti en 1865 et 1867 de nouvelles atteintes à la vessie, fut pris le 9 août d'accidents qui tout de suite présentèrent un caractère alarmant. Ses médecins appelés en hâte aux Tuileries, où la vie officielle fut brusquement interrompue, Nélaton, Corvisart, Fauvel, Ricord n'hésitaient point sur la nature et la gravité du mal dont le souverain était atteint. Il se rétablit lentement, incomplètement d'ailleurs, parce qu'il n'accepta pas et qu'on ne voulut pas lui imposer une opération nécessaire.

Au même moment, les élections de 1869, un grand succès pour l'opposition combinée des partis libéraux de droite et de gauche sur l'Empire autoritaire représenté par Rouher, parurent un tel danger pour l'Empire même et pour la dynastie, que, le 2 août, l'Empereur proposa au Sénat une loi modifiant les bases du régime fondé en 1852. Cette loi, dont la maladie de Napoléon III retarda la discussion et la publication jusqu'au 18 septembre, devait encourager les libéraux au lieu de les satisfaire, tandis que les conservateurs et les catholiques, exaltés par la victoire prochaine de l'ultramontanisme au concile du Vatican, se montraient en France plus exigeants. Entre ces espérances et ces revendications contraires, la force du gouvernement impérial, comme la santé de l'Empereur, s'épuisait.

En septembre cependant, à peu près rétabli, Napoléon III revint aux négociations engagées et interrompues. Il les reprit secrètement. Le général Ducrot devina le secret à l'activité des correspondances qui s'échangèrent du 16 au 23 sep-

tembre entre Vienne, Florence et Paris[1]. Le prince de Metternich, le marquis de Lavalette et Vimercati servirent alors cette diplomatie confidentielle. Elle devait l'être : pour éviter de perdre le fruit des négociations précédentes, pour n'avoir pas à les soumettre aux critiques de l'opposition à Florence et à Vienne, les trois souverains, adoptant les bases dont ils étaient convenus, avaient résolu de remplacer les projets de traité par des lettres personnelles échangées en forme d'engagements.

Ainsi se constitua dans les trois Cours le dossier secret de la triple alliance. Deux fois M. de Beust en a avoué l'existence : « Gramont, a-t-il dit le 11 juillet 1870, a étudié notre dossier secret[2]. » Et à Gramont lui-même il a écrit en 1873 : « Je ne crois pas que le mot de négociations y soit applicable. Une négociation aurait été confiée aux ambassades. Cette correspondance revêtue d'un caractère tout privé fut terminée en 1869 sans avoir abouti. Il n'y a absolument rien eu de signé[3]. » Le dossier secret se composait dans les chancelleries de deux projets parallèles confirmés par des lettres privées des souverains. A deux reprises encore, de Beust a parlé, dans une explication avec Andrassy en 1874, des *lettres impériales de septembre 1869*, et surtout dans sa dépêche du 20 juillet 1870 au prince de Metternich où il a précisé : « Veuillez répéter à Sa Majesté et à ses ministres que, fidèles aux engagements tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées l'année dernière entre les souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre[4]. » Le projet d'alliance avec l'Autriche, cette lettre de François-Joseph à Napoléon III furent conservés aux Tuileries dans les papiers personnels de l'Empereur et ensuite à Chislehurst, après la défaite et l'exil. Un ami du prince Napoléon, Darimon, a consigné en 1875 le récit que lui fit ce prince d'une visite à Chis-

1. *Vie militaire du général Ducrot*, II, p. 320, 365.
2. De Beust, *Mémoires*, II, p. 341.
3. Id., *ibid.*, II, p. 363.
4. Id., *ibid.*, II, p. 323.

lehurst en 1872, pendant laquelle il avait pu voir entre les mains de l'Empereur le projet de traité avec les corrections de François-Joseph et une lettre autographe, « le tout ne laissant aucun doute sur les bonnes intentions de M. de Beust à notre égard ». Quand Napoléon III mourut, ces papiers précieux avaient disparu.

Les déclarations de M. de Beust laissent aisément conjecturer ce qu'ils contenaient : « *Trois points* caractérisaient cette correspondance. L'entente avait un caractère défensif et purement pacifique. Il devait y avoir dans toutes les questions diplomatiques une politique commune. Le seul engagement qui en fût alors résulté consistait dans une promesse réciproque de ne pas s'entendre avec une troisième puissance à l'insu l'une de l'autre. »

D'ailleurs, la vraie manière de connaître ce secret, c'est d'en comparer les termes à ceux du dossier aujourd'hui conservé encore dans le cabinet des rois d'Italie, dont une publication récente nous a révélé la nature. Nous avons, à défaut de la lettre de François-Joseph, la lettre de Victor-Emmanuel à Napoléon :

Monsieur mon frère,

Je remercie Votre Majesté du témoignage de confiance qu'elle a bien voulu me donner en me faisant part des réflexions qui lui sont inspirées par l'état actuel de l'Europe. L'incertitude qui règne de toutes parts et fait douter de la stabilité de la paix, la crainte d'événements qui vont troubler l'équilibre européen sont de nature à exciter la préoccupation des souverains, et je trouve bien naturel que ceux qui ont une communauté d'intérêts cherchent à s'entendre pour agir de concert dans ces graves circonstances.

Je ne puis donc qu'adhérer à l'idée d'une triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie, dont l'union présentera une puissante barrière à d'injustes prétentions et contribuera ainsi à établir sur des bases plus solides la paix de l'Europe.

L'Italie n'a point oublié ce qu'elle doit à la bienveillance constante de Votre Majesté, et si aujourd'hui nous pouvons tendre une main amie à la puissance contre laquelle nous avons pendant si longtemps combattu, nous en sommes principale-

ment redevables au concours que les armes françaises nous ont prêté dans les guerres de l'indépendance et à l'appui que nous avons constamment trouvé auprès de Votre Majesté. Aussi je suis heureux que cette circonstance me fournisse le moyen de prouver ma gratitude envers Votre Majesté, en même temps qu'elle donne occasion à l'accomplissement d'un acte dont les conséquences ne peuvent être qu'avantageuses aux destinées de l'Europe.

Je désirerais que le traité qui doit consacrer l'alliance puisse se conclure promptement; mais, d'un côté, je comprends que, par suite des modifications introduites dans le gouvernement de la France, Votre Majesté soit dans le cas de devoir en retarder la stipulation, tandis que, de mon côté, je ne pourrai prendre un engagement formel à ce sujet avant que la Convention du 15 septembre 1864, relative aux États du Saint-Siège, ait de nouveau reçu, de part et d'autre, sa pleine et entière exécution.

Je hâte de mes vœux le moment où nos accords pourront être définitifs. En attendant, je prie Votre Majesté d'agréer l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis de Votre Majesté impériale le bon frère.

VICTOR-EMMANUEL.

Quoiqu'on ait cru bon de n'en point donner la date, cette lettre, par l'allusion qu'elle contient « aux modifications introduites dans le gouvernement de la France », est postérieure à la constitution de l'Empire libéral, au 8 septembre 1869. Elle est bien, comme *les lettres impériales de septembre*, probablement du 24 ou 25 septembre. On voit de plus qu'étant une réponse, cette lettre suppose une lettre préalable de Napoléon III sollicitant une triple alliance dans la forme qui lui était familière : « L'incertitude qui règne de toutes parts dans l'état de l'Europe et fait douter de la stabilité de la paix, la crainte des événements qui peuvent troubler l'équilibre européen, la nécessité enfin des combinaisons entre les puissances pour le maintien de cet équilibre », voilà bien la nature ordinaire des réflexions par lesquelles Napoléon III a toujours eu coutume, depuis le Congrès de Paris, d'engager les conversations diplomatiques, en vue de la paix et aussi de la guerre. « Cette lettre, a dit M. de Beust, laissait la porte ouverte aux hostilités. »

La réponse de Victor-Emmanuel justifie également M. de Beust d'avoir toujours prétendu qu'aucun accord formel n'avait été signé. « Je désirerais, répète à deux reprises le Roi, que le traité pût se conclure promptement. Je comprends que Votre Majesté croie devoir en retarder la stipulation. Je hâte de mes vœux le moment où nos accords pourront être définitifs. » « S'il a existé, a dit M. de Beust, la minute d'une déclaration à signer par ces trois souverains, elle n'a été signée par aucun d'eux [1]. »

Il est clair, d'autre part, que ces vœux impliquaient de la part du souverain italien un engagement moral de s'entendre avec l'Autriche, son ancienne ennemie, et avec la France pour le maintien de la paix, pour la défense de leurs intérêts désormais communs, et l'obligation, jusqu'à la conclusion de cette négociation, de ne point s'engager ailleurs.

Enfin ce qui résulte de cette lettre surtout, et d'une manière irréfutable, c'est que, si les accords ne furent point signés au milieu de 1869, la faute en fut à Napoléon III. *Il en a retardé la stipulation* : Victor-Emmanuel, puis M. de Beust avec lui déclarant « qu'il n'y aura point de l'Italie et de l'Autriche d'engagements formels avant que la Convention du 15 septembre 1864 ait *de nouveau* reçu *de part et d'autre* sa pleine et entière exécution », c'est-à-dire avant un rappel nouveau et total des troupes françaises, la cause de ce retard, comme le retard lui-même, demeurent imputables au gouvernement français. Pour ne pas évacuer Rome, pour ne pas provoquer les colères du parti catholique, au moment où il lui restituait des libertés parlementaires, Napoléon III a préféré ne pas conclure les traités qu'il avait lui-même sollicités et provoqués.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à cette époque même, en septembre 1869, la diplomatie prussienne, inquiétée depuis le mois de mars par ces négociations, faisait recommander à Serrano en Espagne la candidature de Léopold de Hohenzollern,

1. De Beust, *Mémoires*, II, p. 325.

et que l'ambassadeur prussien à Munich, le baron de Werthern, mettait en rapport l'envoyé de Prim, Salazar, et le prince Charles-Antoine à la Weinburg. Les événements de 1870 se préparaient dans l'ombre.

Napoléon III était donc également imprudent de provoquer cette triple alliance et de ne la point conclure. Sa grande erreur surtout fut de la considérer d'avance comme conclue, quand elle ne l'était point, de croire qu'ayant mis en train toute l'affaire, l'ayant arrêtée à son gré, l'heure venue, il demeurait le maître de la reprendre. Lorsque, au mois de novembre 1869, l'Empereur disait au général Lebrun : « Il serait permis de considérer l'alliance de l'Italie comme certaine, et celle de l'Autriche comme assurée moralement, sinon activement[1] », c'était cette vérité incomplète qu'il formulait. Quoiqu'il ne souhaitât pas la guerre, il s'imaginait être en mesure d'y faire face avec ses armées dont le maréchal Niel lui avait répondu, avec ses alliances, qu'il croyait pouvoir achever à son gré, le moment venu, par le rappel de ses troupes de Rome.

Tout entretint Napoléon III, à la fin de l'année 1869 et au début de l'année suivante, dans cette illusion fatale, tandis que Bismarck se préparait à cette guerre, quand pour la déchaîner dès le 15 mars le ministre prussien imposait aux Hohenzollern de Sigmaringen une candidature au trône d'Espagne. Ce furent d'abord les preuves d'amitié que se donnèrent les gouvernements de Florence et d'Autriche. L'empereur François-Joseph ordonna, vers décembre 1869, en revenant d'Égypte, où il avait inauguré avec l'impératrice Eugénie le canal de Suez, au comte de Beust qui l'y avait suivi, d'aller rendre visite au roi Victor-Emmanuel à Florence. Une entrevue même à Brindisi avait été préparée entre les deux souverains, destinée à sceller aux yeux des peuples la réconciliation définitive. Subitement malade, le roi d'Italie avait dû y renoncer. L'accueil qu'il fit au chancelier autrichien chargé des regrets de son

1. Général Lebrun, *Souvenirs*, p. 59.

maître fut cordial, chaleureux : « L'Empereur peut disposer de ma personne et de ma vie, après ce qu'il a fait. » L'Autriche, en effet, avait fait beaucoup : oubliant le sacrifice de Milan et Venise, elle laissait espérer Rome. Napoléon III n'en avait pas fait autant. Mais il dut se rappeler les propos de Victor-Emmanuel : « Je suis heureux que cette triple alliance me fournisse le moyen de prouver à Votre Majesté ma gratitude. »

Bientôt ce fut une autre visite, et à Paris cette fois. Le vainqueur de Custozza, l'archiduc Albert, vint en France aux mois de mars et d'avril 1870; il y étudia longuement l'organisation de l'armée française et, dans des entretiens avec Napoléon, les *lettres impériales* se trouvèrent une fois de plus confirmées par le généralissime autrichien. L'archiduc se déclarait prêt, si à son retour François-Joseph l'approuvait, à examiner un plan de campagne commun aux trois alliés éventuels. Et François-Joseph, qui avait envoyé de Beust à Florence et l'archiduc à Paris, s'y montra à ce point disposé que Napoléon III put envoyer à Vienne, le 28 mai, son confident le général Lebrun : il lui remit un plan d'opérations contre la Prusse, arrêté aux Tuileries le 19 mai, entre le maréchal Lebœuf, les généraux Frossard et Jarras. Du 7 au 24 juin le général Lebrun fut admis à discuter ce plan avec l'archiduc, reçut de lui des nombreuses notes écrites de sa main, et même tout un plan de campagne qu'à Vienne on lui laissa pour le faire parvenir à Napoléon III et à l'état-major français.

Si dans ces programmes d'action militaire tout se trouvait combiné pour une offensive hardie des armées alliées dans le sud de l'Allemagne, ce n'était pas que l'alliance éventuelle qui lui servait de base fût le moins du monde une alliance offensive. L'empereur d'Autriche prit soin, dans l'audience qu'il accorda le 14 juin au général Lebrun, de bien marquer ses intentions : « Je dois vous dire qu'avant tout je veux la paix. Si je fais la guerre, il faut que j'y sois forcé. Je me plais à espérer que l'empereur Napoléon voudra bien tenir compte de ma situation politique tant à l'extérieur qu'à l'inté-

rieur[1]. » Le 30 juin, le général Lebrun rapportait à l'Empereur ces entretiens et ces réserves avec les promesses d'ailleurs de coopération militaire de l'Autriche.

« Depuis ma mission à Vienne, a-t-il ajouté dans ses Souvenirs, surtout après la déclaration de guerre, jamais il ne m'avait pu venir à la pensée que l'Empereur n'eût pas achevé par voie diplomatique l'œuvre que j'avais commencée avec le prince Albert, qu'il n'eût pas fait consacrer solennellement par un traité obligatoire pour la France comme pour l'Autriche et l'Italie l'alliance offensive et défensive des trois puissances. »

Ce qui a paru inconcevable au général Lebrun était pourtant la réalité : son aveu même est précieux. Tous ces témoignages d'amitié que se donnaient les trois souverains, les lettres et les visites échangées entre eux et leurs confidents, les plans de campagne même concertés pour leur défense mutuelle n'équivalaient pas à des engagements formels, inscrits dans des traités consacrés par la volonté de leurs ministres et le consentement de leurs sujets.

Napoléon III et M. de Gramont mis au courant par M. de Beust lui-même[2] en mai 1870, quand il quittait l'ambassade de Vienne, n'ignoraient pas la mesure exacte et la portée réelle de cet échange de confidences, de vues, de lettres mêmes, mais de lettres privées. Ils ignoraient moins encore l'unique motif qui depuis un an tenait en l'air cette négociation décisive, qui retardait la signature du double traité arrêté dans ses trois articles essentiels à Paris, à Vienne, à Florence : il y manquait le quatrième article proposé, exigé par le cabinet italien, recommandé par M. de Beust, refusé obstinément par le gouvernement impérial, le rappel des vainqueurs de Mentana, gardiens du Saint-Siège, geôliers de l'Italie.

Ne voulant pas la guerre, ni au dehors avec la Prusse, ni à l'intérieur avec les catholiques, Napoléon III et ses ministres avaient préféré ne régler ni les alliances, ni la question romaine. L'isolement pour la France ne leur semblait pas

1. Général Lebrun, *Souvenirs*, p. 146.
2. De Beust, *Mémoires*, II, p. 358.

redoutable, et la discussion des affaires de Rome leur parut dangereuse pour l'Empire, d'autant plus qu'ils se croyaient maîtres de faire cesser cet isolement à leur gré, en évacuant les États du Pape, quand il le faudrait. Ainsi les destinées de l'Empire et de la France se trouvèrent par leur faute, à la veille d'une guerre qu'ils allaient provoquer sans l'avoir prévue, liées à la solution de la question romaine.

CHAPITRE II

L'INCIDENT HOHENZOLLERN ET LA DIPLOMATIE IMPÉRIALE

L'effet produit, le 3 juillet, sur les ministres de Napoléon III par la nouvelle imprévue d'une candidature Hohenzollern au trône d'Espagne ne fut pas celui que la nature de l'événement pouvait faire prévoir.

« La proposition n'est rien moins qu'une insulte à la France. Le gouvernement ne le souffrira pas », dit M. de Gramont à lord Lyons. Et M. Émile Ollivier lui répétait : « Malgré mon bon vouloir pour les Allemands, j'ai ressenti ce procédé comme une insulte. » Que les hommes d'État français eussent pris ombrage, pour les intérêts dont ils avaient la garde, en raison des progrès récents des Hohenzollern en Allemagne, de l'intrigue préparée pour les installer en Espagne, rien de plus explicable : l'Europe ne refusa point à la France le droit de s'en émouvoir et de s'en préserver. Mais l'insistance de Napoléon III, de ses conseillers à se prétendre, à se dire insultés fut une surprise pour les cabinets européens, qui lurent la déclaration indignée du 6 juillet. Elle demeure aujourd'hui encore un problème.

Toutes les démarches du cabinet français entre le 6 et le 13 juillet ont été déterminées plutôt par le désir d'infliger un échec à la Prusse, à son roi, à Bismarck que par le souci d'écarter du trône d'Espagne Léopold de Hohenzollern. A

mesure que, par les conseils de l'Europe, par la réserve de Prim et la modération du roi de Prusse, s'évanouissait la menace d'une monarchie prussienne en Espagne, à Paris on s'obstinait à rechercher d'autres motifs d'offense, dans la lenteur de Guillaume Ier à répondre aux sommations de la France, dans son refus de donner pour l'avenir des garanties, dans le rappel du baron de Werther, dans le congé donné à Benedetti, dans la publication enfin de la dépêche d'Ems. Il semblait qu'à tout prix il fallût au gouvernement impérial une offense dont la réparation publique fût, pour les Hohenzollern, une humiliation.

Non pas que les ministres de Napoléon, responsables déjà de la tournure tragique ainsi donnée à l'incident, eussent pris leur résolution définitive d'une guerre avec la Prusse. Le chef du cabinet, Émile Ollivier avait, très peu d'années auparavant, dénoncé le danger d'une politique de revanche de Sadowa. Il était d'accord avec ses collègues quand, le 30 juin 1870, il avait encore fait connaître au Parlement ses intentions pacifiques. Et la déclaration que lui et ses collègues avaient même les 5 et 6 juillet soumise à l'Empereur était assurément moins menaçante pour la paix de l'Europe que celle qui fut adoptée définitivement par la volonté du souverain : « L'opinion publique, a dit le duc de Gramont dans le télégramme célèbre qu'il adressa le 10 juillet à Benedetti, nous déborde. » Leur première pensée, en somme, fut d'offrir à la France qui s'affligeait de n'être plus la grande nation, en face de la Prusse grandissante, au moins une satisfaction d'amour-propre, une victoire diplomatique qui consolidât le ministère et le régime impérial.

Tel fut l'objet du concours qu'ils demandèrent d'abord aux cabinets européens, à celui de Londres, à M. de Beust en Autriche, au tsar Alexandre II et à Gortschakoff. M. de Gramont trouvait tous les arguments bons à persuader l'Europe des prétendues offenses du gouvernement prussien. Il fit tout pour la décider à servir ses desseins, pour l'employer enfin à donner à Berlin une leçon d'humilité et de modestie. Parmi

ces arguments, l'un de ceux que le ministre fit valoir trop tôt et trop souvent, le plus dangereux, fut la menace immédiate de se faire justice par la force si le droit à une réparation n'était pas reconnu à la France offensée. « Si la Prusse insiste, c'est la guerre, » fait-il dire au général Fleury à Saint-Pétersbourg, dès le 5 juillet. Et il annonce à lord Lyons, en les justifiant, des préparatifs militaires qui commencèrent à peine en réalité dix jours après. L'Europe craignait la guerre et toutes ses complications : la diplomatie de Napoléon III exploita et escompta cette crainte qui devait plus tard, à l'heure des défaites, se retourner contre elle, et provoquer la *Ligue des neutres*.

Si, alors, les ministres français avaient connu l'insuffisance foncière de l'arme qu'ils brandissaient pour effrayer les hommes d'État européens, au risque d'être réduits à l'employer, ils eussent sans doute calculé et réfléchi davantage. Mais tous l'ont dit à ce moment et depuis, leur confiance dans l'armée était pour leur patriotisme une façon de postulat qui ne comportait ni doute, ni discussion surtout. « Depuis vingt ans, a dit le duc de Gramont en 1872 devant la Commission d'enquête, je représentais mon pays à l'étranger; je croyais à sa grandeur, à sa force, à ses vertus guerrières presque avec autant de confiance que je crois en ma sainte religion. » « *J'avais une foi absolue dans l'armée française.* Jamais je n'ai cru à une institution comme j'ai cru à notre armée, » répétait après lui l'amiral Rigault de Genouilly. Si Émile Ollivier, le 15 juillet, accepta la responsabilité de la guerre d'un *cœur léger*, sinon avec joie, mais « sans remords et d'un cœur confiant », ce fut « qu'une cause juste confiée à l'armée française » lui paraissait invincible.

Pour vaincre la Prusse, autant que pour la faire céder à ses exigences diplomatiques, le gouvernement impérial en outre escompta dès le premier jour le concours de ses alliés éventuels. Depuis le mois de septembre 1869, Napoléon III se croyait assuré de n'avoir qu'un mot à dire en Italie et un ordre à donner, l'évacuation de Rome pour obtenir de Victor-Emma-

nuel une coopération précieuse. Depuis la même époque, il s'imaginait que François-Joseph et M. de Beust, liés par leur promesse de ne s'engager avec personne sans l'avertir, étaient tout disposés à réaliser les plans de campagne étudiés tout récemment entre son confident le général Lebrun et le prince Albert à Vienne. Enfin, l'opposition des Chambres, dans les États du sud de l'Allemagne, à la politique prussienne, très marquée depuis la fin de 1869, lui paraissait le gage sérieux d'un succès facile à remporter sur la Prusse isolée « par la sagesse du peuple allemand ».

Quand l'Empereur poussa ses ministres à la déclaration belliqueuse du 6 juillet, il voyait déjà Victor-Emmanuel, qu'il avait fait roi, lançant une armée de 100 000 hommes par le Tyrol vers l'Allemagne du sud, François-Joseph prêt à masser deux corps d'armée à Olmutz et à Pirna, les contingents de la Bavière et du Wurtemberg immobilisés ou complices d'une invasion française dans la vallée du Mein. Dès le 10 juillet, le *Moniteur*, par la plume d'un rédacteur officiel, Dalloz[1], apprenait au roi de Prusse, pacifique encore, les conditions que la France par cette coalition se préparait à lui imposer, limitation de l'Allemagne unie à la ligne du Mein, abandon d'une partie des duchés Danois et de Mayence enfin : « Cela confine à la folie, » écrivait, non sans raison, Guillaume Ier à la reine Augusta.

Ces illusions furent-elles alors partagées par les conseillers de Napoléon III? Le général Lebrun a écrit dans ses Souvenirs : « Jamais il n'avait pu me venir à la pensée que l'Empereur n'eût pas achevé par voie diplomatique l'œuvre que j'avais commencée avec le prince Albert. » Le général Lebœuf a dit à la Commission d'enquête plus tard : « Nous avions lieu

1. *Moniteur du 10 juillet 1870.* « Le moins qui puisse aujourd'hui nous satisfaire, c'est la confirmation formelle et l'exécution absolue du traité de Prague dans sa lettre et dans son esprit, c'est-à-dire liberté des États du Sud, évacuation de la forteresse de Mayence qui fait partie du Sud, renonciation à toute influence au delà du Mein et règlement de l'article 5 avec le Danemark. Ce sont les seules garanties qui puissent nous satisfaire, et, si elles ne sont pas données, nos prétentions ne pourront que grandir. »

de croire que nous n'étions pas isolés en Europe. Nous pouvions compter sur une attitude de neutralité armée de la Russie et de l'Italie, telle qu'une partie des forces allemandes pût se trouver immobilisée. » Cette confiance dans des alliances secourables n'a pu être donnée aux hommes d'État ou de guerre français que par les assurances du souverain et de son ministre des Affaires étrangères.

Relevons d'abord le langage singulier du représentant de la France à Vienne, le marquis de Cazaux, adressé à M. de Gramont le 17 juillet : « Aucun des plans du chancelier autrichien ne paraît opposé à la *grande œuvre* et même à l'*extension de la France* qu'il regarde comme un élément essentiel de l'équilibre européen[1]. »

Depuis que le duc de Gramont avait été appelé au ministère, il n'avait pas eu à Vienne de successeur. Après son départ l'ambassade resta confiée à un jeune chargé d'affaires, depuis un an seulement secrétaire de première classe, le marquis de Cazaux[2]. L'ayant eu pour collaborateur, le ministre lui fit confidence d'une *grande œuvre*, que la guerre avec la Prusse, si elle devenait nécessaire, permettrait de réaliser avec le concours de l'Autriche. Dès le 5 juillet, il lui adressait une lettre particulière pour lui recommander d'entretenir le comte de Beust académiquement, sans parler au nom du gouvernement, de la question de la guerre. « J'ai vu clairement, écrivait alors le chancelier d'Autriche, que M. de Cazaux était chargé de sonder le terrain et de s'assurer si notre concours n'irait pas au delà d'une action diplomatique, dans le cas où la guerre viendrait à éclater entre la France et la Prusse. » Le 9 juillet dans la soirée, le quai d'Orsay était en possession du télégramme suivant expédié de Vienne à quatre heures du soir par le marquis de Cazaux :

1. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 17 juillet 1870.

2. *Louis, marquis de Cazaux*, docteur en droit, attaché à Athènes (1851), à la direction politique (1853), attaché payé (1858), secrétaire de 1re classe à Berne (1868), secrétaire de 1re classe à Vienne (mars 1869), officier de la Légion d'honneur (6 août 1870), secrétaire de 1re classe à Athènes (1872), ministre plénipotentiaire et retraité (1876).

Je viens d'avoir une longue conversation avec M. de Beust qui, après s'être montré un peu réservé, s'est ouvert avec beaucoup de franchise. Malgré les termes un peu vagues des instructions adressées au prince de Metternich, mon impression est que la France peut *compter entièrement sur le Chancelier, quelles que soient les conjonctures qui surgissent.*

Le comte de Beust tient seulement à une entente commune, à un accord préalable sur les divers points afin de n'être pas obligé d'accepter les faits accomplis [1].

Le cabinet français ne s'était d'ailleurs pas borné à cette démarche. Des ouvertures semblables furent faites au même moment par M. Émile Ollivier et par le duc de Gramont à l'ambassadeur d'Autriche, qui était dans des conditions particulières d'intimité à la cour des Tuileries. « M. de Metternich, télégraphiait M. de Gramont le 13 juillet, est tenu jour par jour, heure par heure au courant de nos pensées et de nos intentions [2]. »

C'est donc un fait certain : si Napoléon III se croyait sûr de l'Italie, ses ministres n'acceptèrent l'éventualité d'une guerre qu'en s'assurant de l'Autriche, qu'en se croyant surtout assurés d'elle. Le télégramme que de Vienne ils reçurent du marquis de Cazaux le 13 juillet vers cinq heures du soir, a dû les disposer à l'envoi du dernier télégramme qui fut adressé le soir du même jour à Ems comme un ultimatum :

Je crois que nous pouvons compter sur un accord avec M. de Beust. Mais il ne faut pas oublier qu'il est nécessaire de coter à la Bourse les lots turcs, ou de faire peut-être plus encore. Secondement nous n'aurons avec nous les Austro-Allemands qu'en faisant luire à leurs yeux leur rentrée triomphale dans la confédération. D'autre part la crainte des Russes est le seul moyen de faire marcher les Hongrois. Le comte de Vitzthum est attendu ici [3].

Les espérances d'une coopération active de l'Italie et de

1. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 9 juillet, 4 heures soir (*Télégramme*).
2. Le duc de Gramont à M. de Cazaux, Paris, 13 juillet (*Télégramme*).
3. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 13 juillet, 2 h. 10 soir (*Télégramme*).

l'Autriche qui neutraliserait ou entraînerait l'Allemagne du Sud ont été parmi les causes principales de cette campagne diplomatique hautaine qui ne laissait au cabinet impérial d'autre alternative, en cas d'échec, que la guerre. Cette guerre, les ministres ne l'ont pas plus que le maître véritablement souhaitée. Mais ils ne l'ont pas redoutée, ni le 6, ni le 15 juillet, plus que Napoléon III.

Nous n'avons pas à examiner ici ce que valait la confiance des ministres et de l'Empereur dans leurs armées. L'événement même ne l'a malheureusement que trop établi. La responsabilité de la diplomatie française, pendant le dernier mois qu'elle employa en négociations suprêmes, n'a point encore été établie, malgré certaines polémiques de 1873, de 1895, de 1906, auxquelles l'histoire doit cependant la connaissance de certains documents échappés au secret des chancelleries. Le moment de préciser est venu.

CHAPITRE III

LA DÉCLARATION DE GUERRE DEVANT L'EUROPE

Dans quelle mesure, et à quelles conditions, le jour où Émile Ollivier lut et soutint devant le Corps Législatif, après les dernières hésitations du 14 juillet, la déclaration de guerre à la Prusse, le gouvernement impérial avait-il le droit d'attendre de l'Europe du secours ou des alliances?

Ce n'était pas de Londres assurément : le gouvernement anglais a depuis longtemps publié toutes les pièces utiles à établir, sans contradiction possible, ses efforts désespérés pour détourner la France d'une politique à laquelle il refusait de s'associer. Si lord Granville, au début de l'incident, fit, pour le régler pacifiquement à Berlin et surtout à Madrid, toutes les démarches nécessaires, dès le 9 juillet son représentant à Paris, lord Lyons, ne permit ni à Émile Ollivier, ni au duc de Gramont le moindre doute sur la façon dont la Reine, ses ministres et l'Europe jugeaient leurs prétentions, « leurs paroles précipitées et belliqueuses », l'annonce de leurs préparatifs militaires. « Il serait déplorable, disait au quai d'Orsay cet ambassadeur le 11 juillet, de voir la France entamer une guerre dont la cause pouvait être écartée. » Et Granville télégraphiait encore le 13 juillet : « Le gouvernement de la Reine est tenu de déclarer au gouvernement impérial l'immense responsabilité qui pèserait sur la France si elle cherchait à élargir les causes de la querelle. » Comment M. de Gramont a-t-il pu dire aux Chambres et mander à Benedetti le

11 et le 13 juillet : « Tous les cabinets paraissent admettre la légitimité de nos griefs. Les autres cabinets trouvent nos demandes justes et modérées » ?

Comment, surtout, M. de Gramont a-t-il pu ajouter : « la Russie nous appuie chaleureusement », à cette date? Les dépêches du général Fleury, récemment publiées par son fils et conformes aux pièces des archives, ont fait la lumière complète sur les intentions du tsar Alexandre II et de ses ministres. Au début de l'incident, le tsar, comme la reine Victoria, usa de son influence qui était très grande sur le roi de Prusse pour déterminer la renonciatiou du prince de Hohenzollern. Moins pacifique, moins prussien surtout que son maître, Gortschakoff parut même disposé à profiter du besoin que l'Empire pouvait avoir de la Russie pour obtenir la revision du traité de Paris, en accordant à la France la revision du traité de Prague : « Le temps serait venu, dit-il, de rentrer dans les idées d'alliance et d'équilibre qui seront les véritables garanties de la paix et de la prospérité de l'Europe. » C'était tout un autre système d'alliances présenté à Napoléon III, que l'entente avec l'Autriche et l'Italie.

Mais ni le concours d'Alexandre II pour écarter la guerre, « une calamité européenne », ni l'amitié de Gortschakoff offerte pour l'avenir n'autorisaient le duc de Gramont à croire, à dire qu'ils approuvaient les exigences de la France et des ministres. Une discussion très vive s'était même aussitôt engagée entre Pétersbourg et Paris sur les menaces contenues dans la déclaration du 6 juillet. Le duc de Gramont, un jour, avait failli écrire : « Si vous n'êtes pas disposés à nous suivre, nous marcherons seuls. » Et, de fait, la Russie y était si peu disposée que, le 15 juillet, Alexandre II déclara, après la renonciation du prince de Hohenzollern, l'incident terminé et se refusait à toute démarche. « Une des illusions funestes de l'empereur Napoléon jusqu'au moment de la déclaration de 1870, était de croire à un appui moral et matériel de la Russie, » a écrit M. de Beust[1].

1. De Beust, *Mémoires*, II, p. 547.

Jusqu'à la date du 13 juillet, ni l'Empereur ni ses ministres n'avaient fait au gouvernement italien, d'autre part, la moindre ouverture précise. Que les agents de Victor-Emmanuel à Paris, le chevalier Nigra, l'attaché militaire comte Vimercati, confidents ordinaires des Tuileries, eussent poursuivi dans des pourparlers intimes les plans ébauchés en 1869, cela est possible, mais nullement certain. Nigra a opposé en 1878 un démenti formel aux propos tenus à ce sujet par le prince Napoléon dans la *Revue des Deux Mondes*. En tout cas les entretiens de ce genre n'impliquaient ni l'adhésion de la nation, ni le consentement des ministres, dans une monarchie constitutionnelle où les ministres représentaient l'opinion. Ces ministres, c'étaient alors Visconti Venosta, favorable à la la France et qui l'avait prouvé en conseillant à Prim d'abandonner la candidature Hohenzollern, le général Govone, ministre de la Guerre, le président Lanza. C'était aussi le ministre des finances M. Sella, l'âme du cabinet, qui, avant d'engager l'Italie dans une aventure, prétendait en connaître et en fixer le prix. Le prix qu'avec la nation, les ministres attendaient d'une guerre possible n'était pas nécessairement le même que les deux souverains avaient paru fixer en 1869. L'action de l'Italie partagée entre la conscience de sa dette et les calculs des profits et des risques demeurait douteuse. Dans la pensée de Victor-Emmanuel même et surtout, elle demeurait subordonnée à l'attitude de l'Autriche.

Les intentions de François-Joseph et celles de son chancelier, M. de Beust, n'étaient pas de nature, jusqu'au 13 juillet du moins, à justifier l'espérance d'une coalition contre la Prusse. Le marquis de Cazaux, dont nous avons cité les dépêches, a eu le tort, que son inexpérience ou les suggestions de son chef peuvent à la rigueur expliquer, de traduire imparfaitement à Paris ces intentions. Mais le gouvernement impérial a dû être renseigné par le prince de Metternich. Il l'a été : le duc de Gramont l'a avoué dans une réponse à M. de Beust, le 8 janvier 1873 : « Je n'ai jamais prétendu que vous nous aviez encouragé à faire la guerre. J'admets parfaitement, *parce que*

c'est la vérité, que vous nous en aviez dissuadé, jusqu'au moment où vous avez envoyé à Paris M. le Comte Vitzthum (envoyé à Paris le 13 juillet au soir). Je n'ai aucune difficulté à reconnaître que, le 13 juillet encore, vous nous avez conseillé de nous tenir pour satisfaits de la renonciation du prince de Hohenzollern dans les termes où elle s'était produite le 12[1]. »

Ces premières démarches pacifiques du cabinet autrichien ont été très nettement provoquées par la déclaration française du 6 juillet. Le 9 juillet M. de Beust exprima très haut à l'ambassadeur anglais à Vienne, lord Bloomfield, qui avisa immédiatement lord Granville, sa *désapprobation et son regret de la façon précipitée avec laquelle le gouvernement français a parlé aux Chambres*. Et le même jour, sur une feuille de papier qui fut communiquée deux jours après par M. de Metternich au quai d'Orsay, le Chancelier adressait en hâte des conseils excellents à Paris : « Gramont veut-il ma recette? La voici, ne pas s'attaquer au roi de Prusse, traiter la question en question espagnole, et, si à Madrid on ne tient pas compte des réclamations, si on envoie la flottille qui doit prendre le prince de Hohenzollern dans un port de la mer du Nord, faire sortir une escadre de Brest ou de Cherbourg, et l'*empoigner*. Si la Prusse se fâche pour cela, elle aura de la peine à faire marcher le midi. *Si, au contraire, vous vous attaquez à elle*, le midi lui appartient. »

Deux jours après, le 11 juillet, nouvelles lettres de Vienne, officielles ou privées au prince de Metternich, provoquées par les insinuations du marquis de Cazaux qui paraissait espérer la coopération militaire de l'Autriche, et destinées à ne laisser aucune espérance de ce genre à Paris. L'Empire les a certainement connues avant la déclaration de guerre. Je ne cite de ces deux dépêches assez longues que les passages décisifs :

> Il est important qu'il n'y ait pas de malentendu sur ce point (d'un autre concours que d'un concours diplomatique), entre nous et le gouvernement français.

1. De Beust, *Mémoires*, II, p. 361.

Je tiens à ce que l'empereur Napoléon et ses ministres ne se fassent pas l'illusion de croire qu'ils peuvent nous entraîner simplement à leur gré au delà de ce que nous avons promis et au delà de la limite qui nous est tracée par nos intérêts vitaux aussi bien que par notre situation matérielle.

Parler avec assurance, ainsi que l'aurait fait, selon vos rapports, le duc de Gramont dans le Conseil des ministres du corps d'observation que nous placerions en Bohême, c'est pour le moins s'avancer bien hardiment. *Rien n'autorise le duc à compter sur une mesure pareille de notre part*, et la loyauté nous impose le devoir de ne pas laisser le gouvernement français faire entrer cette combinaison dans ses calculs.

Le seul engagement que nous avons contracté réciproquement consiste à ne pas nous entendre avec une puissance tierce à l'insu de l'autre. Cet engagement nous le tiendrons scrupuleusement ainsi que je vous le disais dans ma lettre du 9.

Le cas de guerre a bien été discuté dans des pourparlers. Toutefois rien n'a été arrêté et même, si on voulait donner une valeur plus réelle aux projets restés à l'état d'ébauche et qui, ne l'oublions pas, avaient pour but déclaré non les préparatifs d'une guerre, mais le maintien de la paix, ainsi qu'aux observations échangées, on ne saurait en tirer la conséquence que nous sommes obligés à une démonstration armée, dès qu'il convient à la France de nous le demander.

Dans la lettre privée qui fut jointe, même langage :

Parlons d'abord de notre coopération : M. de Gramont, *ayant, à ce qu'il paraît, étudié notre dossier secret*, parle de certaines stipulations comme si elles avaient passé de l'état de projet à l'état de traité. D'abord, elles sont restées à l'état de projet, et il n'y a pas de notre faute si telle est la situation. Mais, lors même qu'elles auraient force de traité, quelle singulière application on s'imagine pouvoir en faire! On était convenu — toujours à l'état de projet — de s'entendre sur une application diplomatique commune. Aujourd'hui, sans nous consulter, sans seulement nous prévenir, sans crier gare, on va hardiment en avant, on pose et on résout la question de la guerre à propos d'une question qui ne nous regarde pas, et *on présume*, comme une chose qui s'entend, qu'il nous suffit d'en être informés pour que nous mettions notre armée sur le pied de guerre et réunissions un corps d'armée assez considérable pour paralyser l'armée prussienne.

Présomptions, c'est-à-dire, dans les deux sens du mot, hypothèses et légèretés (staunenswerthe Schöpferkraft, selon le propos de Sybel, welche die Phantasie des Herrn Herzogs auszeichnete[1]), voilà bien les seuls motifs qui ont pu autoriser le ministre de Napoléon, avant et après les communications de Vienne, à nourrir l'espérance d'une coopération active de l'Autriche. Pressé de questions par la Commission d'enquête après la guerre, le duc invoqua d'abord le secret diplomatique : « Il faut qu'on sache au dehors qu'on peut négocier encore avec la France avec quelque confiance et quelque sécurité. » Il dut s'incliner et avouer, lorsque la polémique provoquée par la déposition de M. Thiers eut décidé de Beust à produire ces documents irréfutables.

Les conseils du Chancelier, reçus le 13 juillet au quai d'Orsay, auraient dû prévenir le cabinet contre cette illusion d'une coopération autrichienne, contre d'autres encore : « A l'origine, a dit le maréchal Lebœuf, quand le conflit était purement prussien, nous avons pu compter sur la neutralité de la Confédération du Sud. » Sans doute, dans les États du Sud, depuis la chute du cabinet Hohenlohe qui avait entraîné la Bavière, et le Wurtemberg à une alliance militaire défensive avec la Prusse, il y avait eu réaction contre l'hégémonie prussienne dans le pays, dans les Chambres, et de la part des ministres, le comte de Bray à Munich, Varnbühler à Stuttgard. Mais les traités de 1866 subsistaient, et un *casus fœderis* formel liait l'Allemagne du Sud à la Prusse, tandis que ces mêmes États, engagés d'une manière précise envers le roi de Prusse, n'avaient aucun engagement vis-à-vis de Napoléon III. M. de Gramont ne pouvait l'ignorer, ni le laisser ignorer à ses collègues. Seulement, il s'imagina, et l'a répété depuis, qu' « une affaire de politique dynastique n'était pas une affaire allemande ». En avait-il le droit, après avoir entendu, le 13 juillet, cette communication de la chancellerie autrichienne, mieux informée, plus clairvoyante :

1. « Cette étonnante fertilité d'imagination qui distinguait la fantaisie du duc. »

Je vois avec un profond regret qu'à Paris on fait son possible pour changer un bon terrain en un très mauvais terrain et qu'on va tout droit à mettre contre soi l'esprit public en Allemagne.

Assurément l'Allemagne tout entière ne comprendra pas qu'elle doit se battre pour la Prusse, voulant à toute force introniser un prince en Espagne. Mais elle défendra ses frontières si on l'attaque, et elle comprendra tout aussi peu qu'une puissance étrangère soit dans la nécessité de lui faire la guerre parce que le Roi, chef de la Confédération du Nord, sous le coup de menaces, refuse d'y céder. Si on ne réussit pas, qu'on ne nous rende pas solidaires de toutes les mauvaises chances que je signale et qu'on fait naître [1].

L'aveu du duc de Gramont, d'ailleurs, comme l'expression de ses illusions tenaces, se trouve dans la dépêche qu'il envoyait le 17 juillet à Vienne, la guerre déclarée, probablement au comte Andrassy [2].

Si j'avais pu choisir l'heure de l'action, je n'aurais certes pas manqué de parfaire et d'établir tout à notre aise, pour vous comme pour nous, l'accord que je vous demande aujourd'hui de faire bien à la hâte.

Le motif de la guerre n'est pas une cause allemande....

Si vous nous laissez seuls, la campagne sera nécessairement *stérile*, *quoique brillante*.

En résumé, quand, le 14 juillet, le cabinet impérial, après la publication de la dépêche d'Ems, et les entretiens belliqueux de Bismarck avec lord Loftus connus aussitôt de toutes les chancelleries, se décida pour la guerre, il se savait blâmé de toute l'Europe, responsable devant elle de la rupture de la paix, dépourvu d'alliances réellement formées, et même de sympathies efficaces.

Lui suffisait-il, pour affirmer le contraire, de recevoir de Vienne à dix heures du soir, encore du marquis de Cazaux dont les précédentes assertions avaient été démenties par les

1. De Beust, *Mémoires*, II, p. 341.
2. Lettre inédite publiée par la *Neue Freie Presse* de Vienne (*Temps*, 7 août 1906).

déclarations de M. de Beust, le télégramme suivant expédié de Vienne à 4 heures du soir :

> J'ai communiqué au comte de Beust votre télégramme du 13. Il m'a communiqué à son tour l'entretien de lord Loftus avec M. de Bismarck. En présence de ces nouvelles arrivées de Berlin, le chancelier pense qu'une nouvelle démarche serait sans résultat. Il va cependant la tenter.
>
> Il m'a demandé dans la conversation si je n'aurais pas quelque proposition précise à lui faire.
>
> Les Hongrois s'agitent pour faire maintenir la neutralité. Ils craignent que l'action de l'Autriche-Hongrie ne fasse intervenir la Russie dans le débat. Ils désirent qu'aucune extension de la Cisleithanie ne rompe l'équilibre qui existe entre les deux parties de la monarchie. La victoire leur semblerait donc aussi à redouter qu'une défaite.
>
> Bien que le comte de Bismarck fasse répéter par la presse allemande qu'il est très satisfait de l'attitude des États du Sud, et notamment de la Bavière, M. de Bray a écrit à M. de Beust pour lui demander s'il y aurait dans la situation un *casus fœderis*.
>
> La *Tagespresse*, le *Fremdenblatt*, et le *Neue Fremdenblatt* nous offrent leurs services. Dans l'état actuel des choses, il me semble impossible de refuser un bon article d'Hellwald dans la *Gazette militaire* [1].

M. de Beust n'a cessé de se plaindre, alors et depuis, de ce qu'il appelait « l'inconstance » du chargé d'affaires français, de l'infidélité de ses rapports. Les espérances que ces rapports donnèrent, à l'heure décisive, d'une coopération probable de l'Autriche entraînant les cabinets de l'Allemagne du Sud ont tenu lieu aux ministres de Napoléon III d'alliances qu'ils n'avaient point. Le duc de Gramont, se prétendant insulté par la publicité donnée en Bavière à la dépêche d'Ems, télégraphiait à M. de Cazaux le 15 juillet : « Je vous transmets le télégramme où M. de Cadore rend compte de son entretien avec M. de Bray (le président du Conseil bavarois). Cet entretien donne une nouvelle force aux raisons que l'Autriche peut faire

1. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 14 juillet, 5 heures soir (*Télégramme*).

valoir auprès des Cours du Sud pour les détourner de toute participation à la guerre qui va s'engager entre nous et la Prusse[1]. »

Quand Napoléon III a décidé, dans la nuit du 14 juillet, le duel qui devait être fatal à sa dynastie, et à la France, il escomptait le concours de François-Joseph pour limiter ce duel à un engagement contre la Prusse isolée. Dans la journée il avait encore sollicité ce concours par un télégramme adressé au comte de Beust. Cette demande adressée à l'Autriche d'empêcher les Cours de l'Allemagne du Sud de considérer comme un *casus fœderis* l'affaire Hohenzollern se croisa avec le télégramme où M. de Cazaux annonçait « que M. de Bray avait fait de lui-même la demande à M. de Beust en le consultant ». La dépêche de M. de Cazaux, mal informé, fit prendre au cabinet des Tuileries ses désirs pour des réalités. « La seule chose, a dit justement M. de Beust, qui aurait pu excuser la diplomatie française devant les contemporains et la postérité, c'est-à-dire d'avoir eu une alliance avant la déclaration de guerre, lui est impossible à alléguer, et encore moins à prouver[2]. »

1. Le duc de Gramont à M. de Cazaux, Paris, 15 juillet (*Télégramme*).
2. De Beust, *Lettre adressée au comte Andrassy*, 28 avril 1874 (*Mémoires*, II, p. 326).

CHAPITRE IV

LA REPRISE DE L'ALLIANCE AUSTRO-ITALIENNE ET LA QUESTION ROMAINE

Darimon raconte dans son livre sur l'*Agonie de l'Empire* qu'en apprenant la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern, le 12 juillet 1870, M. Guizot s'écria : « C'est la plus belle victoire diplomatique que j'aie jamais vue de ma vie. Ces gens-là ont un bonheur insolent. » Trois jours plus tard, le jour même de la déclaration, Napoléon III et ses ministres, responsables d'une guerre engagée sans armée, sans alliances, contre toute l'Allemagne unie par leurs provocations, rencontrèrent de nouveau une chance inespérée.

Tandis qu'Émile Ollivier dépensait son talent à faire voter par le Corps Législatif les crédits militaires, Napoléon III adressait à Victor-Emmanuel un appel pressant. Le comte Vimercati, qui avait été le négociateur des traités ébauchés en 1869, s'offrit à en reprendre la négociation auprès de son souverain, et à partir sans retard pour Florence. Il faisait espérer le concours de l'Italie à l'Empereur, pourvu qu'il se décidât à y mettre le prix refusé depuis un an, l'exécution de la Convention de Septembre, l'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises qui l'occupaient depuis Mentana. Ce fut à la suite de cet entretien qu'expédiant une dépêche à Victor-Emmanuel, Napoléon écrivit de Saint-Cloud au duc de Gramont la lettre suivante publiée en 1895 d'après les archives du duc lui-même :

La guerre qui va commencer est trop sérieuse pour que nous ne rassemblions pas toutes nos forces. Il est donc indispensable de rappeler la brigade de Civita-Vecchia. Mais avant de le faire, il faut avertir et demander des garanties pour la frontière [1].

Vimercati partit le soir même, emportant l'assurance que, pressé cette fois par la nécessité, l'Empereur s'efforcerait d'effacer le souvenir de Mentana. Et, aux Tuileries, on eut lieu d'espérer le concours de l'Italie. Les Italiens et leur roi n'oubliaient pas.

Ce n'était pas d'ailleurs la seule chance qui s'offrit. Le diplomate autrichien qui avait de son côté négocié à Paris les accords de 1869, le comte Vitzthum, avait quitté le 13 juillet son poste de Bruxelles et cherché à voir, pendant toute la journée du 14, l'Empereur et ses ministres. Il avait été reçu le 15 au matin à Saint-Cloud, puis dans la même journée par le duc de Gramont. Ce voyage et ces entretiens avaient-ils eu lieu sans que la cour d'Autriche les eussent provoqués ou autorisés? M. de Beust l'a plus tard prétendu. En tout cas on ne voit pas que M. de Vitzthum ait été blâmé, ni que son initiative ait été désavouée : au contraire. Sans être démenti, M. de Gramont a pu affirmer en 1873 que les agents de l'Italie et de l'Autriche avaient, le 15 juillet, dans son cabinet, proposé un projet de médiation et suggéré les procédés diplomatiques utiles à transformer cette médiation en une coopération active de leurs gouvernements respectifs.

Le chancelier autrichien, sans doute, n'avait pas ménagé à Paris, quand il en était temps encore, les avis et les reproches. Et les reproches avaient été d'autant plus vifs, il l'a dit depuis, qu'il espérait ainsi prévenir des résolutions funestes, dissiper des illusions entretenues par les rapports du marquis de Cazaux. Mais la démarche lui avait coûté. Il y avait *vu un écueil dangereux* signalé au prince de Metternich, pour qu'il l'évitât : « Il ne faut pas qu'un accès de mauvaise humeur

1. *Figaro*, 20 mars 1895.

contre l'Autriche prépare une de ces évolutions subites auxquelles la France nous a malheureusement trop habitués. Ayez les yeux bien ouverts, » telle était la conclusion de la dépêche du 13 juillet, et le motif pour lequel M. de Metternich ne put, en la communiquant à M. de Gramont, lui en laisser connaître tout le contenu[1].

Ce que M. de Beust craignait, c'était que, laissé à lui-même et irrité, après une première victoire, dans une guerre qu'il n'avait pas souhaitée, Napoléon ne transigeât rapidement avec la Prusse et ne lui livrât l'Allemagne du Sud : « la reddition de l'Allemagne eût été déjà une défaite pour l'Autriche, » a-t-il écrit dans ses Mémoires. L'entente ainsi rétablie aux dépens de l'Autriche pouvait aussi comprendre des satisfactions nouvelles à l'Italie.

Après avoir blâmé la guerre entreprise sans leur aveu, François-Joseph et son Chancelier jugèrent, aussitôt qu'elle fut déclarée, imprudent d'y demeurer étrangers. L'arrivée de M. Vitzthum à Paris, du négociateur qui avait failli sceller la triple alliance de 1869, et surtout son départ immédiat pour Vienne, le soir du 15 juillet, coïncidant avec le départ de Vimercati pour Florence, étaient des signes manifestes de la possibilité de reprendre encore cette triple alliance.

Ce que l'Italie attendait de cette coalition, c'était la solution de la question romaine. Quant à l'Autriche, avait-elle des projets de conquête, et lesquels? Comme toujours le marquis de Cazaux lui en prêtait, et de toute sorte. Il disait dans un premier télégramme du 15 juillet :

> M. de Beust a fait allusion, très vaguement du reste, à un projet d'après lequel il s'agirait de reconstituer la Pologne, de remplacer la Galicie par la Silésie, ainsi que de donner suite à certaines aspirations saxonnes.

Seconde dépêche, le 16 juillet :

1. *Lettre du duc de Gramont à un ami* (*Figaro*, 20 mars 1895). — De Vitzthum, *Mémoires inédits*, cités par Sybel, *Begründung des Deutschen Reichs*, VII, p. 352. — De Beust, *Mémoires*, II, p. 370.

L'urgence d'agir sur la presse de Vienne et de Pesth a souvent été mise en avant. Il n'y a pas un moment à perdre. Le marquis de Cazaux attend avec impatience l'autorisation de faire des avances.

Troisième télégramme enfin du même jour :

Il faudrait que des proclamations très vives rédigées par une main bien connue fussent répandues à profusion dans les troupes mobilisées du duché de Posen en faveur du rétablissement de la Pologne [1].

La présence d'un grand seigneur polonais, le comte Potocki, à la tête du Conseil des ministres cisleithans avait peut-être inspiré à M. de Cazaux ces chimères dont M. de Beust n'était pas responsable, et qui déterminèrent bientôt des inquiétudes à Saint-Pétersbourg. « Nous pouvons hardiment affirmer, écrivait le Chancelier austro-hongrois en juin 1870, que jamais un acte ou une parole officielle n'a révélé de notre part le désir de flatter la nationalité polonaise, en dehors de la Galicie. » Le Chancelier eût été très mécontent des projets que lui prêtait alors le chargé d'affaires français, encore plus de l'opinion qu'il se faisait de lui, s'il l'avait connue :

M. de Beust veut jouer un grand rôle dans les destinées de l'Allemagne. Il a la haine profonde de la Prusse qu'il veut abaisser. Il a construit sur ces bases des plans qui n'ont peut-être pas la solidité de ceux de M. de Bismarck et qui en outre paraissent avoir subi, depuis l'entrée de M. Klaczko au ministère, des additions.

Mais, quand il a fallu passer à l'action, il a été surpris et pris au dépourvu. Il ne s'attendait pas que l'heure qu'il désirait et redoutait en même temps viendrait si vite. Ce sont ses propres expressions. Il a en effet moins de fermeté et de décision que d'habileté et de ressources.

C'est un grand artiste en diplomatie qui se complaît dans des agitations modérées et le jeu des petites intrigues, mais craint les crises violentes et les parties fortement engagées où il faut jouer de gros enjeux en se décidant promptement.

1. *Télégrammes de M. de Cazaux au duc de Gramont*, 15 juillet 1870, 5 h. 3/4; 16 juillet, 4 h. 45; 16 juillet, 5 heures soir.

Je dois ajouter qu'aucun des plans du chancelier ne paraît *opposé à la grande œuvre* et *même à l'extension de la France* qu'il regarde comme un des éléments essentiels de l'équilibre européen. Laissez passer le courant d'opposition des Hongrois et des Autrichiens libéraux, m'a-t-il dit, et il a parlé *alors de la Silésie*.

C'est pourquoi il a participé à tous les projets de coalition qui devraient amoindrir la Prusse et faire évanouir son prestige[1].

De toutes ces conjectures, plus ou moins fondées, il ne demeurait dans les intentions du cabinet autrichien qu'un dessein certain, l'idée bien arrêtée d'empêcher la Prusse d'absorber l'Allemagne tout entière. « Comment aurait-on jugé, a écrit de Beust, un ministre autrichien qui n'aurait pas prévu ce dénouement[2] ? »

En résumé deux grands faits ont marqué à Paris la journée du 15 juillet, l'approbation de la déclaration de guerre impériale qui fut portée à Berlin le 17 juillet par M. de Wimpfen, la reprise des négociations entre l'Empereur, le duc de Gramont, MM. de Vimercati et de Vitzthum autorisés à leur promettre, contre la Prusse, la coopération de l'Autriche et de l'Italie. Quand la Commisssion de la Chambre appela dans son sein, ce jour-là, M. de Gramont pour l'interroger sur les incidents d'Ems, sur le nombre et la nature des alliances impériales, le ministre eut la bonne fortune de pouvoir à cette heure leur répondre, avec un commencement de preuves dont il abusait : « Si j'ai fait attendre la Commission, c'est que j'avais chez moi, au ministère des Affaires étrangères, l'ambassadeur d'Autriche et le ministre d'Italie. J'espère que la Commission ne m'en demandera pas davantage[3]. »

Plus tard, en 1878, M. de Vitzthum a de bonne grâce reconnu, dans une lettre privée adressée au duc de Gramont, que, dans la journée du 15 juillet, avant de partir pour Vienne, il avait discuté, après avoir revu Napoléon III dans l'après-midi,

1. Lettre de M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 17 juillet 1870.
2. De Beust, *Mémoires*, II, p. 376.
3. *Enquête sur les actes de la Défense Nationale*, 1872, t. I, p. 124.

longuement au quai d'Orsay en présence de Metternich. Ainsi se trouvent en partie justifiés le langage de M. de Gramont à la Commission, et celui qu'il tint plus tard écrivant de Folkestone à un ami :

> Un traité fut négocié par le prince de Metternich et le comte de Vitzthum, pour l'Autriche, par le chevalier Nigra et le comte Vimercati pour l'Italie, par moi pour la France. Nous étions justement à discuter ce traité au ministère quand on vint m'y chercher pour aller à la Commission de la Chambre des députés. Et c'est pour ne pas interrompre cette conférence que je fus obligé de me faire attendre par cette commission : ce dont je m'excusai, en lui disant la raison qui m'avait retenu, d'une manière vague et sans rien préciser [1].

Il faut pourtant rapprocher cette réponse à dessein vague et imprécise de ce que la question posée : « Avez-vous des alliances ? » avait de catégorique et de précis pour apprécier l'ambiguité de ce langage. Les nécessités mêmes de la réserve diplomatique ne pouvaient, à une heure si grave, l'excuser. D'alliances, que la veille l'Empire n'avait pas, dont un retour de fortune inespérée ramenait la perspective, mais d'alliances rapidement ébauchées et en voie de négociations seulement, à des traités effectifs et conclus, dont M. de Gramont semblait affirmer l'existence et promettre la sauvegarde, il pouvait y avoir loin, très loin. L'événement l'a prouvé.

La hâte fiévreuse avec laquelle la diplomatie française et ses auxiliaires étrangers se mirent alors à l'œuvre, pour faire disparaître cette différence entre des négociations et des traités d'alliance suffisait à prouver la légèreté, pour ne pas dire plus, des assurances données par M. de Gramont à la Chambre française.

Ce fut d'abord l'Empereur qui, n'ayant pas reçu de réponse de Victor-Emmanuel, lui télégraphia une seconde fois le 16 juillet pour lui annoncer le départ de Vimercati, lui renouveler ses propositions et sa demande [2]. Ce fut Vimercati qui

1. *Figaro*, 20 mars 1895.
2. *Télégrammes de Napoléon III à Victor-Emmanuel*, 15-16 juillet (*Figaro*, 20 mars 1895).

fit diligence pour arriver à Florence le lundi 18 juillet, et Vitzthum enfin qui, dès le dimanche soir, atteignit Vienne. Le prince de La Tour d'Auvergne, que l'on nomma immédiatement le 16 à l'ambassade d'Autriche, reçut l'ordre, quoique malade, de quitter Paris dès le mardi 18 juillet.

Toutes les dépêches expédiées du quai d'Orsay, entre le 16 et le 19, témoignent surtout de l'effort que fit alors le duc de Gramont pour rattraper le temps perdu et répondre aux avances inespérées de la fortune. Elles nous éclairent aussi de la façon la plus complète sur les conditions et la portée de ces négociations décisives.

C'est d'abord le 17 juillet une lettre adressée par le ministre français au président du Conseil de Hongrie, le comte Andrassy, toujours peu favorable, depuis le compromis de 1867, à une entente avec la France pour le persuader de renoncer, dans l'intérêt général de la monarchie, à son opposition, pour appuyer les démarches que le comte de Vitzthum avait promis de faire auprès de lui :

> Si j'avais pu choisir l'heure de l'action, je n'aurais certes pas manqué de parfaire les traités et d'établir tout à notre aise, pour vous comme pour nous, l'accord que je vous demande aujourd'hui de faire bien à la hâte.
>
> Quoi qu'il en soit, la situation offre certains caractères sur lesquels j'appelle toute votre attention et celle de l'Empereur :
>
> 1° Le motif de guerre n'est pas une cause allemande; il est tout entier dans les prétentions dynastiques du roi et dans les procédés dont il s'est servi pour voiler aux yeux de son peuple la défaite réelle de sa politique personnelle;
>
> 2° Nous ne faisons pas une guerre agressive contre l'Allemagne. Nous ne voulons que réduire l'ambition et les proportions de la Prusse et sortir de l'état d'inquiétude causé par son agrandissement antérieur.
>
> Si vous nous laissez seuls, la campagne sera nécessairement courte quoique brillante, et stérile dans ses résultats définitifs. Si vous nous aidez, si, permettant à l'Italie de porter 70 à 80 000 hommes en Bavière par votre territoire, vous en envoyez 150 000 en Bohême et mettez plus tard sur pied 200 à 300 000 hommes, c'est à Berlin que le traité se signe et que

vous effacez d'un trait glorieux tous les souvenirs et toutes les conséquences de 1866.

Jamais pareille occasion ne se présentera de nouveau, jamais vous ne trouvererez un concours aussi réel, jamais la France ne sera aussi forte qu'aujourd'hui, jamais mieux armée, mieux équipée, ni animée d'un plus grand enthousiasme.

N'oubliez pas que l'Empereur n'est plus très jeune. Il approche de ce temps de la vie où les fatigues se sentent doublement, où le repos devient une nécessité.

Or, tout le succès de cette vaste entreprise dépend de la promptitude avec laquelle nous mettrons à exécution les clauses que nous allons sceller. J'ai cherché à en convaincre Vitzthum. J'espère qu'il aura réussi à faire passer cette conviction dans votre esprit. Les heures sont des années, les jours sont des siècles, et c'est maintenant ou jamais qu'il faut faire un effort suprême.

Le prince de La Tour d'Auvergne se rend à Vienne : il est au courant de tout. Vitzthum le portera d'un pas au centre de la question, et en quelques heures, si vous voulez, vous aurez dressé des préliminaires qui suffiront pour nous engager et que nous remplacerons pendant la marche des troupes. Je voudrais dans quinze jours vous voir sur la frontière de Bohême, voir les Italiens à Munich et nous-mêmes en ligne avec vous.

Vimercati ne tardera pas à être à Vienne.

Je termine enfin, mon cher comte, en vous informant qu'hier l'Empereur a signé l'envoi au Corps législatif d'un projet de loi pour donner la cote aux obligations à prime des chemins de fer ottomans, ceci pour faire plaisir à M. de Beust. Le projet, présenté d'urgence, sera voté d'ici à quelques jours[1].

Cette lettre, curieuse à plus d'un titre, s'est retrouvée comme par hasard, *chez un collectionneur*, à Berlin, où le comte Andrassy devait après la guerre avoir tant de protecteurs et d'amis. Sans doute, elle devait être remise au ministre hongrois par le comte de Vitzthum, chargé de le convaincre. Elle est à la fois pleine d'illusions et de vérités, illusions sur la nature de la guerre que le duc de Gramont prétendait faire à la Prusse isolée de l'Allemagne, sur la puissance et les succès

1. *Le Temps* du 1er août 1906, d'après la *Neue Freie Presse* de Vienne.

brillants de l'armée française, de vérités sur la santé de l'Empereur pour qui le repos eût dû être une nécessité, dont on ne pouvait plus, hélas! espérer d'autre guerre, enfin sur l'absence totale d'alliances au service de l'Empire. C'est l'aveu absolu de la faute, avec l'impatience au moins de la réparer, la fortune aidant, par des préliminaires rapidement conclus, par l'emploi successif des sollicitations, des séductions, ou des menaces.

Une autre dépêche de même date fut portée à M. de Beust par le baron de Bourgoing, puis une seconde écrite le jour même où le prince de La Tour d'Auvergne partit pour Vienne chargé de l'emporter et de la commenter, moins pressée parce qu'on savait le Chancelier déjà disposé à ces ouvertures, mais singulièrement utile à préciser le caractère et la portée de ces ouvertures. M. de Gramont a cru pouvoir, pour se justifier, la communiquer à des intimes qui l'ont publiée, il y a dix ans déjà [1] :

> Le prince de La Tour d'Auvergne part ce soir. Mais je crains qu'il ne mette plusieurs jours à se rendre à Vienne, attendu qu'il sera obligé de passer par l'Italie, et que sa santé l'oblige à garder des ménagements. Ces retards me contrarient d'autant plus que la rapidité des décisions est, à mon avis, un grand élément de succès dans les circonstances présentes. Au moment où je vous écris, je suis encore incertain de ce qui se passe en Bavière. La Chambre paraît favorable à la neutralité. Cependant le comte de Bray a déclaré à M. de Cadore, en le priant de soumettre cette idée au cabinet des Tuileries, que les Cours du Sud ne pourraient rester neutres qu'à la condition que la France et la Prusse prissent l'engagement de respecter la neutralité de l'Allemagne du Sud, Bade compris.
>
> Or, ce serait pour nous rendre toute campagne impossible, et d'ailleurs la Prusse, en plaçant ses troupes à Mayence et à Rastadt, a rendu cette clause impossible. J'en conclus que les Cours du Sud marcheront, mais sans entrain et, comme nous disons en langue vulgaire, en se faisant tirer l'oreille. Le grand-duc de Hesse nous a fait dire que, n'était le canon de Mayence qui l'incommode, il serait à notre dévotion, qu'il

1. Le duc de Gramont au comte de Beust, Paris, mardi 19 juillet 1870 (*Figaro*, 20 mars 1895).

n'attend que le jour où l'Empereur lui aura rendu son indépendance pour nous montrer ses sympathies (*très confidentiel*).

Quant au Wurtemberg, dans ce pays, du petit au grand, on ne peut compter sur personne. Leurs vrais sentiments ne se feront jour qu'après une victoire. Et vous connaissez assez Varnbuler pour savoir quelle tendresse soudaine il éprouvera pour les vainqueurs. Ces sentiments ne m'effraient nullement. J'avais pressenti parfaitement cette situation et, à dire vrai, la neutralité des Cours du Sud serait une gêne considérable pour nous au point de vue stratégique. Jetez les yeux sur la carte et dites-nous par où nous pourrions attaquer la Prusse, s'il nous faut respecter la Belgique, le Luxembourg, le Palatinat, et Bade, et le Wurtemberg.

Là encore, que d'illusions sur les sentiments de l'Allemagne, que d'assertions risquées et controuvées, quand on songe que, à peine trois jours avant, M. de Gramont demandait à M. de Beust de détourner l'Allemagne de la guerre, et qu'il recevait, le *17 juillet*, ce télégramme de Vienne!

Nouvelles surannées : on ne peut plus retenir les Cours du Sud. Le sentiment germanique a en un jour rompu toutes les digues. Amis de la France et partisans de la neutralité sont désormais à Munich et à Stuttgart réduits au silence. Le roi de Bavière a donné l'ordre de mobilisation [1].

Le duc de Gramont se consolait vite de ces déceptions et continuait ainsi :

Je viens de voir M. de Metternich qui m'a donné de bonnes paroles.

J'espère que bientôt nous aurons davantage. Il m'a informé que vous paraissiez disposé à accepter comme base d'entrée en matière, de concert avec l'Italie, une proposition de médiation faite en commun à la Prusse, et demandant que celle-ci garantît le statu quo territorial actuel.

Je trouve que cette idée est très convenable comme base de médiation ou de congrès. Mais je ne crains qu'une chose, c'est que, pour gagner du temps, on ait l'air de l'accepter en principe, quitte à ne plus s'entendre quand on serait occupé à la discuter. Je crois donc qu'il serait nécessaire d'accentuer

1. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 17 juillet (*Télégramme*).

davantage la proposition et d'y ajouter par exemple la résiliation des traités militaires de 1866 avec les États du Sud qui sont après tout contraires à l'esprit et à la lettre du traité de Prague.

Metternich a ajouté que je ne devais pas m'alarmer, si d'abord vous commenciez par poser avec éclat votre neutralité, attendu que cette neutralité ne tarderait pas à se convertir en coopération. « Nous armons déjà », a-t-il ajouté et cependant, mon cher comte, mes renseignements me permettent de vous dire que l'Autriche ne fait pas de préparatifs militaires, qu'elle reste neutre *dans toute l'étendue du mot*, et que c'est le sentiment de l'armée.

Dans l'armée on dit, tout en le regrettant, qu'il a été irrévocablement décidé à Vienne que l'Autriche n'agirait et ne ferait quelque chose que dans le cas où la Russie se déclarerait pour la Prusse. Rien ne paraîtrait plus regrettable que de voir le cabinet de Vienne dirigé par une semblable pensée. Les rapports que j'ai reçus de Saint-Pétersbourg montrent l'empereur Alexandre plutôt indécis, plutôt porté vers la Prusse, mais cependant très accessible à un ordre d'idées qui lui présenterait quelque avantage pour la Russie.

Il faudrait que l'Autriche intervînt à Saint-Pétersbourg en proposant trois choses : ne pas soulever la question polonaise, régler à trois le sort des principautés danubiennes, réviser les traités de 1856 en ce qu'ils ont de blessant pour les intérêts et la dignité de la Russie dans la mer Noire. Cette dernière idée vous appartient, et vous savez aussi qu'il a fallu vaincre ici quelque difficulté pour la faire figurer au programme que je vous envoie. Vous pouvez dire à Saint-Pétersbourg que vous êtes assuré ou que vous vous assurerez de notre consentement à ces trois propositions et demander en échange une neutralité complète. J'observerai qu'il faut absolument garder le secret vis-à-vis de l'Angleterre, attendu que cette puissance attache beaucoup de prix aux traités de 1856.

Encore un mot sur les Principautés : pour le moment, je suis d'avis que le prince Charles est encore ce qu'il y a de mieux. Il nous fait de très belles promesses, nous offre la neutralité et nous assure de ses sympathies.

Le prince de La Tour d'Auvergne développera toutes ces idées. J'espère qu'il rencontrera auprès de vous la bienveillance que j'ai toujours trouvée, et en même temps cet esprit d'initiative et d'action que j'ai toujours admiré, sans prévoir alors qu'un jour viendrait où j'aurais l'occasion d'y faire un appel aussi direct.

P.-S. — L'affaire des lots turcs a pris une autre tournure, mais le résultat est le même. Nous ne présentons pas de loi, parce que le temps matériel manquerait pour la faire voter. Mais nous avons trouvé un biais qui permet de leur faire donner administrativement et immédiatement la cote à la Bourse de Paris. Cela vaut mieux [1].

Telles étaient les instructions données, en forme de lettre à M. de Beust, aux agents de la France à Vienne pour hâter la conclusion de l'alliance négociée par M. de Vitzthum. Deux télégrammes, l'un du 17 juillet, l'autre du 19, adressés à M. de Cazaux en annonçaient l'envoi :

M. de Vitzthum est reparti pour Vienne, disait l'une des dépêches. Pendant son séjour, je l'ai mis au courant de nos vues. Il est chargé de la négociation d'un traité entre la France et l'Autriche. Vous êtes autorisé à lui donner votre concours, s'il le réclame. Vous pouvez accepter la conversation sur tous les détails. Le prince de La Tour d'Auvergne, nommé par décret d'hier ambassadeur à Vienne, partira demain [2].

L'autre, plus laconique, ne contenait que ces mots :

La Tour d'Auvergne part ce soir : qu'il ouvre, à son arrivée, la lettre que je lui remets, en prenne connaissance et la remette ensuite [3].

De ce plan confié aux agents de la France, à M. de Vitzthum, aux hommes d'État autrichiens et hongrois, l'effort principal, on le comprend, c'est la signature la plus rapide possible de préliminaires qui, à défaut de traités, déterminent sans retard la mobilisation des corps d'armée autrichiens. L'Empire voit se lever contre lui toute l'Allemagne en armes, tandis qu'il avait espéré opposer le Sud au Nord. Désormais l'aide militaire de l'Autriche est sa seule ressource pour paralyser et retenir les armées germaniques. Le duc de Gramont connaît les objections, la difficulté d'entraîner les Hongrois

1. Le duc de Gramont au comte de Beust (*Figaro*, 20 mars 1895).
2. Le duc de Gramont à M. de Cazaux, 17 juillet (*Télégramme*).
3. Le duc de Gramont à M. de Cazaux, 19 juillet (*Télégramme*).

contre la Prusse à qui ils doivent leur situation nouvelle dans l'empire du Danube, la crainte qu'inspire à Vienne la politique plutôt prussienne du tsar Alexandre II. Mais Hongrois et Russes ne se laisseront-ils pas gagner par l'espoir du profit? Le duc de Gramont l'espère, quoique le général Fleury lui ait télégraphié la veille, de Saint-Pétersbourg : « La Russie considérerait comme une menace pour elle-même toute alliance effective avec l'Autriche. » Il va de l'avant, comptant avec raison que l'entente ébauchée à Paris d'autre part entre les cours de Florence et de Vienne résoudra le problème délicat de la coopération de l'Autriche.

Cette entente, il s'est de même hâté d'en faire connaître à l'agent de la France en Italie, M. de Malaret, les conditions et l'importance singulière. C'est dans la dépêche où il les expose, le lundi 18 juillet, qu'apparaît en définitive, avec ses risques encore et ses chances de succès, tout le programme d'action concerté à Paris contre l'Allemagne qui se lève à l'appel du roi Guillaume Ier :

> Le comte Vimercati se rend à Florence après s'être entendu avec l'Empereur et moi : son voyage a pour but de hâter la conclusion d'un traité d'alliance entre l'Italie, l'Autriche et nous. Il se mettra en rapport avec vous et vous exposera les conditions sur lesquelles nous sommes tombés d'accord.
>
> Vous signaliez vous-mêmes dans une de vos dernières dépêches les deux points que l'Italie a principalement à cœur, et nous croyons que, sur l'un comme sur l'autre, l'entente est possible.
>
> Le gouvernement de l'Empereur n'a jamais considéré l'occupation du territoire romain par nos troupes comme pouvant avoir un caractère permanent, et il ne s'est montré à aucun moment disposé à s'affranchir d'obligations qu'il a contractées par la Convention du 15 septembre 1864.
>
> L'unique question était pour nous de savoir si nous pouvions, avant de nous y conformer, obtenir de suffisantes garanties pour la sécurité du Pape.
>
> On nous offre aujourd'hui un moyen de pourvoir, provisoirement du moins, à la protection du territoire pontifical. L'Empereur écrirait au roi Victor-Emmanuel pour placer les

frontières de l'État romain sous la sauvegarde de l'honneur personnel de Sa Majesté, et le Roi répondrait à l'Empereur en acceptant cet engagement dans toute son étendue et dans toute sa rigueur. Après cette déclaration, dont la loyauté des deux souverains assurerait les avantages au gouvernement pontifical, nous pourrions, sans danger pour le Pape, retirer la division française qui occupe Civita Vecchia et rentrer ainsi dans les termes de la Convention du 15 septembre, sans préjudice des arrangements définitifs qui pourraient être pris ultérieurement.

Par la volonté impériale, autant que sous la pression des circonstances, les ministres se sont donc résignés à ce rappel des troupes françaises que leurs prédécesseurs avaient refusé un an plus tôt. Quelle tristesse de penser que la même condition acceptée en 1869 aurait procuré à la France cette sauvegarde, cet accord, dont ses chefs fiévreusement essayaient de renouer les fils volontairement négligés! Quelle surprise surtout de constater que même alors le duc de Gramont ne le fit pas sans hésitation, ni sans regret!

Il semblait encore se garder un moyen d'éluder peut-être cette condition imposée par la nécessité. Il importe de marquer que la leçon de 1869 n'avait pas été comprise. La suite le prouva. Déjà la dépêche du 18 juillet l'indiquait :

L'*objet le plus direct et le plus sérieux* des préoccupations du gouvernement italien c'est d'ailleurs la *rectification de ses frontières du côté du Tyrol*. Nous n'avons point perdu de vue le vœu manifesté précédemment par le cabinet de Florence à cet égard, et la place qu'il a tenu dans les négociations qui ont consacré la réunion de la Vénétie à l'Italie. La réalisation de ce vœu dépend naturellement de l'assentiment de l'Autriche et présuppose la participation de cette puissance aux événements militaires. Nous traiterons définitivement avec elle-même sur cette base et il s'agit d'arrêter désormais les conditions de cette triple alliance.

L'Italie devrait fournir un contingent à déterminer. Pour que son concours ait une valeur véritable, il faudrait qu'avant un mois le gouvernement du Roi pût avoir en Bavière 80 000 hommes à qui l'Autriche ouvrirait les routes du Tyrol et de ses provinces contigues.

Aidez M. Vimercati de toutes les manières. Laissez de côté toutes formalités. Ne vous inquiétez pas de vos pleins pouvoirs. Vous êtes suffisamment autorisé dès à présent. Tout sera régularisé, s'il le faut, ultérieurement. *L'essentiel est d'arriver dans le plus bref délai possible à la conclusion d'un traité. Allez de l'avant, et comptez sur tout mon appui. Je fais appel à toute votre diligence et à tout votre patriotisme pour mener à bonne fin cette négociation*[1].

Toutes ces dépêches trahissent la même impatience, l'attente fiévreuse d'une coalition européenne qui s'est offerte le 15 juillet contre toute espérance, dont la question romaine, les satisfactions données à l'Italie seule capable d'entraîner l'Autriche contre la Prusse sont le nœud et l'élément essentiel. Quel retour de fortune imprévu, après le blâme unanime de tous les cabinets européens, dans l'isolement où la diplomatie française avait laissé la France et l'Empire, en face de l'Allemagne unie à l'appel de la Prusse!

A quoi bon tenir compte des avis que le général Fleury transmettait chaque jour de Saint-Pétersbourg, des menaces d'une intervention russe, probable « si la France se compromettait stérilement avec l'Autriche molle et flasque ». Faudrait-il abandonner cette entreprise pour un accommodement pacifique que le Tsar et la reine Victoria, se fondant sur les traités de 1856, s'efforcèrent encore de réaliser dans la nuit du 18 juillet « pour substituer aux explications directes entre deux amours-propres froissés et irrités l'intermédiaire des puissances amies ». Aux télégrammes de Londres et de Saint-Pétersbourg, le cabinet français répondit, le 20 juillet, par le télégramme que voici, expédié du quai d'Orsay au général Fleury :

J'ai reçu votre télégramme du 18. Il nous faut absolument la neutralité armée de l'Autriche, *pour commencer*, c'est-à-dire 100 000 hommes en Bohême, et plus tard son concours. Mais en même temps nous pouvons rassurer la Russie, et j'ai lieu d'espérer que le cabinet de Vienne ne tardera pas à lui faire dans ce but des propositions qui lui paraîtront acceptables.

1. Le duc de Gramont à M. de Malaret, 18 juillet 1870.

Nous ne demandons en échange au cabinet de Pétersbourg que sa neutralité. Localiser la guerre est un terme vague qui est gênant : sans rien préciser, évitez-le. La déclaration de guerre est partie dimanche pour Berlin. Nous venons de la faire ici, et je vais la notifier demain aux puissances.

L'exposé fait aux Chambres suffit maintenant pour éclairer l'opinion et il sera bientôt suivi d'une communication diplomatique qui le complètera.

Je dois vous informer très confidentiellement que nous négocions avec l'Italie en même temps qu'avec l'Autriche, et nous avons l'espoir d'arriver prochainement à une entente commune. De votre côté, faites tous vos efforts pour amener la Russie à un accord.

L'Empereur apprécie le sacrifice que vous faites ainsi à votre pays en restant à votre poste, sacrifice dont, pour le succès de notre politique, vous devez comprendre la nécessité. L'Empereur, le pays et les ministres vous en tiennent compte.

Si la Russie ne se laisse pas convaincre, abandonne la France et menace l'Autriche prête à se déclarer pour elle, M. de Gramont ne s'en émeut pas. Après avoir formé le rêve d'entraîner le Tsar dans cette coalition contre la Prusse, le ministre français ne sacrifiera pas pour si peu les concours qu'il croît avoir trouvés à Vienne et Florence. La preuve de ces illusions et de ces projets chimériques se trouve dans les avis qu'il fit passer par M. de Cazaux au prince de La Tour d'Auvergne, pour que l'ambassadeur en fît son profit en arrivant à son poste.

C'est d'abord un télégramme chiffré expédié à M. de Cazaux du quai d'Orsay, à minuit, le jeudi 21. Il est déterminé par les nouvelles reçues de Saint-Pétersbourg, que la Russie arme si l'Autriche se déclare :

Dites au comte de Beust que la Russie paraît prendre une attitude sinon hostile, du moins plus réservée. *Loin de m'en préoccuper, je trouve que cela simplifie la situation et donne plus de force à notre triple entente.* Le prince de La Tour d'Auvergne remettra au comte de Beust une lettre que je lui ai écrite avant que cette nouvelle attitude du cabinet de Saint-Pétersbourg se fût dessinée. Je le prie d'en tenir compte en la lisant. Car aujourd'hui je ne mets plus tant de chaleur à lui recommander une tentative pour mettre la Russie d'accord avec nous. Je le

croirais inutile, et, s'il y a quelque chose à faire dans ce sens, ce n'est à mon avis que pour gagner du temps. Le prince de La Tour d'Auvergne, parti mardi soir par l'Italie, arrivera samedi à Vienne[1].

Des ordres conformes étaient expédiés au même moment, le 21 juillet, au général Fleury, par télégramme également :

« Après avoir mûrement examiné la situation telle que vous me la dépeignez, il nous paraît bien difficile de pouvoir obtenir la neutralité de la Russie. Cependant, je suis chargé de vous recommander de faire des efforts pour qu'elle reste neutre le plus longtemps possible, sans toutefois rien promettre, ni rien engager pour l'avenir. Je doute que vous puissiez. Essayez toujours, pour gagner du temps[2]. »

Depuis que les alliances au quai d'Orsay paraissent probables, le nombre des ennemis paraît négligeable. C'est l'esprit qui a dicté cette dépêche incroyable, du duc de Gramont[3] :

Renonçons à la Russie, au besoin faisons-lui la guerre, mais ayons l'Autriche. Nous commençons à nous inquiéter d'être sans informations de Vienne. On ne peut donner le nom d'informations à des bruits de journaux, à des conversations vagues que nous a télégraphiés M. de Cazaux. Il nous faudrait quelque chose de positif. S'y met-on, *oui ou non*, sur le pied de guerre? Cazaux nous avait annoncé une déclaration de neutralité armée qui devait paraître aujourd'hui.

Auront-ils bientôt 100 000 hommes en Bohême? On ne sait vraiment à quoi s'en tenir. Tantôt c'est l'archiduc Albert qui promet 200 000 hommes au mois d'août, puis le général Bellegarde qui dit qu'on aura 500 000 hommes dans six semaines.

L'Empereur est bien impatient d'avoir quelque information certaine, positive, qui puisse entrer comme élément utile dans nos plans de campagne.

Vimercati doit être à Vienne, ou il ne tardera pas à y arriver. M. de Malaret dit que les choses sont en bonne voie à Florence. Le traité est accepté en principe. M. Sella voudrait seulement que l'on fît d'abord le traité austro-français et que

1. Le duc de Gramont à M. de Cazaux, 21 juillet, minuit (*Télégramme*).
2. Au général Fleury, 21 juillet.
3. A La Tour d'Auvergne, 23 juillet.

l'Italie y adhérât. *C'est une subtilité sans grande importance.* Je vous envoie des pleins pouvoirs.

P. S. — La flotte part pour Copenhague, et *ce ne sera pas pour rien.* L'Empereur part lundi ou mardi pour l'armée.

L'Empereur, à la façon du fondateur de la dynastie napoléonienne, va donner le branle à la grande guerre européenne sur mer et sur terre. M. de Gramont, et ses collègues peut-être, sont tout à l'entreprise, « à la grande œuvre » dont à peine, quand la guerre fut déclarée, ils pouvaient réunir les premiers éléments. Ils n'ont plus qu'un désir, c'est de placer l'Europe en face de l'irréparable. En vain le Tsar, fidèle à sa politique pacifique, a supplié Napoléon III par télégramme du 19 de suspendre toute décision définitive. Le même jour, le quai d'Orsay a télégraphié au marquis de Cazaux à Vienne :

Il est de la plus haute importance de savoir, pour le communiquer aux Chambres, si M. de Wimpfen, secrétaire de l'ambassade de France à Berlin (porteur de la déclaration de guerre) est arrivé dans cette ville. Veuillez vous en informer par la légation d'Autriche. Le prince de La Tour d'Auvergne part ce soir pour Vienne [1].

C'est à cet ambassadeur qu'est réservé l'honneur, en effet, de mettre sa signature, pour la France, sur l'acte de coalition qui, préparé à Paris le 15 juillet, négocié à Florence par le comte Vimercati, sera définitivement dressé à Vienne, quand le consentement de l'Italie satisfaite à Rome aura déterminé la coopération de l'Autriche. Le cabinet impérial a le droit d'espérer qu'avec 80 000 Italiens en Bavière et 150 000 Autrichiens en Bohême l'armée française « pourra réduire l'ambition et les proportions de Prusse, et mettre fin à l'état d'inquiétude causé par son agrandissement antérieur ». Comme on comprend qu'alors pour les auteurs de cette guerre si légèrement déclarée, « les heures, suivant le propos de M. de Gramont, aient été des années, et les jours des

1. Le duc de Gramont à M. de Cazaux, 19 juillet, 4 h. 3/4 du matin (*Télégramme*).

siècles[1] ! » Jamais joueurs n'ont à ce point tenté le sort, avec un bien qui n'était pas le leur.

La fortune cependant se plaisait à démentir le propos de Charles-Quint. Elle souriait à la vieillesse de Napoléon III.

Le comte de Vitzthum avait fait diligence, comme il l'avait promis. Il était à Vienne le dimanche 17 juillet au matin et voyait sans retard l'Empereur et ses ministres[2]. Le lundi 18, François-Joseph et son chancelier convoquaient à la Hofburg un conseil solennel où M. de Vitzthum fut admis. Par une lettre précieuse de cet envoyé qui, peu de jours après, fut remise au duc de Gramont, et qu'il a publiée, nous avons des indications certaines sur cette délibération capitale. Elle s'ouvrit par la communication du message verbal confié par Napoléon III à Vitzthum : « Les paroles que l'Empereur m'a adressées n'ont pas été discutées, parce qu'elles sont indiscutables. » Ces paroles *impériales*, dont M. de Beust s'occupera encore dans une autre dépêche, c'étaient à la fois des explications sur la guerre déclarée soudainement sans le consentement de l'Autriche, et un appel de Napoléon à l'amitié de l'Empereur, aux intérêts de sa monarchie.

Sur l'attitude que la monarchie austro-hongroise devait prendre, la vraie discussion commença. Elle fut vive. Selon le même témoin, « le conseil présidé par Sa Majesté lundi dernier ne fut pas facile à diriger. » Il était composé de l'Empereur, du chancelier, de l'archiduc Albert, et des deux présidents des ministères Cisleithan et Transleithan, les comtes Potocky et Andrassy. Si le souverain et son entourage, qui n'avaient pas à tenir compte de l'opinion publique, « pensaient comme Vitzthum et Metternich », et inclinaient à secourir la France, les ministres cisleithans étaient obligés de compter

1. Voir la *lettre du duc de Gramont au comte Andrassy du 17 juillet* (*Temps*, 1er août 1906).

2. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 17 juillet midi (*Télégramme*). « M. de Vitzthum est arrivé ce matin. Le comte de Beust l'a mis en rapport avec l'Empereur. Il travaille aussi à ramener le comte Andrassy. Le général Turr, de passage à Pesth aujourd'hui, a usé de son influence auprès des Hongrois. »

avec les dix millions d'Allemands, portés vers l'Allemagne et la Prusse, qui constituaient leur majorité libérale. Le comte Andrassy surtout, au nom des Hongrois « peu disposés à un effort pour reconquérir à l'Autriche sa position en Allemagne », réclamait la neutralité stricte de la monarchie.

Et que d'arguments ils avaient à leur service! M. de Vitzthum les indique, et ne songe point à les réfuter : la difficulté d'abord et la lenteur de la mobilisation. « Ce serait demander l'impossible que de demander d'entrer en campagne avant le commencement de septembre. C'est une conséquence de la surprise. » La crainte, d'autre part, d'une intervention de la Russie, si l'Autriche armait : « On a à Paris d'étranges illusions sur la Russie, et Fleury me semble s'être laissé berner comme un novice qu'il est. »

Mais M. de Beust connaissait aussi les aspirations de la politique hongroise et le parti qu'il pouvait en tirer pour faire triompher sa politique, pour désarmer l'opposition. Aux Magyars, de tout temps ennemis de la puissance russe, il sut faire peur d'une intervention, contre laquelle l'Autriche devait s'armer et se tenir prête. Il connaissait surtout les liens durables formés depuis le temps de Cavour entre les patriotes hongrois et les patriotes italiens. Ceux-ci n'avaient pas plutôt appris les négociations engagées qu'ils avaient dépêché à Vienne, dès le 15 juillet, le confident de l'ancien ministre italien, Artom auprès d'Andrassy. Le général Turr, Hongrois au service de l'Italie, devait aussi l'aider à convaincre ses compatriotes qu'ils ne pouvaient refuser à l'Italie une occasion si belle d'obtenir enfin la réalisation de leur rêve patriotique, Rome capitale. S'ils ne voulaient pas servir l'Autriche contre la Prusse, pouvaient-ils abandonner l'Italie, qui sollicitait leur concours à cette heure décisive[1]?

1. Cette dépêche capitale de M. de Vitzthum au prince de Metternich (20 juillet 1870), conforme à la lettre envoyée d'autre part par M. de Beust au même ambassadeur, le même jour (Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, I, p. 237) et conservée avec elle aux Archives du quai d'Orsay, contredit absolument les allégations ultérieures de M. de Vitzthum dans ses *Mémoires* dont M. de Sybel s'est exagéré l'autorité. Elle fut commu-

Entre les arguments de l'opposition et ceux qu'il fit valoir, l'habileté de Beust trouva enfin un terrain de conciliation : « Le tact de notre chef a déterminé cette unanimité avec laquelle on a résolu de faire des préparatifs d'armement, tout en prononçant la neutralité comme un *starting point.* » A l'opposition on accordait la neutralité qu'elle réclamait. Mais on obtenait d'elle le droit de poursuivre avec l'Italie une négociation qui pouvait aboutir à une médiation armée imposée à la Prusse en faveur des revendications italiennes, et en somme de la France. La neutralité de l'Autriche, qui procurait à François-Joseph l'unanimité de son conseil, n'était qu'un moyen de justifier les armements, une façon surtout d'attendre et de laisser parler l'Italie. N'était-ce pas une victoire déjà pour la diplomatie française que le dernier mot, ainsi, restât à Victor-Emmanuel et à ses conseillers, aux meilleurs amis de l'Empereur [1].

Ce n'était pas cependant la victoire immédiate que le duc de Gramont avait cru remporter. Il ne réfléchissait pas, dans son impatience, qu'une semaine au moins était nécessaire pour donner à MM. de Vitzthum et Vimercati le temps de quitter Paris, et d'aller, en passant par Florence, régler l'entente qu'on avait eu au moins deux ans devant soi pour parfaire. La déclaration de neutralité de l'empereur François-Joseph, décidée le 18, publiée le 19 sous la forme atténuée d'une circulaire aux agents de l'Autriche, causa au quai d'Orsay une vive déception et des inquiétudes.

Le prince de La Tour d'Auvergne n'est point encore arrivé à Vienne où, parti de Paris le 19 juillet par la voie d'Italie, il n'arrivera que le 22 au soir. C'est le marquis de Cazaux que le

niquée dès le 24 juillet, le dimanche, par le prince de Metternich au duc de Gramont qui en garda pour lui une copie publiée par le *Figaro* (20 mars 1895). « Dès que la déclaration de guerre fut connue, a écrit M. de Beust (*Mémoires*, II, 389), des séances du Conseil uni présidées par l'Empereur eurent lieu. Elles étaient nommées le Grand Conseil de la Couronne. Les deux présidents des ministres, le comte Potocki et le comte Andrassy, y prirent part comme les autres ministres. L'archiduc Albrecht assista aussi à un conseil. Malgré la déclaration de neutralité, on se décida pour des préparatifs de guerre qui exigeaient la dépense d'environ vingt millions.... Les préparatifs de la guerre avaient été décidés par suite d'une motion du comte Andrassy. »

1. Le comte de Witzthum au prince de Metternich (*Figaro*, 20 mars 1895).

ministre interroge et qui s'efforce de le servir et de le rassurer.

Le lendemain de la déclaration de neutralité autrichienne, le chargé d'affaires recueille les échos de l'opposition hongroise. Il télégraphie le mercredi 20, à Paris :

> Le comte Andrassy, très inquiet du mouvement roumain, demande à la France de l'arrêter en le désavouant. *Ariom est venu voir M. de Beust*[1].

Le jour même, M. de Cazaux a la réponse du quai d'Orsay expédiée à 9 heures 30 du soir :

> Il faut qu'aucun incident ne vienne troubler les Principautés et inquiéter la Russie de ce côté : toute tentative pour renverser le prince serait inopportune et dangereuse. Notre agent à Bukarest est informé d'agir en conséquence. Informez M. de Beust, afin que l'effort des deux gouvernements ne se contrarie pas. Prière de s'entendre à cet effet avec le gouvernement hongrois[2].

Le lendemain, Andrassy recevait de France les assurances qu'il souhaitait[3].

Dans cette journée cependant, le marquis de Cazaux a reçu une nouvelle meilleure. Il la transmet le soir même par télégramme[4] :

> Le maréchal de Bellegarde, aide de camp de l'Empereur, déclare qu'on va mettre l'armée sur le pied de guerre, mais qu'on ne sera prêt que dans six semaines ou deux mois (début de septembre) : c'est la date indiquée au Conseil.

Du chancelier de Beust, le chargé d'affaires reçoit des assurances analogues et les fait connaître à Paris :

> Je terminais la dépêche que je vous fais parvenir par le

1. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 20 juillet, 12 h. 20 (*Télégramme*).
2. Le duc de Gramont à M. de Cazaux, Paris, 20 juillet, 9 h. 30 soir (*Télégramme*).
3. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 21 juillet, 10 h. 15 (*Télégramme*). « Je viens de communiquer au comte Andrassy le télégramme du 20 juillet relatif aux Principautés. Il en a été très satisfait. »
4. M. de Cazaux au duc de Gramont, 20 juillet, 5 h. 15 soir (*Télégramme*).

baron de Bourgoing que, selon toute apparence, nous pouvions compter sur le Chancelier, quand je l'ai vu. Il avait été surpris par la rapidité des événements. Il demandait le temps de se préparer moralement et matériellement, d'accoutumer l'opinion à une crise qui l'effraie et d'achever des dispositions militaires qui ne sont ni promptes ni faciles à prendre en Autriche.

Et il ajoute des détails précieux sur les discussions et les délibérations du gouvernement austro-hongrois :

Je vous ai successivement télégraphié que M. de Beust m'avait paru se maintenir dans ces bonnes dispositions. Je n'ai rien à changer aujourd'hui à ce que je vous ai mandé déjà. Le secret est assez sévèrement gardé sur les discussions du Conseil, mais il résulte des confidences qui m'ont été faites de divers côtés que le cabinet de Vienne espère que ses préparatifs militaires seront terminés dans six semaines, et qu'à cette époque il pourra entrer en campagne.

S'ils ont hésité, c'est par l'effet des résistances de la Hongrie. Les ministres hongrois sont très inquiets de ce qui se passe en Roumanie. Le prince Bibesco se pose en candidat de la France. Bratiano avait vu M. Patrimonio, le consul de France, avant de faire à la Chambre sa motion révolutionnaire. M. Rosetti déclare partout hautement que c'est la France qui veut le renversement du prince. Le comte Andrassy prétend que le duc de Gramont l'aurait dit autrefois à Vienne, et ne cache pas son émotion et ses inquiétudes [1].

Enfin, le jeudi 21 juillet, tout heureux et tout fier de voir ses impressions se confirmer, le marquis de Cazaux, sans prendre le temps de les préciser, télégraphie à 11 heures du soir en langage chiffré :

On assure que la proclamation de neutralité n'est qu'une sorte de [2] ..... destiné à expliquer et à dissimuler les armements. Il est de fait que ces armements commencent sur un pied considérable [3].

1. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 20 juillet.
2. *Mot oublié dans le déchiffrement* : peut-être *prétexte*.
3. M. de Cazaux au duc de Gramont, Vienne, 21 juillet, 11 heures soir (*Télégramme*).

Tout cela devait paraître à Paris de bon augure. Mais, ce n'était pas l'action immédiate, la coopération active qu'on eût souhaitée pour paralyser la mobilisation allemande. « Il ne nous était pas possible de franchir le Rhin sans le concours de l'Autriche, » disaient les généraux Lebœuf et Lebrun à qui on avait fait espérer des alliances pour permettre à l'armée une offensive hardie. Leurs reproches expliquent, s'ils ne la justifient pas, l'irritation du duc de Gramont qui télégraphie le 22 juillet, à 4 heures du soir, au marquis de Cazaux :

> Votre télégramme du 21 manque de précision et je suis chargé de vous inviter à être plus clair.
>
> Vous dites : *on assure*. Veuillez dire : *qui assure?* La situation ne comporte pas des assertions vagues. Vous pouvez aller aux sources officielles. Veuillez donc nous envoyer des informations précises et authentiques [1].

Le lendemain, le marquis de Cazaux, qui n'avait su plaire ni à M. de Beust, ni à M. de Gramont en disant trop au gré de l'un et pas assez au gré de l'autre, remettait l'ambassade à La Tour d'Auvergne. Malgré sa bonne volonté, celui-ci ne pouvait que confirmer les nouvelles du chargé d'affaires :

> Arrivé à Vienne hier à neuf heures et demie du soir, j'ai eu aujourd'hui un premier entretien avec le comte de Beust dont je vous envoie le résultat.
>
> La déclaration de guerre l'a pris au dépourvu, surtout avec un parti autrichien-allemand très favorable à la Prusse. Il lui a fallu déclarer la neutralité pour se donner la possibilité d'agir en notre faveur. J'ai insisté pour que cette neutralité, qui ne répond pas aux espérances que l'attitude antérieure de l'Autriche nous avait fait concevoir, fût au moins accompagnée d'un acte qui confirmât vis-à-vis de nous la ferme volonté de l'Autriche de nous venir en aide le plus tôt possible, comme l'envoi immédiat d'un corps d'armée en Bohême.
>
> M. de Beust s'y refuse, parce qu'il craint la Russie et les manifestations germanophiles en Autriche. Mais il ne repousse pas l'idée d'un acte diplomatique, sans vouloir pourtant un traité.

1. Le duc de Gramont à M. de Cazaux, Paris, 22 juillet, 4 h. soir (*Télégramme*).

Enfin on attend ici le comte Vimercati, et la Hongrie paraît vouloir s'entendre avec l'Italie. Si cela se fait, une alliance des trois cours sera possible par un accord préalable de l'Autriche et de l'Italie [1].

Ce télégramme arriva dans la nuit du 23 au quai d'Orsay. Dans la nuit même du dimanche 24, le duc de Gramont envoyait à Vienne cet ordre laconique qui trahissait plus encore son irritation, l'impatience du souverain et de son entourage :

Insistez pour avoir un corps d'armée en Bohême, et tâchez d'avoir un traité secret ; qu'est-ce qui s'y oppose [2]?

Si, moins impatient, le duc de Gramont avait plus réfléchi, il se fût épargné un ordre et une question inutiles. L'Autriche ne devait abandonner l'attitude de neutralité provisoire adoptée le 18 juillet que sur la certitude d'un accord avec l'Italie dont elle attendait, avec l'arrivée de Vimercati, confident de Napoléon III et de Victor-Emmanuel, les conditions et la proposition fermes. Or, Vimercati ne quitta Florence muni des instructions de son souverain et du ministère italien que le 22 juillet au soir [3].

Il y était arrivé le 18 et, pour conclure en quatre jours, il lui avait fallu d'une part l'appui des bonnes dispositions royales, et un véritable désir d'aboutir. Au premier télégramme reçu de Paris, Victor-Emmanuel avait convoqué comme François-Joseph son conseil, où, comme à Vienne, se rencontraient des partisans de la France, Visconti-Venosta, le général Govone, ministre de la Guerre, appuyé par les généraux Pallavicini, Cialdini et Menabrea, mais aussi des partisans de la Prusse, tout au moins de la neutralité, le ministre des Finances Sella, le président du Conseil Lanza [4]. Comme François-Joseph,

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 23 juillet, 6 h. 50 soir (*Télégramme*).
2. Le duc de Gramont à La Tour d'Auvergne, 24 juillet (*Télégramme*).
3. M. de Malaret au duc de Gramont, 22 juillet, 12 h. 45 (*Télégramme*) : « Le comte Vimercati part ce soir pour Vienne. »
4. M. de Malaret au duc de Gramont, 17 juillet (Rothan, *L'Allemagne et l'Italie*, II, p. 61).

le roi d'Italie avait été obligé de ménager les susceptibilités d'un ministère pacifique et n'avait pu lui faire accepter des armements qu'en parlant de neutralité, en promettant surtout de régler ses actes sur les intentions de l'Autriche. Alors, pour faire prendre patience à l'ami qu'il ne voulait pas abandonner, Victor-Emmanuel lui avait télégraphié, le 17 juillet à 11 heures du soir :

> Sire, le retard de ma réponse à vos deux dépêches vient de ce que j'étais en voyage pour Florence.
>
> Je désire de tout mon cœur être agréable à Votre Majesté, tout en cherchant le véritable intérêt de la nation italienne.
>
> Je désirerais savoir quelles sont les dispositions de l'Autriche, et s'il y a des engagements de sa part.
>
> J'attends l'arrivée de Vimercati pour les détails et j'écrirai une lettre à Votre Majesté sur l'affaire de Rome.
>
> Mon amitié ne vous fera jamais défaut[1].

La dernière ligne corrigeait, par la protestation très ferme que Napoléon pouvait enregistrer, ce qu'il y avait de réserve encore dans les démarches du souverain lié par ses obligations constitutionnelles.

Le lendemain Victor-Emmanuel traita la question avec Vimercati, et sa bonne volonté s'affirma franchement, à en juger par le télégramme qu'à 3 heures et demie, le 19 juillet, celui-ci fit passer à Paris par les soins de l'envoyé de France M. de Malaret :

> M. de Vimercati me prie de transmettre à Votre Excellence la dépêche suivante :
>
> « Arrivé à Florence, j'ai trouvé le Roi activement occupé à ramener au projet de triple alliance et de guerre son ministère formé dans un but pacifique et exclusivement administratif.
>
> « D'ordre du Roi, j'ai parlé aux principaux ministres. Si l'Autriche accepte le projet, je considère le traité à trois *comme conclu* ici. Je partirai pour Vienne incessamment pour être rassuré et gagner du temps.

1. Victor-Emmanuel à Napoléon III, Florence, 17 juillet, 11 heures soir (*Télégramme*).

« Le Roi est désolé de ne pas avoir été prévenu en temps utile pour pouvoir modifier *ad hoc* son ministère, préparer les événements et ordonner les dispositions nécessaires en vue des événements.

« Hier, le premier contingent de 100 000 hommes a été appelé sous les armes [1]. »

Le 20 juillet, Victor-Emmanuel, de plus en plus déterminé par le concours que Vimercati lui faisait espérer de Vienne, adressait à Napoléon III la lettre qui devait permettre à l'Empereur de rappeler les troupes françaises de Rome, et à lui-même d'entraîner l'Italie au secours de la France :

Votre Majesté Impériale m'annonce son désir d'exécuter de son côté la Convention du 15 septembre 1864 dont mon gouvernement accomplit exactement les obligations.

L'Italie, comptant toujours de la part de Votre Majesté Impériale sur la détermination qu'elle veut bien prendre aujourd'hui, n'a jamais dénoncé la Convention du 15 septembre 1864. Sa Majesté impériale ne peut donc pas douter qu'elle ne continue à en remplir les clauses, confiante dans une juste réciprocité de la France à observer ses propres engagements.

Je renouvelle à Sa Majesté Impériale les assurances de l'inviolable amitié avec laquelle je suis son bon frère et ami, VICTOR-EMMANUEL [2].

A cette dépêche officielle, Victor-Emmanuel crut bon de joindre, le lendemain, une dépêche privée qui laissait voir les difficultés de son rôle constitutionnel, et la résistance de ses ministres à des engagements plus précis de l'Italie :

Je fais partir ce soir la lettre au sujet de l'évacuation de Rome. Que Votre Majesté ne s'étonne pas des termes généraux dans lesquels elle est conçue. Car, pour arriver à la réalité de nos projets, je suis obligé de ménager les susceptibilités d'un ministère ferme dans un but pacifique et que la rapidité des

1. M. de Malaret au duc de Gramont, 19 juillet, 3 h. 1/2 (*Télégramme communiqué à l'Empereur*).

2. Victor-Emmanuel à Napoléon III, Florence, 20 juillet (Prince Napoléon, *Revue des Deux-Mondes*, 1878, p. 497).

événements m'a empêché d'amener aussi promptement que je l'aurais désiré à la réalisation de nos anciens projets.

Vimercati part ce soir pour Vienne. Turr est attendu.

Que votre Majesté ait confiance en moi, qui suis et serai toujours son meilleur ami, VICTOR-EMMANUEL [1].

Le 22 juillet, Visconti-Venosta n'osait pas encore transmettre au chevalier Nigra la promesse de l'adhésion de l'Italie à la triple alliance. L'opposition dans le ministère, dirigée par Sella, tenait bon contre la volonté du Roi et les intentions du ministre des Affaires étrangères appuyées par le parti militaire.

Très attentif et très zélé, à une heure si grave, l'envoyé de France à Florence suivait et indiquait de près les discussions du roi d'Italie avec ses ministres :

J'ai reçu aujourd'hui seulement votre dépêche du 18 qui a été remise à la poste le 19.

M. le comte de Vimercati part ce soir pour Vienne. D'après lui, on serait disposé à conclure ici la triple alliance. M. Sella seul demanderait qu'un traité fût d'abord signé entre la France et l'Autriche, l'Italie se réservant d'y adhérer et s'y engageant même par un traité secret. Je ne m'explique pas bien cette subtilité. Il n'y aurait là en tout cas qu'une question de forme.

M. Vimercati n'a pas voulu vous envoyer personnellement les informations parce que, dit-il, M. Visconti Venosta n'est pas en mesure de les communiquer à M. Nigra. Il m'a prié de vous les transmettre en son nom.

Vos instructions m'étant parvenues un peu tard, j'ai voulu d'abord connaître exactement le résultat des démarches du comte de Vimercati.

Je me mettrai demain en campagne, et je vous tiendrai au courant de ce que j'aurai fait [2].

Outre qu'il renseignait très exactement le gouvernement impérial, le comte Vimercati avait trouvé le moyen de plier l'opposition du ministère italien aux intentions généreuses de

1. Victor-Emmanuel à Napoléon III, Florence, 21 juillet, 8 heures soir (*Figaro*, 20 mars 1895).

2. M. de Malaret au duc de Gramont, Florence, 22 juillet, 12 h. 45 soir (*Télégramme*).

Victor-Emmanuel, et, tandis que Visconti-Venosta annonçait au Parlement, le 25 juillet, la neutralité de l'Italie toute provisoire comme celle de l'Autriche, sa déclaration était pleine de sous-entendus qui impliquaient une négociation en cours avec la France sur la question romaine :

> Cette neutralité sera stricte, mais l'Italie se réserve une pleine liberté d'action pour la défense de ses droits et de ses intérêts. Le gouvernement croit qu'il serait d'une politique détestable de se *prononcer en ce moment contre la France*, afin d'arriver par la force à l'*accomplissement des vœux du pays*. Le cabinet *restera fidèle aux traditions de la politique italienne*[1].

Visconti-Venosta et Vimercati savaient sur quels sentiments et sur quels intérêts s'appuyait l'opposition des ministres hostiles à l'intervention de Victor-Emmanuel. Pour faire oublier les bienfaits de Napoléon III, les patriotes italiens rappelaient les paroles de Rouher et les souvenirs de Mentana. Peut-être, en 1869, le rappel des troupes françaises, auquel le cabinet des Tuileries s'était alors si maladroitement refusé, eût-il suffi à renouer l'accord entre la France et l'Italie sur le terrain de la Convention de septembre. Mais la guerre dont l'Empire maintenant était menacé enlevait à cette mesure, dictée par la nécessité, la plus grande partie de sa valeur. La Convention de septembre, c'était l'interdiction de Rome capitale, cette « *tradition essentielle de la politique italienne* ». Le vœu, comme l'intérêt de l'Italie, n'était pas que les troupes royales allassent combattre en Bavière pour les vainqueurs de Mentana, acharnés depuis vingt ans à la défense du Saint-Siège : il fallait plutôt qu'elles entrassent à Rome, pour achever l'œuvre de l'unité commencée sans doute par Napoléon III, mais suspendue indéfiniment par ses sujets catholiques.

Ainsi les termes du marché qui aurait pu être conclu en 1869 n'étaient plus les mêmes au mois de juillet 1870. Sans doute les amis de Napoléon III en Italie, le souverain tout le premier, Menabrea, Vimercati n'avaient pas même eu l'idée

1. Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, I, p. 231.

d'un marchandage. Mais dépendait-il d'eux qu'une négociation entre deux peuples, c'est-à-dire l'accord entre des intérêts déterminés à la fois par les circonstances et les traditions nationales se fît, ou non, comme un marché? Pressés de conclure, pour servir l'Empereur et la France selon leur promesse, Vimercati et Victor-Emmanuel désarmèrent le président du Conseil italien et ses amis par une offre plus complète que le rappel des troupes françaises, un règlement définitif de la question romaine. Ils pouvaient savoir qu'à Vienne, c'était aussi le moyen de faire fléchir l'opposition des Hongrois devant les sollicitations de leurs amis italiens. A ce prix, la coalition leur parut faite, à Florence comme en Autriche. Le comte Vimercati s'en est expliqué très nettement le 26 juillet par le télégramme qui de Vienne parvint à cette date à Napoléon III :

> M. le comte Vimercati me prie de transmettre à Votre Excellence le télégramme suivant :
>
> « Les bonnes dispositions du roi auraient été insuffisantes à retenir son ministère, si je n'avais pris sur moi de promettre au président du Conseil que l'Autriche, par ses bons offices, viendrait partager la responsabilité de la France dans la question romaine.
>
> « Arrivé à Vienne j'ai trouvé l'Autriche déjà entrée spontanément dans cet ordre d'idées. L'empereur d'Autriche m'a parlé lui-même dans ce sens.
>
> « Si l'on décourage l'Autriche, l'opinion publique rendra sa tâche et la nôtre très difficile, sinon impossible.
>
> « Je rendrai compte moi-même à l'Empereur des raisons majeures qui m'ont empêché de suivre à la lettre ses instructions et m'ont obligé de m'écarter de ce qui était strictement convenu.
>
> « La situation en Italie et en Autriche est très différente de celle qu'on s'est imaginée à Paris. L'argent prussien n'a pas travaillé en vain dans les deux pays[1]. »

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 26 juillet, 11 h. 20 soir (*Télégramme reçu à Paris le 27 à 1 h. 1/2 du matin, communiqué le 27 à 8 heures à l'Empereur*).

Le calcul des amis italiens de Napoléon III, à cette heure décisive, était si juste qu'à l'arrivée de Vimercati à Vienne, signalée par une dépêche de La Tour d'Auvergne le 24 juillet[1], le Conseil des ministres et l'Empereur en Autriche étaient prêts à conclure la triple alliance.

M. de Beust plus tard, pour dégager sa responsabilité, a essayé d'équivoquer sur la nature des engagements qu'entre le 20 et le 25 juillet il a conseillés à François-Joseph devenu par la suite à ses dépens le plus fidèle allié de la Prusse. M. de Vitzthum, dans des mémoires inédits que M. de Sybel a utilisés sans une critique suffisante, a prétendu que ces négociations avec l'Italie avaient eu pour objet non de secourir la France, mais de servir l'Allemagne, que la diplomatie autrichienne avait ainsi enchaîné à sa volonté les dispositions favorables à la France de Victor-Emmanuel et de son entourage.

Mais que valent ces explications postérieures en face de la lettre que, le 20 juillet, M. de Beust écrivait pour le duc de Gramont et qui, communiquée le 24 par le prince de Metternich, fut versée par le duc en 1873 au dossier de ses débats avec le chancelier autrichien? Cette lettre est d'une authenticité qui ne peut être contestée, puisqu'elle est conservée dans nos archives. Aussi bien que la dépêche du 11 juillet, elle établit que, si l'Autriche a déconseillé nettement la guerre avant le 15 juillet, elle fut également prête cinq jours après à participer à cette guerre sous la forme d'une médiation hostile à la Prusse et combinée avec l'Italie[2] :

> *Confidentielle.* — Le comte Vitzthum a rendu compte à notre auguste maître du message verbal dont l'empereur Napoléon a daigné le charger. Ces paroles impériales, ainsi que les éclaircissements que M. le duc de Gramont a bien voulu y ajouter, ont fait disparaître toute possibilité d'un malentendu que l'imprévu de cette guerre soudaine aurait pu faire naître.
>
> Veuillez donc répéter à Sa Majesté et à ses ministres que,

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 24 juillet (*Télégramme*). « Le comte Vimercati vient d'arriver. Il sera reçu aujourd'hui même par de Beust. »

2. Le comte de Beust au prince de Metternich, Vienne, 20 juillet 1870.

fidèles à nos engagements, tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées entre les deux souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible.

Ces limites sont déterminées d'une part par nos difficultés intérieures, d'autre part par des considérations politiques de la plus haute importance; je vous parlerai surtout de ces dernières.

Or nous croyons savoir, n'en déplaise au général Fleury, que la Russie persévère dans son alliance, au point que dans certaines éventualités l'intervention des armées moscovites doit être envisagée non pas comme probable, mais comme certaine. Parmi ces éventualités, celle qui nous concerne nous préoccupe nécessairement le plus. Mais, si nous admettons cette préoccupation avec toute la franchise qu'on se doit entre bons alliés, nous pensons que l'empereur Napoléon nous rendra cette justice de ne pas nous taxer d'un étroit égoïsme : nous pensons à lui autant qu'à nous.

L'intérêt de la France n'ordonne-t-il pas comme le nôtre d'empêcher que le jeu, engagé à deux, ne se complique trop promptement? Or, nous croyons savoir que notre entrée en campagne amènerait sur le champ celle de la Russie qui nous menace non seulement en Galicie, mais sur le Pruth et le Bas-Danube. Neutraliser la Russie, l'amuser jusqu'au temps où la saison avancée ne lui permettrait plus de songer à concentrer ses troupes, éviter tout ce qui pourrait lui donner de l'ombrage ou lui fournir un prétexte d'entrer en lice : voilà ce qui doit pour le moment être le but ostensible de notre politique. Plus celle-là deviendra bienveillante pour la Prusse, plus notre neutralité pourra se montrer sympathique à la France.

Comme je l'ai toujours fait pressentir dans nos pourparlers de l'année dernière, nous ne pouvons pas oublier que nos dix millions d'Allemands ne voient dans la guerre actuelle non pas un duel entre la France et la Prusse, mais le commencement d'une lutte nationale. Nous ne pouvons pas nous dissimuler non plus que les Hongrois, tout disposés qu'ils soient à s'imposer les plus grands sacrifices dès qu'il s'agit de défendre l'Empire contre la Russie, se montreront plus réservés dès qu'il s'agira de dépenser leur sang et leur argent pour reconquérir à l'Autriche sa position en Allemagne.

Dans ces circonstances le mot de *neutralité* que nous ne prononçons pas sans regret nous est imposé par une nécessité impérieuse et par une appréciation logique de nos intérêts

solidaires. Mais cette neutralité n'est qu'un moyen, le moyen de nous rapprocher du but véritable de notre politique, le seul moyen de compléter nos armements sans nous exposer à une attaque soudaine, soit de la Prusse, soit de la Russie avant d'être en mesure de nous défendre...

On remarquera, dans la première partie de cette dépêche faite pour expliquer l'attitude de neutralité provisoire adoptée par le Conseil de la Hofburg, entre les motifs allégués par le Chancelier et conformes aux indications que, d'autre part, le comte de Vitzthum avait adressées pour l'Empereur à Metternich, des mots comme ceux-ci « *entre bons alliés comme nous sommes.* — La neutralité vis-à-vis de la Russie *n'est que le but ostensible de notre politique.* » M. de Beust, qui n'avait pas d'engagement, avant le 15 juillet, et l'avait dit assez haut, se considérait donc comme engagé désormais à une entente secrète. M. de Gramont était fondé plus tard à écrire à un ami : « La neutralité armée, convenue d'accord avec l'empereur Napoléon entre l'Autriche et l'Italie, n'était pas destinée à se changer en alliance d'*après les circonstances*, ce qui aurait impliqué qu'il pourrait y avoir des circonstances où la neutralité armée resterait à l'état de neutralité. » La suite de la dépêche ne laissait en effet aucun doute sur les intentions du cabinet autrichien :

Toujours est-il qu'en proclamant notre neutralité, nous n'avons pas perdu un instant pour nous mettre en communication avec l'Italie sur la médiation dont l'empereur Napoléon a bien voulu nous laisser l'initiative. Les bases nouvelles que vous venez de nous transmettre atteindront-elles le but que le gouvernement français a en vue?

En d'autres termes, *seront-elles jugées inacceptables par la Prusse?* Nous ne nous en préoccupons guère, et, je vous l'ai télégraphié, nous *les acceptons*, si *l'Italie les accepte*, comme point de départ d'une *action combinée.*

Dans le même télégramme, je vous ai parlé de l'évacuation de Rome, question qu'il importe, selon nous, de ne pas laisser en suspens, mais de résoudre immédiatement. La Convention de septembre, qu'on ne se fasse pas illusion à cet égard, ne cadre plus avec la situation.

Nous ne pouvons pas exposer le Saint-Père à la protection inefficace de ses propres troupes. Le jour où les Français sortiront des États pontificaux, il faudrait que les Italiens pussent y entrer de plein droit, et de l'assentiment de l'Autriche et de la France. Jamais nous n'aurons les Italiens avec nous de cœur et d'âme, si nous ne leur retirons pas leur épine romaine.

Et franchement, ne vaut-il pas mieux voir le Saint-Père sous la protection de l'armée italienne que de le voir en butte aux entreprises garibaldiennes? La France, en nous laissant l'honneur de résoudre la question romaine, nous facilitera grandement la tâche pour laquelle elle a bien voulu nous laisser toute initiative à Florence. Elle ferait plus : en faisant un acte d'incontestable libéralisme, elle enlèverait une arme à son ennemi et opposerait une digue à ces ébullitions de teutonisme que la Prusse, protestante par excellence, a su faire naître en Allemagne et que nous craignons doublement à cause de la contagion.

Il est heureux que le retour du comte Vimercati (à Vienne) coïncidera avec l'arrivée du prince de La Tour d'Auvergne[1].

Ces derniers mots disaient à eux seuls autant que toute la dépêche. Pourquoi cette joie de la réunion prochaine à Vienne de l'ambassadeur de France et du confident de Victor-Emmanuel, sinon parce que le Chancelier, après les résolutions prises et communiquées à Paris, attendait seulement leur présence simultanée pour sceller les actes d'entente élaborés depuis l'ouverture de la guerre?

Une seconde lettre expédiée le lendemain, le 21 juillet, par le Chancelier autrichien à M. de Gramont lui-même, un billet vraiment amical confirmait ces dispositions :

Je comprends maintenant la soudaineté vertigineuse de votre action, mais la France doit aussi comprendre dans quel embarras cette surprise a jeté l'Autriche. Comptez sur nous dans les limites du possible, mais la tâche ne m'est pas facile.

1. Cette lettre, conservée aux Archives du quai d'Orsay, a été publiée dès 1873 par le journal *Le Temps* et reproduite in extenso par Sorel dans son *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, I, 237. Il faut toujours rapprocher de ce document la lettre de M. de Vitzthum au prince de Metternich, datée aussi du 20 juillet et communiquée en même temps au duc de Gramont (*Figaro*, 20 mars 1895).

La presse est aux mains de nos adversaires. J'attends le prince de La Tour d'Auvergne.

Cazaux est un peu jeune pour mon goût. Vous ferez bien de lui rappeler le mot du prince de Talleyrand. Mille amitiés.

De Beust[1].

Le chancelier autrichien, pour réduire l'opposition magyare, avait fait accepter d'avance à l'empereur François-Joseph la clause sur laquelle Vimercati comptait de son côté pour ramener à la politique de Victor-Emmanuel l'opposition nationale italienne. Il ne doutait pas que Napoléon III, qui le 24 juillet informait Pie IX du rappel des troupes françaises, le principal intéressé dans l'affaire après tout, ne consentît à l'entrée des troupes italiennes dans l'État romain. L'Italie avait pris ses mesures pour mobiliser cent mille hommes. L'État-major autrichien commençait ses préparatifs militaires.

A l'armée française dont la mobilisation, l'armement, et le nombre surtout ont été autant de déceptions pour l'Empereur obligé dès le 21 juillet de se défendre, quand il croyait attaquer, de repousser un ennemi très supérieur en nombre et supérieurement organisé, la diplomatie française se trouva en mesure le 24 juillet d'apporter un concours inespéré. Les bases d'une médiation armée concertée entre l'Autriche et l'Italie, dont l'entrée des Italiens à Rome formait l'assise essentielle, étaient arrêtées. Si la Prusse déclarait les termes de la médiation inacceptables, ils devenaient contre elle le point de départ d'une action de ces puissances combinée avec Napoléon III. C'était la réalisation prochaine de la triple alliance, escomptée par le gouvernement français.

La Prusse n'eut pas à choisir.

1. Le comte de Beust au duc de Gramont, Vienne, 21 juillet 1870.

CHAPITRE V

LE 25 JUILLET : ROME ET L'EMPIRE

Le 25 et le 26 juillet furent les journées critiques où à Vienne et à Paris le sort de la France se décida diplomatiquement. Avec Sedan, et la capitulation de l'armée française, ce sont les dates les plus malheureuses de notre histoire.

Arrivé le 23 à Vienne, le prince de La Tour d'Auvergne et Vimercati, arrivé le lendemain de Florence, se réunirent, le 25 au matin, en conférence avec MM. de Beust et de Vitzthum. Le représentant de la France réclama de nouveau, selon les ordres de sa cour, le coopération immédiate de l'Autriche, l'envoi d'un corps d'armée autrichien en Bohême.

Le Chancelier austro-hongrois fit valoir la nécessité pour son souverain de ne point entrer en guerre, de rester neutre en apparence jusqu'à l'achèvement des préparatifs militaires. Pour la même raison, il refusa un traité secret immédiat avec la France, ne voulant pas violer la neutralité par un accord avec une des puissances en guerre. Mais il offrit de se concerter avec l'Italie pour une médiation armée qui, les préparatifs achevés et après sommation à la Prusse, se transformerait, vers septembre, en coopération effective.

Vimercati se déclara autorisé à conclure cet accord séparé qui servirait de base, le moment venu, à la triple alliance. Il exprima le vœu que cet accord donnât satisfaction à la nation italienne, et lui laissa espérer le transfert de sa capitale à

Rome. M. de Beust y consentit. Le prince de La Tour d'Auvergne manifesta aussitôt la crainte que cette solution de la question romaine, différente de celle qui avait été convenue entre l'Empereur, MM. de Gramont et de Vimercati, ne fût rejetée à Paris. L'évacuation de Rome par les troupes françaises, soit; l'occupation par l'Italie, non [1].

Dans la journée l'ambassadeur de France vit l'empereur François-Joseph et lui fit les mêmes réserves. Il avait reçu de lui cependant des paroles singulièrement encourageantes. L'entrevue avait lieu à cinq heures et demie. Le souverain lui déclara qu'il écrivait à Napoléon III « afin de bien constater que la déclaration de neutralité ne changeait rien à ses bonnes dispositions à notre égard et que l'Autriche hâtait ses préparatifs militaires afin d'être en état de nous venir matériellement en aide ». Le même jour, le prince de La Tour d'Auvergne eut un entretien aussi important avec le chef du cabinet hongrois, le comte Andrassy, qui s'était résigné à l'intervention autrichienne « pourvu que la France n'encourageât pas les révolutionnaires slaves et roumains ». C'était en somme un engagement décisif que le souverain autrichien prit ce jour là sur les conseils de M. de Beust. Ils étaient persuadés tous les deux que Napoléon III, dans la situation critique où il était, en face d'une armée allemande de 450 000 hommes massée de Cologne à Rastadt, n'hésiterait pas à donner satisfaction dans toute la mesure du possible aux aspirations de l'Italie.

François-Joseph n'attendait donc pas, pour s'engager avec Napoléon III dans la soirée du 25 juillet, la signature de l'entente avec Victor-Emmanuel, à qui Vimercati télégraphiait de Vienne dans la journée même.

Le récit de cette journée a été consigné de la même manière dans les Mémoires de M. de Vitzthum, et dans les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne. Ces dépêches sont trop

1. Ce récit est extrait des *Mémoires inédits* de Vitzthum, analysés par Sybel (*Begründung des Deutschen Reichs*, VII, 299), qui concordent, sauf pour la date, avec le télégramme expédié par La Tour d'Auvergne le 25 juillet, à 5 heures du soir : Vitzthum dit *le 26*, et prétend que La Tour d'Auvergne ne fit pas d'objections.

importantes pour que nous ne les donnions pas intégralement.

A 5 heures du soir l'ambassadeur de France télégraphiait au quai d'Orsay :

> J'ai reçu votre télégramme du 25. La dépêche que j'ai envoyée hier à Votre Excellence expose en détail la manière de voir du Chancelier, en ce qui concerne l'envoi d'un corps d'armée d'observation en Bohême et la conclusion immédiate d'un traité secret. L'Autriche n'est pas disposée à s'aventurer en Bohême avant d'être en mesure de prêter à ce corps, si cela devenait nécessaire, l'appui de toutes ses forces.
>
> Quant à un traité secret, M. de Beust n'en désapprouve pas l'idée; mais il pense qu'il convient de laisser, pour ménager certaines susceptibilités, les cabinets de Vienne et de Florence se mettre préalablement d'accord.
>
> Il a vu hier longuement M. de Vimercati et l'accord dont il s'agit semble près de s'établir.
>
> Pour le moment, le Chancelier conseille à son souverain d'écrire à l'Empereur, afin de bien constater que la déclaration de neutralité de l'Autriche ne change rien à ses bonnes dispositions à notre égard et que l'Autriche hâte ses préparatifs militaires pour être aussitôt que possible en mesure de nous venir matériellement en aide.
>
> J'espère que la lettre impériale contiendra l'assurance que nous pouvons en tout état de cause compter sur le concours armé de l'Autriche au cas d'une intervention de la Russie [1].

Plus rapidement encore, une heure et demie après, ayant vu l'Empereur, La Tour d'Auvergne télégraphiait de nouveau :

> J'ai vu l'empereur François-Joseph qui m'a dit qu'il écrivait à l'Empereur dans le sens indiqué [2].

Il devait donner deux jours plus tard, dans une lettre, des détails sur cet entretien décisif avec le souverain d'Autriche-Hongrie :

> Dans la première audience qu'il m'a accordée, l'Empereur a fait allusion aux négociations engagées entre l'Autriche et

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 25 juillet, 5 heures soir (*Télégramme*).
2. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 25 juillet, 6 h. 1/2 soir (*Télégramme*).

l'Italie et à l'éventualité d'une intervention active des deux puissances en faveur de la France.

Il a particulièrement insisté sur l'opportunité qu'il y aurait à ce que l'évacuation par nos troupes du territoire pontifical s'accomplît sans retard et de manière à donner satisfaction dans la mesure du possible aux aspirations de l'Italie.

Sa Majesté paraissait craindre surtout que nous n'imposassions, en quittant les États romains, au roi Victor-Emmanuel des obligations que ce prince se trouverait dans l'impossibilité de remplir, telle que celle d'avoir à protéger le territoire pontifical contre une nouvelle agression des Garibaldiens qui, excités par la Prusse, ne manqueraient pas de profiter des circonstances pour agir.

J'avais répondu à Sa Majesté que l'Empereur, en consentant au retrait de ses troupes, suivant le vœu si souvent exprimé par l'Italie, me semblait faire tout ce qu'on pouvait raisonnablement exiger de lui, qu'on ne devait pas s'attendre à ce qu'il donnât suite à de pareilles résolutions sans être en *mesure d'offrir à l'opinion publique en France, avec les exigences de laquelle il fallait aussi compter*, certaines garanties morales au lieu de la garantie matérielle à laquelle il renonçait, que c'était évidemment le sens et l'objet des lettres qui allaient être échangées entre les deux souverains et que dans mon opinion l'Italie devait se montrer satisfaite de ce résultat.

Bien que l'empereur François-Joseph soit (il m'a été facile de le constater) beaucoup moins avancé dans cette question que le Chancelier de l'Empire, et qu'il m'eût semblé se rendre complètement aux observations que j'avais eu d'ailleurs l'occasion de présenter d'une manière générale à MM. les comtes de Beust, de Vitzthum et de Vimercati, j'ai appris plus tard qu'en recevant ce dernier il était revenu avec lui sur ce sujet, et n'avait pas découragé les espérances de l'envoyé du roi Victor-Emmanuel[1].

Enfin, dans la nuit même, La Tour d'Auvergne recourait encore au télégraphe pour faire connaître à Paris, d'urgence, la composition des armées allemandes que jusque-là on ne connaissait pas au quartier général et qui lui arrivèrent pour la première fois par cette voie de Vienne. Il y avait là une

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 27 juillet (lettre reçue à Paris le 31).

nouvelle qui dans la pensée du cabinet autrichien et de l'ambassadeur était de nature à influer sur les décisions de l'Empereur et de ses ministres :

État des armées allemandes :

Prince Royal.	2 corps prussiens, aile droite..... 2 corps bavarois, 2 parcs d'artillerie. Divisions de réserve badoise et wurtembergeoises.....	160 000 hommes.
Armée du centre.	3 corps prussiens..... Saxons et partie du 2e corps dans la partie inférieure du Rhin.....	290 000 —

Les troupes sur le Rhin de Rastadt à Cologne, se montent donc à environ 450 000 hommes. Mayence devenu le dépôt central est à l'heure qu'il est complètement armé. Six divisions de cavalerie de ligne ont été formées. Trois corps d'armée sont désignés pour l'armée des côtes et pour la réserve. On pense que les Français s'avanceront sur le Rhin, et l'on ne s'opposera à leurs mouvements que lorsque les forces principales seront réunies [1].

Dans la matinée du 26, le duc de Gramont fut donc tout à fait renseigné sur le nombre des ennemis que son souverain allait avoir devant lui, sur l'importance des alliés qui s'offraient à lui pour l'aider de leur concours matériel, dans un délai assez rapproché. Napoléon III fut renseigné au même moment d'un autre côté. Il recevait de Victor-Emmanuel, le 26, un télégramme qui lui apportait de Florence la promesse formelle d'un concours, lié à l'engagement désormais certain de François-Joseph.

Je m'empresse de renseigner Votre Majesté sur le fait que l'Autriche nous propose un traité de neutralité armée entre l'Autriche et l'Italie, ce qui faciliterait, en cas d'événement, notre concours dans une triple alliance. Et de cette manière on dispose aussi l'opinion publique d'une manière favorable. VICTOR-EMMANUEL [2].

1. *Note de Vienne, 26 juillet, 1 h. 50 soir* (*Télégramme*). La *Revue militaire* de 1900, p. 646, a publié ce document, sans en donner la source.
2. Victor-Emmanuel à Napoléon III, Florence, palais Pitti, 26 juillet (*Télégramme*).

Ce fut aussitôt après avoir reçu de Vienne, par un télégramme de Vimercati, l'avis de la prochaine conclusion de l'accord avec l'Autriche et ses conditions, que le roi d'Italie informait sans retard Napoléon III. « A la demande télégraphique de Vimercati qui, le 26, avait reçu de François-Joseph des encouragements certains, a dit M. de Vitzthum dans ses Mémoires, Victor-Emmanuel donna *avec joie* son approbation. Il espérait que c'était désormais la voie ouverte à une triple alliance de guerre. » Cette joie paraissait dans la forme même du télégramme qu'il adressait à Paris : *Je m'empresse.* Victor-Emmanuel était heureux d'achever l'unité italienne, en servant, à l'heure critique, le souverain, son ami qui l'avait fait roi de l'Italie [1]. La veille même, il avait communiqué à l'envoyé de la France, M. de Malaret, les conditions décisives de l'accord qui était à la veille de se conclure ainsi à Vienne en faveur de la France :

> Si l'Empereur a assez de confiance en moi pour me faire donner verbalement par vous-même l'assurance qu'en présence de cette éventualité — Rome menacée par des bandes révolutionnaires ou d'autres analogues — il ne trouvera pas mauvais que nos troupes fassent dans l'État romain ce qu'y ont fait les siennes, c'est-à-dire veiller à la sécurité du territoire en occupant quelques points stratégiques, cette assurance me suffira et tout deviendra facile [2].

Tout semblait facile, en effet, le 26 juillet au matin, à Vienne, comme à Florence. Les souverains, les hommes d'État, les amis de Napoléon III et de la France, en ces dix jours, s'étaient activement employés à procurer à l'Empire le concours inespéré des peuples de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie. Ils ne doutaient pas un instant que l'Empereur ne fût trop heureux d'acquitter sans retard le prix de ce concours.

MM. de Beust et Vimercati se mirent à l'œuvre pour rédiger

1. *Mémoires de Vitzthum*, dans Sybel (*Begründung*, VII, p. 300). La lettre même de Victor-Emmanuel à Napoléon, du 26 juillet, indique qu'il a reçu un télégramme de Vimercati.

2. M. de Malaret au duc de Gramont, Florence, 28 juillet (Andreas Memor, *Revue de France*, 15 avril 1878).

à la chancellerie de Vienne le traité de médiation armée qui devait conclure ces négociations. C'était un traité à deux, entre l'Autriche et l'Italie, a dit M. de Vitzthum, « d'après lequel les deux puissances devaient compléter leurs armements pour la défense de leur neutralité, éviter toute démarche séparée et se concerter constamment, soit en vue de la médiation, soit en vue de la guerre ». Le texte de ce projet n'a pas été conservé dans nos archives. Le prince Napoléon le vit peut-être à Chislehurst dans les papiers de Napoléon III, comme il est demeuré aussi dans les archives de la maison royale d'Italie. Mais d'après les discussions auxquelles, par la suite, le document donna lieu, on peut, avec ce témoignage de Vitzthum, en reconstituer les parties essentielles.

Le projet était formé, le matin du 26 juillet, de sept articles. Les articles 1 et 2 contenaient une déclaration commune de neutralité armée, avec garantie réciproque des territoires. L'article 3 stipulait, comme le traité proposé en 1869, que les deux puissances s'engageaient réciproquement à concerter toutes leurs démarches ultérieures; l'article 4, qu'une de ces démarches pourrait être l'offre commune d'une médiation à la France et à la Prusse. L'article 5 prévoyait, pour le cas où cette médiation serait refusée, la mise sur pied, la plus rapide possible : *aussitôt que faire se pourra*, des armées italiennes et autrichiennes, et l'article 6, enfin, l'étude simultanée, après le rejet de cette médiation, des combinaisons et des plans de campagne. L'article 7 était relatif à la question romaine, dont le règlement était indiqué d'une façon vague : « pour la satisfaction de l'Italie et la protection du pape ».

Certes M. de Gramont avait raison quand il écrivait, le 8 janvier 1873, à M. de Beust, qui le défiait plus tard de citer un seul texte du cabinet autrichien susceptible de laisser espérer à la France le concours militaire des Habsbourg contre les Hohenzollern : « Quand les plénipotentiaires autrichiens (et italiens) placent dans un traité négocié en ma présence et avec mon concours un article portant que la neutralité armée des puissances contractantes est destinée à se transformer en

coopération active avec la France contre la Prusse; quand ces mêmes plénipotentiaires suggèrent les premiers la manière de procéder diplomatiquement à cette transformation, que doivent suivre les hostilités, c'est moi, monsieur le Comte, qui vous le demande sérieusement, que devions-nous penser? »

Mais, en revanche, M. de Beust avait aussi raison de répliquer : « Il n'y a pas eu de stipulations... Gramont se garde bien d'invoquer un fait accompli quelconque, ou un protocole. Puisque le prince de La Tour-d'Auvergne avait reçu des pleins pouvoirs, pourquoi ne les a-t-il pas employés; pourquoi, en effet, le projet ne s'est-il pas constitué à Vienne définitivement le 26 juillet? Pourquoi l'Empire et la France n'eurent-ils pas le bénéfice désormais d'un traité formel, au lieu d'une promesse? »

Ce qui s'est passé à Paris le 25 juillet, tandis qu'à Vienne on s'acheminait vers la conclusion d'une triple alliance, nous l'expliquera. Et cette explication, que le duc de Gramont n'a jamais voulu donner pour laisser les responsabilités à l'Autriche, c'est au duc de Gramont lui-même, à ses télégrammes expédiés le 25 juillet du quai d'Orsay[1] que « *nous l'avons demandée sérieusement* ». Que doit, à son tour, en penser aujourd'hui la France privée d'alliances à cette heure critique?

Le dimanche 24 juillet, le ministre des Affaires étrangères recevait de M. de Metternich communication des lettres de MM. de Beust et de Vitzthum qui l'autorisaient à promettre à Paris le concours effectif de l'Autriche. Il apprenait ainsi les conditions de cette coopération. Il savait que l'Autriche ne s'engagerait point sans l'Italie, et que Victor-Emmanuel, ses ministres, Vimercati, et le cabinet de Vienne ne croyaient pas possible d'entraîner la nation italienne au secours de la France, sans une satisfaction plus complète que la seule évacuation de Rome. Le conseil de M. Beust, transmis par Met-

1. Voir les lettres du duc de Gramont à M. de Malaret, celle du 25 juillet, 6 heures soir, notamment.

ternich, appuyé sur les exigences des patriotes italiens, était formel. Il avait toute la portée d'une condition. La solution de la triple alliance dépendait de la permission que la France donnerait ou non au roi d'Italie de *protéger* avec ses troupes l'État pontifical.

Toute la journée du lundi fut employée au quai d'Orsay et aux Tuileries à la discussion de ces nouvelles communiquées la veille. Car, ce fut seulement à six heures du soir que partirent de Paris les télégrammes destinés à faire connaître aux envoyés de la France, MM. de La Tour d'Auvergne et de Malaret, la décision du gouvernement français. Ce que fut cette discussion, et par quelles influences cette grave décision fut-elle prise, on peut le supposer par la nature même des dépêches expédiées, et d'après les circonstances. M. de Beust, « *un huguenot* », le prince Napoléon, ce représentant, dans la famille impériale, des idées antireligieuses, furent accusés nettement d'avoir intrigué pour profiter d'une occasion qui permît de dépouiller le Pape de son domaine temporel. Ce qui était une nécessité politique pour Victor-Emmanuel avait paru une manœuvre anticléricale, suggérée au cabinet italien par des ennemis du catholicisme; qui donc avait alors, à Paris, un tel souci de la papauté, sinon le parti clérical, si puissant autour de l'Impératrice, et par elle très influent au quai d'Orsay[1]? L'émoi de ce parti, ses soupçons mal fondés, permettent de croire à sa responsabilité.

Il semble bien d'ailleurs que la faute ne doive pas être toute entière attribuée à l'Impératrice, à l'influence du parti clérical dans ses conseils, à son influence sur les décisions de Napoléon III. Les Français d'alors, comme plus d'un républicain en 1849, hésitaient à sacrifier la Papauté. L'Italie, dont la politique inspirait depuis 1866 à Paris des regrets et même des inquiétudes, ne paraissait pas mériter ce bienfait nouveau. Napoléon III a pu lui-même hésiter à se brouiller avec les catholiques qui ne seraient pas les seuls à

2. M. de Beust, en parlant de cette décision, dit : *Une bévue fut commise, et l'Impératrice y eut une part essentielle* (*Mémoires*, II, p. 355).

lui reprocher cette trahison. C'est ce qui expliquerait comment des ministres qui n'appartenaient point au parti clérical, et le chef du cabinet tout le premier ont participé d'une façon active à cette grave décision..

Quoi qu'il en soit, il est certain que, le 25 juillet, comme il avait pris la responsabilité de la guerre, M. Émile Ollivier n'hésita pas à prendre la responsabilité du rejet des alliances que l'*honneur* interdisait, paraît-il, de conclure par l'abandon de Rome.

La lettre que le président du Conseil a lui-même publiée depuis et ses commentaires sont parmi les documents les plus précieux. Ils nous confirment les délibérations du lundi 25 juillet, leur date et leur portée, le rôle du chef du cabinet, son état d'esprit. Ils nous donnent la réponse et la décision de l'Empereur :

> Lorsque le gouvernement français, dit l'auteur de l'*Église et de l'État au concile du Vatican*, apprit que M. de Beust soufflé par M. Visconti-Venosta proposait de faire de l'abandon de Rome aux Italiens la condition préalable d'un concours que le Roi pas plus que l'Empereur ne désirait en principe, ce n'est pas tel ou tel personnage clérical qui s'éleva le premier contre cette suggestion, c'est moi, qui certes n'ai jamais été suspecté d'être dans le parti clérical. L'Empereur était à Saint-Cloud. Je lui écrivis aussitôt le 25 juillet :
>
> « Sire, l'idée que vous suggère M. de Beust de livrer Rome aux Italiens est pitoyable, impraticable. Pour elle, vous ne trouverez de majorité ni dans votre conseil, ni dans votre pays. Si vous l'adoptez, la crise extérieure se compliquera, à l'instant, d'une crise intérieure et vous verrez une partie de la nation devenir de glace, tandis qu'elle est toute de feu. Votre Majesté sait que je ne suis pas partisan du pouvoir temporel du Pape ; je n'en suis que plus lucide, lorsque je signale cette politique comme devant nous conduire à des malheurs. Avec l'Italie, nous n'avons qu'une thèse honorable, sûre, acceptée de tous : la Convention du 15 septembre. Si, pour *combattre les Prussiens, nous ne voulons devenir comme eux sans foi ni loi*, nous devons nous y tenir. Aucune alliance ne vaut qu'on manque à l'honneur. *L'honneur nous défend de sortir de Rome* autrement qu'avec la promesse de l'Italie

de respecter et de faire respecter la Convention du 15 septembre.

Le jour même, l'Empereur me répondit :

« Mon cher M. Ollivier, je suis complètement de votre avis au sujet de la dépêche du baron (*sic*) de Beust [1]. »

Tout le monde fut donc d'accord, à Saint-Cloud, au quai d'Orsay pour prendre, après mûre réflexion, cette grave décision, fatale à la France. Quelles que fussent les conséquences, il fallait refuser à Victor-Emmanuel le consentement de la France à l'occupation totale ou partielle de Rome. Et le cabinet toute entier, avec l'Empereur et sa femme, se déclara solidaire des ordres qui furent aussitôt transmis à Vienne et à Florence. Voici ces ordres : d'abord, au prince de La Tour d'Auvergne, à Vienne.

Dans une lettre confidentielle au prince de Metternich dont ce dernier m'a communiqué la substance, le comte de Beust dit que la Convention de septembre ne répond plus aux circonstances et propose de la remplacer par une nouvelle négociation confiée au cabinet de Vienne qui résoudrait la question sur la base de l'occupation de Rome par les troupes italiennes après la défaite de nos soldats.

J'ai même lieu de craindre que M. de Beust n'en ait suggéré la pensée au cabinet de Florence.

Nous ne pouvons adhérer à cette proposition. Nous nous tenons sur le terrain de la Convention de septembre qui est acceptée par le gouvernement italien. Nous prions M. de Beust de bien vouloir nous laisser résoudre nous-mêmes les difficultés que l'exécution immédiate de la Convention saura dissiper [2].

Voici, en conformité avec l'ordre précédent, les instructions envoyées à M. de Malaret, à Florence :

J'ai lieu de croire que M. de Beust et le prince Napoléon ont suggéré au gouvernement italien de profiter des circons-

1. Émile Ollivier, *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, Paris, 1879, II, p. 473.

2. Le duc de Gramont au prince de La Tour d'Auvergne, lundi 25 juillet 1870, 6 heures soir (*Télégramme*).

tances pour déchirer la Convention du 15 septembre comme ne répondant plus aux besoins du moment, et prétendre qu'il importe de laisser au cabinet de Vienne le soin de négocier à nouveau avec le cabinet de Florence, afin de remplacer cette Convention par un nouvel accord qui aurait pour base l'entrée des troupes italiennes à Rome après le départ de notre corps expéditionnaire : nous ne pourrons jamais souscrire à cela. La Convention de septembre est le seul terrain possible. Veuillez vous employer à déjouer cette intrigue [1].

Si l'on veut se rendre compte de l'émotion que produisit sur le gouvernement impérial les propositions de l'Italie et de l'Autriche, il faut penser qu'elle se prolongea pendant toute la soirée du 25. Autant M. de Gramont avait marqué d'impatience, quand il sollicitait du 15 au 20 juillet la coopération des deux puissances, autant il s'empressait ce jour-là de suspendre les négociations engagées, au risque de les rompre. Tout, plutôt que l'abandon du Saint-Siège aux revendications italiennes. Ce qui pourrait se produire sur le Tibre a autant d'importance que la défense du Rhin français. « Tout se fait par télégrammes, en ce moment décisif, » a écrit le duc de Gramont comme aux premiers jours de la déclaration de guerre. Car c'est une seconde guerre à la France que la guerre à la papauté.

A minuit, le 25 juillet, M. de Gramont télégraphiait de nouveau à Vienne :

Si les cabinets de Vienne et de Florence se mettent préalablement d'accord entre eux, faites bien savoir au comte Vimercati et au comte de Beust que la Convention de septembre ne doit pas faire les frais de cet accord.

Nous ne pouvons absolument pas y renoncer. L'Empereur est engagé et ne peut pas se dégager. La France ne peut pas défendre son honneur sur le Rhin et le sacrifier sur le Tibre [2].

1. Rothan, *L'Allemagne et l'Italie en 1870*, II, p. 68. Le texte est aux Affaires Étrangères de Paris, 25 juillet, 6 heures soir (*Télégramme*).

2. Le duc de Gramont au prince de La Tour d'Auvergne, Paris, 25 juillet, minuit, et mardi 26 juillet, 1 heure matin (*Télégrammes*).

Il télégraphiait aussi de nouveau à M. de Malaret à Florence[1] :

> Si c'est l'entrée des Italiens à Rome après le départ de nos troupes que l'on demande, c'est impossible. Nous en avons prévenu Vienne. Dites-le sans ambages. Nous demeurons fidèles à la Convention du 15 septembre : nous avons déjà notifié au Saint-Siège le départ de nos troupes. Il n'aura pas lieu, si l'Italie ne nous donne pas une déclaration officielle de son intention d'observer de son côté la Convention de septembre.

Tant que ces ordres réitérés demeurèrent sans réponse, le gouvernement impérial n'eut qu'une crainte, la signature à Vienne, dans la journée du 26, de l'accord préparé entre l'Autriche et l'Italie aux dépens du Pape. Le télégramme joyeux de Victor-Emmanuel, reçu ce jour-là à Paris, la nouvelle transmise d'un engagement de François-Joseph, ces assurances d'un concours prochain donné à l'armée française, pour lesquelles le ministère aurait dû remercier avec effusion la fortune, ne lui inspiraient qu'inquiétudes et remords. Pourvu que M. de La Tour d'Auvergne n'eût pas, comme Vimercati à Florence, cru devoir dépasser ses instructions et sauver la France en perdant Rome! M. de Gramont se révoltait à cette seule pensée. La France, la grande nation, protectrice du Pape, avait-elle besoin d'être sauvée, à ce prix? Ce fut le sens d'un troisième ordre télégraphique transmis à M. de La Tour d'Auvergne le 26 juillet, à 5 h. 45 du soir, du quai d'Orsay[2] :

> J'apprends que le comte de Beust a fait savoir à M. Visconti Venosta qu'en ce qui le concerne, il trouve bon que les troupes du roi d'Italie occupent non seulement un point de l'État romain, mais Rome même, si cela lui paraît utile.
>
> Veuillez, sans perdre un instant, déclarer au comte de Beust que nous ne pouvons y consentir. Un acte aussi déloyal de notre part, aussi indigne, soulèverait la France entière et nous

1. Le duc de Gramont à M. de Malaret, Paris, 25 juillet, minuit (*Télégramme*). — Rothan, *L'Allemagne et l'Italie*, II, p. 71.
2. Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Vienne, Paris, 26 juillet, 5 h. 45 soir (*Télégramme reçu le 27 juillet à 2 h. 1/2 à Vienne*).

regarderions comme un mauvais procédé du cabinet de Vienne de nous créer cet embarras.

Si le comte de Beust croit que nous faiblirons sous la pression des circonstances, il ne connaît ni notre caractère ni notre position qui est loin d'être de nature à nous imposer cette nécessité.

Il me paraît indispensable que vous fassiez, soit par le général Bellegarde, soit par l'archiduc Albert, soit directement, connaître à l'Empereur le sentiment de révolte et de répulsion que nous inspire la conduite du comte de Beust en cette circonstance. Je crois que l'Empereur le comprendra et y mettra bon ordre.

C'est en vain que le duc de Gramont parle alors, au nom de la France tout entière, aux cabinets italien et autrichien. A cette heure critique, la diplomatie qu'il dirige n'en a plus le droit; elle n'est plus au service de la France, exclusivement :

Aucune considération, télégraphiera le 27 juillet à neuf heures encore M. de Gramont, ne nous fera abandonner la Convention de septembre. *Nous renoncerons plutôt aux alliances que nous avons recherchées* [1].

De quel droit, des ministres français, qui avaient promis ces alliances aux Français pour les entraîner à la guerre, leur en retiraient-ils l'appui et la sauvegarde? Ce langage singulier trouvait d'ailleurs son commentaire dans la lettre plus étendue dont le ministre accompagna, le 27 juillet, les trois télégrammes précédents, sous forme d'instructions pour M. de La Tour d'Auvergne.

A vrai dire, tout se fait par télégrammes en ce moment. C'est nécessaire, mais regrettable, car il faut tellement résumer sa pensée qu'on risque souvent de la transmettre d'une façon incomplète. Si cela m'arrive, n'hésitez pas à me demander par le télégraphe tous les renseignements qui vous manqueraient.

Il faut que je vous éclaire sur l'effet déplorable produit sur l'Empereur et son gouvernement par la conduite de M.

1. Le duc de Gramont au prince de La Tour d'Auvergne, 27 juillet, 9 heures matin (*Télégramme cité plus loin*).

de Beust en ces derniers temps. Je crains qu'il n'ait été froissé par le marquis de Cazaux contre lequel il m'a fait des plaintes sérieuses, le trouvant susceptible et raide. Toujours est-il que le mal auquel en ce moment je fais allusion ne vient pas de M. de Cazaux, mais de M. de Beust lui-même.

Rien ne pouvait blesser davantage l'Empereur et son gouvernement que l'idée du Chancelier de vouloir briser la Convention de septembre, pour y substituer l'occupation immédiate de Rome par les Italiens après le départ de nos troupes.

M. de Beust semble ignorer que, si nous y consentions, il s'élèverait contre nous un cri d'indignation qui nous stigmatiserait. Et qu'il y prenne garde, un même cri s'élèvera contre lui en France, et en Autriche quand on saura qu'il a voulu profiter de ce que nous sommes en guerre avec la Prusse pour mettre l'alliance de l'Autriche au prix d'une trahison à laquelle il nous a jugés capable de consentir.

A vrai dire, *ce procédé sera plus vivement ressenti que ne l'a été la conduite du gouvernement prussien* et, bien que votre second télégramme du 26 nous dise qu'il est revenu à l'idée de la Convention, j'aurai bien de la peine à effacer l'effet produit par ce qu'on appelle ici la trahison du Chancelier autrichien.

On se trompe fort à Vienne et à Florence si on croit que nous sommes obligés à tout prix de faire la concession qu'on cherche à nous arracher. Dans le cas où l'*alliance austro-italienne se ferait trop prier ou marchander, nous nous tournerions d'un autre côté où on nous appelle aussi.* Je le ferais à regret, à regret pour nous et pour l'Europe, mais je le ferais si au dernier moment je m'aperçois qu'on nous trompe et qu'on nous traîne en longueur[1].

Commentaire précieux des télégrammes décisifs des 25 et 26 juillet, cettre lettre pourrait elle-même se passer de tout commentaire. Il est indispensable pourtant d'insister sur ce passage qui établit un parallèle entre la prétendue insulte d'Ems et l'intrigue non moins imaginaire de M. de Beust contre la France catholique. Décidément, le gouvernement français était alors plus susceptible que prévoyant. Dans les querelles qu'il cherchait à la Prusse ou à l'Autriche, ni la crainte de se faire des ennemis, ni celle de perdre des alliés

1. Le duc de Gramont au prince de La Tour d'Auvergne, 27 juillet 1870.

ne l'arrêtèrent. Inspirations toujours détestables et fatales d'un nationalisme dédaigneux des règles les plus élémentaires de la prudence et de l'intérêt! Conséquences de ce singulier état d'esprit que Napoléon avait encouragé chez les catholiques français pour parvenir à l'Empire par l'expédition de Rome, et qui poussait ses ministres alors à sa perte, à la leur, à celle de la patrie identifiée avec l'Église romaine.

Mais où l'aveuglement tout au moins singulier de ces hommes d'État, de ces ministres français, ayant la charge de la France et la responsabilité d'une guerre ruineuse, se traduit dans sa triste réalité, c'est par la menace qui termine cette lettre du duc de Gramont.

Déjà, pour rassurer les Français sur l'issue du duel qu'ils leur proposaient contre la Prusse, ils leur ont fait espérer les sympathies des Allemands du Sud, de l'Autriche, de l'Italie qui ne leur avaient rien promis : au contraire. Cette fois, pour entraîner l'Autriche qui, depuis, s'est offerte avec l'Italie contre toute espérance, mais à de certaines conditions, pour l'entraîner malgré le rejet de ces conditions, ils invoquent encore de prétendues offres d'alliances qui ont moins d'apparence encore que les premières. L'allusion contenue dans la fin de cette lettre ne pouvait se rapporter qu'à la Russie. Ce fut évidemment à cette puissance que le duc de Gramont s'imagina de pouvoir recourir, en refusant le concours de François-Joseph et de Victor-Emmanuel. Le jour même où il rejetait leurs conditions, il expédiait au général Fleury ce télégramme plus étrange encore que le refus des offres de l'Autriche :

> L'Autriche a fait une déclaration de neutralité purement et simplement, et ne concentre pas de troupes en Bohême.
>
> Donc la Russie n'a pas lieu de prendre une attitude de neutralité armée. Pour le moment, vous n'avez rien d'autre à faire qu'à observer.
>
> Dites-nous si, dans votre pensée, la Russie serait prête à entrer en campagne et à le faire avec succès [1].

1. Le ministre des Affaires étrangères au général Fleury, lundi 25 juillet 1870 (*Télégramme*).

Est-il utile d'ajouter que jamais dans tout le mois de juillet, depuis l'instant où Gortschakoff proposa à Napoléon III, au début du conflit, la conclusion rapide et pacifique de l'incident et l'étude d'une entente ultérieure entre les deux cours, la Russie n'avait laissé espérer son concours contre la Prusse? Toutes les dépêches du général Fleury ont été publiées : elles n'ont pu laisser alors au duc de Gramont la moindre illusion. Tous les efforts de cet ambassadeur devaient se borner à empêcher qu'à Saint-Pétersbourg, au contraire, le tsar et ses ministres ne donnassent leur concours à la Prusse, ne se missent du côté de l'Allemagne menacée d'une coalition européenne. Il y réussit, parce que cette menace ne semblait pas devoir au 25 juillet encore se réaliser. Dans la dernière dépêche alors reçue à Paris, où le général Fleury rendait compte de son entrevue avec le tsar Alexandre II au camp de Krasnoïe-Selo et de la déclaration de neutralité russe, il se félicitait d'avoir trouvé le souverain « on ne peut plus sympathique, bienveillant et démonstratif pour le représentant de la France aux yeux de toute l'armée ».

De cette sympathie, de cette neutralité précieuses parce qu'elles permettaient les négociations et les armements de l'Autriche et de l'Italie, le cabinet français n'avait aucun droit de conclure à des offres d'alliance. Il avait le devoir d'éclairer ses représentants à l'étranger. Il les trompait, dans l'espoir que la menace illusoire dont il prétendait les armer déterminerait l'Autriche et l'Italie à conserver au Pape son domaine, à la France leur concours.

M. de Beust était renseigné. Depuis le 22 juillet, le Tsar, pour détourner l'Autriche de s'unir à la France, lui avait offert de garantir l'empire des Habsbourg contre les convoitises possibles de la Prusse victorieuse. Il avait chargé le comte Chotek, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, de cette assurance. Non moins désireux de limiter la guerre qui venait d'éclater, le cabinet de Londres était entré en négociations, par les soins de Minghetti, avec l'Italie et lui faisait les mêmes offres. Quand le duc de Gramont prétendit mettre pour con-

dition à l'accord que les deux cours allaient conclure entre elles pour sauver la France, le 26 juillet, le salut de la souveraineté temporelle du Pape, leur parti fut pris. Cette sorte d'ultimatum de Napoléon III et de ses ministres épargna au roi Guillaume et à Bismarck l'ultimatum que François-Joseph et Victor-Emmanuel avaient presque déjà décidé de leur adresser.

CHAPITRE VI

LE MAINTIEN DE LA CONVENTION DE SEPTEMBRE A VIENNE ET A FLORENCE

Napoléon partit le 28 juillet de Saint-Cloud pour défendre « son honneur » sur le Rhin. Il savait depuis la veille que le zèle de ses ministres avait défendu, comme il convenait, « son honneur sur le Tibre ». Le duc de Gramont avait fait le nécessaire à Paris, le prince de La Tour d'Auvergne à Vienne, le 26 juillet.

Ç'avait été une bonne fortune singulière pour l'Empire protecteur du Saint-Siège, sinon pour la France sacrifiée, que le soin de ces négociations eût été confié au prince de La Tour d'Auvergne. Le rôle qu'il avait joué, en 1849, à Rome, l'emploi qu'il avait su faire des troupes de la République chargées seulement d'appuyer la médiation heureuse de M. de Lesseps pour restituer au Pape ses États sans condition, son passé et ses convictions religieuses, tout le disposait à comprendre et à servir une politique réglée sur le maintien du pouvoir temporel. Avant même d'avoir reçu les ordres du quai d'Orsay, il avait pris sur lui de décourager les espérances, de dissiper les illusions des hommes d'État autrichiens, de François-Joseph même, assez naïfs pour s'imaginer que le gouvernement impérial consacrerait, pour garantir l'unité française, l'unité de l'Italie.

Tandis que ces hommes d'État réglaient définitivement

l'accord austro-italien au prix de l'occupation de Rome par l'Italie, l'ambassadeur de France, le 26 au matin, recevait les instructions pressantes de M. de Gramont, les deux télégrammes qui lui prescrivaient de s'y opposer.

Dans la journée il eut avec M. de Vimercati d'abord un long entretien. Il lui fit reproche de s'être prêté à une négociation dont la portée dépassait les instructions de l'Empereur. En vain, l'officier italien, confident de Victor-Emmanuel, lui répondit qu'il avait cru servir de son mieux Napoléon et la France, que l'Italie imposait cette condition à la bonne volonté de son Roi, que l'Autriche en prenait la responsabilité, et, puissance catholique, diminuait ainsi la part de responsabilité de l'Empire. Fermement attaché à ce qu'il croyait son devoir, le prince de La Tour d'Auvergne à toutes ces raisons opposa la décision irrévocable qui venait d'être prise une fois de plus à Paris. Vimercati s'en montra très troublé, irrité sans doute et désolé. Et, finalement, il ne se rendit point, résolu à en appeler de l'Empereur circonvenu par sa femme et ses ministres, à l'Empereur qu'il aimait et qu'il voulait sauver. Il se proposa immédiatement d'aller, à l'armée même, informer et convaincre Napoléon III[1].

Cet entretien ne résolvait donc rien encore, et La Tour d'Auvergne ne put, à 5 heures du soir, que donner à Paris, par le télégramme suivant, la preuve de son zèle et de son empressement à refuser Rome aux Italiens :

> Avant d'avoir reçu vos télégrammes du 25 et du 26 qui me sont parvenus ce matin, j'avais déjà pris sur moi de signaler au comte Vimercati et à M. de Beust les inconvénients des combinaisons qu'on ne m'avait fait connaître d'ailleurs qu'incomplètement et qu'ils désiraient voir substituer à celle que nous avions adoptée pour l'évacuation du territoire pontifical[2].
>
> J'avais tenu hier le même langage à l'empereur François-

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 27 juillet 1870.

2. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 26 juillet 5 heures soir (*Télégramme reçu à Paris le 26 juillet, minuit*).

Joseph qui avait pris l'initiative vis-à-vis de moi sur ce sujet.

Enfin, aujourd'hui même, j'ai communiqué à M. Vimercati, qui s'en est montré très troublé, la substance de vos deux télégrammes et je vais en informer M. de Beust, qui en est déjà officiellement averti.

Le même jour, en effet, vers six heures du soir, le prince voyait M. de Beust. Déjà informé de l'obstination du cabinet impérial et n'ayant pas les mêmes raisons que Vimercati de lui venir en aide malgré ses fautes, le Chancelier avait eu le temps de se préparer à l'entretien. Du moment que la combinaison n'avait pas l'agrément de la France, pour qui elle était faite, il était tout prêt à l'abandonner. Il n'insistait pas. Son seul souci, à lui, ministre d'une grande monarchie catholique, fut dès lors de rejeter la responsabilité sur le cabinet de Florence. Il affirma n'avoir jamais eu la pensée de donner Rome aux Italiens, et revint d'autant plus vite à la Convention de septembre qu'il voulait se défendre d'avoir pu songer à la remplacer par des mesures désagréables au Saint-Siège, agréables à l'Italie[1].

Sans même réfléchir que cette attitude du Chancelier autrichien impliquait l'abandon des négociations engagées à Vienne et à Florence pour secourir la France, le prince de La Tour d'Auvergne s'empressait de transmettre à Paris, le 26 juillet à 9 heures du soir, la nouvelle du résultat heureux de sa mission :

M. de Beust est tout disposé à tenir compte des observations de Votre Excellence en ce qui concerne pour nous la nécessité de nous maintenir sur le terrain de la Convention de septembre.

Les deux télégrammes du 26 juillet arrivèrent à une heure d'intervalle, dans la nuit, au quai d'Orsay, se croisant avec le troisième ordre que le duc de Gramont, dans son impatience

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 27 juillet 1870.

2. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 26 juillet, 9 h. 10 soir (*Télégramme reçu à Paris le 27 à 1 heure du matin*).

d'être obéi, dans sa crainte d'un arrangement capable de servir la France aux dépens du Saint-Siège, avait encore expédié, le 26, à 5 heures 45 du soir.

Le 27 au matin, le ministre, au quai d'Orsay, put respirer. Le malheur qu'il avait voulu prévenir, était écarté. Il ne restait plus qu'une ombre, le dévouement obstiné du comte Vimercati à l'Italie et à Napoléon III.

De Florence cependant arrivaient des nouvelles rassurantes, autant que de Vienne. M. de Malaret s'était mis à l'œuvre, comme le prince de La Tour d'Auvergne, pour exécuter sans délai les ordres impériaux. Dans la journée du 26 juillet il avait demandé audience au roi d'Italie et lui avait transmis la décision formelle de Napoléon III, sa résolution de s'en tenir à la Convention de septembre. La réponse du roi faisait pressentir l'abandon de la France par l'Italie, comme par l'Autriche, et l'envoi prochain d'une nouvelle déclaration relative au maintien de la Convention. M. de Malaret avait dit :

> « M. de Gramont ne veut à aucun prix de l'abandon de la Convention. La France le considérerait comme un marché peu digne d'une grande nation et d'un grand souverain. La question romaine doit demeurer étrangère aux négociations de la triple alliance et ne saurait en tout cas en compromettre la conclusion. — Je l'espère, reprit le Roi, mais l'opinion italienne fait de l'occupation, au moins partielle, une nécessité inéluctable, si on veut qu'elle admette la possibilité d'une guerre avec la Prusse[1]. »

Les doutes de Victor-Emmauuel, la réserve de M. de Beust, toutes ces promesses de concours, évanouies au moment où elles allaient se réaliser, rien ne pouvait ébranler désormais la résolution de M. de Gramont. Il était trop heureux d'avoir empêché, même au prix d'alliances utiles à l'Empire, nécessaires à la France, l'accord qui se préparait entre l'Autriche et l'Italie aux dépens du Saint-Siège. Le télégramme suivant adressé par lui à Vienne en fait foi :

1. M. de Malaret au duc de Gramont, Florence, 28 juillet (Andreas Memor, *Revue de France*, 15 avril 1878).

J'ai reçu vos trois télégrammes du 26.

Veuillez dire au comte Vimercati qu'*aucune considération ne nous fera abandonner la Convention de septemhre. Nous renoncerons plutôt aux alliances que nous avons recherchées.*

Si on veut maintenir la Convention de septembre, nos troupes quitteront les États pontificaux le 5 août. Dans le cas contraire, nous devrons attendre que le gouvernement italien nous fasse savoir s'il entend ou non exécuter la Convention.

Votre second télégramme du 26, celui de 9 h. 10, nous informe que le comte de Beust revient à la Convention. J'espère que vous pourrez y ramener aussi le comte Vimercati, et j'attends avec impatience que vous m'en donniez l'assurance [1].

L'intrigue formée contre la papauté par les protestants de Vienne, les libre-penseurs de Paris et de Florence était déjouée par le zèle des agents de la France dociles aux instructions du gouvernement français. C'était l'essentiel, à quoi la diplomatie de M. de Gramont, bien servie à Vienne et à Florence, vigilante et active, avait pourvu, laissant à l'arrière-plan les alliances négociées et formées. On enregistra au quai d'Orsay, comme une victoire décisive, l'avis officiel, que le chevalier Nigra donna au nom du gouvernement italien, du maintien de la Convention. Il était autorisé, le 28 juillet, par M. Visconti-Venosta, « à déclarer que la France rentrant de son côté dans l'exécution de la Convention du 15 septembre, l'Italie, n'ayant pas dénoncé cette Convention, en exécuterait entièrement les clauses, confiant dans une juste réciprocité de la France à remplir ses engagements [2]. »

Le ministère italien n'avait pas caché sa joie d'ailleurs du prétexte qui lui permettait de satisfaire Napoléon III, en défendant à Victor-Emmanuel de venir à son secours. Le résultat et le profit étaient réels d'avoir éloigné les Français de Rome, enfin, sans être obligés de prendre leur parti contre la Prusse. L'obstacle opposé aux revendications du patriotisme italien

1. Le duc de Gramont au prince de La Tour d'Auvergne, Paris, 27 juillet 1870, 9 heures matin (*Télégramme*).

2. Visconti-Venosta au chevalier Nigra, 28 juillet, 11 h. 50 soir (*Télegramme reçu au quai d'Orsay le 29 au matin*).

depuis Mentana était renversé, au prix d'une promesse qui ne coûtait rien.

Le cardinal Antonelli, à qui M. de Banneville annonça, le 26 juillet, le rappel des troupes françaises, était moins satisfait. L'effort du gouvernement impérial en faveur du Saint-Siège, qui devait pourtant coûter à la France une double alliance, ne paraissait aux conseillers de Pie IX qu'un succès sans lendemain :

> Le cardinal Antonelli, écrivait M. de Banneville, malgré l'empire qu'il exerce sur lui-même, n'a pu me cacher sa consternation. Il n'avait rien, m'a-t-il dit, à répondre à une résolution qu'il était appelé à subir et non à discuter. Il avait eu tort de croire que la France pourrait peut-être sans s'affaiblir laisser au Pape la protection de son drapeau. L'expérience du passé, a-t-il ajouté, autorise le Saint-Siège à n'accorder aucune confiance aux engagements de l'Italie. Il ne reste plus au gouvernement pontifical, après vos communications, qu'à faire de son mieux pour se garantir lui-même avec les faibles ressources dont il dispose [1].

L'événement devait prouver la justesse de ces prévisions et de ces craintes. La tristesse du Saint-Siège, alors privé, la joie de l'Italie délivrée des troupes françaises étaient des sentiments également conformes aux éventualités prochaines.

Si précaire et si chère que fut la victoire remportée par la politique française, elle parut à M. de Gramont et à ses auxiliaires d'une valeur singulière. Rien n'offusqua leur satisfaction, ni la perspective des alliances qui allaient se perdre et qu'ils s'imaginaient conserver, ni le fait d'avoir vu les adversaires du Saint-Siège, les Italiens, M. de Beust et les Hongrois à la fois battus et contents. A tel point que, les jours suivants, du 27 au 30 juillet, leur principal souci semble avoir été d'examiner entre eux les trames de cette prétendue intrigue, pour s'expliquer comment elle s'était formée, comment ils l'avaient ruinée, comment elle demeurerait à jamais détruite.

Et pourtant, ce furent bien là les journées pendant lesquelles

1. M. de Banneville au duc de Gramont, Rome, 27 juillet 1870.

l'armée française, l'Empereur et son état-major se disposaient à recevoir le choc de toute l'Allemagne soulevée à l'appel et rangée aux ordres de la Prusse. A lire les correspondances de nos diplomates, on ne s'en douterait guère. On ne croirait pas que la situation militaire exigeât d'eux, avant tout, un effort suprême pour fournir à la France les moyens de soutenir, avec le plus de forces possibles, françaises et alliées, ce choc redoutable. La question romaine est le thème de leurs conversations, et presque l'unique objet de leurs efforts.

A Vienne, le 27 juillet 1870, le prince de La Tour d'Auvergne rend compte de son échec auprès du comte de Vimercati, de son succès complet auprès de M. de Beust dans une longue dépêche où il fait le récit de la journée décisive du 26, et commente les excuses et les explications du Chancelier autrichien et de Vimercati :

> J'ai reçu hier matin (26 juillet) les deux télégrammes que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser pour m'inviter à faire savoir aux comtes de Beust et Vimercati que la France ne consentirait pas à déserter le terrain de la Convention de septembre acceptée par l'Italie même, et je me suis empressé de m'acquitter de cette commission.
>
> J'ai trouvé le Chancelier de l'Empire tout disposé à tenir compte de notre réclamation et cherchant un peu à dégager sa responsabilité, en attribuant au cabinet de Florence l'initiative de la combinaison à laquelle il faisait allusion dans sa lettre particulière au prince de Metternich. Cette combinaison, au surplus, n'était aucunement indiquée dans le projet d'arrangement élaboré par MM. de Vitzthum et Vimercati. Dans ce projet, l'Autriche devait simplement interposer ses bons offices auprès de la France pour amener une solution de la question romaine aussi conforme que possible aux aspirations de l'Italie, et personne ne m'avait fait part de l'idée de remplacer l'occupation française par l'occupation italienne.
>
> M. le comte Vimercati, je dois le dire, n'a pas accepté avec autant de résignation que le comte de Beust la communication que Votre Excellence me chargeait de lui faire à ce sujet. Dans une conversation qui n'a pas duré moins de trois heures, il a bien voulu m'avouer lui-même qu'il avait toujours été entendu que la question romaine resterait en dehors de tous les arran-

gements entre les trois puissances, que le roi Victor-Emmanuel avait déjà adhéré à la proposition que l'Empereur lui avait faite par le télégraphe. Mais il a ajouté qu'il avait trouvé, en arrivant en Italie, une situation beaucoup plus difficile qu'il ne le supposait et qu'il avait alors songé à profiter des bonnes dispositions que le comte de Beust témoignait pour l'Italie dans l'affaire de Rome, convaincu que l'intervention officieuse de l'Autriche, en diminuant la part de responsabilité de la France, rendrait aussi plus facile pour nous de faire faire un pas à la question.

Au reste, M. le comte Vimercati compte se rendre prochainement à Paris, se réservant d'exposer lui-même les considérations majeures qui l'ont déterminé à s'écarter de la ligne de conduite qu'il avait annoncé devoir suivre. En soumettant au roi Victor-Emmannuel les bases de l'arrangement qu'il élaborait avec le cabinet de Vienne, il avait, m'a-t-il assuré, instamment recommandé à son souverain de les soumettre à l'Empereur, avant de leur accorder son consentement définitif[1].

La journée du 27 fournit une seconde occasion d'ailleurs au prince de recevoir, avec les excuses de M. de Beust, ses explications. Il fit passer aussitôt une dépêche complémentaire dans la nuit.

Il paraît qu'il y a eu un malentendu. Le comte de Beust, que je viens de voir, affirme qu'il n'a pas parlé de l'occupation de Rome par les troupes italiennes, et, dans le projet de traité entre Vienne et Florence, il n'est pas question non plus de substituer l'occupation italienne à la nôtre. Le Chancelier, du reste, adresse une dépêche particulière au comte de Metternich qui explique comment les choses se sont passées.

Le comte Vimercati part pour la France. Il compte voir l'Empereur et Votre Excellence, et aucun arrangement ne sera signé sans avoir obtenu préalablement l'approbation de l'Empereur[2].

Le lendemain, dans l'après-midi, nouveau télégramme du prince de La Tour d'Auvergne qui explique une fois de plus, à

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 27 juillet 1870. Le début de cette dépêche est donné plus haut, p. 289.

2. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 27 juillet, 11 h. 50 soir (*Télégramme reproduit en post-scriptum dans la dépêche du 27 juillet.*)

la façon autrichienne, l'essai de solution de la question romaine interrompu par la résistance du quai d'Orsay, et qui garantit l'abandon de cette solution :

> Je suis en mesure de vous assurer de nouveau qu'aucun arrangement n'interviendra entre l'Autriche et l'Italie sans notre assentiment préalable.
>
> La proposition des bons offices de l'Autriche, d'après ce que dit le Chancelier, aurait été provoquée par M. Artom, envoyé à Vienne par le cabinet de Florence avant le comte Vimercati. Le comte de Beust, entrant dans cette idée, supposait le terrain libre, en ce sens qu'il ignorait complètement la réponse favorable du roi d'Italie à la dépêche télégraphique de l'Empereur, et que dès lors il pouvait supposer que son intervention serait utile aussi bien à la France qu'à l'Autriche[1].

De Florence, M. de Malaret affirmait de nouveau que le ministère italien, en grande majorité, demeurait favorable à la Convention de septembre, et devait le déclarer le jour même. Ce n'était donc pas à Florence que s'était formée l'intrigue prévenue par le zèle de la France pour le Saint-Siège.

Les mêmes déclarations contradictoires arrivèrent d'ailleurs au quai d'Orsay, par les envoyés de l'Italie et de l'Autriche. Le chevalier Nigra avisait officiellement, de la part de M. Visconti-Venosta, le 30 juillet, le duc de Gramont des intentions du cabinet italien : l'Italie respecterait la Convention du 15 septembre. Nigra informait le duc en outre secrètement que l'initiative de la proposition appartenait au comte de Beust. De son côté, le prince de Metternich écrivait, le 28 juillet, au ministre des Affaires étrangères :

> Mon cher duc, M. de Beust me télégraphie : C'est le chevalier Artom qui nous a suggéré l'idée de prêter nos bons offices dans la question romaine.
>
> Vimercati a réclamé également nos bons offices au nom du roi. Il n'a jamais été question de l'entrée des Italiens à Rome, mais de chercher un moyen qui leur permette de remplir leurs

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, 28 juillet, 3 h. 20 (*Télégramme reçu à Paris à 10 heures du soir*).

engagements et d'assurer la paix à l'intérieur à la veille d'une action au dehors.

Le Chancelier ajoute qu'il m'envoie une dépêche explicative par le courrier de demain.

Vous voyez que j'avais raison lorsque je vous disais que l'affaire partait de Florence [1].

L'explication de Vienne, la crainte de la révolution patriotique en Italie, paraissait la plus plausible. M. de Gramont, le 31 juillet, était encore si irrité contre le cabinet autrichien dirigé par un huguenot assez imprudent pour ameuter même les catholiques d'Autriche qu'il ne semble pas avoir voulu conclure en sa faveur. Enfin, il tenait le résultat essentiel. Après son entretien avec Metternich, il télégraphia de Paris pour confirmer ce résultat, le 29 juillet :

Les bons offices de l'Autriche ne peuvent nous servir dans la question romaine que si elle conseille au gouvernement italien de se tenir sur le terrain de la Convention de septembre. Dans ce cas, dites-le au comte de Beust, nous évacuons le territoire pontifical le 5 août. Dans le cas contraire, nous restons.

Le prince de Metternich m'a déclaré que c'est Artom qui a poussé le comte de Beust dans la voie où il s'est si malheureusement engagé et dont il paraît heureusement sorti [2].

Un télégramme du marquis de Cazaux plaçait au 19 juillet la visite d'Artom au chancelier autrichien. Désormais satisfait de la victoire remportée par son énergie sur les protestants d'Autriche-Hongrie, sur les révolutionnaires et les libre-penseurs italiens, le duc de Gramont déclara l'incident clos, le 30 juillet 1870 :

Nous nous sommes trouvés en présence d'assertions difficiles à concilier. Mais il n'y a plus lieu de rechercher davantage le mot de l'énigme, *si c'en est une*. L'incident est complètement terminé en ce qui touche l'Autriche par votre dernier télégramme (celui du 28 juillet), et en ce qui touche l'Italie par

1. *Figaro*, 20 mars 1895.
2. Le duc de Gramont au prince de La Tour d'Auvergne, Paris, 29 juillet, 9 heures matin (*Télégramme*).

la déclaration de M. Visconti-Venosta que j'ai reçue hier matin.

En conséquence nous nous trouvons de plain-pied sur le terrain de la Convention du 15 septembre. On ne nous demande rien de plus, et nous l'exécuterons. Notre corps d'occupation quittera les États pontificaux le 5 août[1].

Voilà donc ce que la diplomatie française enregistrait à son actif à la fin d'un mois destiné à compter dans notre histoire parmi les plus funestes, après une semaine tout entière consacrée au maintien de la Convention de septembre et du pouvoir temporel. De l'abandon de l'Autriche, le duc de Gramont prenait son parti. Si le prince de Metternich lui faisait part de l'irritation de M. de Beust; si celui-ci l'appelait « *insensé, ignorant, dépourvu de sens politique* » et se plaignait d'une guerre déclarée sans consulter ni les sentiments des Allemands du Sud, ni l'opinion des alliés éventuels, il répondait, en souriant de ces aménités, « *que la guerre s'était déclarée toute seule* ». Il triomphait avec une assurance qui, à la veille des grandes catastrophes, est presque douloureuse à constater, de la victoire remportée par la France sur l'intrigue du Chancelier autrichien :

Le prince de Metternich m'a montré une lettre particulière et très réservée du comte de Beust où celui-ci m'appelle insensé, ignorant, impatient et me déclare dépourvu de sens politique, et autres aménités. Le prince, au reste, n'y est guère mieux traité. C'est le dépit d'un enfant gâté qui sent qu'il s'est trompé de route et qu'il lui faut revenir sur ses pas.

M. de Beust prétend que c'est l'Italie qui a eu l'initiative de cette proposition qui a failli ameuter les catholiques de l'Autriche elle-même, le comte Potocki et d'autres. Il est vrai que le chevalier Nigra est venu en secret m'avertir de la part du marquis Visconti-Venosta que l'initiative de la proposition appartiendrait à M. de Beust. Ne cherchons pas à éclaircir cette énigme. L'incident est terminé par votre télégramme du 30 et la déclaration de M. de Visconti-Venosta reçue à Paris le 30. Notre corps d'occupation évacuera les États romains le 5 août.

1. Le duc de Gramont au prince de La Tour d'Auvergne (Andreas Memor, *Revue de France*, 15 avril 1878).

> M. de Beust se plaint encore que nous ayons déclaré la guerre sans nous préoccuper de savoir si l'Autriche était prête. La *guerre s'est déclarée toute seule* : elle nous a surpris. A plus forte raison, n'avons-nous pas eu le temps de consulter les convenances d'une autre puissance [1].

A ce chant de triomphe, il est triste d'opposer les nouvelles que, de Vienne en même temps, le prince de La Tour d'Auvergne transmettait au quai d'Orsay, de comparer à cette défense heureuse du pouvoir temporel l'abandon de la France :

> L'archiduc Albert m'a dit qu'il leur fallait beaucoup de temps pour mobiliser. Il ne faut guère compter sur le concours armé de l'Autriche, si la guerre se termine promptement. J'aime mieux vous dire la vérité, mon cher duc, que d'entretenir des illusions qui pourraient avoir des conséquences funestes. Je ne puis que vous approuver d'avoir repoussé l'alliance russe au prix de la ruine du traité de Paris qui eût mécontenté l'Angleterre [2].

Le duc de Gramont se consolait aisément de l'abandon de l'Autriche. Il comptait du moins encore, avec l'Empereur qui trouvait cela *tout naturel*, sur le concours de l'Italie, incapable jamais de comprendre qu'il avait lui-même rompu, en faveur du Saint-Siège, le seul lien par lequel l'Italie avait pu être enchaînée à notre cause.

Enfin, pour ne pas avouer à la France, qui aurait pu les juger, les motifs de cet abandon général, M. de Gramont créait une légende qui a fait fortune en Allemagne surtout et en Autriche, quand se firent les alliances de ces deux pays en 1873 et 1879 : « J'ai appris, disait-il le 7 août, du général Fleury à qui l'Empereur Alexandre en a donné la preuve, que sur ses conseils la Prusse a garanti à l'Autriche l'intégrité de ses provinces allemandes. Ceci explique pourquoi l'Autriche est si réservée et n'a paru s'allier à l'Italie que pour l'arrêter [3]. »

1. Le duc de Gramont au prince de La Tour d'Auvergne, Paris, 31 juillet 1870 (*confidentielle et particulière*).
2. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 29 juillet 1870 (*particulière*).
3. Le duc de Gramont à M. de Malaret, Paris, 7 août 1870 (cité par Rothan, *L'Allemagne et l'Italie*, II, p. 85).

M. de Beust ne méritait point ce reproche de duplicité. La preuve qu'il avait désiré sincèrement servir la France, et ne point renouveler la faute de Napoléon III laissant écraser l'Autriche à Sadowa, c'est qu'il fut le dernier et le seul en Europe, au mois d'août, à vouloir prévenir par une médiation le désastre de Sedan. Sa retraite, sa réserve le 25 juillet, s'expliquaient d'une manière plus simple : responsable des destinées de l'Autriche-Hongrie, le Chancelier risquait, en attaquant la Prusse, les colères de la Russie. Il ne pouvait diminuer le risque qu'en évitant, par un réglement définitif de la question romaine, une troisième agression de l'Italie. Le duc de Gramont n'a pas su ou n'a pas voulu comprendre. Il a vu une intrigue où il n'y avait qu'une nécessité d'ordre politique, fatale. L'intrigue n'était ni à Vienne, ni à Florence, mais à Paris, où le souci de Rome l'emporta sur le devoir envers la France.

CHAPITRE VII

LES DERNIÈRES LUEURS DE LA TRIPLE ALLIANCE

Pour expliquer l'isolement de la France, au mois d'août 1870, les ministres de Napoléon III, responsables de cet isolement, avant et après la déclaration de guerre, ont reculé devant l'aveu de leurs fautes. Après l'accusation de duplicité lancée contre la diplomatie autrichienne, pilotes maladroits, ils ont invoqué le cas de force majeure, les premières défaites de l'armée française en Alsace. « Si nous avions tenu campagne, a dit M. de Gramont, quelques jours de plus sans être battus, le traité d'alliance à trois était signé. Cela n'eût pas changé grand'chose à la situation, mais cela eût obligé nos alliés à déchirer un traité conclu au lieu de n'avoir qu'à répudier un traité convenu [1]. » Ce serait même, à en croire M. Émile Ollivier, le parti républicain qui, profitant de ces défaites pour renverser l'Empire, aurait privé la France du concours promis à l'Empereur par les souverains d'Italie et d'Autriche.

La vérité est tout autre : les premiers engagements malheureux de l'armée française sont du jeudi 4 août à Wissembourg, et surtout du samedi 6 août à Frœschviller et à Spickeren contre ces Allemands du Sud dont la diplomatie française avait si follement escompté la neutralité et même le concours. Or, cette même diplomatie avait, depuis la semaine

1. Le duc de Gramont à un ami, Folkestone, 22 avril 1873 (*Figaro*, 20 mars 1895).

précédente, formellement refusé le prix que l'on avait voulu mettre de Florence ou de Vienne à une coopération armée. Elle renonçait provisoirement à cette coopération. Confident du quai d'Orsay, le général Fleury pouvait écrire de Saint-Pétersbourg le 1er août 1870, sans être démenti : « Vos télégrammes m'indiquent que le cabinet, après avoir mûrement pesé l'état de choses, aurait renoncé, pour le moment du moins, à faire appel au concours de l'Autriche. » Le 29 juillet, le quai d'Orsay télégraphiait au prince de La Tour d'Auvergne : « Si l'Italie ne veut pas marcher, qu'elle reste ! » Pour reprendre les pourparlers, volontairement suspendus à Paris par l'influence des cléricaux, M. de Gramont attendait une victoire en Alsace. Il espérait obliger par des succès militaires l'Autriche et l'Italie à se relâcher de leurs exigences, et les entraîner, sans livrer Rome aux Italiens. Ce fut sa dernière illusion.

Si les membres du cabinet impérial ont réussi plus tard à dissimuler cette faute suprême, et la gravité de cette fausse manœuvre, c'est qu'en dehors d'eux et presque malgré eux, pendant cette même semaine, du 1er au 7 août, la France trouva des amis plus dévoués, plus éclairés que ses propres serviteurs. Grâce à eux, les négociations entre l'Autriche et l'Italie ne furent point aussi abandonnées qu'on l'avait résolu à Paris. Une dernière chance allait encore s'offrir à Napoléon III, avant que la fortune sur les champs de bataille eût prononcé, épilogue de ce triste drame diplomatique dont les pourparlers de 1869 avaient été le prologue.

Ce fut, comme toujours, l'œuvre des comtes Vimercati et de Vitzthum. Amis de l'Empereur, mais serviteurs de l'Italie et de l'Autriche, ils étaient libres de discuter et de ne point servir la politique du quai d'Orsay. Ils s'y décidèrent, malgré l'insistance de M. de Gramont, immédiatement, dès le 28 juillet et, pour mieux réussir, se partagèrent les rôles. Vimercati se rendit en France pour essayer d'arracher à Napoléon III la concession que réclamait à Rome le patriotisme italien. M. de Vitzthum s'en alla trouver à Florence Victor-

Emmanuel pour le décider, s'il pouvait, à un accord avec l'Autriche qui n'impliquât point le règlement de la question romaine. Le prince de La Tour d'Auvergne, qui les vit l'un et l'autre le jour de leur départ et leur parla, moins pour servir que pour connaître leurs desseins, télégraphiait à Paris, le 28 juillet à trois heures et demie :

> M. le comte de Vitzthum part demain pour Florence afin de continuer les négociations en laissant en dehors la promesse des bons offices de l'Autriche. Il se rendra ensuite à Paris pour faire connaître à votre Excellence ses impressions sur la situation.
>
> De son côté M. de Vimercati qui va directement à Paris me charge de vous dire qu'il conseille à son souverain de ne signer le traité à deux dans sa teneur actuelle que si ce traité est considéré comme un acheminement à un traité à trois, et, dans le cas contraire, de renoncer aux bons offices de l'Autriche dans la question romaine [1].

Les deux diplomates partirent donc de Vienne le 29 juillet par la route d'Italie, emportant chacun le projet de traité dont la signature avait été suspendue par les ordres du cabinet impérial. A Mestre ils se séparèrent, Vimercati pour gagner directement la France, Vitzthum pour arriver à Florence dans la nuit du 29 juillet [2].

Leurs dévouements, même à cette heure critique, ne furent pas d'ailleurs les seuls qui s'offrirent à Napoléon. Les patriotes italiens et hongrois se donnaient alors rendez-vous à Vienne pour y continuer l'œuvre de Vimercati. C'étaient un autre serviteur de l'unité italienne, ami fidèle de Napoléon III, le comte Arese; un Hongrois, allié à la famille Bonaparte, le général Turr. Récemment arrivé à Florence, le 27 juillet, le général Turr avait repris en hâte le chemin de Vienne à la nouvelle des hésitations du comte de Beust, et, comme il savait le motif de ces hésitations, il envoya sa femme à Paris avec la lettre suivante pour M. de Gramont :

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 28 juillet, 3 h. 20 soir (voir la lettre du même ambassadeur, du 27 juillet, citée plus haut).
2. Voir le récit du voyage dans les *Mémoires inédits* de Vitzthum, cités par Sybel, *Begründung des Deutschen Reichs*, VII, p. 399.

A peine arrivé ici (à Florence), je suis allé voir les ministres et les hommes marquants des différents partis. J'ai dû me convaincre et je dois dire à Votre Excellence que, si on désire entraîner l'Italie promptement dans une action commune, il faut faire quelque chose de plus dans la question de Rome. Car la Convention de septembre expliquée par M. Drouyn de Lhuys, au lieu d'un bien, est une complication pour le gouvernement italien.

On comprend parfaitement que la France ne puisse livrer le pape pieds et poings liés, mais le gouvernement de l'Empereur ne pourrait-il pas donner de secrètes promesses à l'Italie afin que celle-ci soit à même de dire au pays que la question nationale italienne aura sa parfaite solution avec la guerre?

Le gouvernement, rassurant la nation, pourrait l'entraîner tout entière avec promptitude.

Le ministre de la Guerre a beaucoup goûté mes paroles et m'a dit que cela serait superbe si l'on pouvait mettre d'accord tous ces mouvements. Je lui répétais : *Volere è potere; Dunque voliate.* Une forte décision prise par le gouvernement fera évanouir toutes les difficultés.

Sachant que Votre Excellence est très occupée, je passe sous silence les mille intrigues suscitées ici par les Prussiens.

Je pars ce soir pour Vienne [1]. E. TURR.

Si, comme il l'a prétendu plus tard, le cabinet impérial avait eu le dessein véritable de poursuivre jusqu'aux premiers combats la recherche des alliances promises à la France le 15 juillet, il aurait dû encourager ces dévouements obstinés. Il les combattit visiblement. Le télégramme que voici en fait foi :

Le général Turr, qui écrit de Florence, employé sans doute par le comte Andrassy dans cette capitale, où il a fait plus de mal que de bien, dit qu'il va partir pour Vienne. Dès qu'il arrivera à Vienne à l'*hôtel Muller*, il faut lui faire savoir de ma part que la *France n'abandonne à aucun prix la Convention de septembre* [2].

1. Cette lettre, conservée au quai d'Orsay, fut déjà publiée en 1870 dans des journaux anglais et reproduite par le prince Napoléon dans la *Revue des Deux Mondes*. Nous donnons pour la première fois la réponse du ministre français.

2. Le duc de Gramont au prince de La Tour d'Auvergne, 29 juillet, 2 h. 30 soir (*Télégramme*).

Le principal souci des ministres de Napoléon III fut à ce moment, non pas de mettre un terme à l'isolement redoutable de la France « par la forte décision » que sollicitaient ses derniers amis, mais de surveiller leurs démarches, pour contrecarrer leur action. Le sentiment qui inspire alors exclusivement les ordres du ministère et les dépêches de ses agents à Vienne ou à Florence, c'est la crainte d'une entente qui pourrait encore, par les efforts d'amis trop zélés de l'Empereur, s'établir entre l'Autriche et l'Italie aux dépens du Saint-Siège.

Que le gouvernement français eût à ce moment, dans l'espérance des victoires prochaines, refusé de s'associer à cette entente, cela, à la rigueur, eût pu se comprendre, sinon s'excuser. Mais ce dernier effort d'une diplomatie uniquement employée à paralyser les efforts désespérés qui se tentaient alors en faveur de la France, pour garantir à tout prix le domaine temporel désormais condamné, était aussi coupable qu'aveugle. Le cardinal Antonelli jugeait cette politique du point de vue romain, quand il disait, le 3 août, au ministre de France chargé de lui notifier le rappel des troupes françaises : « S'il en est qui rêvent pour nous d'un appui humain en dehors des troupes françaises, ceux-là sont bien aveugles[1]. » Du point de vue français, comment peut-elle être jugée et qualifiée?

Vimercati la connaissait bien, cette politique, quand il avait résolu d'aller tout droit à l'Empereur. Lorsqu'il eut passé les Alpes, il ne s'arrêta pas à Paris, le 31 juillet. Il ne fit aucune communication, ni aux ministres, ni même au prince de Metternich, leur confident habituel. Il s'en fut le 1er août au quartier général de l'armée, à Metz.

Sur ce, grand émoi à Paris dans le cercle de l'Impératrice, et parmi les ministres de la Régence. L'Empereur leur a laissé le gouvernement pour prendre le commandement des armées. Mais il est encore l'Empereur. C'est l'espérance de Vimercati, et le souci principal de ceux qui, pour combattre ses démar-

1. M. de Banneville au duc de Gramont, Rome, 5 août 1870.

ches, voudraient en pénétrer le secret. Le duc de Gramont interroge M. de Metternich. Il interroge surtout M. de Malaret qui à Florence réussira peut-être à faire parler M. de Vitzthum :

> Le projet de traité à deux entre l'Autriche et l'Italie n'a été communiqué ni à M. de La Tour d'Auvergne, ni à M. de Metternich. Le comte Vimercati le porte directement à Metz. Tâchez de vous enquérir auprès de M. de Vitzthum [1].

M. de Malaret ne réussit pas d'abord à découvrir la vérité. Il s'en excusait le 31 juillet [2]. Plus heureux, le prince de La Tour d'Auvergne obtenait de M. de Beust l'assurance que l'Autriche ne se prêterait plus à des pourparlers défavorables au Saint-Siège et télégraphiait à Paris :

> « Le comte de Beust est venu m'annoncer qu'il avait invité par télégramme M. le comte Vitzthum qui doit arriver aujourd'hui à Florence à rayer définitivement du projet d'entente entre l'Autriche et l'Italie la clause relative aux bons offices du cabinet de Vienne dans la question romaine. Le Chancelier espère que l'accord pourra s'établir dans *ces conditions nouvelles* entre les deux gouvernements [3] ».

Ces *conditions nouvelles* étaient de nature à garantir au duc de Gramont le succès de ses efforts persistants en faveur de la papauté.

Mais à Florence, chargé de veiller sur les démarches des hommes d'État étrangers qui se plaçaient à un tout autre point de vue, M. de Malaret s'inquiétait. Et le 1er août 1870, il écrivit à Paris cette singulière lettre, où se révèlent à la fois la portée des ordres reçus du quai d'Orsay et sa docilité à les suivre :

> Je n'aime pas beaucoup ces arrangements qui se débattent sous nos yeux, et dont *nous sommes exclus*. Je n'y vois d'avantage que pour l'Italie qui s'assure l'appui moral de l'Autriche

1. Le duc de Gramont à M. de Malaret, 30 juillet (*Télégramme*).
2. M. de Malaret au duc de Gramont, 31 juillet (*Télégramme*).
3. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, 31 juillet, 4 heures soir (*Télégramme*).

dans la question romaine. Nous n'avons pas le droit assurément d'empêcher ces deux puissances d'être du même avis sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Mais nous pouvions leur demander, ce me semble, de se le dire ailleurs que dans un traité conclu sous nos yeux et pour ainsi dire sous nos auspices [1].

Les inquiétudes de la diplomatie française semblaient vaines pourtant, si l'on en devait juger par le peu de succès qu'obtenaient, à cette heure, de leurs efforts désespérés les derniers amis de la France et de Napoléon, Vitzthum et Vimercati.

Arrivé à Florence, le diplomate autrichien, le samedi 30 juillet, avait tout de suite demandé une audience à Victor-Emmanuel. Le souverain ne s'y refusa point et l'accorda pour le lendemain, à la condition que les pourparlers fussent cachés à ses ministres. Cette réserve, ainsi que l'entretien du dimanche 31, prouvèrent que le roi d'Italie craignait, en négociant après le refus obstiné de Napoléon III, de se compromettre, et qu'il n'espérait plus rien de ses sujets en faveur de la France. « L'Empereur, dit-il, m'a appelé à son secours et personnellement j'étais enclin à répondre à son appel. Mais j'avais besoin de quelque temps parce que la crise à éclaté d'une façon soudaine. Je rencontre aussi des difficultés chez mes ministres à cause de cette malheureuse Convention de septembre. » Là-dessus, il congédia M. de Vitzthum avec promesse de le rappeler si des événements imprévus permettaient de nouvelles décisions.

Le langage de M. de Visconti-Venosta, à qui, bien entendu, M. de Vitzthum ne parla ni du propos du Roi, ni du projet de traité, fut encore plus catégorique : « Les négociations de 1869 avaient échoué par la faute de Napoléon III. L'Italie n'avait donc pas d'engagement, mais seulement sa dette de reconnaissance. Mais combien cette gratitude avait été soumise, avec Mentana et l'occupation de Rome, à de rudes épreuves ! Conclusion : il n'y avait plus rien à faire qu'à attendre. »

Ce fut l'avis de M. de Vitzthum, d'abord. Comment parler

1. M. de Malaret au duc de Gramont, Florence, 1er août 1870.

encore aux Italiens d'une négociation dont l'objet essentiel pour eux avait disparu? M. de Beust, à la demande expresse de la France, avait retiré du projet de traité l'article 7, la promesse de ses bons offices dans la question romaine. Son envoyé était venu, pour voir si cet article demeurait à Florence une condition *sine qua non*. Il lui parut qu'il n'y avait rien à tenter contre une décision bien arrêtée[1]. M. de Vitzthum cependant ne crut pas devoir quitter Florence immédiatement. Il s'en alla visiter les Musées.

A Metz, le comte Vimercati avait eu le même sort. S'il avait espéré convaincre l'Empereur loin de sa femme et de ses ministres, il fut vite détrompé. A ses propositions, Napoléon III ne répondit qu'en adressant le projet, le 1er août au soir, à l'Impératrice et à son ministre des Affaires étrangères. « J'ai vu le traité », télégraphia celui-ci à Florence tout de suite le 2 août à 10 heures du matin. Triomphant et cassant, il ajoutait : « l'*article 7 doit être supprimé*[2]. »

M. de Malaret, quand il reçut cet avis de Paris, avait pu lui aussi voir enfin à Florence le traité. M. de Vitzthum s'était décidé à lui communiquer la négociation et le projet. Le motif de cette confidence fut un revirement brusque qui s'était produit au matin du 1er août dans les conseils du gouvernement italien[3].

Par un dernier effort d'amitié Victor-Emmanuel et son ministre le marquis Visconti-Venosta étaient revenus sur leur refus absolu de poursuivre l'affaire si l'on ne consentait à y insérer une explication, un arrangement de la question romaine. On pense que M. de Vitzthum, tout joyeux, ne fut pas long à informer dans la journée même M. de Beust. Le chancelier fit tenir la nouvelle aussitôt à l'ambassadeur de

1. De Vitzthum, *Mémoires inédits* (Sybel, *Begründung des Deutschen Reiche*, VII, p. 402).

2. Le duc de Gramont à M. de Malaret, Paris, 2 août, 10 heures matin (*Télégramme*).

3. M. de Malaret au duc de Gramont, Florence, 1er août 1870, 6 h. 25 soir (*Télégramme*) : « J'ai causé avec M. de Vitzthum du projet de traité entre l'Autriche et l'Italie. Je regrette que le but final, la triple alliance, n'y soit pas mentionné. Je le demande et je verrai demain M. de Visconti-Venosta. »

France à Vienne, tandis que son confident, M. de Vitzthum, prévenait aussi M. de Malaret à Florence :

> Les dispositions du Roi et de ses ministres sont favorables. Il y a lieu de croire que l'affaire s'arrangera [1].

M. Rothan, plus tard, apprit à Florence le secret de cette évolution décisive qui explique le propos tenu par Victor-Emmanuel à l'empereur d'Allemagne victorieux : « J'ai été à la veille de vous déclarer la guerre. » « Le Roi, dit Rothan, eut des scrupules : il en coûtait à sa nature chevaleresque d'oublier les services rendus et de ne pas répondre à l'appel que lui adressait l'Empereur dans une heure décisive. Un instant, on put croire à Paris, sur la foi des assurances que rapportait M. de Vimercati, que son concours ne nous ferait pas défaut [2]. »

Ce ne furent pas ces assurances seulement qui, alors, furent accueillies avec joie par les ministres de Napoléon III. La triple alliance, à la veille de se réaliser enfin, c'était bien. Mais il y avait mieux : dans le projet apporté par M. de Vitzthum à Florence, l'*article 7 était déjà biffé*, télégraphia bien vite M. de Malaret le 2 août.

Quelle victoire pour la diplomatie française sur cette intrigue austro-italienne préjudiciable au Saint-Siège ! Grâce à la fermeté de Napoléon III et de ses ministres, par les concessions du roi d'Italie, le duc de Gramont avait pu reprendre en mains la direction de ces pourparlers qui avaient failli se conclure, sans lui, contre la papauté. Désormais, après avoir si efficacement travaillé pour le Saint-Père, la diplomatie française pouvait revenir et se consacrer à sa tâche interrompue par le souci de la question romaine.

C'est à ce moment critique qu'il faut se placer pour établir les mérites et les responsabilités de chacun, les efforts de

1. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 2 août, midi 30 (*Télégramme*). « Le comte de Vitzthum télégraphie de Florence (évidemment le 1er août) que les dispositions du roi, etc. ».
2. Rothan, *L'Allemagne et l'Italie en 1870*, II, p. 191.

Vimercati et de Vitzthum, toujours préoccupés d'acquérir la coopération de l'Italie et de l'Autriche, le bon mouvement de Victor-Emmanuel, prêt, la veille d'une défaite décisive, à risquer les colères de son peuple pour s'acquitter envers la France, et la résistance à Paris de Napoléon III, de son entourage, de ses ministres à ces dévouements obstinés. « Nous ne cédons pas sur Rome » avait été leur dernier mot. Ce n'avait pas été le dernier mot de Victor-Emmanuel ni de M. de Visconti-Venosta. Ils poussaient plus vivement les armements de l'Italie. Ce fut alors que l'ambassadeur prussien, Brassier de Saint-Simon, alla demander bien vite à Berlin les moyens de gagner l'Italie à la cause de l'Allemagne.

Le projet de traité qu'on avait préféré abandonner à Paris le 26 juillet fut alors repris le 2 août, et la discussion s'en fit, par télégrammes, fiévreusement entre le quai d'Orsay qui tenait à la diriger, Vienne et Florence. Pour saisir les termes de cette discussion qui se fit par allusions toujours concises, il faut se rappeler que le projet préparé à Vienne le 26 juillet comportait 7 articles.

Les articles *un* et *deux* formaient une déclaration commune de neutralité armée de l'Autriche et de l'Italie avec garanties réciproques des territoires.

L'article *trois* stipulait pour chacune des deux puissances l'obligation de ne pas traiter séparément avec une tierce puissance, étant *naturel et entendu qu'elles se mettraient d'accord entre elles d'abord sur les démarches à faire.*

L'article *quatre* indiquait qu'une de ces démarches pourrait être une demande de médiation adressée à la France et à la Prusse.

L'article *cinq* prévoyait, pour le cas probable où cette *médiation serait refusée*, la mise sur pied, *aussitôt que faire se pourra*, des corps d'armée, italien en Tyrol, autrichien en Bohême.

L'article *six* indiquait, après le rejet de cette médiation, l'étude simultanée des combinaisons et des plans de campagne.

L'article *sept* était relatif à la question romaine dans laquelle l'Autriche offrait à l'Italie et au Saint-Siège ses bons offices.

Ce projet de traité à deux ne liait pas les puissances qui se préparaient à le signer à la France, ni pour lui assurer leur concours, ni de façon à leur interdire le règlement particulier de la question romaine.

M. de Gramont fit, le 1er août, en demandant la suppression de l'article 7, un effort inutile, puisque ce jour-là même le gouvernement italien y renonçait à la demande de MM. de Beust et de Vitzthum. Il s'efforça, d'autre part, de réserver à la France un droit d'intervenir dans les conseils de ses alliés. Il télégraphia à Florence, le 2 août [1] :

> J'ai vu le traité : à l'article 6 après *médiation*, faites ajouter AVEC LA FRANCE. *L'article 7 doit être supprimé.*

Il s'agissait évidemment de dire : « Les deux puissances s'engagent à étudier, après le rejet de cette médiation, *avec la France*, les combinaisons et les plans de la campagne. »

Dans la soirée, M. de Malaret qui, la veille, avait pris rendez-vous avec M. de Visconti-Venosta pour le convaincre de « faire insérer dans le traité le but final », c'est-à-dire la triple alliance, y réussit et télégraphia à son tour, le 2 août [2] :

> M. de Visconti-Venosta est d'avis que, du moment où le traité à deux mentionne l'éventualité d'une entrée en campagne, l'entente à établir avec la France doit être expressément stipulée.
>
> Il est donc disposé à accepter l'adjonction que vous proposez à l'article 6. Il doit cependant se consulter avec ses collègues.
>
> Lorsque le comte de Vitzthum m'a donné connaissance du projet dont il est porteur, l'article 7 était déjà biffé.

Sur cette assurance, Vimercati fut chargé de présenter définitivement à l'Empereur le traité, à Metz. On eut bientôt au quai d'Orsay la réponse impériale, le *4 août*, a dit le duc de Gramont.

1. Le duc de Gramont à M. de Malaret, Paris, 2 août 1870, 10 h. matin (*Télégramme*).
2. M. de Malaret au duc de Gramont, Florence, 2 août, 9 h. 25 soir (*Télégramme*).

L'Empereur avait demandé quelques modifications de forme à l'article 3. Malgré de nouvelles instances du négociateur italien, efforts qui lui paraissaient *un ballon d'essai*, il exigea toujours la suppression de l'article 7 sur Rome : « J'ai vu Vimercati, écrivait Napoléon III au duc de Gramont le 4 août, et je n'ai rien cédé de ce qui était convenu entre nous. » En outre, l'Empereur stipulait que la France serait associée aux délibérations des plans de campagne et proposait cette rédaction de l'article 6 : « Après le rejet de la médiation, les deux gouvernements examineront de concert, en vue d'un plan de campagne, la meilleure combinaison, avec l'agrément de la France. » Enfin et surtout, de plus en plus inquiet de la tournure que prenaient en Alsace les événements militaires, Napoléon III ajouta au projet une modification essentielle, une transformation capitale de l'article 5, la mise sur pied *immédiate*, au lieu d'une mobilisation prochaine mais sans date, des armées alliées.

Les volontés de l'Empereur, recueillies le 4 par Vimercati qui bien vite repartit pour Florence le soir même, furent portées à la connaissance du gouvernement autrichien dans la journée du 4 août.

De Paris, le duc de Gramont télégraphia à M. de La Tour d'Auvergne, dès le matin du 4 août :

> M. de Vimercati a soumis le projet de traité à l'Empereur. Sa Majesté l'approuve sauf les modifications suivantes : *Article 3*. Supprimez les mots *et* ainsi que *entendu*. — *Article 5*. Remplacez *aussitôt que faire se pourra* par *immédiatement*. — *Article 6*. Ajoutez les mots *avec la France* après *combinaison*. Supprimez *article 7* [1].

Ce télégramme était la bonne nouvelle attendue par le prince de La Tour d'Auvergne. Il le montra dans la soirée au comte Arese qui, de son côté, informait en hâte M. de Visconti-Venosta par un message conforme :

1. Le duc de Gramont à La Tour d'Auvergne, Paris, 4 août, 9 h. 50 matin (*Télégramme reçu à Vienne à 2 heures de l'après-midi*).

La Tour, hier, m'a montré télégramme Gramont qui dit que Vimercati présente traité alliance Autriche-Italie à l'Empereur qui a approuvé, demandant modifications articles 3 et 5. La plus importante est de substituer le mot *immédiatement* à *aussitôt que faire se pourra*. On ajouterait encore à un autre article les mots *avec l'agrément de la France*.

Il fallait pourtant que l'Autriche consentît encore à ces modifications. M. de Beust n'avait pas à se montrer, dans l'affaire de Rome, plus royaliste et moins catholique que le roi d'Italie. Vitzthum l'avait informé des dernières décisions de Victor-Emmanuel, de son consentement à une triple alliance sans l'abandon de Rome. Le prince de La Tour d'Auvergne trouva donc la chancellerie autrichienne dans d'heureuses dispositions, le 3 août, quand il écrivit au quai d'Orsay :

« J'espère encore arriver à signer l'alliance à trois, surtout si l'armée prussienne éprouve des revers sérieux. La victoire sera le principal élément du succès de ma mission [1]. »

François-Joseph accepta ainsi, sans discuter et dans l'ensemble, les propositions de Napoléon III. Mais il ne pouvait convenir à l'Autriche de paraître s'engager par l'article 3 dans une alliance offensive avec la France, encore moins d'exposer par une mobilisation hâtive certains corps d'armée sans être en état de les soutenir de toutes les forces nécessaires, plus lentes à réunir. De Beust l'avait toujours dit et le répéta d'accord avec l'État-major autrichien à La Tour d'Auvergne, qui télégraphia de Vienne, le 5 août :

Le comte de Beust accepte les modifications des articles 6 et 7. Mais il refuse les modifications des articles 3 et 5 [2].

Le lendemain du jour où cette dépêche parvenait à Paris, à la même heure, les derniers soldats de l'armée de Mac-Mahon quittaient Frœschviller où le maréchal venait, à la première affaire décisive, de perdre une bataille et l'Alsace. Et à

1. La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 3 août (*Télégramme*).
2. Le prince de La Tour d'Auvergne au duc de Gramont, Vienne, 5 août, 3 heures après-midi (*Télégramme reçu à Paris à 6 heures du soir*).

Spickeren d'autre part, Frossard et Bazaine perdaient, eux, l'occasion d'une victoire en Lorraine.

La consternation fut grande au quartier général de Metz, et bientôt à Paris. « On ne s'allie pas à des vaincus, dit le duc de Gramont. » Ce furent aussi les premiers mots du télégramme que Napoléon envoya dans la nuit, de Metz, à Victor-Emmanuel : « Comme vaincu je ne puis et ne veux rien réclamer. » Cependant la dépêche continuait : « dans ma triste situation, je puis faire appel à votre amitié et à votre dévouement. »

> Vous connaissez la situation, télégraphiait le lendemain M. de Gramont à M. de Malaret. Elle est sérieuse, mais nous gardons tout espoir. Dans l'état actuel des choses, il n'y a plus moyen d'attendre : le moment est venu. Demandez aux Italiens s'ils sont disposés à participer à la guerre sans l'Autriche et à joindre un corps d'armée à l'armée française. Ils pourraient nous rejoindre par le mont Cenis, cette même route que nous avons prise en 1859 pour aller en Italie. L'empereur de Russie a formellement déclaré au général Fleury qu'il adhérait à l'idée de l'Italie venant nous aider. Faites-le savoir au roi. Les paroles mêmes de l'Empereur sont celles-ci : Je m'y attends, je le trouve naturel [2].

« Il n'y a *plus moyen d'attendre* », quel aveu! Et de la part d'un homme d'État, quelle illusion, après une attente si coupable, d'escompter la gratitude de l'Italie seulement! En quel triste désarroi on dut alors se trouver au quai d'Orsay pour oser écrire le lendemain à Saint-Pétersbourg dans les termes que voici :

> Quant à l'Italie, il est vrai qu'on insiste auprès de moi pour que je conseille à l'Empereur d'écrire au roi. *J'ai refusé*, car je suis certain que l'Empereur ne l'eût pas fait. Avant nos revers, peut-être, mais après *deux batailles perdues*, *nous pouvons accepter l'offre d'un concours*, *nous ne pouvons le demander*. Nous avons heureusement de grandes ressources qui ne sont pas compromises et nous comptons bien nous en servir. L'esprit de l'armée est bon, et une grande bataille est imminente.

2. Le duc de Gramont à M. de Malaret, 7 août (*Télégramme*).

Il y aurait eu moins de honte à solliciter le concours de l'Italie qu'à se permettre auprès des cabinets de l'Europe ces déclarations mensongères [1].

Le premier mouvement de Victor-Emmanuel fut pour son ami, l'Empereur vaincu, un élan de sympathie sincère. Il fit appeler ensuite ses ministres, ses généraux. Lanza, Visconti-Venosta, Menabrea aimaient la France, et se souvenaient. Mais s'ils plaignaient nos malheurs, ils ne voyaient pas la nécessité, pour leur pays, de les partager, trop satisfaits d'avoir échappé à des engagements que les retards de la diplomatie française leur avaient seuls épargnés. Après cet entretien avec les hommes d'État du royaume, Victor-Emmanuel reçut le comte de Vitzthum et lui dit : « Nous avons par bonheur échappé. Que les Français n'eussent pas de généraux, nous le savions depuis 1859. Mais cette débandade de Wœrth est plus qu'incompréhensible. Militairement, nous n'avons plus rien à faire : diplomatiquement, je vais voir si je puis encore venir en aide à ce malheureux Napoléon. »

Mais cela même, la diplomatie italienne ne le voulut pas. Dans la crainte que l'Autriche ne fît alliance contre l'Italie avec les vainqueurs de Wœrth qui, le 9 août, offraient à Victor-Emmanuel Rome et le Tyrol à leur tour, et pouvaient bien porter à Vienne des offres contraires, les hommes d'État italiens, pour se mettre à l'abri définitivement, chargèrent Minghetti de négocier avec le cabinet de Londres sans retard. A leur demande, lord Granville prit l'initiative de constituer entre tous les cabinets la *Ligue des neutres*, pour isoler définitivement l'Europe des deux puissances en guerre, le 10 août 1870.

D'ailleurs, à cette date, Napoléon III, obligé de soutenir son empire croulant sous les coups de l'opposition et l'indignation de la nation, forcé de sacrifier le 7 août ses ministres, ne songeait plus qu'à une sorte de guerre patriotique pour la reprise de l'Alsace perdue. La paix lui était devenue impos-

1. Le duc de Gramont au général Fleury, 8 août (*Télégramme*).

sible. S'il se décida à tenter une dernière démarche auprès de Victor-Emmanuel, en dehors du prince de La Tour d'Auvergne appelé de Vienne aux Affaires étrangères, ce fut à la condition expresse que l'Italie ne parlerait pas de paix à l'Europe, mais de guerre à la Prusse.

Le voyage entrepris à Florence par le prince Napoléon auprès de son beau-père le 19 août, à la prière de Napoléon III, n'eut pas et ne pouvait avoir de résultats : « Il me reste, avait dit l'Empereur à son cousin, une chance *peu probable, mais possible*, c'est que l'Italie se prononçant pour la France, déclare la guerre et tâche d'entraîner l'Autriche. J'écris au roi. Voici ma lettre. » Cette reprise désespérée des négociations retardées par les fautes de l'Empereur et du cabinet précédent, interrompues par nos défaites, serait sans intérêt, si elle n'éclairait d'une dernière lumière l'ensemble de ces négociations.

Quand le prince Napoléon arriva à Florence, le 21 août, « chargé d'une mission spéciale et secrète pour le service de l'Empereur », c'était pour demander le concours d'une armée italienne de 70 000 hommes, une diversion sur Lyon qui eût été précieuse à la France vaincue et démoralisée. C'était aussi pour offrir en échange le consentement tardif de Napoléon III à l'occupation de Rome par les Italiens : « J'ai pleins pouvoirs, dit le prince au chef du ministère italien, pour accepter vos conditions, quelles qu'elles soient. Voici une feuille de papier blanc au bas de laquelle se trouve la signature de l'Empereur. Remplissez-la. L'Empereur a signé d'avance. »

A l'heure des désastres, Napoléon III vint demander à la fortune ce que la fortune lui avait offert, et ce qu'il avait dédaigné. Il sollicitait des alliances qu'il aurait eues, s'il avait voulu mettre le prix qu'il se décidait trop tard à consentir. « Il nous faudrait un mois, répondit à l'envoyé de l'Empereur le ministre Lanza attristé. Dans un mois, le sort de la France aura été réglé. » Encore Victor-Emmanuel, pour donner à la famille impériale une dernière preuve de bonne volonté se décida-t-il à faire partir pour Vienne Minghetti. Et le prince

Jérôme put télégraphier le 27 août à l'Empereur : « L'Italie pourrait avoir pour la France un rôle prépondérant, dans le cas où le sort des armes ne lui serait pas fatal ou serait seulement indécis. Selon vos ordres, j'ai refusé toute discussion sur une intervention diplomatique. »

Ce dernier effort de l'Empire s'était fait à l'insu de la diplomatie officielle. Un témoin autorisé, Valfrey, a raconté qu'en apprenant l'arrivée du prince à Florence, l'objet de son voyage et ses offres surtout, le ministre des Affaires étrangères, M. de La Tour d'Auvergne apporta à l'Impératrice sa démission. Ce récit a d'autant plus de valeur et de portée que son auteur a semblé assez disposé à partager l'indignation du ministre contre cette mission, à blâmer les pouvoirs donnés par l'Empereur, à son cousin, « *de son autorité privée* ».

L'Impératrice, cette fois, ne voulut pas prendre la responsabilité de la résistance. Elle persuada La Tour d'Auvergne de conserver son portefeuille. Mais le parti qu'elle avait encouragé si longtemps poursuivit la lutte. Il manifesta l'intention d'interpeller les ministres. Le voyage du prince Jérôme fut représenté au public, par des bruits adroitement semés, comme une désertion en face de l'ennemi, et ces bruits ne furent pas démentis dans les journaux officieux. L'Empereur, à son tour, intervint : il supplia son cousin, qui, le 27 août, insistait pour revenir, de rester à Florence et d'y poursuivre sa négociation : « J'écrirai à Paris pour qu'on te défende, si on t'attaque. »

La capitulation de Sedan mit fin, le 2 septembre, aux rêves d'alliance avec l'Italie, avec l'Autriche, aux derniers efforts du prince Napoléon et, par un contre-coup immédiat, au pouvoir temporel du Pape abandonné des Français depuis le 12 août. A l'exclamation célèbre du roi d'Italie : « Je l'ai échappé belle ! » succéda l'ordre donné bien vite au général San Martino d'occuper les États pontificaux et Rome même du 12 au 20 septembre 1870.

*
* *

La première expédition de Rome en 1849 avait coûté à la France sa liberté, consacré le complot qui décida de la fortune de Napoléon, et la dictature qui prépara la restauration de l'Empire.

La seconde expédition, celle de Mentana en 1867, l'entreprise où l'Empire, avec Rouher et Ollivier, s'enlisa, détermina les désastres qui restituèrent à la nation sa liberté, mais mirent en péril son existence et laissèrent la France mutilée.

Il est malheureusement aisé aujourd'hui d'établir comment, de 1868 à 1870, le souci de défendre le pouvoir temporel a réglé les démarches de la diplomatie impériale. Cette diplomatie a privé la France elle-même des moyens de défense que plusieurs fois elle eut l'occasion et le devoir de lui procurer.

En 1869, une triple alliance secrètement négociée depuis la fin de l'année précédente entre Napoléon III, Victor-Emmanuel et François-Joseph pour la garantie de leurs intérêts communs, ne put se conclure entre leurs ministres, faute par l'Empire d'avoir voulu revenir à l'exécution de la Convention de septembre, faute d'avoir alors accordé à l'Italie le rappel des troupes françaises.

En 1870, le 14 juillet, sous la pression des circonstances, sous la menace d'une guerre que l'avis de ces négociations interrompues a peut-être précipitée, et que leur conclusion eût peut-être empêchée, Napoléon III offre aux Italiens ce qu'il leur avait refusé en 1869. Il se décide, pour obtenir la coopération armée de l'Autriche et de l'Italie, il décide ses ministres au retour du corps expéditionnaire de Civita-Vecchia. Trop tard : Victor-Emmanuel et ses conseillers ne peuvent, ou ne veulent pas refuser au patriotisme italien l'occasion de secouer le joug de la Convention de septembre. Ils réclament un règlement plus complet de la question romaine proportionnée aux embarras de l'Empire protecteur du Saint-Siège.

En vain, M. de Beust conseille à Napoléon III l'abandon de

cette protection onéreuse : il s'offre à prendre pour l'Autriche la responsabilité d'une convention nouvelle qui laisserait à Victor-Emmanuel le droit d'entrer dans les États pontificaux et le devoir d'y protéger le Pape. Tout est préparé encore, à Vienne et à Florence, le 26 juillet, par les soins du chancelier autrichien, pour la signature d'un traité de médiation armée qui, à ce prix, peut déterminer une triple alliance contre l'Allemagne avec la France. Le 25 juillet Napoléon III a repoussé le marché de l'Italie, les avances de M. de Beust, plutôt que de souscrire à cette condition nouvelle. Le mot qu'il a refusé de prononcer en 1869, en faveur de l'exécution de la Convention de septembre devient, en 1870, son dernier mot : « Il ne peut sacrifier son honneur sur le Tibre ». « Il ne cède pas sur Rome. »

Quand enfin, un mois après, les défaites de Frœschviller et de Spickeren ont compromis sur le Rhin l'honneur de l'Empire et la fortune de la France, le 19 août, Napoléon III se décide : toujours trop tard. Il charge son cousin secrètement, n'ayant pas même à cette heure l'espérance de convaincre ses ministres qui s'en indigneront, d'offrir à Victor-Emmanuel carte blanche pour Rome. Il abandonne, alors, le Saint-Siège, quand il se sent lui-même abandonné, et que cette concession forcée a perdu toute valeur. Le sacrifice tardif auquel il se résout n'est plus suffisant pour conjurer sa ruine, celle de sa dynastie et de la France.

Dans la captivité de Wilhelmshœhe, où Napoléon poursuivait de ses vœux une restauration impossible et l'attendait de la grâce de ses vainqueurs, il écrivait à la comtesse de Mercy-Argenteau, son avocat auprès d'eux : « En France on ne peut pas me pardonner d'avoir été si malheureux et si mal servi. » Il avait oublié sans doute les occasions que lui offrit la fortune de réparer, avec le concours de l'Italie et de l'Autriche, en juillet 1869, en juillet 1870 surtout les erreurs de sa politique allemande. Les Français, qui ont payé les frais de ces erreurs, ne peuvent de même oublier que Napoléon III, ayant servi Rome pour s'imposer à la France, n'a encore voulu à la fin de son règne servir la France qu'après Rome.

CONCLUSION DU LIVRE III

Les désastres de la France en 1870 ne devaient ni désarmer, ni décourager les Français qui, depuis 1849, s'efforçaient d'employer le gouvernement de Louis-Napoléon et la nation au service des intérêts catholiques dans le monde, de la papauté à Rome. On les vit dans les premières années qui suivirent la chute de l'Empire réclamer toujours, intriguer et manifester en faveur du pouvoir temporel, obtenir même une sorte de veto officiel de la République à l'occupation de Rome par les Italiens.

Si bien que le roi d'Italie se détourna peu à peu des Français, se rapprocha, à Berlin, de leurs vainqueurs et conclut enfin, par l'intermédiaire de M. de Bismarck, l'entente avec l'Autriche qui se préparait, en 1869, par l'intermédiaire de Napoléon III contre la Prusse.

Ce fut alors, pour la nation française qui avait si généreusement contribué à l'émancipation de la nation italienne, sa sœur par la race, par le sang, par la langue, une surprise douloureuse. Peut être eût-elle mieux compris cette triple alliance, qui lui parut un acte d'ingratitude inexcusable, si elle eût été avertie des souvenirs laissés en Italie par la politique romaine de Napoléon III, mieux informée des craintes que les revendications tenaces du parti clérical, jointes à ces souvenirs, devaient provoquer au delà des Alpes.

Mais, quelle vraisemblance d'une croisade romaine entre-

prise et soutenue, au milieu du XIXe siècle, par un gouvernement français, avec les ressources et contre les intérêts de la nation? Les Français d'il y a cinquante ans, formés aux leçons de l'esprit moderne, façonnés par la Révolution, avaient-ils rien de commun avec leurs pères qui faisaient les affaires de Dieu sept siècles auparavant? N'avaient-ils point acquis, dans leurs combats pour un tout autre idéal, la conscience la plus claire et la plus haute d'un patriotisme aussi attentif que généreux? Ils étaient devenus les Français de la Marseillaise : comment pouvait-on voir et redouter encore en eux des Français de la croisade?

Et pourtant il est rigoureusement vrai qu'en 1849, l'expédition de Rome, faite en leur nom et avec leur concours pour sceller l'entente formée entre les conservateurs et le Prince-Président, fut une croisade et la préface essentielle du Second Empire. La France, de plus, a laissé l'entreprise se renouveler après une courte trêve inscrite dans la Convention du 15 septembre 1864, et s'affirmer à Mentana en 1867. Enfin a-t-elle jamais paru s'indigner, si, après avoir promis en 1869 ou 1870 des alliances qui ne se montrèrent pas, Napoléon III et ses ministres veillaient à l'heure critique sur le Pape plus que sur la nation isolée, bientôt envahie et mutilée?

Ce qui semblait impossible a été, a duré. L'explication tient à plus d'une cause : d'abord à l'ignorance où le pays est longtemps demeuré de la politique qu'il servait. Après le coup d'État, et sous le régime impérial qui supprima ou fit oublier à la nation la pratique de la liberté, les Français se résignèrent à ne pas connaître des secrets que le maître avait soin de dissimuler, souvent même à ses ministres. Ils s'y résignaient encore, même avec l'Empire libéral, au mois de juillet 1870 : les propos plus que discrets, échangés à la veille de la déclaration de guerre entre les députés de la Commission et les ministres, demeurent comme le témoignage le plus frappant du peu de curiosité des uns, de la dissimulation des autres.

Inattentive au présent, la nation se contentait de son passé

de gloire, et, pour l'avenir, des rêves généreux qu'elle avait cru reprendre par l'élection à la Présidence de la République d'un Napoléon. Secourir les nations opprimées, servir la cause du droit, employer des forces qui, au service du droit, lui paraissaient inépuisables et invincibles, contre les abus de la force, sans dédaigner d'ailleurs les satisfactions que ce rôle pouvait offrir à sa vanité de grande nation, tels étaient les objets auxquels la France s'attachait alors. Ne calculant pas, elle ne demandait pas de compte. Elle s'était volontiers donnée à un chef d'armée héritier d'un grand nom, parce que l'armée française, au temps de Napoléon, avait été l'instrument de cette mission glorieuse. Et depuis, jusqu'à la catastrophe finale, elle l'approuva de travailler avec elle et avec cette armée pour l'honneur. Il suffit, pour l'entraîner à la défense du Saint-Siège, comme à la guerre contre la Prusse qu'on lui parlât d'honneur : c'était le terme qui résumait essentiellement les aspirations et les conditions de cette politique chevaleresque.

Il est facile de concevoir enfin comment ces sentiments, dans l'ignorance où la nation demeurait volontiers de son gouvernement et de ses intérêts, purent être exploités au service d'entreprises inspirées d'un tout autre esprit.

Dans la République de 1848, deux grands partis s'étaient rencontrés, unis d'abord sous les auspices de la liberté, brutalement séparés par les journées de juin, l'un héritier de la démocratie et de l'idéal révolutionnaire, l'autre ouvrier tenace et puissant d'une restauration catholique et monarchiste qui avait enrôlé la bourgeoisie conservatrice. Pour triompher, ce dernier parti avait fait alliance avec Napoléon de qui Montalembert avait exigé dès le premier jour : « l'enseignement, les communautés et le pouvoir temporel du Pape. » Il obtint ainsi la loi Falloux, les croisades aux Lieux Saints, en Syrie et en Chine, et d'abord l'expédition de Rome, promesse et condition préalables.

Comme il paraissait plus malaisé de faire accepter à la nation elle-même le rôle qu'on lui imposait, on le lui présenta

sous les dehors, qui lui étaient chers, d'entreprises en faveur du droit et du faible opprimé. Ainsi fut-elle conduite à rétablir le Pape, faible souverain qui n'avait point d'armée, dans ses droits à Rome, pour éloigner de l'Italie les armées de l'Autriche, tyran de la péninsule, puis à le défendre contre les troupes italiennes, quand l'Italie devenue forte à son tour réclama au Saint-Siège sa capitale. Il fallut que la France mît son honneur, sur le Tibre, à protéger contre toute l'Europe qui l'abandonnait le domaine temporel de la papauté, quand toute l'Europe aussi la blâmait d'avoir sur le Rhin cherché une querelle d'honneur, aussi inopportune que désastreuse.

Ainsi s'est formée la trame de l'étoffe parfois brillante, flottante au gré des partis qu'elle séduisit tour à tour, changeante et disparate, drapeau tricolore déployé dans les plaines de l'Italie pour la liberté, et sur le Rhin contre la Prusse, drapeau blanc protecteur de la catholicité et du Saint-Siège opposé aux rouges Garibaldiens, œuvre fragile de la politique impériale que l'aventure de 1870 déchira brutalement. L'histoire, pour reconstituer cette trame, reprend les premiers fils, ceux de l'intrigue dont la République romaine et M. de Lesseps, en 1849, furent les victimes, et les rattache aux négociations dernières de la diplomatie impériale dont la question romaine fut le nœud, fatal cette fois à la France elle-même.

APPENDICES

BIBLIOGRAPHIE ET CRITIQUE DES SOURCES

LIVRE I

APPENDICE AU CHAPITRE I

Les documents relatifs à l'expédition de Rome sont pour une notable partie connus depuis longtemps. Néanmoins il s'est trouvé que jusqu'ici c'étaient précisément les plus importants et les plus significatifs d'entre eux qui étaient demeurés dans le secret des archives.

Au cours de l'année 1849, le gouvernement français ne consentit jamais, s'il publia dans le *Moniteur* ou communiqua à l'Assemblée un certain nombre de dépêches et de rapports du général Oudinot, à fournir un exposé sérieux et appuyé sur des textes des motifs qui l'avaient poussé à décider l'attaque de Rome : ce fut même son refus obstiné de donner connaissance des pièces diplomatiques relatives aux affaires romaines qui fit éclater l'émeute du 13 juin. Il n'en reste pas moins que les déclarations faites par les ministres à la tribune de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée législative, le compte-rendu des séances de ces Assemblées publié au *Moniteur*, constituent le document le plus authentique sur les opinions des hommes et des partis politiques français dans les mois d'avril et de mai 1849.

Les journaux français ou italiens de cette période, tout remplis qu'ils sont des événements de Rome, apprennent peu de chose sur la suite véritable et l'enchaînement des faits : c'est leur aspect extérieur qu'ils font connaître. Plusieurs des lettres échangées entre M. de Lesseps et Mazzini, les lettres adressées par M. de Lesseps à l'Assemblée romaine le 24 et le 25 mai se trouvent reproduites dans un grand nombre de journaux : mais le sens véritable de ces

documents n'est jamais indiqué, et la diplomatie de M. de Lesseps, ses actes, les desseins du gouvernement français sont toujours exposés d'une façon confuse et peu cohérente.

Au lendemain même des événements, une circonstance se produisit qui fit connaître au public sous leur vrai jour l'ensemble des documents relatifs à la mission de M. de Lesseps.

Quand M. de Lesseps se vit accusé par le gouvernement français d'avoir outrepassé ses pouvoirs et transgressé ses instructions, et qu'il fut pour ce motif traduit devant le Conseil d'État, il n'hésita point à publier le récit de ce qu'il avait fait à Rome. A ce récit il joignit le texte de sa correspondance avec Mazzini, avec le général Oudinot, avec MM. de Rayneval et d'Harcourt, avec Drouyn de Lhuys. Le volume parut en 1849 sous le titre suivant : *Ma mission à Rome, mai 1849; Mémoire présenté au Conseil d'État.*

Cet ouvrage, bien qu'il soit une plaidoirie, mérite la plus entière confiance; les faits y sont relatés avec exactitude. Les documents cités reproduisent fidèlement les textes originaux, mais avec un certain nombre de lacunes.

Il est probable que M. de Lesseps ne se jugea point autorisé à user pour sa défense de la totalité des documents qui étaient en sa possession : il estima sans doute qu'il n'avait point le droit de révéler au public l'histoire de sa lutte avec Mazzini, qui avait pourtant été le nœud de toute sa politique. Quoi qu'il en soit, les plus significatives des lettres qu'il avait adressées de Rome à Drouyn de Lhuys, tous les textes relatifs à la situation politique intérieure de Rome, ceux qui avaient trait aux influences diverses que subissait le général Oudinot, tous ces documents furent écartés du *Mémoire au Conseil d'État.* Assurément ces lacunes ne permettent en aucune façon de suspecter la sincérité de l'auteur : il n'en est pas moins vrai que l'ouvrage ne donne pas une idée complète de ce que M. de Lesseps fit à Rome.

Lorsque M. de Lesseps eut été blâmé par le Conseil d'État, il publia un second livre intitulé : *Réponse au ministère et au Conseil d'État*, Paris, 1849. Il s'y défend principalement contre les reproches contenus dans le rapport qu'avait approuvé le Conseil d'État, et qui fut publié dans le *Moniteur* à la date du 22 août 1849. Ce second volume, fort court, n'ajoute au premier rien d'essentiel. Quant aux pièces qui permirent au Conseil d'État de s'éclairer sur les actes de M. de Lesseps, l'incendie de 1871 n'a permis d'en retrouver aucune trace dans les archives du Conseil, malgré la recherche qu'en a bien voulu faire faire M. Coulon, vice-président du Conseil d'État.

En l'année 1887, enfin, dans un livre intitulé *Souvenirs de qua-*

rante ans, M. de Lesseps a donné à nouveau un récit de sa mission à Rome; il en a retracé, là surtout, les épisodes et les péripéties romanesques.

Même après que M. de Lesseps eût en 1849 fait paraître son *Mémoire au Conseil d'État* et sa *Réponse au ministère et au Conseil d'État*, quelques-unes des questions principales qui se rattachent à l'histoire de l'expédition de Rome n'étaient point résolues. Quels motifs, quelles personnes poussèrent à deux reprises le général Oudinot à attaquer Rome avant qu'il en eût reçu l'ordre? Comment se fait-il que M. de Lesseps ait été sacrifié par le ministère qui l'avait envoyé? Pour quelles raisons le gouvernement français s'est-il décidé à attaquer Rome, et pourquoi a-t-il pris cette résolution le 28 mai plutôt qu'un autre jour? Les livres de M. de Lesseps renseignaient peu sur ces divers points : les ouvrages traitant de l'expédition de Rome qui ont paru depuis n'ont pas apporté beaucoup plus de lumière.

Aucun des hommes d'État français qui avaient été mêlés aux événements n'a consenti à les expliquer d'une façon claire et précise. Plusieurs d'entre eux, cependant, ont laissé des Mémoires.

Les plus importants de ces Mémoires, les plus abondants en renseignements sont ceux d'Odilon Barrot, publiés après sa mort, en 1875 : une grande partie du troisième volume a trait aux affaires romaines. Mais Odilon Barrot est loin d'avoir dit tout ce qu'il savait; il est loin même d'avoir été parfaitement sincère : ainsi l'explication qu'il donne de la décision prise le 28 mai d'attaquer Rome constitue un mensonge patent.

Les *Mémoires d'un royaliste*, de M. de Falloux (Paris, 1888), racontent les événements de très haut et de très loin; on y trouve au sujet des affaires romaines des anecdotes curieuses, mais rien d'essentiel. Quant aux *Souvenirs* de M. de Tocqueville, l'auteur n'étant arrivé aux affaires qu'après le règlement des questions les plus importantes, cet ouvrage ne saurait être très instructif.

Les hommes d'État italiens n'ont pas apporté davantage de lumière sur les événements dans lesquels ils avaient joué un rôle; Mazzini a laissé un récit insignifiant de ce qu'il avait fait à Rome (*Scritti*, t. VII, Rome, 1874).

La Republica romana del 1849 (Turin, 1850) de Rusconi, ministre des Affaires étrangères de la République romaine, aurait été sans nul doute une source très abondante et très sûre si l'auteur était resté à Rome durant le mois de mai 1849; mais il fut envoyé par le triumvirat en Angleterre quelques jours après l'échec d'Oudinot; il ne vit donc que les débuts de l'expédition française. Ce qu'il en raconte fait d'ailleurs regretter qu'il ne soit pas demeuré plus

longtemps sur le théâtre des événements. Pour connaître l'histoire intérieure de Rome au mois de mai 1849, il faut s'adresser au *Monitore romano*, ou aux journaux romains tels que le *Positivo* ou le *Contemporaneo*. On peut encore consulter avec utilité le livre de Farini : *Lo Stato romano dell' anno 1815 al 1850* (Florence, 1851).

Deux écrivains français ont entrepris de raconter l'histoire de l'expédition de Rome à une époque assez voisine des événements pour qu'il leur fût aisé de recueillir des récits de témoins oculaires. Ce sont M. Balleydier, qui publia à Genève, en 1851, une *Histoire de la révolution de Rome*, et M. Léopold de Gaillard, qui fit paraître, en 1861 : *L'expédition de Rome en 1849*. Malheureusement M. Balleydier ne paraît pas avoir suivi toujours une méthode critique très sûre. Quant au livre de M. de Gaillard, bien qu'il ait apporté plusieurs documents nouveaux, bien qu'il soit précis et digne de confiance, il est loin cependant de présenter un exposé complet de l'histoire politique de l'expédition.

Le seul ouvrage qui, depuis ceux de M. de Lesseps, ait mis au jour un nombre important de documents diplomatiques est le livre de Bianchi : *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dell' anno 1814 all' anno 1861*. Le sixième volume paru en 1869 se rapporte en partie à l'année 1849; on y trouve le compte-rendu de plusieurs séances de la conférence de Gaëte, le texte de lettres écrites par le nonce pontifical et l'ambassadeur du roi de Naples à Paris, quelques lettres de Drouyn de Lhuys adressées à MM. d'Harcourt et de Rayneval. Ces documents sont presque tous relatifs aux rapports de la Cour de Gaëte avec les puissances catholiques : ils n'apprennent rien sur les secrets de la politique française.

C'était seulement en consultant les dossiers de l'expédition de Rome dans les Archives de la guerre ou des Affaires étrangères que l'on pouvait espérer résoudre les questions que les précédents ouvrages n'avaient pas encore suffisamment élucidées. En étudiant dans les originaux la correspondance du général Oudinot avec son chef immédiat, le ministre de la Guerre, les rapports du commandant Dieu, que le ministre de la Guerre avait délégué au camp français afin d'avoir des renseignements précis sur ce qui s'y passait; en examinant les lettres et les dépêches envoyées de Rome par M. de Lesseps et qui n'avaient pas été publiées dans le *Mémoire au Conseil d'État*, la correspondance de MM. d'Harcourt et de Rayneval avec Drouyn de Lhuys, avec le général Oudinot, avec leurs collègues et leurs agents, il est devenu possible, dans le présent ouvrage, de déterminer avec plus de précision quels faits, quelles intrigues ont amené la France républicaine de 1849 à écraser la République romaine.

Ajoutons que, si le côté politique de l'expédition de Rome est resté très longtemps enveloppé d'obscurités, en revanche l'histoire militaire en a été faite de bonne heure.

Dès 1849 le général Oudinot publia un *Précis historique et militaire de l'expédition française en Italie en 1849*.

En 1851 le général Vaillant fit paraître un récit détaillé des opérations de l'artillerie et du génie sous le titre : *Siège de Rome en 1849 par l'armée française*. Enfin le capitaine Vertray, dans son *Album de l'expédition Romaine* (Paris, 1853), fit connaître par des gravures les épisodes caractéristiques de la campagne.

APPENDICE AU CHAPITRE X

La date de l'arrivée de M. de La Tour d'Auvergne à Paris n'est indiquée nulle part d'une façon précise; mais il n'a pu se trouver à Paris avant le 27; d'autre part il y était certainement le 28. Comme la décision d'attaquer Rome a été prise dans la nuit du 27 au 28, tout semble concorder pour faire admettre qu'il arriva à Paris le 27 au soir.

Le texte de la dépêche envoyée au général Oudinot le 28 mai ne se trouve ni aux archives des Affaires étrangères, ni aux archives de la Guerre. Celui que M. Balleydier donne dans son *Histoire de la Révolution de Rome*, et qui contient à la fois l'ordre d'attaquer Rome et le rappel de M. de Lesseps, paraît d'une authenticité douteuse. Il ressort au contraire de l'étude des circonstances et des documents que la dépêche du 28 mai ne devait contenir que l'ordre d'attaquer Rome.

Lorsque M. de Falloux avait été choisi comme ministre par le Président de la République, il avait écrit à Pie IX la lettre suivante (*Mémoires d'un royaliste*, p. 437) :

Très Saint-Père

Dans l'affliction profonde que j'ai éprouvée en me voyant chargé d'un fardeau au-dessus de mes forces, j'ai ressenti cependant une bien douce consolation : c'est l'espoir de rendre quelques services passagers à l'Église et de rencontrer quelque occasion de montrer mon dévouement particulier à Votre Sainteté. Cette occasion, le malheur des temps ne l'a que trop fait naître !

Celui qui aura l'honneur de déposer cette lettre aux pieds de Votre Sainteté lui dira mieux que personne les vœux et les pensées du gouvernement auquel j'appartiens. Il pourra ajouter, devant Dieu, que la présence de Votre Sainteté et les bénédictions qu'elle apporte achèveraient certainement ce que les intentions des hommes ont toujours d'incomplet.

Pour moi, très Saint-Père, sans entrer prématurément dans de si graves intérêts, je n'ai en ce moment à cœur qu'un désir, celui de pénétrer Votre Sainteté de la conviction de mon plus filial, de mon plus inaltérable dévouement.

La France tressaillera d'allégresse lorsque le pied du Saint-Père touchera son sol, et si la position que j'occupe actuellement permet que je sois le premier à le recevoir, veuille Votre Sainteté croire que je serai le premier surtout par l'inexprimable émotion de mon âme.

Veuille le très Saint-Père agréer d'avance l'hommage des sentiments si profondément sincères avec lesquels je suis et demeurerai toujours

De Sa Sainteté
Le très humble serviteur et fils,
ALFRED DE FALLOUX.

Paris, le 8 janvier 1849.

LIVRE II

APPENDICE

Pour ce qui concerne les efforts faits par le gouvernement impérial afin de retirer les troupes françaises de Rome, la publication que M. L. Thouvenel a faite des papiers son père, M. E. Thouvenel, ministre des Affaires étrangères de 1860 à 1862, a révélé les embarras de la politique napoléonienne et les contradictions où elle se débattait. *Le Secret de l'Empereur*, paru en 1889, a mis au jour la correspondance de M. Thouvenel avec les représentants de la France à Rome et à Turin ; un second ouvrage : *Pages de l'histoire de France* (Paris, 1903), complète le premier sur plusieurs points.

Nous sommes moins bien renseignés sur la politique de Drouyn de Lhuys qui succéda à M. Thouvenel au ministère des Affaires étrangères en 1862, et qui signa la convention de septembre 1864. Le livre de M. B. d'Harcourt : *Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys* (Paris, 1882) ne donne de l'acte de 1864 qu'un bref commentaire. Toutefois comme un certain nombre des pièces relatives aux négociations furent publiées dans le *Moniteur* par le gouvernement français, comme, d'autre part, M. Minghetti, dans son ouvrage : *La Convenzione di settembre* (Bologne, 1899), a donné le texte de la plupart des lettres échangées entre le gouvernement du royaume d'Italie et ses représentants à Paris, il est possible, à l'aide de ces documents, de prendre une idée nette des motifs qui amenèrent la conclusion de la convention de 1864 entre la France et l'Italie, et aussi de la façon dont cette convention fut interprétée par les deux gouvernements et les deux pays.

LIVRE III

APPENDICE AU CHAPITRE I

Les documents de nature à éclairer et à fixer l'histoire des négociations de 1869 entre la France, l'Autriche et de l'Italie appartiennent à ce qu'il y a de plus secret dans les archives des chancelleries. Comme ces négociations n'ont pas été conduites par la voie officielle, surtout comme elles n'ont pas abouti, ou que leur conclusion a été un échange confidentiel des lettres entre les souverains, les Archives publiques n'ont pas recueilli leurs traces. Il faut les chercher, ces traces, dans les souvenirs et les témoignages des hommes d'État admis dans les confidences de Napoléon III, de Victor-Emmanuel et de François-Joseph, ou dans les archives privées de ces souverains.

En ce qui concerne le dossier secret des Tuileries, les indications les plus précieuses sont venues du prince Napoléon. Il a raconté en 1875 à Darimon, qui en a pris note aussitôt, qu'il avait vu, le 12 décembre 1872, à Chislehurst, l'Empereur tirer d'un tiroir de son bureau les projets de traités négociés avec l'Autriche et l'Italie. Il lui en a décrit l'état : chacun de ces projets était accompagné d'une lettre autographe de chaque souverain, le projet de l'Autriche portant des corrections faites par François-Joseph. Le prince ajoutait qu'à la mort de l'Empereur, en 1873, l'Impératrice avait constaté la disparition du dossier qui concernait l'Autriche, et qu'elle accusait M. Thiers d'avoir soudoyé un domestique de la maison pour le dérober et le restituer à la cour de Vienne (*L'agonie d'un Empire*, p. 148 à 149).

Ce qu'il importe d'établir, c'est que les documents vus par le prince Napoléon à Chislehurst n'étaient pas, comme il le dit, relatifs aux négociations du mois de juillet 1870. Les lettres officielles adressées à Napoléon par les souverains d'Autriche et d'Italie les 25 et 26 juillet sont conservées aux archives du quai d'Orsay. En 1870, en outre, il n'y eut pas deux projets de traités péparés pour la France et l'Autriche d'une part, pour la France et l'Italie de l'autre, mais un seul projet d'un accord concerté entre les cabinets de Vienne et de Florence pour servir de base à une triple alliance ultérieure.

Enfin, le bruit qui a circulé au mois d'août 1906 d'une restitution de la lettre de François-Joseph à ce souverain par l'impératrice

Eugénie, qui peut-être l'aura retrouvée depuis 1873, a provoqué la publication, par M. Émile Olivier, qui le tenait sans doute de la même source, du message de Victor-Emmanuel adressé à Napoléon III en septembre 1869. Ce message est très précieux, parce qu'il fait connaître l'esprit de la lettre de l'Empereur, à laquelle il fut une réponse, le caractère et le résultat des négociations engagées en 1869.

Le prince Napoléon ne s'est pas borné d'ailleurs à signaler l'existence et la nature de ces documents. Il en a fourni un commentaire fort utile dans son article paru en 1878 dans la *Revue des Deux Mondes* sur les *Alliances de l'Empire*. Sans doute les commentaires et les récits du prince Napoléon, partisan obstiné de la politique italienne de l'Empereur, gendre de Victor-Emmanuel, adversaire résolu des influences et des intérêts ultramontains, du fait de leur auteur et de ses passions, ont paru suspects. Ils reprennent toute leur valeur quand ils concordent, pour les faits et pour les dates, comme c'est le cas, avec les récits d'autres témoins français ou étrangers.

En France, les négociations de 1869 ont été signalées par M. de Gramont dans sa lettre au comte de Beust du 21 décembre 1872 et du 8 janvier 1873 provoquées par la déposition que fit M. Thiers devant la Commission d'enquête le 13 novembre 1872. Le duc a bien marqué qu'il n'en connut le secret que très tard et par le chancelier autrichien, à la veille de quitter l'ambassade de Vienne : « vous fûtes le premier à m'instruire ». Il a noté que ces pourparlers demeurèrent « ouverts et servirent de base et de point de départ au traité qui a été négocié à la fin de juillet 1870 », dont il les distingue avec soin et justement. Enfin, dans un article de la *Revue de France* paru en 1878, l'ancien ministre a confirmé en grande partie le récit du prince Napoléon. L'année suivante M. Émile Ollivier écrivait dans son *Histoire du concile du Vatican* (II, 473, 1879) : « A la suite des négociations engagées et interrompues en 1869, l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie s'étaient engagés par des lettres autographes à secourir l'Empereur en cas de guerre avec la Prusse. »

Le biographe du général Ducrot (*Vie militaire du général*, II, 320), qui a disposé de ses carnets de notes, y a trouvé la mention de pourparlers actifs entre les gouvernements de Vienne et de Paris du 16 au 23 septembre 1869. Le général Lebrun a recueilli dans ses *Souvenirs* les confidences que lui fit Napoléon III sur le résultat de ses négociations avec l'Autriche et l'Italie. Enfin le journaliste danois Hansen, agent officieux du ministère de la Défense nationale à Londres en 1871, connut et raconta dans ses *Coulisses de la*

diplomatie, en résumé mais avec précision, l'essai de triple alliance de 1869.

L'un des documents français les plus curieux que nous possédions encore sur cette diplomatie secrète a été dans ses grandes lignes conservé par un étranger. Comme Napoléon III, Rouher « le vice-empereur » avait dans ses archives privées nombre de pièces relatives aux secrets auxquels il participa. La preuve en a été faite par la découverte et la publication des projets de conquête de la Belgique pris par le gouvernement prussien dans les archives du château de Cercey. Le 2 juin 1872, le comte Vimercati, ami intime de Rouher, communiquait à un homme d'État suisse, Edmond Favre, qui en fit part à Scherer, la substance du projet que Rouher avait présenté, tout écrit de sa main, aux Italiens et aux Autrichiens. Cette note, conservée avec les papiers de Scherer à la bibliothèque de Versailles, est ici publiée pour la première fois :

« Lundi, 3 juin 1872. — M. Edmond Favre, qui a dîné chez moi hier, m'a raconté avoir déjeuné le matin même avec M. de Vimercati, ami intime de M. Rouher, lequel lui a montré un projet de traité tout entier, a dit M. de Vimercati, de l'écriture de Rouher et daté du 10 mai 1870, c'est-à-dire deux jours après le plébiscite.

« Ce traité stipulait alliance offensive et défensive entre l'Autriche, l'Italie et la France, leur assurant à chacune des satisfactions territoriales et leur interdisant toute action séparée. Un article déclarait respecter la neutralité de la Suisse. Toutefois, si la Suisse prenait parti, l'Italie serait autorisée à en prendre occasion pour rectifier sa frontière du côté du canton du Tessin.

« La condition du traité, en ce qui regarde l'Italie (il ne m'a pas été dit que rien fût stipulé pour l'Autriche), était que dans l'espace de trois mois la France retirerait ses troupes de l'Italie et laisserait Victor-Emmanuel libre d'agir à Rome.

« C'est cette clause que l'Empereur n'a jamais acceptée et qui empêcha que le traité ne fût signé.

« Le fait que l'Empereur n'a pas signé ce projet prouve qu'il n'était pas très résolu à faire la guerre et tend à confirmer ma conviction qu'au mois de juillet il a été surpris et entraîné. »

Cette note, résultat d'une communication verbale qui a passé par deux interlocuteurs successifs, contient des indications précieuses avec des erreurs pourtant. Il n'est pas possible que ce traité fût du 10 mai 1870, c'est-à-dire d'une époque où Rouher n'a pu rien écrire de ce genre, où aucun projet ne fut préparé. Il est au contraire plus que vraisemblable, étant donnée la date du mois de juin 1869 où commencèrent les négociations avec l'Autriche et l'Italie, que Rouher, alors investi de la confiance de l'Empereur,

eût dressé, le 10 mai, à la place du marquis de Lavallette et à son insu, le projet destiné à servir de base aux négociations de triple-alliance.

En restituant ce projet à sa date véritable, on peut ainsi retrouver un des éléments essentiels de cette diplomatie très secrète : le projet de Rouher dont les *Mémoires inédits* de Vitzthum avaient fait connaître à M. de Sybel l'existence (VII, p. 87).

*
* *

Venons maintenant au dossier secret des Archives autrichiennes. Obligé de se défendre en 1873 contre les révélations de M. de Gramont, en 1874 contre les reproches du ministère Andrassy que ces révélations provoquèrent, ou amené plus tard à s'expliquer dans ses *Mémoires*, M. de Beust fut autorisé par François-Joseph, qui approuva son récit des mots : *C'est vrai* (*Mémoires* II, p. 314), à puiser dans les documents les plus secrets des Habsbourg.

Deux fois, nous l'avons dit, il a parlé (*lettre privée à Metternich du 11 juillet 1870*, publiée dans les *Mémoires* II, p. 340) de « *notre dossier secret* », de ces documents *intimes qui sont à la disposition de Votre Excellence* (*lettre à Andrassy du 28 avril 1874*, II, p. 324). Il a très nettement exposé la composition de ce dossier. Nous savons par lui (II, 363) qu'il contenait d'abord « un échange de correspondances d'un caractère tout privé qui fut terminé en 1869 sans avoir abouti, les lettres échangées entre M. de Beust, M. de Vitzthum et Rouher, un échange d'idées et de projets dissimulés jusqu'au mois d'avril 1870 aux ambassades ».

Sur les projets eux-mêmes, M. de Beust fut plus explicite encore. Le 11 juillet 1870 il a dit (*Mémoires*, II, p. 332) : « Rien n'a été arrêté et, si on voulait donner une valeur plus réelle aux projets restés à l'état d'ébauche, il ne faut pas oublier qu'ils avaient pour but non les préparatifs d'une guerre, mais le maintien de la paix. Cela résulte aussi des observations échangées. » Il a répété à Andrassy (*Mémoires*, II, p. 324) « que les pourparlers avaient été rompus par Napoléon, comment, dans quel esprit et par qui ils avaient été préparés, qu'ils n'aboutirent pas à une convention, et que s'il a *existé la minute d'une déclaration à signer par les trois monarques seuls, elle n'a été signée par aucun d'eux* ». A Metternich encore, il a écrit (*Mémoires*, II, p. 340) : « Il ne faut pas parler de certaines stipulations comme si elles étaient passé de l'état de projet à l'état de traité. »

De ces projets la chancellerie autrichienne a sans doute conservé les ébauches : « *Trois points les caractérisaient*, » dit M. de

Beust (*Mémoires*, p. 359). « On finit par aboutir à une rédaction en peu d'articles, » a dit le prince Jérôme et, plus tard, M. de Gramont a parlé des trois articles qui servirent de bases aux projets de 1870. C'était d'abord la définition de l'entente avec « son but pacifique », l'affirmation des mesures d'un caractère défensif et, troisièmement, « la promesse de ne pas s'entendre avec une troisième puissance à l'insu l'un de l'autre. »

Enfin, si ces projets sont restés à l'état d'ébauche après des pourparlers d'un an, le comte de Beust a eu soin d'indiquer une lettre de Napoléon III « qui laissait le champ libre aux hostilités, tandis que la convention qu'on voulut faire y mettait une restriction » (*Mémoires*, II, p. 325). Il a noté aussi la réponse de François-Joseph, les *lettres impériales* qu'il a datées ailleurs (II, p. 323) : « les *lettres impériales de septembre 1869* ». Il a reconnu que ces lettres échangées entre les souverains, à défaut de traités, constituaient pour son maître un *engagement*, auquel, le 11 juillet 1870, celui-ci ne se dérobait point, un *engagement positif* (II, p. 332), mais il a toujours affirmé que cet engagement n'allait pas au delà d'une promesse d'action diplomatique commune.

Parmi les documents autrichiens, il faut compter encore les *Mémoires inédits* du comte de Vitzthum qui, compatriote de M. de Beust et ministre à Bruxelles, fut son confident le plus intime et l'un des principaux acteurs. Dans sa *Constitution de l'Empire allemand* (VII, p. 95), où il esquisse l'histoire de cette négociation, M. de Sybel a mis la note que voici : « Je n'ai pas vu les actes eux-mêmes, et ne puis ainsi établir le texte précis des différents projets et des amendements. Mais quant à l'esprit et à la marche générale de l'affaire, je puis l'établir par ce que j'ai trouvé une source d'une haute authenticité, des *Mémoires inédits*. » La réserve de l'historien à ne pas dire ici sa source qu'il indique plus loin avec plus de netteté, le récit de Vitzthum est regrettable; et plus regrettable encore est l'obligation où nous sommes de ne consulter ce texte important que dans la traduction de M. de Sybel. Le récit a pourtant sa valeur et complète ou éclaire les documents signalés par M. de Beust.

*
* *

C'est d'Italie que jusqu'ici le moins de lumière est venu éclairer ces négociations. On comprend d'ailleurs que les souverains de ce pays, après s'être expliqués une fois franchement au lendemain de la guerre avec la Prusse, n'aient pas été pressés de fournir des explications plus précises. Je serais tenté de le supposer par le fait que certain changement opéré dans la politique italienne depuis

trois ans seulement a permis à un homme d'État français de voir récemment, dans les Archives de la famille royale de Savoie, les projets de traité de 1869 et 1870. Une polémique récente a aussi provoqué la promesse du comte Nigra de publier bientôt ses Mémoires. Jusqu'ici nous sommes réduits à l'affirmation du prince Napoléon ou plutôt de son ami Darimon (*L'Agonie de l'Empire*, p. 6), qui ont invoqué le témoignage de Victor-Emmanuel conforme au récit de la *Revue des Deux Mondes*. « C'est cela, c'est bien cela. C'est ainsi que les choses se sont passées. »

La lettre de Victor-Emmanuel, authentique, quoique mal datée, insérée par M. Émile Ollivier au tome XI de l'*Empire libéral*, p. 611, est un document de premier ordre qui permet de vérifier les assertions de M. de Beust, et le récit du prince Napoléon. Il n'en est pas de même de la note du 4 juillet insérée dans le même ouvrage (p. 563), dont l'auteur, sans préciser ni l'origine ni le caractère du document, se sert pour prétendre que « le gouvernement italien » réclamait à Napoléon, en 1869, le droit d'occuper Rome. Je n'y peux pas voir une condition de Victor-Emmanuel, dont le refus aurait entraîné la rupture d'une négociation qui se continua en septembre.

Il est toujours difficile, et particulièrement quand il s'agit d'histoire contemporaine, de se procurer les documents d'une négociation secrète. On peut essayer, comme nous l'avons fait, de les reconstituer. Quand ce travail de reconstitution est appuyé sur les témoignages concordants des principaux confidents, les chances d'erreur sont réduites au minimum.

Pour l'histoire des alliances impériales de 1869, nous avons en somme les indications du prince Napoléon, de M. de Gramont et de quelques personnes mêlées alors et depuis à la politique impériale, de MM. de Beust et de Vitzthum, du comte Vimercati, et un document de Victor-Emmanuel. Tous ces textes, rapprochés, étudiés de près, rapportés à leurs vraies dates nous permettent de conclure : d'abord qu'il n'y eut pas de traité signé en 1869, faute par Napoléon de n'avoir pas consenti à l'évacuation de Rome; que le projet de triple alliance défensive alors élaboré comprenait trois articles, quatre avec le règlement de la question romaine; qu'il faut bien se garder enfin de confondre le projet de 1869 avec le traité en sept articles négocié en 1870 entre Vienne et Florence, et surtout avec les lettres des trois souverains échangées à la place de ce traité, au mois de septembre 1869, simples engagements, préfaces d'alliance éventuelle, mais non conclue.

APPENDICE AU CHAPITRE III

Sur l'attitude de l'Europe, pendant les discussions entre la France et la Prusse qui précédèrent la déclaration de guerre, les documents sont nombreux et permettent de faire la lumière presque complètement.

La collection des papiers parlementaires anglais (Livres Bleus) : *Accounts and papers* publiés en 1870-1871 (Série I, *Franco-German war*) est un recueil précieux de documents, non seulement pour faire connaître la politique de lord Granville, mais aussi pour éclairer, par les rapports de ses agents, Loftus à Berlin, Lyons à Paris, Layard à Madrid, Bloomfield à Vienne, Buchanan, à Pétersbourg, Paget à Florence, les dispositions des Cabinets européens. C'est grâce à cette source excellente qu'Albert Sorel a pu, dès 1875, écrire un récit de cette période diplomatique très approchant de la réalité.

En ce qui concerne le rôle de la Russie, qu'on a trop représentée comme acquise dès le premier jour aux intérêts de la Prusse, il a fallu, pour le connaître exactement, attendre la publication très complète de la correspondance échangée dès 1870 par le général Fleury avec M. de Gramont et l'Empereur (*Revue de Paris, 15 décembre 1898*). Le Tsar a pu former des vœux pour Guillaume Ier, la guerre une fois déclarée. Il a tout fait avec Gortschakow pour qu'elle ne fût pas déclarée.

M. de Beust avait publié sur la politique de l'Autriche au début de l'incident un livre rouge, malheureusement très incomplet : des dépêches seulement envoyées au prince de Metternich du 4 au 9 juillet 1870. Ce livre Rouge a été reproduit dans les *Archives diplomatiques* (années 1870-1871). Le chancelier exprima le regret, plus tard dans ses *Souvenirs*, de n'avoir pas alors donné la dépêche capitale à Metternich du 11 juillet 1870 (II, p. 338). Il la publia seulement en effet, pour se disculper des accusations de M. de Gramont avec sa réponse du 4 janvier 1873 et, quand il l'édita de nouveau dans ses *Mémoires* (II, p. 331), il y joignit une lettre privée, adressée le même jour à Metternich (II, p. 340), ainsi qu'une note au même ambassadeur qui accompagnait la dépêche du 9 juillet (II, p. 344). Tous ces documents, et les aveux du duc de Gramont dans sa lettre du 8 janvier 1873 (de Beust, II, 360) justifient le langage que le Chancelier plus tard tint à M. Thiers de passage à Vienne. « Ils avaient dit à M. de Gramont qu'il ne fallait laisser au gouvernement impérial aucune illusion et le bien convaincre que, s'il s'engageait dans la guerre, l'Autriche ne l'y suivrait pas. »

De l'Italie, jusqu'ici, rien n'est venu ou presque rien. Simplement les démentis du chevalier Nigra, toutes les fois que les Français, par exemple le prince Napoléon en 1878, ont parlé des promesses de concours de l'Italie à la France en cas de guerre.

Parmi les documents français, en dehors des dépositions tendancieuses du maréchal Lebœuf et de Gramont devant la Commission d'enquête, et des lettres de Gramont provoquées en 1872 par le témoignage de Thiers, les plus importants étaient jusqu'ici les pièces fournies à l'histoire par Benedetti pour sa défense (*Ma mission en Prusse*, Paris 1871; *Essais diplomatiques*, Paris 1878) ou par M. Saint-Vallier, ministre à Stuttgart en 1870 (La *rupture avec le Wurtemberg*, Laon, 1871). Encore M. de Gramont avait-il infirmé le témoignage de ses agents dans son livre : La *France et la Prusse avant la guerre*, Paris, 1873.

Nous donnons aujourd'hui les pièces de la correspondance échangée dans les premiers jours de juillet jusqu'à la déclaration de guerre par le duc de Gramont avec les agents de Florence et de Vienne surtout. Elles expliquent amplement l'origine des illusions que la diplomatie impériale s'est faites au sujet de l'attitude des États du Sud, de l'Autriche et de l'Italie et des erreurs qui l'ont conduite à provoquer la Prusse qu'elle s'imaginait facilement isoler.

Il faut enfin citer les trois ouvrages essentiels : Albert Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, Paris, 2 vol., 1875; — De Sybel, *Die Begründung des deutschen Reichs*, Berlin, 4e éd., 1894; — Lehautcourt, *Histoire de la guerre de 1870 : Les origines*, t. 1er, Paris-Nancy, 1901.

APPENDICE AUX CHAPITRES IV, V, VI, VII.

Dans son grand ouvrage sur la *Fondation de l'Empire allemand*, M. de Sybel a consacré un appendice aux « légendes » de M. de Gramont sur les négociations d'alliance de 1870. Il a conclu, en discutant les déclarations et les lettres de M. de Gramont, que jamais il n'y avait eu, contre la Prusse, au mois de juillet, de plan d'action véritablement concerté entre l'Empire, l'Autriche et l'Italie. C'est une erreur absolue.

M. de Sybel y a été entraîné d'abord par son désir d'absoudre l'Autriche, devenue l'alliée étroite de la Prusse, des tentatives qu'on lui attribuait contre l'œuvre de l'unité allemande. Il a eu le tort d'utiliser surtout, faute de documents impossibles à trouver à Berlin, les *Mémoires inédits* du comte de Vitzthum qui, confident et

auxiliaire de M. de Beust, a systématiquement, après la guerre, dénaturé le caractère des négociations auxquelles il a été mêlé.

La victoire de la Prusse obligeait les hommes d'État autrichiens à justifier les négociations qu'ils ont poursuivies avec l'Italie et la France jusqu'à la bataille de Frœschviller. Leur système a consisté a donner, de ces négociations qu'ils ne pouvaient nier, une explication que l'on voit apparaître dès le mois d'août 1870, et que l'Allemagne accepta. Ils ont dit que, le cabinet de Florence et le roi d'Italie se disposant à secourir la France, l'Autriche rendit à la Prusse le grand service de paralyser ces bonnes volontés par une diplomatie capable de faire illusion à Napoléon III et d'enchaîner Victor-Emmanuel. Cette justification ingénieuse a paru à l'historiographe officiel du gouvernement prussien, sur la foi de MM. de Beust et de Vitzthum, la conclusion que l'histoire attendait.

En regard des documents conservés dans les Archives françaises qu'il m'a été donné de consulter et de publier avec la précision de leurs dates et de leurs textes, l'explication de M. de Sybel ne vaut guère plus que la justification de M. de Beust. Elles doivent l'une et l'autre faire place aux propos authentiques échangés du 7 juillet au 6 août entre les diplomates qui décidèrent, à Florence, à Vienne et à Paris, des alliances de l'Empire, jusqu'ici incomplètement connues.

*
* *

Ce qui a pu longtemps étonner ou égarer l'histoire, c'est que le gouvernement français, disposant de toutes les preuves nécessaires, ne les ait jamais employées. M. de Gramont a le premier pratiqué le système de se réfugier, pour dissimuler ces documents essentiels, dans le secret professionnel. Lorsqu'un de ses agents, M. de Saint-Vallier, en 1871, a fait connaître les avis qu'il adressait au quai d'Orsay sur l'attitude probablement hostile de l'Allemagne du Sud, il l'a démenti et critiqué vivement. Il n'a pas répliqué, quand M. de Beust communiqua en 1871 aux délégations autrichiennes les dépêches du 6 et 7 juillet 1870, reproduites en France dans les *Archives diplomatiques*, par lesquelles il chargeait le prince de Metternich de conseiller à Paris un règlement pacifique de l'incident Hohenzollern. Sollicité et presque sommé par la Commission d'enquête, le 4 janvier 1872, de s'expliquer sur les alliances probables qu'il avait laissé espérer le 15 juillet au Corps législatif, M. de Gramont s'excusa de ne pouvoir parler :

« Il tombe sous le sens qu'on n'affronte pas un ennemi comme la Prusse, sans rechercher tous les moyens d'augmenter ses forces de combat.

« Je dirai même que ceux qui voudront étudier les documents politiques connus jusqu'à ce jour et qui le feront avec la conscience, l'impartialité et l'aptitude diplomatique qui conviennent à ce genre d'études découvriront la trace de certains faits sur lesquels je ne crois pas pouvoir m'expliquer.

« Je ne me dissimule pas que le silence que je m'impose donne à mes adversaires politiques des avantages considérables. Je n'ai jamais de ma vie transigé avec le devoir, et je ne le ferai certes pas aujourd'hui, alors qu'il s'agit non plus seulement de choses passées, mais de l'avenir de mon pays.

« Au surplus, le temps déchirera lui-même à bref délai les voiles auxquels il ne m'appartient pas de toucher. Il faut qu'on sache au dehors qu'on peut encore négocier avec la France avec quelque confiance et quelque sécurité. »

En vain, le président de la Commission, Saint-Marc Girardin, et le vice-président, le comte Daru, ancien ministre des Affaires étrangères, insistèrent, et désignèrent deux puissances. M. de Gramont s'obstina à ne point répondre. Son collègue, le maréchal Lebœuf, quelques jours avant, le 14 décembre 1871, avait de même répliqué au comte Daru qui l'interrogeait sur le même sujet, et lui demandait des pièces officielles : « Non, je ne peux pas. L'ancien ministre des Affaires étrangères comprendra ma réserve. » Il eût été intéressant de savoir si le chef du cabinet lui aussi, M. Émile Ollivier, aurait observé la même règle : mais il était absent de France et ne fut pas interrogé. Ce fut à M. Rothan seulement qu'il fit, le 15 mai 1871, à Moncalieri ses confidences publiées beaucoup plus tard [Rothan, *L'Allemagne et l'Italie*, II, p. 18].

On est en effet porté à se demander aujourd'hui si l'excuse du secret professionnel, du secret d'État et des complications possibles avec l'étranger, assez familière à certain parti, n'a pas été déjà pour les ministres du 2 janvier, et pour M. de Gramont, responsable des fautes de la diplomatie impériale, un moyen, revêtu d'apparences patriotiques, de dissimuler leurs fautes. Ce qui surprend, c'est qu'un ancien ministre des Affaires étrangères, le comte Daru, ait lui-même sollicité du ministre qui lui succéda les réponses auxquelles, par un prétendu devoir, il se dérobait. M. Thiers, à son tour, parla assez librement devant la Commission d'enquête, le 17 septembre 1871, ainsi qu'avait fait son collaborateur, M. de Saint-Vallier, et, racontant sa mission diplomatique à travers l'Europe, il dit : « A Vienne, MM. de Beust et Andrassy m'apprirent ce qu'ils avaient fait pour ôter à M. de Gramont toute illusion sur la possibilité d'une alliance entre l'Autriche et la France. »

Quand M. de Gramont connut, à la fin de 1872, par la publication

de l'enquête parlementaire, les déclarations de M. Thiers, il sortit du « silence qu'il gardait depuis deux ans et qu'il n'avait, assure-t-il, aucune envie de rompre ». Ce ne fut pas par désir d'une justification personnelle, mais pour l'*honneur de la France* compromis par le langage intempérant et inexact de M. Thiers.

Et alors, par ses déclarations appuyées sur un commencement de preuves, la lumière commença de se faire sur les négociations entre la France et l'Autriche. Une première lettre de Gramont à Thiers du 9 décembre 1872 contint une allusion à la dépêche adressée le 20 juillet 1870 par le comte de Beust au prince de Metternich, et conservée en effet au quai d'Orsay. On apprit ainsi qu'à cette date et après la déclaration de guerre, le cabinet autrichien avait promis à Paris d'être fidèle « à ses engagements de 1869, de considérer la cause de la France comme la sienne et de contribuer au succès de nos armes dans les limites du possible ». M. de Beust ayant répliqué à son tour, le 20 décembre 1872, M. de Gramont lui écrivit directement le 28 décembre, précisa la date de cette dépêche capitale, et, sans parler bien entendu de la question romaine, condition essentielle pour l'Autriche et pour l'Italie, révéla que la négociation engagée à Vienne le 16 juillet 1870 était la suite naturelle des pourparlers de 1869.

Arrivée à ce point, la polémique devenue plus vive entre les deux interlocuteurs provoqua deux lettres essentielles, celle de M. de Beust du 4 janvier, la réponse de M. de Gramont du 8 janvier 1873. Cette correspondance fit sortir de l'ombre à Vienne les deux dépêches du 11 juillet de M. de Beust au comte de Metternich, chargé officiellement et officieusement d'enlever à l'Empire tout espoir de coopération militaire de l'Autriche, et bientôt la dépêche tout à fait différente de M. de Beust du 20 juillet, communiquée au *Temps* par un correspondant français. Les unes sont aujourd'hui publiées dans les *Mémoires* de M. de Beust (II, p. 331, p. 340, p. 356); l'autre a été reproduite intégralement par M. Sorel dans son *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*.

Les commentaires des deux ministres de France et d'Autriche ne valaient pas par malheur les pièces capitales qu'ils employaient à se confondre. Si M. de Gramont, en face de la dépêche du 11 juillet, était obligé d'avouer qu'à la veille de la guerre l'Empire n'était pas autorisé à compter sur l'Autriche et l'Italie, il n'expliquait pas le motif qui avait suspendu la bonne volonté de l'Autriche, si nettement affirmée le 20 juillet, les conditions mises par elle à la triple alliance ce jour-là et rejetées par le cabinet impérial. Et le comte de Beust de reprendre alors et de dire : « Ce n'est pas par notre faute que le traité n'a pas été signé. » Et M. de Gramont de pré-

tendre faussement que, « sans nos revers, l'alliance était comme faite ».

Si le chancelier autrichien à son tour se targuait, avec la dépêche du 11 juillet, d'avoir ôté toute illlusion à l'Empire, il équivoquait, pour établir sa thèse, sur les mots essentiels de la dépêche du 20 juillet qu'il s'est bien gardé de publier dans ses *Mémoires* : « fidèles à nos engagements ». Il prétendait qu'il s'agissait alors seulement de concours diplomatique, et mit au défi M. de Gramont de citer le texte d'un traité qui obligeât l'Autriche à une coopération militaire.

Le secret diplomatique auquel les deux ministres s'excusaient de porter atteinte leur servait ainsi à dénaturer la portée des documents que leur polémique livrait par force au public, et dont ils ne lui donnaient pas la clef, au contraire. Sybel en a fait le reproche à M. de Gramont. M. de Beust méritait qu'on le lui fît. Ambassadeur à Londres, exposé aux critiques des Hongrois qu'Andrassy avait installés contre lui et avec l'aide de M. de Bismarck à la chancellerie de l'Empire, il se fit relever par François-Joseph en 1874 de l'obligation que lui imposaient ses fonctions. Mais, s'il écrivit au comte Andrassy la lettre célèbre du 28 avril 1874 qui a été publiée dans ses *Mémoires*, une justification de sa conduite en juillet 1870, ce plaidoyer *pro domo* n'ajouta rien aux documents publiés en 1873. Des équivoques voulues furent habilement employées par l'auteur à en fausser le sens et l'esprit. La lettre du 20 juillet 1870 devint, au lieu d'*assurances* qui engageaient, des *déclarations amicales* faites pour ne pas décourager Napoléon III, « des mots écrits dans la précipitation des événements, exagérés par l'excès de zèle des rédacteurs » (II, 326). Et toujours le mot de la fin : « Pourquoi M. de Gramont n'a-t-il pas su conclure une alliance, si les dispositions de l'Autriche étaient, après le 15 juillet, telles qu'il l'affirme ? »

En résumé, quatre ans après la guerre, attentifs à ne pas exciter les colères soit des Allemands, soit des Français, MM. de Beust et de Gramont avaient un intérêt commun à ne livrer du secret de leurs négociations que le strict nécessaire. Ce peu était d'ailleurs précieux à l'histoire et l'eût été bien davantage, avec un commentaire moins diplomatique des négociateurs.

Au courant de leur polémique, M. de Chaudordy prit un instant la parole à son tour devant la Commission d'enquête. Mais lui aussi était un diplomate, et un ancien serviteur de l'Empire. Le prince de La Tour d'Auvergne l'avait appelé le 10 août 1870 à la direction des affaires politiques au quai d'Orsay. Le gouvernement de la Défense nationale l'y avait conservé, puis, quand l'aministration se dédoubla, Jules Favre demeurant à Paris, Chaudordy fut

chargé à Tours par délégation de la gérance du ministère. Soit dans ses entretiens avec le dernier ministre de Napoléon III, soit dans son court passage au quai d'Orsay, il fut certainement au courant de la politique de M. de Gramont, servie à Vienne par le prince de La Tour d'Auvergne.

Pourtant, appelé à s'expliquer, devant la Commission d'enquête d'abord, il paraît avoir à dessein employé des termes vagues sur les alliances de 1870 : « l'Autriche et l'Italie, au moment où allaient éclater les hostilités, étaient assez disposées à nous appuyer. » Une seconde déposition qu'il revint faire, le 7 mars 1873, quand le duc de Gramont et de Beust eurent commencé de parler, prouva qu'il en savait beaucoup plus long.

Quand on lit cette déposition à la lumière des documents conservés au quai d'Orsay, on est même frappé de la précision et du nombre des détails de ce témoignage, M. de Chaudordy connaissait, à n'en pas douter, le dossier secret de la diplomatie impériale, le dossier des alliances : « On publiera plus tard, a-t-il dit, les documents qui confirmeront ce que je viens de dire. Et je ne parle pas de ces correspondances récemment échangées entre les ministres, parce qu'elles ne sont pas arrivées à des explications très nettes. »

Plus nettement, M. de Chaudordy a su et dit la mission de M. de Vitzthum à Paris le 15 juillet, les négociations engagées à partir de cette date entre l'Autriche et l'Italie, et les noms des négociateurs, le caractère des traités préparés, non d'une alliance à trois, mais d'une entente entre Vienne et Florence pour préparer le passage de la neutralité armée à l'action, l'existence de l'acte soumis par Vimercati à l'Empereur à Metz : « Nous avions une bonne situation diplomatique. »

Malheureusement ce témoin si bien renseigné s'en est tenu là. On est étonné de voir à quel point sa déposition coïncide avec la lettre écrite au sujet même de ce témoignage par le duc de Gramont à un ami, de Folkestone, le 17 avril 1873 et publiée plus tard par le *Figaro*. Soit qu'ayant appartenu à la diplomatie impériale, M. de Chaudordy n'ait pas voulu en dire plus, soit qu'il n'en ait pas su davantage, il a déclaré avec M. de Gramont « que nos défaites seules avaient empêché la coopération militaire de l'Autriche ».

« M. de Chaudordy, a écrit M. Rothan, était de la vieille école. Il a toujours défendu l'ancienne carrière. » Il n'a dit de la question romaine, le vrai motif du retard fatalement apporté aux alliances prochaines, qu'un mot : « l'Italie, en restant sur le terrain de la *Convention de septembre*, fut acquise dès le premier jour au principe d'une coopération avec la France. » Ce mot est par malheur l'erreur

capitale qui a empêché M. de Chaudordy, à dessein ou non, d'apporter la lumière qui eût tout éclairé d'un jour brutal, d'un jour vrai.

Dans deux dépêches curieuses à plus d'un titre, que nous publions pour la première fois, adressées à M. de Rémusat et conservées au quai d'Orsay, M. de Banneville, ambassadeur de France à Vienne, alors témoin des ennuis causés à l'Autriche par les révélations de 1873, expliquait fort bien comment le duc de Gramont, le comte de Beust, l'Empereur d'Autriche lui-même avaient intérêt à les faire cesser :

Vienne, 4 janvier 1873.

« M. Thiers a déposé à la Commission d'enquête au sujet de l'alliance autrichienne. Cette déposition a provoqué une réponse de M. de Gramont qui a ému le cabinet de Vienne et M. de Beust, son ambassadeur à Londres. M. de Beust a été autorisé à adresser une lettre qui a été concertée avec le comte Andrassy et dont copie sera remise à M. Thiers avant sa publication. Après cela, le comte Andrassy souhaite que cet incident désagréable soit clos[1]. »

Vienne, 5 janvier 1873.

« Le comte Andrassy ne se cache pas d'avoir été favorable, comme ministre hongrois, à la grandeur de la Prusse. Mais Chancelier de l'Empire aujourd'hui, il a comme premier devoir de couvrir la personne de l'Empereur.

« Personne n'ignore ici qu'en 1869 et au début de 1870 le ressentiment des événements de 1866 était très vivace dans le cœur de l'Empereur François-Joseph et que plus que lui encore les princes de sa famille et beaucoup de patriotes autrichiens ne se résignaient pas à considérer comme définitives les conséquences de ces événements.

« La politique de M. de Bismarck, la persistance, le redoublement, l'activité des armements, et le perfectionnement incessant de l'organisation militaire en Prusse, en dehors des Chambres et du pays, trahissaient d'ailleurs des desseins bien arrêtés et la préméditation d'une nouvelle guerre. Il était naturel que la perspective d'événements nouveaux qui pouvaient modifier l'état de choses créé en Europe par ceux de 1866 fût envisagé à Vienne non seulement sans préoccupation, mais avec une certaine complaisance et avec la pensée d'une revanche possible. L'archiduc Albert fut en France

1. M. de Banneville à M. de Rémusat, Vienne, 4 janvier 1873.

en 1870 le représentant le plus autorisé de cette pensée. On se flattait, l'occasion venue, si l'on ne triomphait de la résistance des ministres hongrois, d'en être quitte pour un changement de ministère et d'entraîner facilement la Hongrie où il existait des sympathies pour la France.

« La guerre jugée inévitable, mais à une époque indéterminée et que l'on pouvait différer, fut précipitée contrairement aux prévisions, aux calculs et aux conseils de l'Autriche qu'elle surprenait en état de préparation incomplète. Encore fallut-il nos premiers revers pour arrêter court ces velléités que notre précipitation et notre imprévoyance n'avaient pas entièrement découragées.

« Si, au moins, me disait il y a deux jours M. de Beust, vous étiez « entrés résolument et immédiatement en Allemagne, malgré l'in- « suffisance de vos forces et de vos préparatifs, tout pouvait changer « pour nous comme pour les autres. »

« Après les grandes défaites et les revers irrémédiables, après Sedan et Metz, à la fin de l'année il existait encore à Vienne un groupe d'hommes considérables parmi lesquels le ministre de la Guerre d'alors et d'aujourd'hui, le général Kuhn, persistant à conseiller une marche militaire sur Berlin : « Une armée de 150 000 hommes, « disait-il, y aurait suffi, et au delà. On aurait trouvé en Allemagne « l'appoint de 300 000 prisonniers de guerre français, et quant à la « Russie, on la tenait pour hors d'état de réaliser ses menaces. » Mais il faut reconnaître qu'à cette époque le sentiment germanique surexcité dans les provinces allemandes de l'Autriche par la victoire des Allemands aurait probablement opposé à ce projet une résistance dont l'Empereur avait au moins à tenir compte autant que de celle du ministère hongrois.

« Tout cela n'a plus d'intérêt. Outre que cette discussion est sans utilité pour notre pays, quel avantage M. de Gramont peut-il lui même s'en promettre ? Lors même qu'il arriverait à prouver qu'il avait l'engagement ferme d'une coopération militaire de l'Autriche, plus il accumulerait les preuves, plus il s'exposerait à se faire reprocher encore plus amèrement d'avoir conduit les choses de telle sorte qu'il aurait rendu vaines, par une inexplicable précipitation, les promesses de coopération effective et de concours militaire qu'il savait irréalisables, au moment où il laissa entendre qu'il pouvait compter sur leur exécution.

« La vérité est que ce n'était pas la bonne volonté qui manquait à Vienne : mais on n'était pas prêt, pas plus que nous, hélas ! Seulement, on le savait. Un grand succès de notre côté, au début, aurait pu suppléer, peut-être pour les Autrichiens, à une préparation incomplète.

« Mais à l'époque que le juge le plus compétent des choses militaires de la monarchie et l'un des meilleurs amis que nous y eussions, l'archiduc Albert avait lui-même indiqué comme étant celle où l'Autriche pourrait mobiliser ses troupes, le désastre de Sedan était déjà arrivé depuis quinze jours [1]. »

*
* *

Ainsi s'arrêta, en 1873, et pour les motifs donnés par M. de Banneville, cette fusée éphémère de documents précieux, mais obscurcis par des commentaires incomplets ou intéressés. De nouveau l'ombre souhaitée par les hommes d'État français ou autrichiens de 1870 s'étendit pour quatre années sur la tentative d'alliance qu'ils avaient failli réaliser au mois de juillet.

Brusquement, au mois d'avril 1878, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* qui fit du bruit, le prince Napoléon déchira le voile. Dejà, il avait dû, au lendemain de la guerre, faire connaître l'objet et les pièces de sa mission à Florence, pour se disculper d'avoir quitté l'armée à la veille de Sedan. Il avait dit alors la « *vérité à ses calomniateurs* ». Mais tout ce qui venait alors des Napoléon en France était suspect. Si le prince reprit la parole en 1878, c'est qu'il espérait, au lendemain de la défaite subie en France par le parti clérical, trouver plus de crédit, et faire mieux écouter son récit des fautes de la diplomatie impériale, toujours surbordonnée depuis 1869 à la question romaine. Il exposait dans ce récit l'histoire des alliances de 1869 interrompues par l'influence du parti clérical, et donnait quelques preuves de l'action néfaste du même parti dans les négociations de 1870. Le Secret d'État ne le gênait pas : il n'avait pas les mêmes raisons d'y recourir : « Faire connaître à la France l'origine de ses malheurs, ce n'est pas de la divulgation, c'est l'accomplissement d'un devoir. »

Malheureusement pour l'histoire, les ressources documentaires dont disposait le prince n'égalaient pas sa bonne volonté. Les papiers relatifs aux alliances de 1870 n'étaient pas comme les pièces des négociations de 1869, demeurés la propriété de la dynastie. Ils étaient, ou au quai d'Orsay, ou entre les mains de M. de Gramont. Le prince Jérôme n'avait pu donner de ses explications assez de preuves pour qu'elles ne parussent pas dictées par l'esprit de parti, et s'imposassent. M. de Gramont fut à son aise pour parer le coup, comme il avait obscurci les témoignages apportés

1. M. de Banneville à M. de Rémusat (*lettre particulière et confidentielle*), Vienne, 5 janvier 1873.

en 1872 à la Commission d'enquête. Il fit paraître à son tour, sous le pseudonyme d'*Andréas Memor*, un article dans la *Revue de France*, fort habilement composé (15 avril 1878).

Les révélations du prince Napoléon lui étaient précieuses pour établir une fois de plus, conformément à sa thèse et à la vérité, contrairement aux démentis de Vienne et de Florence qu'il y avait bien eu après le 15 juillet 1870 des négociations suivies par son ministère avec MM. de Vitzthum et de Beust, Nigra et Vimercati, en vue d'alliances plus que probables. M. de Gramont était heureux de trouver ses déclarations confirmées par le récit du cousin de l'Empereur. Mais il ne pouvait accepter en revanche les tendances de ce récit, et protestait hautement contre les conclusions du prince Napoléon.

Non, ce n'était pas la question romaine qui avait empêché la signature des alliances. Et la preuve, que l'ancien ministre pouvait donner, c'était un télégramme du 20 juillet 1870 adressé à Napoléon III par Victor-Emmanuel décidé, avant les pourparlers essentiels, à maintenir la Convention du 15 septembre. Les deux souverains, a-t-il dit, étaient parfaitement d'accord dès le début sur la question romaine. Un nouveau document se trouva ainsi versé aux débats. Mais, comme toujours, le commentaire en dénaturait la portée. M. de Gramont donnait à cette pièce une valeur absolue, et ne parlait ni de la lettre privée qui l'accompagnait, ni des exigences que, le lendemain même, le ministère et l'opinion en Italie dévaient imposer à Victor-Emmanuel.

Le duc de Gramont faisait surtout la critique des documents cités par le prince Napoléon, en restituait parfois le véritable texte, et montrait que, même après le débat sur Rome, l'Italie avait encore, à la veille de Wœrth, failli conclure. Ce qu'il ne disait point, c'est que ce débat avait pris plus d'une semaine, et que le dévouement des Italiens à la cause de Napoléon avait seul empêché la rupture immédiate des pourparlers, malheureusement prolongés par sa faute.

Darimon (*L'Agonie de l'Empire*, p. 145) a raconté qu'au lendemain de cet article, M. de Gramont avait reçu « une lettre de M. de Vitzthum dont il donna communication à Émile Ollivier en sa présence ». Le confident de M. de Beust y niait, comme toujours, toute participation à une politique dirigée contre l'Allemagne. Et, s'il convenait d'être venu à Paris le 15 juillet, et d'avoir conféré avec Napoléon III à Saint-Cloud, c'était « pour lui faire accepter l'idée d'un congrès dont l'Autriche aurait pris l'initiative pour empêcher la guerre, si c'était possible ». M. de Gramont, ajoute Darimon, avait préparé une réponse à cette lettre, qu'il se disposait à publier, dans le cas où les démentis de Vitzthum eussent été livrés au

public. Ces deux lettres ont été plus tard publiées avec leur date par un ami du ministre, M. Pichereau, dans le *Figaro* du 15 avril 1895. M. de Gramont était sur un terrain très solide quand il discutait avec les diplomates autrichiens la réalité des pourparlers engagés en vue d'une alliance dès le 15 juillet par Vitzthum et Vimercati aux Tuileries. « Il paraît que c'est une manie chez ces hommes d'État de faire l'obscurité sur les faits qui les gênent, » concluait victorieusement M. Darimon. Cette manie ne leur était pas particulière : M. de Gramont, par cette habile diversion, avait esquivé la réponse essentielle au problème posé par le prince Napoléon.

Faute de documents, et toujours en vertu du Secret d'État, invoqué au bon moment pour ne montrer que ce qu'on voulait laisser voir, la lumière ne parvenait pas à se faire. S'il y avait eu des possibilités d'alliances après le 15 juillet, pourquoi n'avaient-elles pas abouti? Et du moment qu'elles n'avaient pas abouti, sans motif plausible, leur réalité demeurait douteuse. C'était bien l'affaire des anciens ministres de Napoléon III, de M. de Beust et de ses amis, que le doute subsistât. Tant pis pour les historiens!

Il se trouva cependant, six ans plus tard, qu'un diplomate se fit historien. Rothan était un Alsacien qui n'avait pas pardonné à l'Empire la perte de sa patrie, et à la diplomatie impériale qu'il avait servie et avertie en temps utile, sa légèreté. Envoyé en mission extraordinaire à Florence, pour faciliter la participation de la République à la conférence de Londres (décembre 1870), il n'avait pas eu de peine à connaître, soit par ses entretiens avec Victor-Emmanuel et ses ministres, avec M. de Kubeck, ministre d'Autriche, soit par les archives de l'ambassade où il succédait à M. de Malaret, la vérité sur les alliances de 1870. « Les générations nouvelles, disait-il, veulent connaître, dans ses replis les plus cachés, la politique qui a réduit leur patrimoine, compromis leur sécurité. Je ne crois manquer à aucune convenance. »

Et alors, dans une introduction qu'il mit au tome II de ses *Études sur l'Allemagne et l'Italie en 1870-1871*, il utilisa les déclarations du prince Jérôme, surtout la correspondance échangée entre MM. de Gramont et de Malaret pour indiquer de nouveau la part qu'il fallait attribuer à la question romaine dans les négociations de 1870. Il fit connaître des documents essentiels, tels que le télégramme du quai d'Orsay à Florence du 25 juillet, « si c'est l'entrée des Italiens à Rome qu'on demande après le départ de nos troupes, c'est impossible », etc., et la dépêche du même jour commentaire de ce télégramme. Grâce à Rothan, on tenait enfin une réponse de Gramont à la fameuse dépêche de Beust, relative à l'occupation de Rome, la lettre du 20 juillet publiée depuis 1873.

Le silence obstiné cependant et intéressé de la chancellerie viennoise empêcha encore que le coin du voile soulevé par Rothan, à l'aide de documents incomplets, fût suffisant à laisser voir le tableau de ces négociations dans son ensemble. Lorsque M. de Beust publia en 1878 ses *Mémoires*, précieux pour la connaissance des pourparlers de 1869 où l'Autriche avait eu le beau rôle, il se garda bien de rien ajouter de décisif à la polémique de 1873. Un mot seulement lui échappa, à propos de l'impératrice Eugénie, une confidence dont la portée ne pouvait être éclairée que par des documents qui manquaient toujours : « J'ai le souvenir bien précis qu'une grande bévue a été commise quand la guerre eut éclaté, et que l'Impératrice y eut une part essentielle. Je donnai le conseil de s'entendre avec l'Italie pour l'évacuation de Rome : ce conseil attira sur le « huguenot » une grande colère » (II, p. 355). Ce que nous avons connu, vers 1893, des *Mémoires* de Vitzthum, par le récit de M. Sybel qui a trop volontiers accueilli les commentaires intéressés de l'Autriche, ne permettait pas d'espérer du confident de M. Beust plus de sincérité, ni d'autres aveux de lui que de son chancelier. L'historien allemand, en prenant ces *Mémoires* comme le document essentiel, décisif, n'a pas fait preuve d'esprit critique, ou, comme il critique avec beaucoup de justesse le duc de Gramont, d'impartialité.

L'Italie, de son côté, gardait le même silence, n'ayant pas intérêt à démentir les assertions des historiens de la triple alliance. Si quelque lumière vient d'un télégramme important publié dans la vie du comte Arese par Bonfadini en 1894 et relatif au traité qui fut à la veille de se conclure à Vienne le 4 août 1870, les comtes Nigra, Vimercati, acteurs principaux de cette négociation, Visconti-Venosta qui l'encouragea, laissaient s'établir la version agréable à l'Autriche et à la Prusse. Rien n'est plus caractéristique à ce point de vue que la réponse du 7 août de M. Viconsti-Venosta au télégramme que lui adressait, le 4 août, de Vienne, le comte Arese, réponse publiée en 1894 par Bonfadini à la suite de cette dépêche (*Vita di Arese*, p. 360) :

> Tu sais comment les choses se passèrent. L'Autriche se refusait à faire un traité d'alliance avec la France, parce que, malgré la volonté de l'Empereur et du comte de Beust, elle ne se croyait pas en état de pouvoir immédiatement s'engager. Pour avoir l'air de faire quelque chose et aussi pour rejeter sur nous un peu de sa responsabilité, elle proposa un traité entre l'Autriche et l'Italie. C'était un traité de neutralité, et l'Autriche se réservait ensuite d'en faire sortir la paix ou la guerre. Le traité en lui-même ne signifiait rien. Ce qui eût été important, c'eût été de savoir les vraies intentions de l'Autriche, si elle avait réellement l'intention de se mêler au conflit. De fait l'empereur Napoléon lui ayant demandé l'engage-

ment d'armer *immédiatement*, le comte de Beust s'y refusa. Depuis, je crois que le gouvernement français est devenu indifférent à la conclusion du traité. En ce qui concerne ce traité à double tranchant, il liait notre liberté d'action *sans aucun avantage, sans aucune condition*. Voilà l'histoire de ce fameux traité; quant à nous, nous aurions préféré un contre-projet qui aurait déterminé nettement la situation de l'Italie. Tu la connais et tu connais notre difficulté...

Ce que ne disait pas M. Visconti-Venosta, c'était son regret d'une autre alliance où la question romaine eût été précisée et réglée, qui, par là même, eût paru aux Italiens une solution meilleure. Il le laissait entendre du moins, assez pour rompre le silence que les hommes d'État de son pays ont observé depuis sur ces négociations.

Un jour cependant que Nigra avait par trop encore, en 1895, refusé de parler, un ami de M. de Gramont rompit l'obligation du secret que les ministres de Napoléon III s'étaient jusque-là imposée. M. Pichereau porta au *Figaro*, le 20 mars 1895, un récit et tout un dossier auxquels on ne fit cette fois à Vienne et à Florence aucune réponse, parce qu'on n'en pouvait pas faire. Le récit en lui-même était toujours incomplet et suspect. Les justifications de M. de Gramont qu'on y trouve de nouveau avec ses *Lettres à un ami* du 21 avril 1873 ou à *M. de Vitzthum* d'avril 1878, lettres inédites il est vrai, mais tendancieuses, n'avaient qu'une valeur toute relative. En revanche, les documents sur lesquels ce récit était appuyé, lettre de Napoléon III au duc de Gramont pour l'évacuation de Rome du 15 juillet et télégramme analogue du 24 juillet; télégrammes de l'Empereur des 15 et 16 juillet à Victor-Emmanuel et réponse de ce souverain du 17; dépêche de Gramont à M. de Beust du 19 juillet en formes d'instructions pour La Tour d'Auvergne; lettres privées de Metternich des 24 et 28 juillet et surtout celle de M. de Vitzthum du 20 juillet qui exposait avec précision les décisions prises au Conseil de l'Empereur le 18, enfin la lettre de M. de Gramont du 30 juillet, constituaient le dossier le plus complet qu'on eût encore des négociations poursuivies avec l'Autriche et l'Italie après la déclaration de guerre. L'historien le plus récent des préliminaires de la guerre de 1870, M. Lehautcourt, a fait de ce dossier un usage abondant et justifié.

Lorsqu'en 1898 enfin, le comte Fleury a livré au public toute la correspondance échangée entre son père le général Fleury, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et le quai d'Orsay pendant les mois de juillet et d'août 1870, ce furent de nouvelles lumières. On put lire dans certaines de ces dépêches les félicitations caractéristiques du général partisan d'une alliance russe à M. de Gramont pour avoir renoncé à la coopération de l'Autriche « *molle et flasque* ». Ce seul

propos suffisait à ruiner toute la thèse soutenue avec tant d'obstination par les ministres de Napoléon III, par Chaudordy encore, que les défaites seules avaient empêché d'obtenir la coopération de l'Autriche et de l'Italie.

*
* *

J'ai pensé qu'on en avait trop dit désormais, et pas assez à la fois, qu'il fallait enfin que tout fût dit. Pas plus que M. Rothan, je n'ai cru manquer à aucune convenance, en me souciant d'abord de la valeur et de l'authenticité de documents que le Secret d'État si souvent invoqué contre la vérité en France et en Autriche n'a cependant point empêché, selon les besoins de la polémique, de publier, de temps à autre. J'ai été ainsi conduit à vérifier les originaux de ces documents dans les Archives françaises, et j'ai pu constater que toutes les pièces publiées soit de Vienne, soit de Paris, en 1873, en 1878, en 1895, en 1898, étaient parfaitement authentiques. Il importait surtout à l'histoire que ces pièces, souvent mal datées, fussent débarrassées des commentaires intéressés au milieu desquels elles se trouvaient comme absorbées et dénaturées. Et pour en donner un commentaire vraiment historique, la comparaison avec d'autres documents, la précision des dates exigeaient l'étude et la production du dossier tout entier. A ce dossier, il ne devait manquer que le texte même de la Convention préparé à Paris, à Vienne et à Florence du 15 au 25 juillet, et porté par Vimercati à Metz. Ce texte n'a pas été conservé dans nos dépôts publics. Les télégrammes auxquels il donna lieu nous ont permis d'en rétablir cependant les articles essentiels.

Voilà plus de trente ans que M. de Gramont vint dire, quand on l'interrogea sur son œuvre diplomatique en 1872, sur l'histoire des alliances : « Le temps déchirera *à bref délai* les voiles qu'il ne m'est pas permis de lever. » Trente années passées : M. de Gramont ne semblait pas demander à l'histoire un tel crédit, en faveur du secret diplomatique. Et voici que son collègue, M. Émile Ollivier, va donner lui-même, il faut l'espérer, par son propre exemple, la liberté aux historiens. Il n'est pas bon, à mon sens, que seuls les ministres de 1870 aient le moyen de lever le Secret d'État dont ils ont si longtemps bénéficié. Le public appréciera, si j'ai fait preuve « de la conscience, de l'impartialité, de l'aptitude diplomatique que M. de Gramont déclarait, en réclamant pour lui et ses amis le jugement de l'histoire, *essentielles à ce genre d'études* ».

TABLE DES MATIÈRES

Préface v
Introduction xv

LIVRE I

L'EXPÉDITION DE ROME (1849).

Chap. I. — Objet de l'expédition 3
— II. — De Civita-Vecchia à Rome 20
— III. — M. de Lesseps est envoyé à Rome 44
— IV. — La lettre du Président de la République au général Oudinot. 62
— V. — Le général Oudinot et M. de Lesseps 73
— VI. — La Cour de Gaëte 91
— VII. — Les élections du 13 mai 1849 98
— VIII. — M. de Lesseps et Mazzini 113
— IX. — M. de Lesseps au camp du général Oudinot 133
— X. — L'Assemblée Législative et la démission de M. Drouyn de Lhuys 147
— XI. — Les deux derniers jours de la mission de M. de Lesseps .. 159
— XII. — L'affaire de Rome devant l'Assemblée Législative (11 juin 1849) 175

Conclusion du livre I 192

LIVRE II

LA CONVENTION DE SEPTEMBRE 1864

et la question de l'évacuation de Rome par le gouvernement impérial.

LIVRE III

DE MENTANA A SEDAN

Les dernières alliances de l'Empire et la Question romaine (1868-1870).

Chap. I. — Un essai de triple alliance en 1869 221
— II. — L'incident Hohenzollern et la diplomatie impériale 236

Chap. III. — La déclaration de guerre devant l'Europe..... 243
— IV. — La reprise de l'alliance austro-italienne et la question romaine..... 252
— V. — Le 25 juillet : Rome et l'Empire..... 287
— VI. — Le maintien de la Convention de septembre à Vienne et à Florence..... 305
— VII. — Les dernières lueurs de la triple alliance..... 318

Conclusion du livre III..... 337

APPENDICES

BIBLIOGRAPHIE ET CRITIQUE DES SOURCES

Livre I. Appendice au chap. I..... 341
— — — X..... 345
Livre II. Appendice..... 346
Livre III. — au chap. I..... 347
— — — III..... 353
— — — IV, V, VI et VII..... 354

Ex CBL
4/1/21

1697-06. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 1-07.

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911